CORRESPONDANCE

MILITAIRE

DE NAPOLÉON IER

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

CORRESPONDANCE

MILITAIRE

DE NAPOLÉON Ier

EXTRAITE DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

ET PUBLIÉE

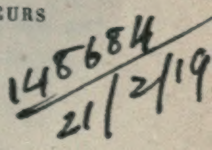
PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

TOME SEPTIÈME



PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
10, RUE GARANCIÈRE

1876



CORRESPONDANCE

MILITAIRE

DE NAPOLÉON Ier

1243. — OBSERVATIONS SUR L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Fontainebleau, 27 octobre 1810.

Je reçois votre rapport du 21, relatif à l'école militaire de la Flèche. Il est ridicule, et je n'entends pas que les élèves me coûtent plus de 6 à 700 francs; c'est à vous à faire les réformes nécessaires. Il ne doit y avoir que le nombre de professeurs et de quartiers-maîtres nécessaire. 1,100 francs pour une école comme celle de la Flèche est une pension exorbitante ; c'est un signe que l'école est mal administrée, ou du moins que la dépense est hors de proportion avec l'établisse-

ment. Voilà comme on ne peut rien confier aux officiers militaires. Il n'y a pas de lycée qui me coûte plus de 600 francs. Prenez donc des mesures pour que cela soit réglé ainsi.

Quant aux Croates, le nombre de 200 est considérable. Demandez des renseignements afin que les 100 qui appartiennent aux gens les moins aisés, je puisse les mettre à Châlons. Ils ne coûteront que 400 francs et ils apprendront des métiers; ce qui est une chose fort utile en Croatie. Ainsi les fils de colonels, lieutenants-colonels, capitaines, jusqu'à concurrence de moins de 100, peuvent être élevés à Saint-Cyr ou à la Flèche ; les fils des lieutenants et sous-lieutenants, en nombre nécessaire pour compléter 100, seront mis à la Flèche ; les 100 appartenant aux moins riches, on les enverra à Châlons. Si les 200 appartiennent à des gens considérables, et qu'ils ne puissent pas apprendre des métiers, vous m'en rendrez compte.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1244. — OBSERVATIONS SUR LA CONSTITUTION ET LA FORCE DES TROUPES DU ROYAUME D'ITALIE.

A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A ANCÔNE.

Fontainebleau, 27 octobre 1810.

Mon Fils, le 2e bataillon du 2e régiment d'infanterie de ligne italien est prisonnier de guerre. Il faut le reformer et ne porter ce qui est prisonnier de guerre que pour mémoire, et à la suite. Il est nécessaire que vous ayez dans le royaume deux escadrons du régiment Napoléon et deux escadrons du régiment des chasseurs royaux. Par ce moyen vous auriez en Italie deux escadrons des chasseurs royaux, quatre escadrons du régiment du Prince-Royal, quatre escadrons du régiment de la Reine, deux escadrons des dragons Napoléon; lesquels, complétés à 200 chevaux, doivent faire 2,400 chevaux. Je vois avec peine que vos régiments de cavalerie ont fort peu de chevaux. Il est indispensable de porter les régiments à 900 hommes et à 800 chevaux, et ceux qui n'auront que deux escadrons dans le royaume à 450 hommes et 400 chevaux. Vous savez combien il est difficile de faire arriver des chevaux en Italie. Ces régiments de cavalerie ainsi complétés avec les deux régiments de chasseurs dont j'ai ordonné la formation, et qu'il faudra porter

à 800 chevaux chacun, feront 4,000 chevaux pour le royaume d'Italie ; il ne peut pas y avoir moins. Ainsi je compte que, moyennant les conscrits que vous allez lever, vous aurez, au mois de mai, en état d'entrer en campagne, trente bataillons d'infanterie légère et de ligne existant en Italie, sans y comprendre ceux qui sont en Espagne et à Corfou. Ces trente bataillons pourraient former trois belles divisions, chacune de 8,000 hommes. Je compte que vous aurez en outre dix 5es bataillons formant 5,000 hommes, pour la garnison de Palma, de Venise, d'Ancône, etc., et pour renforcer l'armée ; 2° que vous aurez douze escadrons de chasseurs et de dragons des anciens régiments, formant 2,400 chevaux, et un régiment des deux nouvellement formés, fort de 800 hommes ; 3° que chaque régiment de ligne italien aura sa compagnie de canonniers et ses caissons, conformément à ce que j'ai établi en Allemagne : 4° que vous aurez le matériel nécessaire pour atteler soixante-douze pièces de canon avec le personnel ; ce qui, avec les vingt pièces de régiment, à raison de deux par régiment, ferait quatre-vingt-douze pièces de canon ; 5° que vous aurez vos sapeurs, vos pontonniers, votre bataillon du train des équipages militaires, de sorte qu'en deux mois de temps vous ayez acheté les chevaux nécessaires pour remonter l'artillerie et le train, et les mettre en état d'entrer en cam-

pagne. Alors les troupes italiennes formeraient un très-beau corps d'armée de près de 30,000 hommes sous les armes, sans compter les bataillons de garnison. En formant deux corps français de même force et de même nature, l'armée d'Italie se trouverait portée à 90,000 hommes, dont 72,000 d'infanterie, 10,000 de cavalerie et 8,000 d'artillerie, sapeurs, pontonniers, etc.

Je vous avais écrit pour des camps, vous ne m'avez pas encore répondu ; cependant voilà la saison qui se passe.

Je trouve que 12,000 hommes que vous levez pour la conscription sont trop peu. La conscription doit être calculée à raison de 3,000 hommes par million d'habitants. Je l'ai en conséquence portée à 15,000 hommes pour cette année, afin de la porter l'année prochaine à 18,000 hommes.

Faites-moi un rapport sur votre cavalerie et soignez-la ; elle me parait bien bas.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

1245. — ORDRES POUR LA PRISE DE POSSESSION DU VALAIS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Fontainebleau, 3 novembre 1810.

Mon intention est de réunir le Valais à la France, et de charger de cette opération le général César Berthier. En lui écrivant par l'estafette d'aujourd'hui, il recevra la lettre le 7 ; vous aurez soin de recommander au gouverneur général à Turin de la faire passer par courrier extraordinaire. Le général Berthier pourra être le 10 ou le 11 à Sion. Vous ordonnerez directement au gouverneur général à Turin de faire partir, le 6, les deux bataillons du 23e léger, qui sont à Aoste, avec six jours de vivres, et de les diriger sur Sion, où ils arriveront en même temps que le général Berthier.

Vous ordonnerez au vice-roi de faire partir les deux bataillons italiens que depuis quelque temps j'ai fait réunir à Domo d'Ossola. Vous aurez soin de faire suivre cette colonne de quatre pièces de canon. Elle se rendra à Brigg.

Vous donnerez vos ordres au général Fiteau de partir de Genève avec les 1,100 Portugais, quelques centaines de Français et deux pièces de canon, pour

se rendre à Martigny. Il sera sous les ordres du général Berthier. La colonne italienne qui passe le Simplon aura 100 chevaux. La colonne du général Fiteau aura également 100 chevaux. Le général Berthier aura ainsi à sa disposition trois colonnes : une qui se rendra à Brigg, composée de deux bataillons italiens, de quatre pièces de canon et de 100 chevaux ; une autre composée de deux bataillons du 23e léger, qui marchera avec lui sur Sion ; il apellera sur-le-champ à lui les 100 hommes de cavalerie qui partiront de Genève ; enfin la colonne du général Fiteau, qui se rendra à Martigny avec un millier d'hommes et deux pièces de canon. Le général Berthier aura donc plus de 4,000 hommes sous ses ordres.

Vous donnerez des ordres au gouverneur général à Turin, au général Fiteau et au vice-roi pour que les hommes aient 40 cartouches chacun ; que la solde soit faite jusqu'au 1er janvier. A cet effet, la 27e division militaire, la 7e, le vice-roi, verseront les fonds nécessaires au départ de Genève, de Domo d'Ossola et d'Aoste, jusqu'au 1er janvier.

Vous ferez donner les vivres de campagne aux troupes, pour qu'elles soient bien nourries et n'aient aucun prétexte pour faire du désordre. Vous désignerez un commissaire des guerres pour se rendre à Sion. Enfin vous recommanderez au vice-roi d'avoir avec ses quatre pièces de canon trois caissons, et au général Fiteau d'emmener de Genève trois cais-

sons d'infanterie. Vous aurez soin que les vivres soient assurés à la troupe pour six jours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1246. — ORDRES RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN RÉGIMENT HOLLANDAIS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Fontainebleau, 7 novembre 1810.

Monsieur le Duc de Feltre, vous recevrez un décret pour la formation d'un régiment hollandais. Vous ne manquerez pas d'observer que chaque million d'hommes en France fournit 15 à 20,000 hommes sous les armes. Cependant, pour la Hollande, je n'en prends que 7,000, parce que je ne demande que 1,400 Hollandais et 5,600 étrangers; c'est donc moitié moins que ne fournit la France. En calculant ce que je demande de la conscription sur 120,000 hommes, cela fait 3,000 hommes par million d'habitants. La Hollande, qui a deux millions d'habitants, devrait fournir 6,000 hommes par an. Je n'en prends que 3,000 pour la terre et pour la marine. Je pense que 6,000 hommes sont nécessaires pour compléter le taux actuel; on

prendra 1,500 hommes sur les années 1808, 1809 et 1810; ce qui fera 4,500 hommes, qui, avec les 3,000 de la conscription de 1811, porteront les cinq régiments hollandais au delà du complet. Il faut régler le recrutement des régiments hollandais sur ce principe. Il est convenable de diviser les sept départements de la Hollande entre des officiers et sous-officiers de recrutement. Il me semble qu'il serait convenable de placer les 5es bataillons dans les départements qui doivent recruter les régiments; cela rendrait le recrutement plus facile. En conservant ces cinq régiments hollandais pour la Hollande, on obtiendra les avantages attachés à l'organisation allemande, par laquelle chaque régiment, ayant son dépôt dans la province où il se recrute et où il revient en garnison en temps de paix, peut être sans inconvénients envoyé en congé, et être réuni promptement. Cette organisation, qui ne peut avoir lieu pour la totalité de la France, est bonne à conserver en Hollande, au moins pendant les premières années.

Il serait convenable de placer, au 1er janvier prochain, un des 5es bataillons du dépôt à Berg-op-Zoom; faites-moi connaître les lieux où il faudrait placer les autres dépôts.

Mon intention est que les officiers d'artillerie et du génie en résidence en Hollande soient Français, et que vous donniez aux officiers hollandais en rési-

dence de l'emploi dans les autres parties de la France.

Je désire aussi qu'une partie des généraux commandant les départements et les commandants d'armes soient Français, et que vous placiez ailleurs les généraux des départements et les commandants de place actuels hollandais.

L'instruction générale doit être qu'en janvier 1811 la moitié des commandants de place et des généraux soient Français, et qu'en 1812 ils le soient tous, à quelques exceptions près. Il y a beaucoup de généraux hollandais que vous pouvez placer dans les armées et dans les départements au delà des Alpes.

Mettez surtout en Hollande de bons directeurs d'artillerie et du génie. Je suppose que vous vous occupez de la formation de la gendarmerie.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1247. — OBSERVATIONS AU ROI DE NAPLES SUR L'EFFECTIF TROP ÉLEVÉ DE SON ARMÉE.

A JOACHIM NAPOLÉON, ROI DES DEUX-SICILES, A NAPLES.

Fontainebleau, 12 novembre 1810.

Je viens de lire avec attention le rapport de votre

ministre des finances. Je vois que votre déficit provient de ce que vous avez la simplicité de tenir sur pied 40,000 Napolitains, qui ne peuvent pas vous servir. Si au lieu de 40,000 hommes vous n'en aviez que 15 ou 20,000, vous seriez riche. Vous agissez trop légèrement. Vous levez sans raison de nouveaux corps, et moi, dont le budget de la guerre monte à 3 ou 400 millions, j'y regarde à deux fois à donner un uniforme à un nouveau corps. Qui vous empêche de donner des congés de semestre et de réduire votre armée? On a peine à concevoir qui a pu vous porter à avoir une armée napolitaine aussi considérable. Vous sentez que, convaincu comme je le suis que, si je retirais mes troupes, il faudrait les renvoyer bientôt à grandes marches, parce que les Anglais ne manqueraient pas d'en profiter pour venir vous attaquer, ce qui me ferait en Europe une dépense considérable et un échec, je me trouve embarrassé de la mauvaise direction que vous avez donnée à vos affaires. Ce n'est pas quand vous avez un déficit que vous devez me consulter, c'est avant de lever des corps napolitains inutiles. Toutefois j'attends des détails sur votre budget et sur vos troupes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1248. — ORDRE POUR LA MARCHE DES CONVOIS EN ESPAGNE.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 2 décembre 1810.

Mon Cousin, écrivez au général Reille que je donne l'ordre qu'on lui envoie six chefs de bataillon, dix capitaines, quinze lieutenants et quinze sous-lieutenants. Faites-lui connaître que j'ai vu avec peine ce qui est arrivé à un convoi de poudre; que ces événements ne devraient pas avoir lieu, parce que les convois ne devraient marcher que deux fois la semaine, une fois même s'il le fallait, et devraient toujours être composés des hommes qui rejoignent leurs corps, des courriers, et avec un supplément de troupes qui portât toujours la force des escortes à 500 hommes; que je désire que l'on suive rigoureusement cette règle, afin que je n'entende plus dire qu'un convoi a été intercepté. Écrivez la même chose au général Caffarelli; qu'il règle ses convois à deux par semaine, tant de Tolosa à Navarre que d'Irun à Burgos et de Vitoria à Bilbao, de sorte qu'ils puissent toujours être tellement escortés qu'ils n'aient rien à craindre. Les poudres, le trésor, les hommes isolés sortant des

hôpitaux, tout attendrait que les convois partissent. De cette manière, on n'entendra plus parler des événements qui arrivent si souvent. Écrivez la même chose au général Buquet et aux généraux Dorsenne et Kellermann.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1249. — NOTE SUR ANVERS.

Paris, 24 décembre 1810.

Voici ce que je voudrais pour Anvers :

La réunion de la Hollande donne à Anvers une nouvelle importance, et je veux avoir à Anvers tous mes magasins d'artillerie, poudres, arsenal, etc.

Cette place étant la seule que j'aurais entre la France et la Hollande, je suis décidé à commencer cette année la place de la rive gauche de l'Escaut. Il faut faire le tracé sur un grand plan, puisque tout porte à croire que ce terrain sera chèrement vendu.

La grande difficulté est de l'autre côté de la rivière. Mon intention est d'y faire une autre place et des quais qui la fassent correspondre avec la partie opposée d'Anvers et son enceinte.

On n'élèvera les terre-pleins que dans les bastions, et les courtines resteront ouvertes comme quais. La place d'Anvers venant à être prise, on ferait les parapets des courtines ; la place se trouverait parfaitement fermée du côté de la rivière, et on n'aurait rien à craindre du côté d'Anvers. Il faut donc tracer la place de manière à laisser sur les quais l'emplacement des terre-pleins, d'une rue et des maisons, de sorte que le quai sera très-large sur les courtines. On ne construirait point de maisons dans les bastions.

Les courtines devront être très-longues, parce qu'elles ne seront abordables que par eau et qu'il n'est pas question de cheminements.

On pourrait avoir là trois beaux quais, de 100 à 150 toises chacun, dont le terrain serait très-précieux et que je vendrais au commerce.

Les bastions auront des poternes et des portions de quai autour, afin de former les quais de l'artillerie et de l'administration militaire, et qu'on puisse ne rien prendre sur les autres quais.

On tracera là une fonderie, un arsenal et un magasin d'artillerie, une manutention des vivres de terre et des magasins.

Il faudra construire tout cela sur des canaux et des bassins intérieurs.

Par ce moyen, Anvers jouira des avantages d'une grande place située sur les deux rives de l'Escaut

et des agréments d'une place isolée sur chaque rive.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1250. — FORMATION D'UN BATAILLON DE FUSILIERS-SERGENTS ET DE DEUX BATAILLONS DE VOLTIGEURS-CAPORAUX ET DE TIRAILLEURS-CAPORAUX.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 31 décembre 1810.

Mon Cousin, le ministre de la guerre vous fera connaître l'ordre par lequel je viens de former un bataillon de fusiliers-sergents, composé de quatre compagnies ou 800 hommes, choisis parmi les meilleurs sujets de mes régiments de fusiliers, et deux bataillons d'égale force de voltigeurs-caporaux et de tirailleurs-caporaux, choisis parmi les meilleurs sujets de mes tirailleurs et conscrits. Mon intention est de placer ces trois bataillons à Fontainebleau et de leur donner une instruction particulière. Par cette organisation, mon but est d'avoir sous la main 800 sergents pouvant servir à la composition de deux cent dix compagnies, et 1,600 caporaux pour un pareil nombre de compagnies ; ce qui me for-

merait les cadres de trente ou quarante bataillons. Le corps des fusiliers étant de quatre bataillons et de 4,000 hommes, ce sera un homme sur cinq qu'il devra fournir. Les corps de tirailleurs et de conscrits étant de seize bataillons, ce sera un homme sur huit qu'ils devront fournir. Voyez le prince d'Eckmühl, concertez-vous avec lui pour faire le travail sur le papier, pour que les hommes absents par congé ou maladie, reconnus pour bons sujets, soient compris dans cette formation, et écrivez au général Dorsenne sur le nombre d'hommes que chacun des bataillons qui sont en Espagne doit fournir. Vous lui prescrirez de réunir les hommes qui doivent former les trois bataillons à Burgos et de les mettre en route pour Fontainebleau. Le prince d'Eckmühl fera faire à Fontainebleau les dispositions nécessaires pour les recevoir. Vous sentez l'importance que j'attache à avoir ces hommes réunis à Fontainebleau.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1251. — INSTRUCTIONS POUR LA COMPOSITION DE LA GRANDE ARMÉE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 3 janvier 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je désire avoir un livret de la Grande Armée, comprenant l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, les équipages de pont, le génie, avec l'emplacement des troupes au 1er janvier et les ordres qu'elles ont reçus.

INFANTERIE.

La Grande Armée sera composée de quatre corps. Le corps d'observation de l'Elbe comptera pour deux.

Je vous ai fait connaître l'organisation du corps d'armée de l'Océan, qui n'aura que 3 divisions au lieu de 4, et celle du corps d'observation d'Italie, qui n'aura que 3 divisions au lieu de 4, savoir : 2 divisions françaises et 1 italienne.

La Grande Armée ne sera donc composée que de 15 divisions ; j'en joins ici l'état pour plus de clarté ; il y aura 2 divisions de moins que dans le premier projet, ce qui influera sur l'artillerie.

CAVALERIE.

La cavalerie légère sera divisée en 14 brigades. Vous en avez les numéros; pour plus de clarté, je joins ici l'état de leur formation. Ces 14 brigades formeront 7 divisions.

La cavalerie de réserve sera composée de 6 divisions, savoir : 5 divisions de cuirassiers et 1 de dragons; pour plus de clarté, j'en joins ici l'organisation.

Il y aura donc une division de cavalerie de plus que je n'avais ordonné ; ce qui donne une augmentation de deux batteries d'artillerie à cheval de plus que je n'avais ordonné.

ARTILLERIE.

Les 14 divisions françaises auront chacune une batterie à pied de six pièces de 6 et de deux obusiers, et 13 batteries à cheval de quatre pièces de 6 et de deux obusiers, la 7e division étant servie par une compagnie d'artillerie à cheval polonaise. Le corps d'observation de l'Elbe, formant deux corps d'armée, aura 4 batteries de réserve, chacune de six pièces de 12 et de deux obusiers à grande portée ou licornes. Le corps d'observation de l'Océan aura 2 batteries pareilles. Le corps d'observation d'Italie aura 2 batteries pareilles; total de l'artillerie française attachée aux 14 divisions d'infanterie, 35 bat-

teries à pied, à cheval ou de réserve, formant quarante-huit pièces de 12, cent quarante-six pièces de 6, soixante-dix obusiers, dont seize à grande portée ou licornes; total, 264 pièces attachées à l'infanterie.

La division italienne aura 1 batterie à pied et 1 à cheval. La garde italienne aura 1 batterie à pied et 1 à cheval. Il y aura 2 batteries d'artillerie de réserve italienne attachées à la garde; total de l'artillerie attachée à l'infanterie italienne, 6 batteries à pied, à cheval ou de réserve, formant douze pièces de 12, vingt pièces de 6, douze obusiers, dont quatre licornes; total, 44 pièces de canon italiennes.

L'artillerie de la cavalerie sera composée de 12 batteries à cheval ou de soixante-douze pièces, savoir : quarante-huit pièces de 6 et vingt-quatre obusiers; total, 72.

Le total de l'artillerie de la Grande Armée sera donc de 51 batteries à pied, à cheval ou de réserve, formant soixante pièces de 12 françaises ou italiennes, deux cent quatorze pièces de 6 et cent six obusiers; total, 380 bouches à feu, sans comprendre l'artillerie régimentaire.

Conformément à l'état ci-joint, les 15 divisions auront 174 pièces de régiment, dont dix italiennes et seize de la Confédération.

La Garde impériale aura 8 batteries d'artillerie

à cheval, 8 batteries d'artillerie à pied et 4 de régiment ; total, 24 batteries servies, vingt-quatre pièces de 12, quatre-vingts pièces de 6, trente-deux pièces de 4, quarante obusiers, dont huit à grande portée ou licornes ; total, 176 pièces. Ce qui, avec les trente-six pièces de la garde italienne, y compris les seize de la réserve italienne, fera 212 pièces pour la Garde.

Ainsi il y aura à la Grande Armée quatre-vingt-quatre pièces de 12, deux cent quatre-vingt-quatorze pièces de 6, cent quarante-six obusiers et deux cent six pièces de régiment, y compris la Garde ; total général, 730 bouches à feu.

ÉQUIPAGES DE PONT ET PARCS DE SIÉGE.

Il y aura 3 équipages de pont, dont 2 sont formés et 1 avec les agrès seulement, servis par 13 compagnies de pontonniers ;

2 équipages de siége avec au moins 12 compagnies françaises pour le service des 2 équipages, et 12 alliées, dont 3 italiennes, 3 polonaises et 6 des autres nations ;

24 compagnies de sapeurs françaises, 2 italiennes, non compris les sapeurs de la Garde ;

6 compagnies de mineurs ;

1 bataillon d'ouvriers de la marine, de 6 compagnies.

TRANSPORTS MILITAIRES.

Il y aura 7 bataillons, dont 6 français et 1 italien, formant 1,774 voitures.

GÉNIE.

2 équipages de siége et 3 équipages de pont, composés des simples matériaux en réserve à Danzig.

Il faudrait joindre à l'artillerie un certain nombre de pièces attelées au parc général, pour pouvoir promptement réparer les pertes.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1252. — DÉTAILS SUR LA COMPOSITION DE LA GRANDE ARMÉE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 10 janvier 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, j'ai définitivement organisé la Grande Armée en quatre corps, à compter du 15 février.

1er CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

Le prince d'Eckmühl, commandant. Les 1re, 2e,

3e, 4e, 5e divisions d'infanterie et les 1re et 2e brigades de cavalerie légère.

2e CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

Le duc de Reggio, commandant. Les 6e, 8e et 9e divisions d'infanterie et les 5e et 6e brigades de cavalerie légère. Au 15 février, tout ce corps sera réuni à Münster et Osnabrück.

CORPS D'OBSERVATION DE L'OCÉAN.

Le duc d'Elchingen, commandant. Il sera au 15 février à Mayence. Les 10e, 11e, 12e, 7e divisions (la 10e division se réunit à Mayence, la 11e se réunit à Düsseldorf, la 7e est à Danzig, la 12e division ne pourra être formée que dans le courant d'avril), les 9e et 14e brigades de cavalerie légère. Tout cela sera prêt à marcher le 15 février.

CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

Les 13e, 14e et 15e divisions d'infanterie, les 12e et 13e brigades de cavalerie légère. Elles seront réunies le 15 février à Botzen, Trente, Vérone et Brescia.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

La réserve de cavalerie sera divisée en trois corps :

1er corps, général Nansouty : 1re division de cavalerie légère, général Bruyère ; 3e brigade, général

Jacquinot; 4e brigade, général Piré; 1re division de cuirassiers, général Saint-Germain; 5e division de cuirassiers, général Valence.

2e corps, général Montbrun : 2e division de cavalerie légère comprenant les 7e et 8e brigades, général Vattier; 2e division de cuirassiers, général Saint-Sulpice; 4e division de cuirassiers, général Defrance.

3e corps, général Latour-Maubourg : 3e division de cavalerie légère comprenant les 10e et 11e brigades, général Kellermann; 3e division de cuirassiers, général Doumerc; division de dragons, général Lahoussaye.

Du reste, il n'y a aucun changement dans l'organisation des brigades d'infanterie, si ce n'est que le 24e léger est mis dans la 10e division à la place du 26e, et que le 26e est mis dans la 6e division à la place du 24e.

Dans les derniers états, il n'y avait que 13 brigades de cavalerie légère; il y en a aujourd'hui 14. La 14e est formée du 4e et du 28e de chasseurs; elle est sous les ordres du général Beurmann.

Chaque division de cavalerie aura besoin de son ambulance, des ses commissaires de guerres et de son administration. Il serait bon que chaque corps, composé de trois divisions, eût ou un ordonnateur, ou du moins un commissaire des guerres principal.

La Garde sera toujours composée de quatre divi-

sions, comme il a été dit. Je désirerais que, vers le 15 février, l'état-major général pût être réuni à Mayence. J'attendrai le rapport que vous devez me faire là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1253 — INSTRUCTIONS POUR L'ORGANISATION DU CORPS D'ARMÉE DU MARÉCHAL DAVOUT.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A PARIS.

Paris, 21 janvier 1811.

Mon Cousin, mon intention est d'envoyer à votre armée un nouveau régiment français d'infanterie légère et quatre régiments hollandais, et qu'il soit formé une 4e division, de sorte que votre corps sera composé de quatre divisions, chacune de cinq régiments, savoir : d'un régiment d'infanterie légère et de trois régiments de ligne français et d'un régiment hollandais. La division où sera le 33e léger aura un autre régiment d'infanterie légère français. Mon intention est de réunir l'artillerie et tout ce qui est nécessaire pour pouvoir, dans le courant de l'été, former, de ces quatre divisions de cinq régiments chacune, cinq divisions de quatre régiments.

Il est donc nécessaire qu'il y ait aux parcs de l'artillerie et du génie le matériel nécessaire pour former ces cinq divisions. Comme chaque régiment sera de quatre bataillons, je désire qu'il y ait trois pièces régimentaires au lieu de deux ; ce qui ferait soixante pièces de régiment. Chaque division d'infanterie devrait avoir une compagnie d'artillerie légère, ce qui ferait cinq compagnies ; la cavalerie, trois compagnies ; ce qui ferait huit compagnies d'artillerie légère pour le corps d'armée. Chaque division d'infanterie devrait avoir aussi une batterie et demie d'artillerie à pied, ce qui ferait environ huit compagnies d'artillerie à pied. Il faudrait donc un matériel de soixante-quinze bouches à feu pour l'infanterie, de dix-huit pour la cavalerie, ce qui ferait quatre-vingt-treize, et de sept pour le parc ; total, cent pièces de canon. Je pense qu'il faudrait cinq compagnies de sapeurs pour les divisions et quatre compagnies pour le parc, et quatre compagnies de pontonniers pour le parc. Les dix régiments de cavalerie actuellement existants formeraient la cavalerie de l'armée. Il faudrait que le génie eût tous les outils nécessaires. Les régiments ayant le nombre de leurs caissons augmenté, on compléterait les quatre bataillons du train ; ce qui fournirait les caissons nécessaires pour les cartouches, et près de quatre-vingts caissons seulement pour les vivres, ou presque l'équivalent

d'un bataillon. Il y aurait, indépendamment de cela, deux bataillons d'équipages militaires, formant deux cent quatre-vingt-huit caissons.

Ainsi votre corps d'armée serait composé de cinq divisions d'infanterie, de trois brigades de cavalerie légère, d'une division de cavalerie de réserve, de cent quatre-vingts bouches à feu, et présenterait, tout compris, une force de 80,000 hommes, que je voudrais avoir toujours disponible pour former l'avant-garde et porter où cela serait nécessaire. J'ai désigné le général Haxo pour commander le génie. Faites mettre sur un état l'organisation que je projette, et sur un autre ce que vous avez et ce qui vous manque.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1254. — ORDRE CONCERNANT LES PLACES A RÉSERVER AUX MILITAIRES RETIRÉS ET BLESSÉS.

AU GÉNÉRAL COMTE ANDRÉOSSY, PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LA GUERRE AU CONSEIL D'ÉTAT, A PARIS.

Paris, 27 janvier 1811.

Réunissez la section de la guerre et proposez-moi un projet pour récompenser les militaires retirés et blessés, en leur donnant de préférence les places

des administrations forestières, des postes, des tabacs, des contributions, enfin par toute espèce de places que les militaires, officiers et soldats retirés sont susceptibles d'occuper ; car il est contre mon intention et la justice de donner ces places à des gens qui n'ont rien fait. Je me rapporte au zèle et à l'intelligence de la section pour me proposer les mesures convenables.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1255. — ORDRE POUR LA RELATION DES SIÉGES FAITS EN ALLEMAGNE ET EN ESPAGNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 février 1811.

Je désirerais qu'on fît au Dépôt de la guerre le plan des attaques et des siéges des différentes places prises dans les campagnes d'Allemagne, comme Danzig, Raab, les places de Silésie, avec des cartes et des mémoires. Mon intention n'est pas d'imprimer ce travail, mais de le garder au Dépôt, de sorte qu'en cas d'une guerre ces matériaux puissent être consultés. On peut également faire rédiger l'historique des siéges des places d'Espagne, telles que Saragosse, Tortose, Lerida, Mequinenza,

Ciudad-Rodrigo, Almeida, l'attaque de Madrid, de Marbella, de Cadix. Il n'y a aucun inconvénient à imprimer ce volume.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1256. — ORDRE POUR LA FORMATION D'APPROVISIONNEMENT DE RÉSERVE EN GRAINS.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 5 février 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, mon intention est d'avoir un approvisionnement de réserve en grains froment de 50,000 quintaux métriques dans chacune des villes de Toulouse et de Metz. Le froment pour la réserve de Toulouse sera acheté dans les départements de l'ouest, celui pour celle de Metz dans les départements du Mont-Tonnerre, de Rhin-et-Moselle et de la Roër. La formation de ces réserves et les soins de leur conservation seront confiés à la direction générale des vivres de la guerre, qui établira une comptabilité particulière pour ces opérations.

Vous me ferez connaître quelle somme est nécessaire pour former chacun de ces deux approvisionnements de réserve, pour leur entretien et leur conservation pendant six mois.

Lorsque les réserves dont il s'agit seront formées, vous m'en rendrez compte, et je vous ferai passer mes ordres sur l'emploi que je voudrai en être fait.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1257. — MODIFICATIONS DANS L'ARMÉE D'ALLEMAGNE ; SA NOUVELLE COMPOSITION.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 13 février 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, au 1er avril l'armée d'Allemagne sera composée de la manière suivante :

1re division : le général de division Morand, commandant ; les généraux Dalton et l'Huillier, généraux de brigade. 13e d'infanterie légère ; 17e, 30e, 61e de ligne.

2e division : le général de division Friant, commandant ; les généraux Grandeau et Duppelin, généraux de brigade. 2e d'infanterie légère ; 43e, 48e, 111e de ligne.

3e division : le général de division Gudin, commandant ; les généraux Desailly, Boyer et Leclerc, généraux de brigade. 7e d'infanterie légère ; 12e, 21e, 25e de ligne.

4e division : le général de division Dessaix, commandant ; les généraux Barbanègre et Friederich, généraux de brigade. 33e léger ; 57e, 108e, 85e de ligne.

Chaque régiment, dans le courant de l'été, aura 4 bataillons ; ce qui fera 16 bataillons par division ou 12,000 hommes.

Chaque régiment aura également, dans le courant de l'été, 4 pièces de canon ; ce qui fera 16 pièces de canon par division. Il y aura par division une compagnie d'artillerie à cheval servant une batterie de pièces de 6, et une compagnie d'artillerie à pied servant une autre batterie ; ce qui fera 12 pièces par division et 48 pièces pour le corps d'armée. Une batterie d'artillerie à cheval sera attachée à chaque brigade de cuirassiers ; ce qui fera 12 pièces de canon pour les deux brigades et, avec les 48 pièces de l'infanterie, 60 pièces de canon. Il y aura enfin une batterie d'artillerie à cheval et deux batteries de pièces de 12 à la réserve de l'armée, plus 2 canons, ce qui fera 80 pièces, qui, avec les 64 pièces des régiments, feront 144 pièces. Chaque division aurait une compagnie de sapeurs avec ses outils. Il y aurait au parc au moins six compagnies d'artillerie à pied et quatre compagnies de sapeurs avec leurs outils, indépendamment de 15,000 outils attelés, et au moins deux compagnies de pontonniers. Il y aurait de plus une com-

pagnie d'armuriers, le 12e bataillon d'équipages militaires complété selon mon décret, une compagnie d'infirmiers, etc.

Le corps d'armée aura 16 caissons d'infanterie par division avec les bataillons, servis par les régiments ; 20 caissons par division avec l'artillerie de la division ; 80 au parc du corps d'armée ; total, 224 caissons d'infanterie ou 3,584,000 cartouches attelées ; plus, 3 millions de cartouches prêtes à distribuer aux troupes, à Magdebourg ou à Hambourg.

Il y aura double approvisionnement, savoir : un approvisionnement avec les pièces, un demi avec le parc de la division, un demi avec le parc de l'armée.

Les bataillons du train devant être portés au complet, il faut les économiser le plus possible, pour en employer une partie à la formation d'un autre corps. Je suppose que 600 voitures d'artillerie sont suffisantes, sans y comprendre l'artillerie des régiments, et qu'ainsi il ne faudra que deux bataillons bien complets, ayant 3,000 chevaux; ce qui me rendra disponibles les deux autres bataillons pour un pareil train de bouches à feu. Ainsi il ne faut augmenter en rien le matériel de ce corps pour garder deux bataillons disponibles. Et comme j'ai huit bataillons du train, quand je les aurai complétés, ils pourront suffire à quatre corps d'armée, qui, à 80 bouches à feu chacun, formeraient un nombre

de 320 pièces, indépendamment de l'artillerie des régiments.

Ayant pris des mesures pour avoir promptement des pontons à Danzig, mon intention est qu'il n'y ait aucun équipage de pont à ce corps d'armée. Soumettez-moi le plan de cette formation en détail, en désignant les compagnies d'artillerie, de sapeurs, de pontonniers et celles du train et des équipages militaires. Comme j'ai porté à 6 compagnies les bataillons des équipages militaires, il y aura une compagnie à chaque division et deux au parc de réserve, de sorte qu'il y aura 64 caissons de régiment pour porter le pain, à un par bataillon; ce qui, joint à 40 caissons par division, fera 224 caissons. Je conçois qu'au mois d'avril ce bataillon ne sera pas formé en entier, mais vous me ferez connaître ce que je pourrai faire marcher à cette époque.

Les mouvements de l'armée d'Allemagne doivent se faire par Wesel, qui est le grand dépôt.

Ces ordres doivent être tenus secrets, et vous devez prescrire les différentes dispositions sans que personne ait connaissance de cette lettre. Vous m'apporterez vous-même la formation de l'armée en ses différentes parties, avec la désignation des officiers, pour que je l'approuve, et vous l'enverrez ensuite au prince d'Eckmühl, comme définitivement arrêtée.

Je n'ai pas besoin de dire que dans les six compagnies d'artillerie qui seront envoyées au parc je

ne comprends pas celles des places de l'Oder et de Danzig. Ce qui est relatif à ces places sera l'objet d'un autre travail, dont je m'occuperai aussitôt que je pourrai le faire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1258. — ORDRES CONCERNANT LES REMONTES ET LES EFFECTIFS DES CORPS DE CAVALERIE STATIONNÉS EN ALLEMAGNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 15 février 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le 13e de cuirassiers a 300 hommes à son dépôt ; mon intention est que sur ce nombre il soit fait choix de tous les hommes en état de servir, qui seront distribués de la manière suivante : 70 seront envoyés au 2e de cuirassiers, 30 au 3e, 100 au 12e, et 10 au 9e ; total, 210. C'est-à-dire que ces 210 hommes seront envoyés aux quatre régiments qui sont en Allemagne. Par ce moyen, le 13e régiment de cuirassiers, au lieu de 1,300 hommes, n'aura plus que 1,100 hommes à l'effectif ; ce qui est suffisant.

Comme les quatre régiments de cuirassiers qui sont

en Allemagne doivent être portés à 1,100 hommes, cela soulagera d'autant la conscription.

Il faudrait donner ordre que tous les hommes disponibles qui se trouvent aux dépôts des quatre régiments de cuirassiers, des quatre de chasseurs et des deux de hussards qui sont en Allemagne, se rendissent aux escadrons de guerre. Il faudrait y envoyer également toutes les selles disponibles, afin de pouvoir faire monter sans retard les 1,200 chevaux de cuirassiers et les 1,600 chevaux de chasseurs et de hussards, qui vont être levés sur les lieux. Il faudrait prescrire aux généraux de cavalerie de bien veiller aux remontes, et de n'accepter que des chevaux de 5 à 8 ans, qui soient en bon état. Cinq régiments de dragons sont à l'armée d'Italie ; ils ont avec eux leurs dépôts ; ils doivent cette année recevoir 900 chevaux. Il y a en outre, dans le royaume d'Italie ou de Naples, six régiments de chasseurs ou de hussards qui doivent aussi recevoir une grande quantité de chevaux.

Les chevaux arrivant très-difficilement en Italie, j'ai décidé que les cinq régiments de dragons et les six régiments de hussards et de chasseurs qui sont à l'armée d'Italie ne garderaient en Italie que trois escadrons, c'est-à-dire 600 chevaux, et que les 4es escadrons, avec tous les hommes à pied, se rendront en France. Vous désignerez les places où ils doivent établir leurs dépôts; et les chevaux de

remonte, ainsi que les hommes de recrue, au lieu d'aller en Italie, seront dirigés sur ces dépôts. La 6e division militaire me paraît celle qu'il est le plus convenable de choisir pour placer ces onze dépôts. Il faudrait décider quelle est la partie des ouvriers et du dépôt qui doit rester avec les escadrons de guerre.

Faites-moi un rapport et présentez-moi un projet de décret là-dessus. Concertez-vous pour cela avec le ministre de l'administration de la guerre. Il peut y avoir de l'avantage à avoir des dépôts d'infanterie en Italie, mais il me semble qu'il n'y en a pas pour les dépôts de cavalerie.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1259. — ORDRES POUR LA RÉUNION DE FUSILS A WESEL ET A MAYENCE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 février 1811.

Je vois que les 65,000 fusils qui sont en France sont nécessaires aux gardes nationales et trop éloignés des frontières de l'est. Ce serait d'un mauvais effet de les faire venir; d'ailleurs il faudrait

les remplacer par des fusils d'un autre calibre, ce qui ne serait d'aucun avantage. Je préfère donc faire un achat de 54,000 fusils à Vienne. Reste à savoir comment il faudrait faire pour couvrir cet achat, de manière qu'il ait l'air d'être fait par la Saxe et que nous n'y soyons pour rien.

En attendant, je désire que vous fassiez réunir à Wesel les 21,000 fusils qui sont en Hollande, les 6,000 qui sont à Maëstricht, et 7,000 qui sont à Anvers, ce qui fera 34,000 fusils; que vous les teniez à la citadelle de Wesel emballés et prêts à partir au premier ordre; que vous fassiez réunir à Mayence les 4,500 qui s'y trouvent, les 4,600 qui sont à Metz, les 3,000 qui sont à Mézières, les 9,000 qui sont à Lille, les 1,300 qui sont à Douai et les 19,000 qui sont à Strasbourg; qu'ils soient placés dans la citadelle de Strasbourg, en bon état, emballés et prêts à partir. Il me paraît convenable que vous les fassiez arranger et emballer à Mézières et à Lille, et qu'ils se rendent à Mayence tout emballés. Ainsi j'aurai ces 76,000 fusils, moitié à Wesel et moitié à Mayence.

Mettez-y la moitié des mousquetons que vous m'avez proposés dans votre dernier rapport. Ordonnez que cette opération se fasse avec le plus de mystère possible, de sorte qu'aux premiers jours de mai, si j'avais besoin d'avoir ces 76,000 armes, elles pussent partir vingt-quatre heures après que

je l'aurais ordonné. Je n'ai pas besoin de dire qu'il faut qu'elles soient en bon état et prêtes à servir. Il sera nécessaire de joindre une certaine quantité de formes de balle de 22; je pense qu'il faudrait en envoyer pour 5,000 fusils et les faire entrer dans les caisses.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1260. — INSTRUCTIONS POUR RENFORCER STETTIN ET DANZIG.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 3 mars 1811.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'écris au ministre de la guerre et de celle que j'écris au roi de Saxe. Ces lettres sont secrètes et ne sont que pour vous. Vous y verrez que je veux avoir 9,000 hommes à Danzig.

Envoyez à Stettin un très-beau régiment de la division Friant et un général de brigade français qui servira à surveiller Liebert et à savoir ce qui se fait. Vous pourrez même y envoyer la compagnie d'artillerie légère de la division Friant, avec ses pièces. Je vous préviens que je ne veux pas que ce soit le 111e, mais un de vos beaux régiments.

Les compagnies de pontonniers, d'ouvriers, de mineurs, de sapeurs et d'artillerie destinées pour Danzig doivent être réunies à Magdebourg, et doivent passer en conséquence d'un seul et même avis que vous en donnerez à mon ministre à Berlin. Vous pouvez cependant diviser cette colonne en trois parties pour soulager le pays. Il faut qu'ils aient fait une marche avant qu'on le sache à Berlin. Cette colonne étant arrivée à Stettin, le bataillon polonais du 10e régiment, les quatre compagnies d'artillerie française, la compagnie de pontonniers, la compagnie de sapeurs français, la compagnie de mineurs et les ouvriers, s'il y en a, les Saxons, si ceux qui sont à Stettin appartiennent au régiment qui est à Danzig, toutes ces troupes, qui feront une force de 2 à 300 hommes, marcheront ensemble, en ne faisant pas de marches ridicules, mais en faisant de bonnes marches, et arriveront à Danzig. En même temps le prince Poniatowski fera arriver à Danzig tout ce qui appartient aux 10e et 11e régiments et les deux compagnies d'artillerie. Ainsi tous mes mouvements seront faits; Danzig, Küstrin, Stettin et Glogau seront en état. Je désire que vous n'envoyiez aucun courrier extraordinaire en Pologne ni en Saxe, afin que tout cela se fasse sans le moindre mouvement. Les compagnies d'artillerie que vous avez à compléter pour Danzig, vous devez les faire aller sur Magdebourg, comme pour y tenir

garnison. Quand le mouvement sera démasqué et que ces troupes seront à 4 ou 5 journées de marche, il n'y aura pas de mal à faire parler la *Gazette de Hambourg* du mouvement qui aura eu lieu, mais seulement comme des troupes en marche pour en relever d'autres et renforcer Danzig, menacé par les Anglais.

NAPOLÉON.

P. S. Aussitôt que mes troupes seront arrivées à Stettin, vous écrirez au général Rapp pour qu'on ne tienne pas de propos contre la Russie, et pour qu'il soit au contraire amical ; que vous lui envoyez des renforts pour mettre son immense place à l'abri de tout événement du côté de l'Angleterre. N'envoyez aucun courrier en Pologne et écrivez-y le moins possible. Ayez le meilleur langage pour la Russie : on se plaint qu'il y a des lettres et des paroles de vous qui sont pour la guerre. Tout ce qu'on dit aux Polonais, ils le répètent et le publient de toutes les manières.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1261. — MISSION CONFIÉE AU GÉNÉRAL COMTE LEMAROIS,

AIDE DE CAMP DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Paris, 5 mars 1811.

Monsieur le Général Comte Lemarois, vous vous rendrez à Boulogne, où vous resterez deux jours. Vous prendrez connaissance de la situation des troupes, de l'emplacement des camps, de l'emplacement de la flottille et de tout ce qui peut m'intéresser. Vous m'écrirez deux heures avant de partir.

De là vous irez à Dunkerque, où vous séjournerez deux ou trois jours, pour voir quelle espèce de commerce font les smogglers, la quantité de journaux anglais qu'ils apportent et la publicité que ces journaux ont à Dunkerque; enfin observer ce qu'il peut m'importer de connaître.

Vous irez ensuite à Ostende; vous y resterez un ou deux jours. Vous prendrez connaissance de ce qui concerne les bâtiments à licence. On m'assure qu'ils commettent des fraudes et qu'ils emportent des dentelles qu'ils rapportent ensuite, afin de me faire penser que la balance de ce commerce est en ma faveur.

D'Ostende vous vous rendrez à Anvers, où vous

n'arriverez pas avant le 12 ou le 13 mars. Vous passerez huit jours à Anvers. Vous visiterez l'arsenal ; vous irez voir mon escadre au Ruppel ; vous me rendrez compte de ces visites. Tous les jours vous irez passer deux heures à l'arsenal et sur le fleuve pour voir où en est l'armement des vaisseaux, et dans le bassin pour voir les travaux qu'on y fait. Vous prendrez connaissance de tout ce qui est relatif aux fortifications, et vous m'en ferez une description après que vous les aurez visitées. Vous aurez soin de m'envoyer un rapport détaillé de ce qu'il y a d'important. Vous m'enverrez un état de la quantité de vingt-quatrièmes que l'on aura faits au 1er mars, et des progrès des constructions toutes les semaines. Mon intention est que dans le courant de mars on mette à l'eau l'*Auguste,* dans le courant d'avril le *Pacificateur,* dans le courant de mai l'*Illustre,* en juin le *Trajan,* en juillet le *Gaulois,* et en août ou septembre le *Conquérant,* de sorte que j'aie six vaisseaux cette année ; ce qui, joint aux douze que j'ai, me ferait dix-huit vaisseaux de guerre. Vous laisserez entrevoir qu'immédiatement après les couches de l'Impératrice, c'est-à-dire vers la mi-avril, il est probable que je viendrai à Anvers. Indépendamment des six vaisseaux dont il est question ci-dessus, je désire avoir cette année la frégate la *Terpsichore ;* il faudrait pouvoir l'avoir le plus tôt possible. Immédiatement après qu'un vaisseau sera à l'eau,

on doit en mettre un autre sur le chantier ; il faut donc qu'on ait les matériaux tout prêts. Rien ne peut manquer à Anvers. Les ouvriers doivent être assez nombreux ; s'ils ne le sont pas suffisamment, on pourrait en appeler de la Hollande et de la Belgique. Quant au bassin, je suis étonné que mes vaisseaux ne puissent pas encore y entrer.

Quand vous aurez passé huit jours à Anvers, et que vous m'aurez ainsi envoyé huit rapports, vous vous rendrez à Rotterdam. Je vous confie sous le plus grand secret que j'ai donné ordre aux deux vaisseaux qui sont dans cette rade de se rendre par mer à Flessingue. Vous vous informerez si des mesures ont été prises pour que des signaux aient lieu entre l'île de Walcheren et Rotterdam, afin qu'on connaisse chaque jour la situation des ennemis devant l'Escaut. Vous resterez trois jours à Rotterdam ; vous visiterez les chantiers et l'arsenal de Hellevoetsluis en grand détail ; vous m'informerez de l'époque où je puis espérer que les deux vaisseaux pourront partir. Ce moment est favorable, parce que les Anglais ne sont pas encore arrivés ; mais, passé le mois de mars, il ne sera plus temps. Après que vous aurez vu le chantier de Hellevoetsluis, vous reviendrez à Rotterdam. Vous me ferez connaître en détail comment marchent la préfecture, les douanes, la conscription, l'inscription maritime, la police, la contrebande, et l'esprit des troupes hollandaises

qui sont dans ce département. Vous me parlerez des officiers français qui commandent là, du génie, de l'artillerie. Vous profiterez de l'occasion où le général verrait les troupes, pour les voir manœuvrer, et vous me rendrez compte de l'esprit qui vous aura paru les animer. Il n'y aura pas d'inconvénient que vous donniez un dîner aux officiers à l'auberge où vous serez, que vous causiez avec les chefs et que vous vous assuriez de leur esprit.

On doit travailler à la route de Breda à Anvers ; vous m'en parlerez.

En revenant de Rotterdam, vous passerez à Willemstad. Vous me ferez un rapport sur la situation de l'armement de cette place, sur la garnison, sur le commandant, et sur ce qu'on y fait. Vous irez visiter l'île de Goeree; vous me parlerez du commandant, des troupes, de l'esprit qui les anime, de la défense de l'île, et de ce qui peut m'intéresser.

De Willemstad vous irez à Berg-op-Zoom; vous m'enverrez de pareilles notes sur l'armement de la place, sur la garnison, sur le commandant, sur le génie, l'artillerie, sur la police.

De là vous reviendrez à Anvers, où vous attendrez quelques jours; je vous enverrai dans cet intervalle des ordres sur votre destination ultérieure. Vous emploierez ce second séjour à vous occuper des pré-

tres, de la police, des opérations des colonnes mobiles destinées à faire rejoindre les conscrits.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le comte Lemarois.

1262. — OBSERVATIONS A FAIRE AU MARÉCHAL BESSIÈRES SUR LES RÉGIMENTS PROVISOIRES MIS A SA DISPOSITION.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 8 mars 1811.

Mon Cousin, je vous prie de me faire remettre sous les yeux la situation des trois bataillons de marche organisés à Bayonne, afin que je décide sur leur destination ultérieure.

Vous ferez connaître au duc d'Istrie que les dernières nouvelles de Londres donnent des détails sur le Portugal jusqu'au 18 février, qu'il paraît que le duc de Dalmatie s'est emparé de Badajoz et marche sur le Tage. Il est nécessaire de faire connaître au duc d'Istrie que je suis surpris qu'il demande des régiments définitifs au lieu de provisoires; comment peut-il supposer, lui qui est resté si longtemps auprès de moi, que j'ignore que les régiments défi-

nitifs sont cent fois meilleurs? Mais il devrait sentir que je ne puis faire autrement. Les régiments définitifs sont engagés dans l'intérieur de l'Espagne; je ne puis les renforcer qu'en formant des régiments provisoires avec les détachements des dépôts. Par cette mesure, les régiments provisoires doivent rester dans l'arrondissement du nord et être ainsi sous sa surveillance et celle des généraux Reille et Caffarelli. Ils doivent donc en avoir un soin tout particulier pour leur fournir l'argent, l'habillement, la chaussure, et mettre leur administration en règle. Il faut que vous écriviez au duc d'Istrie et aux généraux Reille et Caffarelli dans ce sens, pour savoir ce qu'ils ont fait pour la bonne organisation de ces corps. Quoi que l'on en dise, le pays est capable de fournir ce qui leur est nécessaire en draps, cuirs, etc. Dans la nécessité où je suis de former et maintenir des armées du côté du Nord, je ne puis fournir à tous.

Donnez ordre au duc d'Istrie de faire attaquer par le général Seras les corps insurgés qui sont entre Astorga et Villafranca. Ce n'est qu'en prenant avec les brigands l'initiative, qu'on peut espérer des résultats; pour en venir à bout, il faut leur faire une guerre active et vigoureuse.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1263. — INSTRUCTIONS POUR LA MISE EN ÉTAT DE DÉFENSE DE LA PLACE DE HAMBOURG.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 13 mars 1811.

Mon Cousin, j'ai besoin d'une place forte sur l'Elbe. Si mes armées étaient en Pologne, je ne pourrais pas me passer d'un point fort qui contiendrait les dépôts, où pourraient se rallier la gendarmerie, les administrations, les hôpitaux et toute la flottille que j'aurais sur la Baltique et aux embouchures de l'Elbe. Hambourg pourrait-il remplir ce but? Sa population est, il est vrai, de 100,000 âmes, mais celle d'Anvers, de Danzig et de Gênes est à peu près aussi considérable. En jetant un coup d'œil sur la carte de Hambourg, je vois que sur une enceinte de 4,600 toises il n'y en a que 1,600 d'attaquables; le reste est couvert par l'Elbe ou par des lacs et des marais. Il paraît que le côté attaquable est Altona; mais Altona est à 1,000 toises et ne peut avoir aucune influence sur le front de Hambourg. On m'assure que les 1,600 toises qui composent les fronts du côté d'Altona, et qui sont les seuls attaquables, sont fermés par une enceinte d'une très-grande dimension et par des cavaliers, et que ce ne

serait pas une chose très-coûteuse que de faire quelques demi-lunes et contre-gardes bien tracées, qui obligeraient l'ennemi à deux siéges et à essuyer trois rangs de feu; que ces ouvrages faits en terre auraient des fossés pleins d'eau en telle quantité qu'on pourrait le désirer; qu'il y a sur l'enceinte et dans la ville un bon nombre de points où l'on pourrait se retrancher, comme des espèces de citadelles, pour contenir la population; enfin que Hambourg n'a pas de faubourgs devant lui, et qu'il y a peu de places qui offrent l'avantage, sur 4,600 toises, de n'en avoir que 1,600 d'attaquables. Je désire que vous fassiez vous-même le tour de cette place, en dedans et en dehors, et que vous m'en envoyiez un plan avec une reconnaissance, en me faisant connaître votre opinion sur ce qu'il en coûterait d'abord pour mettre cette place à l'abri d'un coup de main, sur les points par où elle peut être attaquée, sur le parti qu'on pourrait tirer des marais et des inondations, sur les magasins à poudre, les casernes qu'on pourrait y avoir, enfin votre opinion sur cette grande question. Les dépôts des régiments et de l'armée, la réunion de la gendarmerie, des compagnies départementales, formant 5 à 6,000 hommes, joints à 7 ou 8,000 hommes dont on ferait le sacrifice, composeraient toujours une garnison de 12 à 14,000 hommes à Hambourg. Aucune opération sérieuse ne pourrait avoir lieu de la part de l'en-

nemi dans le Nord sans qu'il ait occupé Hambourg. Cette place tiendrait en respect les Danois. Il resterait à voir de quelle manière on assurerait le passage de l'Elbe, en occupant les îles sur lesquelles on construirait des ponts de bateaux. Si Hambourg n'était pas susceptible de remplir mon but, il faudrait reconnaître Lauenburg, qui est à l'intersection du canal qui va de la Baltique à l'Elbe. Ma flottille et des corvettes pourraient-elles remonter jusque-là? La position de Lauenburg est-elle favorable? Répondez-moi à ces questions, qui sont très-importantes; car un point d'appui dans le Nord contre l'Angleterre, le Danemark, la Prusse, me paraît nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1264. — ORDRES POUR L'AUGMENTATION DE LA GARNISON DE DANZIG.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 18 mars 1811.

Mon Cousin, en y songeant mieux, j'ai pensé à réunir à Danzig une garnison de 15,000 hommes.

En conséquence, indépendamment des deux régiments polonais formant six bataillons, du régiment saxon en formant deux, du régiment westphalien en formant trois, total onze bataillons, j'ai demandé au roi de Wurtemberg un régiment, deux bataillons; j'ai fait la même demande au roi de Bavière, deux bataillons; j'y joins un régiment du grand-duché de Berg, deux bataillons; cela fera donc dix-sept bataillons ou 14,000 hommes; ce qui, avec les troupes françaises de l'artillerie et du génie, et les 100 hommes de l'artillerie polonaise, fera environ 16,000 hommes. Les généraux Pajol et Bachelu, et le général polonais, seront plus que suffisants pour commander ces troupes. Je les diviserai en trois brigades, sous le commandement du général Rapp, aussitôt que ces troupes auront passé l'Oder. Le roi de Westphalie doit vous écrire pour mettre un régiment à votre disposition. Vous n'aurez rien à faire qu'à mettre en route ce régiment, après vous être assuré qu'il est bien armé; il sera nourri et soldé par la Westphalie. Le roi de Wurtemberg vous écrira de même pour mettre un régiment à votre disposition. Vous n'aurez également autre chose à faire, aussitôt que ce régiment sera à votre disposition, que de le diriger sur Dresde et de là sur Danzig. Quant au régiment de Berg, il ne pourra guère être prêt que dans le courant d'avril. Le régiment du grand-duché mènera avec lui une compagnie d'artillerie et ses pièces de

canon attelées. Les régiments de Wurtemberg et de Bavière de même. Écrivez au prince Poniatowski pour que les régiments polonais aient chacun leur compagnie d'artillerie et leurs pièces attelées. Écrivez la même chose en Westphalie. Par ce moyen, cela fera une bonne division de pièces de campagne avec ses chevaux ; ce qui sera toujours utile à la place et pourra, en temps ordinaire, servir à son armement.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1265. — RECOMMANDATIONS RELATIVES AU MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 19 mars 1811.

J'approuve le projet d'organisation de l'artillerie de l'armée d'Allemagne joint à votre lettre du 18 ; mais il faut prendre des mesures pour que ce qui est prescrit par les règlements soit ponctuellement exécuté. Les généraux d'artillerie se sont souvent écartés des dispositions de ces règlements, qui sont importants. Leur faire connaître que, quand je passerai la revue de leurs parcs, je leur témoignerai mon mé-

contentement si les règles ne sont pas suivies. Chaque caisson doit avoir ses outils, ses rechanges et tout ce qui est prescrit. Il ne faut pas que, sous le prétexte qu'on a souvent fait la guerre sans avoir une chose, on se dispense de l'avoir.

Je ne sais pas combien les parcs d'artillerie mettent de flambeaux à éclairer les convois. Il faut en mettre un sur chaque caisson; il faut mettre également des lanternes sourdes.

J'approuve que vous réunissiez à Wesel ou sur la rive gauche les objets d'artillerie appartenant à l'armée d'Allemagne, et que cela parte par un seul convoi.

Peut-être est-il convenable de laisser à Magdebourg ce qui existe. Cela entrera dans la formation d'un second corps.

Vous devez bien remarquer que je n'ai voulu qu'un caisson appartenant au bataillon, un à l'artillerie de la division et un au parc de l'armée; cela me paraît suffisant s'il y a un parc général. Je pense donc qu'il faudrait que l'armée d'Allemagne, qui a 64 bataillons, eût 64 caissons pour, du parc des divisions, passer au parc général.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1266. — INSTRUCTIONS PRESCRIVANT LES DISPOSITIONS A PRENDRE EN ALLEMAGNE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 24 mars 1811.

Mon Cousin, le 33e régiment d'infanterie légère doit être arrivé à votre corps d'armée. Les bataillons suisses et les deux bataillons des tirailleurs corses et du Pô, qui sont en marche, arriveront dans le courant de mai. Le 108e étant à Stettin, envoyez aussi le 85e avec le général Friederichs. Le 33e régiment d'infanterie légère et le 57e resteront à Magdebourg sous les ordres du général de brigade Barbanègre. Le général Dessaix et son état-major se porteront à Stettin. Le 85e et le 108e auront avec eux leurs pièces de canon. Le général Dessaix aura en outre auprès de lui sa batterie d'artillerie légère et sa compagnie de sapeurs. Les deux batteries d'artillerie à pied resteront à Magdebourg. Toute la division Friant sera placée dans le Mecklenbourg. Le général Friant aura son quartier général à Rostock, et des lignes de correspondance seront établies de manière à correspondre tous les jours avec Stettin. L'artillerie et les sapeurs de cette di-

vision seront également placés dans le Mecklenbourg. Le 2e régiment de chasseurs sera poussé jusqu'à Danzig. Le 7e de hussards sera envoyé à Stettin et s'y trouvera sous les ordres du général Dessaix. Le 2e régiment de chasseurs passera ainsi sous les ordres du général Pajol, qui aura sous ses ordres, à Danzig, le 2e régiment de chasseurs et le régiment de chevau-légers polonais ; ce qui fera une brigade de 2,000 chevaux. La brigade Jacquinot sera composée du 7e de hussards et du régiment de lanciers que vous formez dans la division. Vous êtes le maître de faire laisser au 2e de chasseurs un dépôt dans le Hanovre pour recevoir les chevaux qui lui sont destinés et les hommes à pied qui doivent le porter au complet. Les deux autres divisions d'infanterie resteront dans les trois départements. Vous ferez exécuter toutes ces mesures spontanément, secrètement et le plus rapidement possible. Je vous envoie l'état de la formation de votre armée ; vous y remarquerez que les 4es bataillons n'y sont pas portés, parce qu'ils ne pourront vous joindre qu'à la fin de mai, les conscrits ne devant arriver que dans le courant d'avril. J'ai mis de ma main les deux bataillons suisses que j'envoie à chaque division. Vous remarquerez aussi qu'on n'a pas mis dans cet état les trois régiments que vous formez. Mon intention est d'attacher deux bataillons de ces régiments à chacune des trois premières di-

visions de votre corps d'armée. Deux bataillons du régiment qu'on forme en Illyrie seront attachés à la division Dessaix ; ce qui complétera votre corps à quatre-vingts bataillons.

Vous remarquerez aussi qu'on a porté le génie trop haut. Mon intention est que vous n'ayez que huit compagnies de sapeurs, y compris celle de Danzig. Chaque compagnie devra avoir un caisson pour ses outils. Vous aurez en outre 6,000 outils attelés; mais vous en tiendrez 20,000 en réserve et non attelés à Danzig. L'organisation du génie est donc trop forte dans cet état ; je l'ai diminué ; ce changement à faire dans l'état m'aurait décidé à en retarder l'envoi, si cependant il n'était pas préférable de ne pas perdre de temps, afin que nous nous entendions.

Ne tenez en Westphalie que 12,500 hommes. Lorsque les deux bataillons de tirailleurs corses et du Pô seront arrivés, vous les placerez également à Magdebourg et aux environs. Dans le courant de mai, trois nouveaux généraux de brigade vous arriveront, mon intention étant que chacune de vos divisions soit partagée en trois brigades.

Vous mettrez une brigade de cavalerie légère dans le Mecklenbourg sous les ordres du général Friant. Il faut qu'aucun bâtiment ne puisse sortir des ports du Mecklenbourg ; qu'à cet effet le général Friant organise des bataillons de voltigeurs, mêlés

avec de la cavalerie et commandés par des officiers intelligents, qui occupent toutes les côtes et ne laissent rien sortir.

Il faudra faire lire avec attention au duc de Mecklenbourg mon discours aux villes hanséatiques. Vous lui ferez comprendre qu'il ne peut conserver son indépendance qu'autant qu'il marchera franchement dans le système de la France; que la moindre indiscrétion le compromettrait. Vous écrirez aussi à mon consul à Stralsund pour qu'il fasse comprendre la même chose à la régence, et qu'à la moindre contravention la Poméranie suédoise serait sur-le-champ envahie.

Parlez-moi de l'avancement des trois régiments que vous formez. Je préfère que six bataillons de ces régiments vous suivent, parce que des régiments aussi nombreux ne seraient pas sûrs, et que je me contenterai des derniers bataillons pour garder les trois départements sous l'influence des autres troupes françaises qui s'y trouveront. Je crois qu'après la récolte il sera convenable que toutes vos troupes campent par division; mais il y a encore du temps d'ici à cette époque.

Pour que vous puissiez mettre une mesure convenable dans vos dispositions, il est nécessaire de vous faire connaître ma situation. Rien ne me porte à penser que les Russes veuillent se mettre avec les Anglais et me faire la guerre; ils sont trop

occupés du côté des Turcs ; mais j'ai lieu de croire que, lorsqu'ils auront fini avec les Turcs et que leur armée sera de retour et en force sur les frontières de la Pologne, ils pourront devenir plus exigeants ; et il ne sera plus temps alors de faire des mouvements qui les décideraient à brusquer une invasion sur Varsovie. Il faut donc que tous les mouvements que j'ai à faire soient faits dans le courant d'avril ; cela fait, il est probable que nous nous expliquerons et que nous gagnerons du temps de part et d'autre. Mais alors je me trouverai dans une position offensive ; Danzig bien approvisionné, bien armé, ayant une garnison suffisante ; vous, ayant presque deux divisions sur Stettin, de manière qu'au moindre mouvement qu'ils feraient je serais aussitôt qu'eux sur la Vistule.

Dans votre correspondance avec le prince Poniatowski, correspondance que vous ferez passer comme je vous l'ai dit, vous devez l'engager à former des gardes nationales dans toutes les villes. Les fusils ne leur manquent pas ; d'ailleurs j'en ai 100,000 qui sont emballés et qui partiront en avril.

Du reste vous devez tenir un langage pacifique. Les mouvements que vous faites ont un motif simple : la prochaine arrivée de l'escadre anglaise dans la Baltique et la nécessité de se mettre en mesure partout.

A moins que les Russes ne m'attaquent, je ne compte pas faire d'autres mouvements cette année ; mais je veux me mettre en état. A la conscription de cette année succédera celle de l'année prochaine, aussitôt que janvier sera arrivé. Cela me coûtera de l'argent et beaucoup d'argent, et c'est ce qui doit vous faire sentir l'importance de m'en procurer le plus que vous pourrez et de m'en demander le moins possible.

Tous mes régiments de cuirassiers seront complétés à 1,100 chevaux ; tous ceux qui étaient dans l'intérieur, du côté des côtes, se rapprochent de la Belgique, de Wesel et de Mayence ; des camps vont être formés à Boulogne, à Utrecht, à Wesel et du côté d'Emden ; ces troupes pourront se porter en avant comme l'éclair et former votre seconde ligne. Mes régiments de Naples, qui n'ont pas fait la guerre depuis longtemps, s'approchent du Pô. Mon intention est même de faire remplacer promptement à Küstrin le régiment polonais qui s'y trouve par d'autres régiments de la Confédération, comme je vous l'écrirai un autre jour, afin de pousser le 5e, qui est à ma solde, sur Thorn.

J'ai formé un second régiment de lanciers polonais ; j'en ai tiré les officiers du régiment polonais de ma Garde, et j'en ai donné le commandement au colonel Krasinski. Il se réunit en ce moment à Sedan. Je l'enverrai sur Magdebourg pour achever

de se former; peut-être même le pousserai-je jusqu'à Danzig.

Veillez à ce que Danzig s'arme et s'approvisionne sous tous les points de vue. Recommandez à Rapp de couper sa langue et de faire entendre que ces préparatifs sont dirigés contre les Anglais.

Vous voilà bien instruit de ma position. Je ne veux pas la guerre avec la Russie, mais je veux prendre une position offensive et faire pour cela des mouvements qui, s'ils avaient lieu plus tard, pourraient faire éclater la guerre; car il est évident que, si ces mouvements se faisaient quand les Russes auront toutes leurs forces disponibles, ils ne voudraient plus croire à mes explications et marcheraient sur-le-champ pour s'emparer de Varsovie.

Dans vos lettres au prince Poniatowski, faites-lui sentir: 1° la nécessité de former de belles gardes nationales à Varsovie, à Cracovie et dans les autres principales villes; 2° celle de réunir toutes les munitions et toute l'artillerie sur Modlin, afin que rien ne pousse les Russes à se porter sur Varsovie, où ils n'auraient rien à prendre. Sierock n'est pas le point le plus important; c'est Modlin, et il y faut porter tous ses efforts.

Dites au prince que déjà vous avez 80,000 hommes sous votre commandement; qu'en outre vous allez en avoir 15,000 à Danzig, et qu'enfin trois fois autant de troupes sont sur vos derrières, prêtes à

se mettre en marche si on attaquait le grand-duché; que je ne veux pas attaquer, mais qu'il faut se mettre en mesure; que l'espérance de prendre 80,000 fusils, de la poudre et des munitions pourrait pousser les Russes à tenter un coup de main sur Varsovie, mais que cet espoir sera frustré si tout est renfermé dans Modlin. Vous devez aussi faire comprendre au prince que le 5e, le 10e et le 11e régiment ne resteront pas à Danzig; qu'aussitôt que d'autres troupes les auront relevés dans cette garnison ces régiments lui seront envoyés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1267. — ORDRES POUR RENFORCER L'ARMÉE DU MIDI EN ESPAGNE.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 29 mars 1811.

Mon Cousin, donnez les ordres suivants pour diriger des renforts sur l'armée du Midi.

RENFORTS A TIRER DE L'ARMÉE DU CENTRE.

Donnez ordre que tout ce qu'il y a à l'armée du Centre du 51e et du 55e soit envoyé à Cordoue.

Faites diriger également sur l'armée du Midi le bataillon du 9e qui est à Ségovie, ceux du 16e et du 27e léger qui sont à Madrid ; enfin les 4,200 hommes et les 200 chevaux qui appartiennent à l'armée du Midi. Cela fera donc 5,000 hommes de renfort que l'armée du Centre enverra à l'armée du Midi. Toutes ces troupes partiront en deux colonnes et sans délai.

RENFORTS A TIRER DE L'ARMÉE DU NORD.

Navarre. — Donnez ordre de faire partir sans délai les trois compagnies du 51e qui se trouvent dans le 3e régiment provisoire, les 300 hommes du 55e et les 400 du 75e qui se trouvent dans le même régiment, où ils forment le 3e bataillon ; les 600 hommes du 32e et les 700 hommes du 58e qui forment les deux premiers bataillons du 1er régiment provisoire ; enfin les détachements du 54e, du 88e et du 34e qui se trouvent dans le 4e régiment provisoire, au 2e bataillon, et le détachement du 28e qui fait partie du 1er bataillon du même régiment. Ces différents détachements se réuniront à Logroño. Il en sera fait un 1er régiment de marche de l'armée du Midi, fort de 2,800 hommes. De Logroño, ce régiment de marche se dirigera sur l'Andalousie par Burgos, Valladolid et Madrid.

En conséquence, les régiments provisoires restant en Navarre seront réorganisés de la manière suivante.

Le 4e régiment provisoire sera dissous; son 1er bataillon deviendra le 2e du 1er régiment provisoire. Le détachement de 300 hommes du 36e sera joint à ce bataillon, en remplacement du 28e, qui en est retiré.

Le 3e régiment provisoire sera également dissous; son 1er bataillon deviendra le 1er du 1er régiment provisoire.

Le 2e régiment provisoire n'éprouvera pas de changement.

Le 1er régiment sera composé ainsi qu'il suit, savoir : 1er bataillon (1er actuel du 3e); détachement du 44e de ligne, 300 hommes; détachement du 46e de ligne, 470 hommes; total, 770 hommes; 2e bataillon (le 1er actuel du 4e); détachement du 14e, 200 hommes; détachement du 25e, 480 hommes; détachement du 36e, 340 hommes; total, 1029 hommes; 3e et 4e bataillons, comme ils sont.

Le colonel du 3e régiment commandera le régiment de marche de l'armée du Midi que doivent composer les différents détachements ci-dessus. Le colonel du 4e régiment marchera également avec ce régiment de marche. A leur arrivée en Andalousie, lorsque les différents détachements auront rejoint leurs régiments, ils seront à la disposition du duc de Dalmatie, qui leur donnera les premiers régiments vacants. Le corps de Navarre se trouvera donc affaibli d'environ 2,800 hommes.

Biscaye. — Dans la Biscaye, donnez ordre que le bataillon de marche du Midi, fort de 600 hommes, et le bataillon du 43ᵉ, fort de 800 hommes, forment le 2ᵉ régiment de marche de l'armée du Midi. Ce régiment sera fort d'environ 1,400 hommes ; il sera sous les ordres du colonel Mejean et se mettra également en marche pour Madrid. Cela fera un affaiblissement de 1,400 hommes pour le gouvernement de la Biscaye.

Province de Valladolid. — Le bataillon du 12ᵉ d'infanterie légère, fort de 800 hommes, celui du 32ᵉ, fort de 600 hommes, et celui du 58ᵉ, fort de 500 hommes, formeront le 3ᵉ régiment de l'armée d'Andalousie, et se mettront également en marche pour Madrid. Le 9ᵉ régiment provisoire de dragons se réunira à ces trois bataillons, et le colonel Leclerc commandera la colonne. Les hommes montés seuls suivront ce mouvement. Les dragons à pied rentreront en France. Le 6ᵉ et le 7ᵉ régiment provisoire se rendront également en Andalousie. La compagnie d'artillerie du grand-duché de Berg rentrera à Bayonne.

Ainsi donc les renforts que l'armée du Nord dirigera sur l'armée du Midi se composeront : du 1ᵉʳ régiment de marche du Midi, fort de 2,800 hommes ; du 2ᵉ, 1,400 hommes ; du 3ᵉ, 2,000 hommes, et des trois régiments provisoires de dragons, 1,800 hommes ; total, 8,000 hommes. Ce qui, joint aux

5,000 de l'armée du Centre, formera un secours d'environ 13,200 hommes pour l'armée du Midi.

Donnez vos ordres de manière à ne pas être désobéi. Vous les adresserez au général Caffarelli, ou, en son absence, à celui qui commande la Biscaye, pour ce qui regarde le 2e régiment de marche. Le duc d'Istrie composera chaque colonne d'infanterie et de cavalerie, en portant chaque colonne à 2,000 hommes au moins, sans que cela soit cependant un motif de retard; et même, si la réunion du bataillon du 12e d'infanterie légère qui est dans les Asturies devait entraîner des délais, il ne faudrait pas attendre ce bataillon; il partirait après. Il faut bien expliquer dans vos ordres qu'ils ne sont susceptibles ni de *mais,* ni de *si,* ni de *car;* que, vingt-quatre heures après leur réception, ces régiments doivent se mettre en marche; que les généraux Caffarelli et Reille doivent vous envoyer l'itinéraire de ce mouvement et le jour où ce régiment de marche doit arriver à Madrid; qu'ils doivent également adresser cet itinéraire au duc de Dalmatie; que les généraux auxquels vos ordres sont adressés sont responsables du moindre retard.

Quant à l'armée du Centre, vous ordonnerez également que les 5,000 hommes, tant infanterie que cavalerie, de l'armée du Midi, se mettent en marche

vingt-quatre heures après la réception de votre ordre. Vous ne permettrez pas de réflexions. Vous annoncerez à Madrid le passage des renforts venant de l'armée du Nord, et vous donnerez des ordres pour qu'il ne soit pas retenu un homme, ces 2,000 chevaux et ces 10,000 hommes d'infanterie devant être de la plus grande utilité à l'armée du Midi. Vous rendrez le général Belliard personnellement responsable de l'exécution de mes ordres. Je désire qu'on fasse marcher ces troupes en masse le plus possible, et qu'on leur donne une bonne direction. Vous ferez comprendre au maréchal duc d'Istrie que le parti qu'a pris le prince d'Essling de venir dans le nord rend les troupes du nord de l'Espagne beaucoup trop nombreuses; que cet affaiblissement qu'il va éprouver est sans inconvénient, puisque le prince d'Essling le couvre et qu'il n'a plus à craindre qu'une division anglaise se présente par Ciudad-Rodrigo; mais que, par suite de ce mouvement du prince d'Essling, c'est le midi qui est exposé, et que je me fie en lui pour faire marcher le plus possible d'artillerie et de cavalerie, pour donner le commandement de ces renforts à l'officier le plus capable, enfin pour veiller à l'ordre de leur marche, en recommandant que la cavalerie fasse avant-garde et arrière-garde pour qu'ils ne puissent pas être entamés; que ces troupes ne devront séjourner qu'un jour à Madrid. Tout ceci est si important, que je

désire que vous expédiiez un de vos officiers pour porter vos ordres. Cet officier arrivera à tire-d'aile à Vitoria; là il remettra vos ordres à Caffarelli ou à celui qui le remplace, et les fera exécuter sous ses yeux ; de Tolosa il expédiera un officier en ordonnance au général Reille pour lui porter les ordres qui le concernent, et de Vitoria il enverra par un deuxième officier un duplicata de ces mêmes ordres au général Reille. Votre officier continuera ensuite sa route pour le duc d'Istrie.

Vos ordres seront composés : 1° d'un ordre positif et sec, à peu près en ces termes : L'Empereur ordonne, etc. ; 2° d'une lettre contenant vos instructions. Mettez dans l'ordre : « sous peine de désobéissance. »

De Valladolid votre officier se rendra à Madrid. Il y remettra également votre ordre sec, accompagné de vos instructions. Il verra les troupes commencer leur mouvement et continuera pour se rendre à Séville, auprès du duc de Dalmatie ou de celui qui commande en son absence. Il sera nécessaire que cet officier laisse un double de tous ses ordres à Bayonne, et vingt-quatre heures après son passage le général qui commande à Bayonne expédiera par un de ses officiers les duplicata adressés au général Caffarelli, au duc d'Istrie, au général Belliard et au duc de Dalmatie, et, par un autre officier, qui se dirigera directement sur Pampelune, les ordres

adressés au général Reille, afin que, si votre officier était intercepté, les ordres n'en parviennent pas moins par duplicata à leur destination.

RENFORTS A TIRER DE L'ARMÉE D'ARAGON.

Donnez des ordres positifs au général Suchet pour qu'il renvoie le régiment des lanciers polonais, ce qu'il a du 64e régiment, et enfin tout ce qu'il a des autres régiments du 5e corps. Il formera de ces troupes une colonne qu'il dirigera sur l'Andalousie par le chemin le plus sûr.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1268. — ORDRES CONCERNANT LA CONDUITE DES AFFAIRES D'ESPAGNE.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, nuit du 29 au 30 mars 1811.

Le major général fera prendre demain 200 exemplaires du *Moniteur* et les expédiera avant dix heures du soir par une estafette extraordinaire, en donnant ordre que de Bayonne ils soient transmis en Espagne, également par une estafette extraordinaire. Le prince de Neuchâtel adressera 50 exemplaires du *Moniteur*

au commandant de Bayonne, qui en remettra 25 à Casabianca à son passage et en enverra au général Reille en Navarre. Le prince de Neuchâtel adressera les 150 exemplaires restants au duc d'Istrie, qui les fera passer à Madrid, à l'armée de Portugal, et les répandra dans toute l'Espagne.

Le prince de Neuchâtel écrira par cette estafette, et en duplicata par l'officier qu'il doit faire partir demain, au duc de Dalmatie, pour lui faire connaître ma satisfaction de la prise de Badajoz; mais il lui écrira aussi que j'ai vu avec peine les événements arrivés au 1er corps devant Cadix; que je ne puis approuver les dispositions qu'il avait faites de ce côté; que cet événement n'aurait pas eu lieu et que le siége de Cadix n'aurait pas couru les chances qu'il vient de courir, si, en partant pour l'Estremadure, le duc de Dalmatie avait mis la division Godinot et le corps du général Sebastiani sous les ordres du maréchal duc de Bellune; que par ce moyen six régiments français et trois polonais, c'est-à-dire près de 20,000 hommes, se seraient trouvés de plus sous ses ordres, et, lorsqu'il s'est vu menacer par le débarquement d'Algesiras, en rappelant à lui 8,000 hommes du corps Sebastiani et une brigade du général Godinot, il aurait eu trois fois plus de forces qu'il n'en aurait fallu; que les deux seuls points vraiment à garder pendant l'expédition d'Estremadure étaient Séville et Cadix; qu'il fallait cen-

traliser tous les hôpitaux dans Séville; que, d'ailleurs, le tiers du 4e corps était plus que suffisant pour tenir en respect les mauvaises troupes de Murcie et contenir en gros tout ce pays.

Le duc de Dalmatie a 60,000 hommes sous ses ordres; il pouvait en laisser 30,000 sous les ordres du duc de Bellune et avoir plus de forces qu'il n'en a eu devant Badajoz. Cette manière de vouloir garder tous les points dans un moment difficile expose à de grands malheurs.

L'Empereur est mécontent de ce que, tandis que le siége de Cadix courait le risque d'être levé, le 12e, le 32e, le 58e et le 43e, formant une division de plus de 8,000 hommes, se trouvaient disséminés dans des points alors insignifiants. Les six bataillons polonais et la cavalerie légère de Perreymond étaient plus que suffisants pour rester en observation de ce côté, et, par conséquent, les quatre régiments français et la division de cavalerie du comte Milhaud pouvaient être disponibles pour soutenir le siége de Cadix. D'un autre côté, les deux régiments du général Godinot, formant six bataillons, ne faisaient rien et étaient inutiles dans leurs cantonnements.

La disposition des troupes est le premier mérite d'un général, et Sa Majesté voit avec peine qu'ici les dispositions convenables n'aient pas été faites.

Sa Majesté entend que tous les hôpitaux soient

réunis à Séville, de manière que, en occupant le pays pour en recueillir les subsistances et les ressources, on puisse cependant, en cas d'événement, centraliser les forces et n'avoir à garder que quelques citadelles.

Sa Majesté n'approuve pas davantage le parti qui a été pris de garder Olivenza. Il faut faire sauter cette place et en détruire les fortifications.

Quant à Badajoz, tout dépend de la possibilité de l'approvisionner. Si on peut l'approvisionner promptement pour six mois, il faut garder cette place; sinon, il ne faut garder que la citadelle et faire sauter les fortifications de la ville.

L'Empereur a ordonné que tout ce qui appartient aux 51e et 55e régiments, et qui se trouve en ce moment à l'armée du Centre, se mette en marche sur-le-champ pour l'Andalousie. L'Empereur a ordonné la même chose pour les 5,000 hommes, tant infanterie que cavalerie, appartenant à l'armée du Midi, et qui se trouvent à l'armée du Centre. Il faut transmettre ces ordres de Sa Majesté d'une manière si positive, que cela soit sur-le-champ exécuté; en même temps donner ordre au duc d'Istrie d'envoyer au duc de Dalmatie 8,000 hommes d'infanterie et 2,000 de cavalerie, qui appartiennent également à l'armée du Midi, et qui se trouvent en ce moment sous son commandement.

Ces renforts répareront toutes les pertes et re-

mettront l'armée du Midi dans une situation convenable.

Indépendamment de ce, d'ici à quinze jours, un autre corps de 6,000 hommes appartenant à l'armée du Midi s'y rendra également.

Ces dispositions faites, il faut que le duc de Dalmatie se mette en état de se défendre contre une attaque de l'armée de Portugal, et, lorsqu'il en sera temps, de marcher sur Lisbonne avec 30,000 hommes, pendant que le prince d'Essling marchera de son côté sur Lisbonne avec 60,000 hommes. Mais cette opération offensive est ajournée jusqu'à ce que le nord du Portugal soit organisé.

Le quartier général de l'armée de Portugal reste à Coïmbre. Porto est occupé par un détachement. Cette armée est forte de 70,000 hommes sous les armes. Elle a ordre de donner bataille à lord Wellington s'il veut s'avancer sur Coïmbre, de le harceler et de le menacer sans cesse sur Lisbonne, pour l'empêcher de faire de gros détachements contre l'Andalousie. Lord Wellington n'a que 32,000 Anglais sous ses ordres: il ne peut donc en envoyer en détachements que 8 à 9,000, avec 5 à 6,000 Portugais.

Il faudrait toujours tenir à Badajoz la valeur de 15,000 hommes, cavalerie, infanterie, artillerie, en bon état, et des meilleurs régiments ; de sorte qu'au moindre mouvement des Anglais de ce côté le duc

de Dalmatie, s'y portant avec 8 ou 10,000 hommes, pût réunir en Estremadure 25 à 30,000 hommes. Dans ce cas extraordinaire, un corps d'observation seul resterait du côté de Grenade, et il serait sous les ordres du duc de Bellune.

Le duc de Dalmatie doit correspondre par Madrid avec le prince d'Essling et avec l'armée du Centre.

Le Roi doit toujours tenir un corps de 6,000 hommes, cavalerie, infanterie et artillerie, entre le Tage et Badajoz, prêt à se réunir au corps du duc de Dalmatie, s'il fallait s'opposer à une opération anglaise sur l'Andalousie.

Mais, pour arriver à ce résultat, il faut que le pays soit entièrement débarrassé, que les hôpitaux soient réunis dans Séville, et que Cadix, Séville et Badajoz soient les seuls points à garder, en tenant un corps d'observation à Grenade; dans ce cas, le maréchal duc de Bellune aurait le commandement des troupes qui resteraient à Séville, de celles qui continueraient le siége de Cadix et du corps d'observation du côté de Grenade, tandis que le duc de Dalmatie commanderait le corps opposé aux Anglais. Le duc de Dalmatie aurait en outre sous ses ordres la division de l'armée du Centre, et pourrait ainsi réunir facilement 30 à 35,000 hommes.

Le siége de Cadix peut se pousser avec la plus grande activité; on peut y mettre le nombre d'hommes nécessaire en les distribuant mieux. Il faut

remplacer le 51e et le 55e par les régiments qui ont le plus souffert à Cadix. Il faut même changer quelques régiments français du corps de Sebastiani.

Enfin le duc de Dalmatie est en situation de résister à 30,000 Anglais, dans l'hypothèse que lord Wellington marcherait sur lui avec toute son armée ; le duc de Dalmatie aurait avec lui la division de l'armée du Centre et pourrait opposer plus de 35,000 hommes. Mais cette supposition ne peut pas se réaliser, puisque alors le prince d'Essling marcherait sur Lisbonne et que les Anglais se trouveraient placés entre deux feux et coupés.

Le prince d'Essling tiendra à Coïmbre, menaçant Lisbonne, qui sera attaquée après la récolte par 70,000 hommes de l'armée de Portugal et par les troupes qu'il sera possible de tirer de l'Andalousie, suivant les circonstances, pour opérer sur Badajoz et sur le Tage. Ces 100,000 hommes, appuyés sur Coïmbre et sur Badajoz, viendraient à bout de faire la conquête du Portugal, et dans cette conquête entraîneraient les Anglais dans des événements qui seraient du plus grand intérêt.

A cette dépêche le prince de Neuchâtel joindra l'état des détachements qui reçoivent l'ordre de rejoindre l'armée du Midi.

Dans deux jours, le triplicata de cet ordre sera porté par un officier du prince de Neuchâtel.

Le prince de Neuchâtel enverra le général Monthion

s'établir, comme bureau d'état-major, à Bayonne. Le général Monthion commandera le département et les différents dépôts. Le général Boivin retournera à Bordeaux.

Le général Monthion montera une police pour avoir connaissance des officiers qui passeront, et, lorsqu'ils apporteront des nouvelles intéressantes, il fera parvenir ces nouvelles par une estafette extraordinaire, de manière qu'elles devancent de vingt-quatre heures, s'il est possible, l'officier qui les apporte.

Le général Monthion aura le détail de tout ce qui est relatif au départ des trésors et des convois. Il fera partir toutes les estafettes extraordinaires qu'il voudra; le prince de Neuchâtel en préviendra le comte de Lavalette. Je n'ai voulu diminuer que les estafettes qui voyageaient en Espagne, parce que leur fréquence fatiguait trop les escortes; mais de Bayonne à Paris, il n'y a pas les mêmes raisons.

Le général Monthion se mettra en correspondance réglée avec les généraux Cafarelli, Thouvenot, Reille, et avec le maréchal duc d'Istrie.

Le major général fera une dépêche au roi d'Espagne pour lui faire connaître la situation des armées du Midi et du Portugal et celle que je leur ordonne de prendre. Il le préviendra que l'armée du Centre doit, si les Anglais se portent sur Badajoz, porter une division sur Badajoz et même sur Cor-

doue pour soutenir l'armée du Midi, si celle-ci était attaquée par l'armée de Wellington.

Le prince de Neuchâtel fera connaître au Roi ce qu'on a envoyé de fonds pour l'armée du Centre et ce qu'on lui envoie encore.

Le prince de Neuchâtel écrira au général Sebastiani que je suis mécontent de ce qu'il garde 16,000 hommes de mes meilleures troupes à ne rien faire ; que l'événement de Cadix est de sa faute, qu'il était armée d'observation et que c'était à lui à garantir l'armée assiégeante.

Le prince de Neuchâtel me remettra le plus tôt possible la note de toutes les récompenses que demande le duc de Dalmatie, qui sont justes, afin qu'on puisse les expédier d'ici à peu de jours; en attendant, lui écrire qu'il va les recevoir.

Le prince de Neuchâtel annoncera au duc de Dalmatie que plusieurs colonels en second vont lui arriver avec les régiments de marche, qu'il pourra leur donner les régiments vacants.

Le prince de Neuchâtel fera comprendre au duc de Dalmatie que le 1er régiment d'artillerie à pied a une compagnie de 80 hommes à Cordoue, et que beaucoup d'autres troupes d'artillerie sont ainsi éparpillées ; qu'il peut les réunir pour les envoyer à Cadix.

Le prince de Neuchâtel donnera ordre au 26e de chasseurs de se rentre tout entier à l'armée du Midi.

Cet ordre sera en termes précis, et il sera recommandé au duc de Dalmatie d'envoyer ce régiment du côté de Badajoz pour augmenter la cavalerie contre les Anglais.

Le prince de Neuchâtel donnera ordre à la 8e compagnie, qui est à Guadalajara, à la 7e compagnie du 3e régiment d'artillerie, qui est à Ségovie, à la compagnie du 6e régiment, qui est à Madrid, à la 2e compagnie du 2e bataillon de mineurs, qui est à Madrid, à la 3e compagnie du train du génie, qui a 70 soldats et 63 chevaux à Madrid, de se rendre en Andalousie pour renforcer l'armée du Midi.

Le prince de Neuchâtel me fera connaître s'il y a quelques compagnies d'artillerie à Bayonne que l'on puisse encore envoyer en Andalousie.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1269. — ORDRES POUR LA COMPOSITION DE L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE ET LA CONFECTION DES APPROVISIONNEMENTS DONT ELLE AURA BESOIN.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 avril 1811.

Je vous prie de donner ordre de me faire un état général de l'artillerie de campagne de l'armée d'Allemagne. Je voudrais la composer de trois corps comme celui du prince d'Eckmühl, avec une réserve de cent vingt pièces de canon pour ma Garde.

Le prince d'Eckmühl a quatre-vingts pièces d'artillerie de ligne, qui, multipliées par trois, égalent deux cent quarante, et de la Garde cent vingt; total, trois cent soixante pièces de ligne. Il y a soixante-quatre pièces de régiment; je n'en mets que soixante-quatre pour les autres régiments, qui n'en auront que deux au lieu de quatre : soixante-quatre multipliés par trois égalent cent quatre-vingt-douze. Il faudra compter ensuite soixante et douze pièces bavaroises, vingt-quatre wurtembergeoises, vingt-quatre de Bade, douze suisses, vingt-quatre de Westphalie, quarante-huit de Saxe, soixante et douze de Varsovie, soit deux cent

soixante et seize; total général, huit cent vingt-huit pièces de ligne. Si je me trompe dans les nombres, vous pouvez les rectifier, parce que j'agis de mémoire.

Cela fait donc, pour toute l'armée d'Allemagne, environ huit cent vingt-huit bouches à feu.

1° Or il faut un approvisionnement à Danzig en poudre et en boulets et de tous objets pour pouvoir rapidement, et après une grande bataille, reconfectionner les munitions. Cet approvisionnement serait pris aux dépens de celui de siége. Il suffit seulement qu'il y ait tout le nécessaire.

Ainsi cela fait cent mille coups de canon. Il faudrait qu'il y eût à Danzig les poudres, boulets, matériaux pour faire des sabots, les boîtes, les serges nécessaires, etc. Cela ne prendrait guère qu'un quart de l'approvisionnement de Danzig; mais pendant qu'on confectionnerait ces munitions on aurait le temps de faire venir les poudres.

2° Il faut un autre approvisionnement de cent autres mille coups, un tiers à Danzig et les deux autres tiers à Stettin, Küstrin et Magdebourg. Cela devra être tout confectionné. Il devra donc y avoir trente à quarante mille coups de campagne confectionnés à Danzig, et soixante à quatre-vingt mille également confectionnés à Küstrin, Stettin et Magdebourg.

3° Il faut un troisième approvisionnement de cent

mille cartouches à balles et à boulet pour l'équipage ci-dessus à Danzig, Stettin, Küstrin et Magdebourg; bien entendu qu'on prendra les approvisionnements de siége, puisqu'on aurait le temps de faire venir le remplacement.

4° Enfin deux approvisionnements attelés.

On aurait donc cinq approvisionnements pour l'équipage de campagne, dont deux confectionnés, attelés et non attelés, et trois tout confectionnés. Formez-moi cet équipage sur les bases que je viens de déterminer et affectez-y les affûts, le personnel, le matériel et les attelages.

J'ai aujourd'hui neuf bataillons du train en France et deux en Italie, ce qui fait onze; en les portant à 1,400 chevaux, cela ferait 15,000 chevaux. Six bataillons sont nécessaires pour les trois armées; un est nécessaire pour le corps d'observation d'Italie; resteraient donc quatre pour l'équipage de pont, le parc général et le service de la Garde, comme auxiliaires.

La Garde, je crois, n'a de personnel que pour 2,000 chevaux; il faut voir s'il sera possible de l'augmenter. Les cent vingt pièces de la Garde et leurs caissons d'infanterie doivent avoir un bon approvisionnement, parce que dans les batailles la Garde fournit partout; c'est ce qui fait supposer que la Garde ne peut pas avoir moins de 650 voitures ou 3,600 chevaux.

Quant aux pontonniers, il faut aussi me présenter un projet pour organiser cette partie. Un directeur général des ponts sera nommé. Il aura ses outils, ses pontons, ses bateaux, comme il a son personnel. Chaque compagnie de pontonniers aura une voiture d'outils, comme les sapeurs, et dans cet assortiment d'outils se trouvera compris tout ce qui est nécessaire pour réparer un pont et même pour faire des radeaux, des bateaux et un pont monté, cordages, etc. Il faut ensuite que le parc général, indépendamment des pontons sur haquets pour jeter un pont, ait en outre trois équipages organisés qu'on puisse détacher avec différents corps d'armée selon les circonstances et particulièrement à l'avant-garde.

Tout cela dépendra de l'équipage général, parce que les équipages seront détachés selon les circonstances. Comme mon intention est de mener à la guerre deux bataillons de 800 ouvriers de marine, j'en attacherai un bataillon aux pontonniers et l'autre au parc du génie; mais il faut qu'ils trouvent aux parcs des pontonniers et du génie tous les outils nécessaires. Par ce moyen on sera organisé de manière à dévorer tous les obstacles.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1270. — LETTRE AU ROI DE WURTEMBERG CONCERNANT L'ÉVENTUALITÉ D'UNE GUERRE AVEC LA RUSSIE.

A FRÉDÉRIC, ROI DE WURTEMBERG, A STUTTGART.

Paris, 2 avril 1811.

Monsieur mon Frère, je reçois la lettre de Votre Majesté du 24 mars. Votre Majesté trouvera ci-joint copie de la note que j'ai fait remettre, il y a quelques jours, à l'ambassadeur de Russie. J'ai donc annoncé que je faisais à Votre Majesté la demande d'un de ses régiments. La Saxe, la Bavière, le roi de Westphalie, ont fourni les régiments que je leur avais demandés. Je n'en ai pas demandé à Bade, ni à Hesse-Darmstadt, ni au prince Primat, parce qu'une portion équivalente de leur contingent se trouve déjà employée. Votre Majesté ne voudra pas être le seul qui refuse de concourir à une mesure commune de défense. Il s'agit de mettre la place importante de Danzig à l'abri de toute tentative ennemie ; et cette mesure, prise soit contre les Anglais, soit contre qui que ce puisse être, est une véritable charge pour la Confédération, puisqu'elle a pour objet d'éloigner la guerre de son sein.

J'espère et je crois, comme Votre Majesté, que la Russie ne fera pas la guerre. Cependant, depuis la fin de l'année dernière, elle a fait construire vingt

places de campagne. En ce moment elle crée quinze nouveaux régiments ; les divisions de Finlande et de Sibérie sont en marche pour les frontières du Grand-Duché ; enfin quatre divisions de son armée de Moldavie sont également en marche pour les frontières du Grand-Duché. Ce ne sont pas les paroles, mais les faits qui révèlent les intentions des gouvernements. Pourquoi retirer des divisions qui sont si utiles à la Russie dans sa guerre contre les Turcs? Pourquoi créer de nouveaux régiments dans un moment de pénurie où l'on n'a pas d'argent, où l'on a une grande guerre sur les bras et où l'on ne peut subvenir aux dépenses qu'avec du papier-monnaie ? Ces renseignements sont des faits. Tout ce qu'on répète à l'empereur Alexandre depuis six mois est faux. Par exemple, on lui a fait accroire que j'avais demandé les troupes de la Confédération ; il est entré à cet égard dans des détails qui font voir qu'il commence à prêter l'oreille à nos ennemis. L'ukase sur le commerce prouve même que ses dispositions sont changées ; non qu'il ne fût le maître de prendre cette mesure, mais on y remarque je ne sais quoi de favorable à l'Angleterre et d'hostile contre la France. Or l'empereur seul en Russie tenait à l'alliance contre l'Angleterre.

Dans ces circonstances, je pense que Votre Majesté ne voudra pas me laisser de doutes sur la Confédération, doutes qui culbuteraient entièrement le sys-

tème où Votre Majesté a trouvé la tranquillité et le bonheur. Votre Majesté peut bien sentir le peu d'importance que je mets à deux bataillons qui ne font pas 1,200 hommes ; mais c'est une mesure que j'ai crue nécessaire. J'ai réuni Hambourg et les villes hanséatiques, parce que j'ai cru ne pouvoir pas compter sur le secours de ces villes dans mon système contre l'Angleterre, et parce que l'Angleterre ne reconnaît aucune neutralité sur mer. Si les princes de la Confédération me laissent le moindre doute sur leurs dispositions pour la défense commune, je puis le dire franchement, ils se perdront ; car je préfère avoir des ennemis à avoir des amis douteux, et cela me serait en effet plus avantageux. Dès que je croirai avoir un ennemi de plus, je lèverai 30,000 hommes de plus ; tandis que, si j'ai un ami peu sûr, j'aurai fait un faux calcul en comptant sur ses engagements, et les faux calculs conduisent toujours à de faux résultats.

J'ai d'ailleurs le droit de requérir les régiments que je demande, puisque je n'aurais aucune prérogative dans la Confédération, et qu'elle ne me serait d'aucune utilité si, en échange de la garantie que je lui donne contre toute puissance, je n'avais le droit d'appeler son contingent dans le moment opportun ; car appeler les troupes trop tard, et lorsqu'il n'est plus temps, ne serait qu'un privi-

lége funeste ; ce serait la pire des fédérations, et je ne voudrais certainement pas en être le chef.

Les relations de Votre Majesté en Russie ne signifient rien ; les dispositions de la cour de l'empereur Alexandre ne signifient pas davantage : entre grandes nations, ce sont les faits qui parlent ; c'est la direction de l'esprit public qui entraîne. Le roi de Prusse laissait aller à la guerre quand la guerre était loin ; il aurait voulu la retarder quand il n'en était plus le maître, et il pleurait avant Iena avec le pressentiment de ce qui allait arriver. Il en a été de même de l'empereur d'Autriche ; il a laissé s'armer la landwehr, et la landwehr n'a pas été plutôt armée qu'elle l'a entraîné à la guerre. Je ne suis pas loin de penser qu'il en arrivera de même à l'empereur Alexandre. Ce prince est déjà loin de l'esprit de Tilsit ; toutes les idées de guerre viennent de la Russie. Si l'empereur veut la guerre, la direction de l'esprit public est conforme à ses intentions ; s'il ne la veut pas et qu'il n'arrête pas promptement cette impulsion, il y sera entraîné l'année prochaine malgré lui ; et ainsi la guerre aura lieu malgré moi, malgré lui, malgré les intérêts de la France et ceux de la Russie. J'ai déjà vu cela si souvent que c'est mon expérience du passé qui me dévoile cet avenir. Tout cela est une scène d'opéra, et ce sont les Anglais qui tiennent les machines. Si quelque chose peut remédier à cette

situation, c'est la franchise que j'ai mise à m'en expliquer avec la Russie. Ainsi, quand j'ai ces inquiétudes, il n'est pas conforme à l'amitié que Votre Majesté m'a témoignée de ne pas les partager; et, si elle apprenait que, par une surprise possible, Danzig, Thorn, Modlin sont enlevés, que me dirait-elle? que j'ai mal conduit mes affaires, mais aussi celles de la Confédération.

Enfin, Votre Majesté ne peut pas supposer que, moi, je veuille la guerre. Pourquoi la ferais-je? Serait-ce pour rétablir la Pologne? Je le pouvais après Tilsit, après Vienne, cette année même! Je suis trop bon tacticien pour avoir manqué des occasions si faciles; je n'ai donc pas voulu. Enfin j'ai la guerre d'Espagne et de Portugal qui, s'étendant sur un pays plus grand que la France, m'occupe assez d'hommes et de moyens; je ne puis pas vouloir d'autre guerre. Et cependant j'ai levé cette année 120,000 hommes, j'en lèverai l'année prochaine 120,000 autres, je forme de nouveaux régiments, je remonte ma cavalerie et mon artillerie, depuis que les dispositions de la Russie me sont suspectes et que je crois qu'elle se conduit de manière à faire éclater la guerre en 1812. Je dépense cent millions d'extraordinaire cette année; Votre Majesté croira-t-elle que c'est pour m'amuser que je fais des dépenses aussi considérables? Mais, si je ne veux pas la guerre et surtout si je suis très-loin

de vouloir être le Don Quichotte de la Pologne, j'ai du moins le droit d'exiger que la Russie reste fidèle à l'alliance, et je dois être en mesure de ne pas permettre que, finissant la guerre de Turquie, ce qui probablement aura lieu cet été, elle vienne me dire : « Je quitte le système de l'alliance, et je fais ma paix avec l'Angleterre. » Ce serait, de la part de l'empereur, la même chose que me déclarer la guerre. Car, si je ne déclare pas moi-même la rupture, les Anglais, qui auront trouvé le moyen de changer l'alliance en neutralité, trouveraient bien celui de changer la neutralité en guerre.

Conserverons-nous la paix ? J'espère encore que oui ; mais il est nécessaire de s'armer et de mettre à l'abri de toute tentative la place de Danzig qui est la clef de tout.

Je prie donc Votre Majesté d'envoyer son régiment et de comprendre que, comme protecteur de la Confédération, je tiens comme chose fâcheuse qu'elle m'ait fait la difficulté qu'elle a élevée ; car notre système est fondé sur des liens réciproques, et comment n'a-t-elle pas compris, avec son esprit, que sa lettre relâchait ces liens?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. M. le roi de Wurtemberg.

1271. — ORDRE CONCERNANT LA FORMATION DE BRIGADES ET DE DIVISIONS DE CAVALERIE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Mon intention est que les neuf régiments de cuirassiers que j'ai en France se tiennent prêts à se mettre en campagne, ainsi que les deux régiments de carabiniers, mon intention étant de former quatre divisions de grosse cavalerie. La 1re division sera composée des deux régiments de carabiniers et du 1er de cuirassiers ; la 2e division sera composée des quatre régiments qui sont en Allemagne ; la 3e division, des 5e, 10e, 11e et 14e de cuirassiers, et la 4e division, des 4e, 6e, 7e et 8e de cuirassiers. Ces quatre divisions auront chacune douze pièces d'artillerie à cheval, ce qui fera quarante-huit pièces de canon. La division qui est en Allemagne est déjà organisée. Proposez-moi l'état-major, l'artillerie et la formation des brigades de ces quatre divisions. Mon intention est que, tant que les régiments n'auront pas plus de 600 chevaux, il ne parte pas plus de trois escadrons, à l'exception des carabiniers et du 1er de cuirassiers qui feront partir

leurs quatre escadrons, et, à cet effet, le cinquième escadron de ces régiments sera formé sans délai.

Faites-moi connaître si les 5es escadrons dont j'ai ordonné la formation au 11e de chasseurs, 12e, etc., sont formés. Les quatorze régiments de cavalerie légère pourraient être réunis en brigades de la manière suivante : 1re brigade de cavalerie légère, le 11e et le 12e ; 2e brigade, le 23e et le 24e de chasseurs ; 3e brigade, le 5e et le 11e de hussards ; 4e brigade, le 4e et le 9e de chasseurs ; 5e brigade, le 19e et le 14e de chasseurs ; 6 brigade, le 6e et le 8e de chasseurs ; 7e brigade, le 25e de chasseurs et le 6e de hussards. J'ai en Allemagne six régiments de cavalerie légère : cela fera donc vingt régiments, qui, à 600 hommes, font 12,000 hommes, et, à 800 hommes, feront 16,000 hommes ; ce qui, avec 10,000 cuirassiers, 4,000 dragons et 4,000 hommes de la Garde, fera 34,000 hommes de cavalerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1272. — INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ENVOI DES CONVOIS D'ARGENT EN ESPAGNE.

AU COMTE MOLLIEN, MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Monsieur le Comte Mollien, plusieurs convois d'argent sont déjà entrés en Espagne; il est nécessaire de numéroter ces convois pour désormais nous entendre.

Le convoi de 3 millions, parti de Bayonne le 16 août dernier, sous le commandement de l'adjudant commandant Gressot, s'appellera le premier convoi. Celui de 2,500,000 francs, parti le 2 octobre de Bayonne, sous le commandement du chef de bataillon Corozis, s'appellera le deuxième convoi. Celui de 3 millions, parti le 1er février, sous le commandement de l'adjudant commandant Dentzel, s'appellera le troisième convoi. Enfin celui de 4 millions, qui va partir en vertu de mon ordre du 29 mars, sous le commandement de l'adjudant commandant Simonin, sera le quatrième convoi.

Par ces convois, l'armée de Portugal a reçu ou doit recevoir : 1° 2,500,000 francs, qui faisaient partie du deuxième convoi, et dont 500,000 francs ont été donnés au 9e corps; 2° 1,500,000 francs,

qui faisaient partie du troisième convoi; 3° 2 millions, qui font partie du quatrième convoi, dont le départ doit avoir lieu en ce moment de Bayonne; total, 6 millions.

Ainsi l'armée de Portugal aura reçu, après l'arrivée de ce dernier convoi, 6 millions, dont 500,000 francs pour le 9e corps. Restent 5,500,000 francs pour l'armée de Portugal; ce qui doit faire le solde de six mois au moins.

L'armée du Midi : 1° a reçu 3 millions qui composaient le premier convoi; 2° elle recevra 500,000 francs qui, en vertu de mon ordre du 29 mars, doivent faire partie du quatrième convoi; total, 3,500,000 francs.

L'armée du Centre : 1° a reçu 1,500,000 francs, qui faisaient partie du troisième convoi; 2° va recevoir 1,500,000 francs, qui partent dans le quatrième convoi; elle aura reçu 3 millions.

Comme les envois d'argent sont très-difficiles à l'armée du Midi, je désire que les 500,000 francs qui devaient être envoyés à l'armée du Midi avec le quatrième convoi soient envoyés à l'armée de Portugal, ce qui portera à 6,500,000 francs les envois faits au Portugal, et qu'en remplacement le Trésor envoie à l'armée du Midi 500,000 francs en traites, faisant partie du cinquième convoi.

Un cinquième convoi partira de Bayonne le 15 avril et se composera de 6 millions, dont 3 en

argent et 3 en traites. Ces 6 millions seront destinés, savoir :

	En argent.	En traites.
Pour l'armée du Portugal.	2,000,000	1,000,000
Pour l'armée du Midi. . .	»	1,000,000
Pour l'armée du Centre. .	1,000,000	1,000,000
	3,000,000	3,000,000
	6,000,000	

Après l'arrivée du cinquième convoi, l'armée de Portugal aura donc reçu en tout 9 millions, dont 500,000 francs pour le 9e corps; l'armée du Midi aura reçu 4,500,000 francs, et l'armée du Centre 5 millions.

Dans ces cinq convois se trouvera compris pour 4 millions de traites, savoir : 1 million de traites dans le quatrième convoi et 3 millions dans le cinquième. Il est nécessaire que ces traites soient divisées en séries, afin que, s'il en était volé en route, on pût, d'un seul trait de plume, les annuler.

Maintenant faites-moi un rapport qui me fasse bien connaître la portion de ces convois qui doit être attribuée sur l'exercice 1810 et celle qui appartient à l'exercice courant; enfin quelle doit être la situation de la solde des armées du Centre, du Midi et du Portugal, après la réception de ces cinq convois. Il faudra faire des recherches pour savoir :

1° ce que l'armée de Portugal a reçu de contributions des différentes provinces du nord de l'Espagne avant son entrée en Portugal; 2° ce que l'armée du Centre a reçu de contributions des pays du centre, et 3° ce que l'armée du Midi a reçu des provinces du midi.

Vous recevrez un décret par lequel j'autorise le Trésor à prêter 500,000 francs par mois au roi d'Espagne, et ce à dater du 1er avril. Les 500,000 francs d'avril seront payés sur les 1,500,000 francs que le quatrième convoi conduit à l'armée du Centre; les 500,000 francs de mai seront payés sur le cinquième convoi.

Écrivez cela au ministre des finances du roi d'Espagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la comtesse Mollien.

1273. — RÉORGANISATION DE L'ARMÉE DU PORTUGAL.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 4 avril 1811.

Mon Cousin, l'armée du Portugal sera partagée en six divisions, savoir :

1re division : le 6e léger, les 39e, 76e et 69e de ligne.

2e division : le 25e léger, les 27e, 50e et 59e de ligne.

3e division : le 31e léger, les 26e, 66e et 82e de ligne, la légion du Midi.

4e division : les 15e, 47e, 70e et 86e de ligne.

5e division : le 17e d'infanterie légère, les 22e et 65e de ligne, les Hanovriens, Prussiens et Irlandais.

6e division : les 15e, 32e, 2e et 4e légers, les 36e et 130e de ligne.

Par ce moyen, le 6e corps se trouve partagé en deux divisions. Tous les régiments qui ont leur dépôt dans la 12e division militaire forment une division; tous ceux qui ont leur dépôt en Bretagne en forment une autre. Je pense que c'est là la meilleure organisation qu'on puisse donner. Vous laisserez le prince d'Essling maître d'arranger les brigades. Vous lui désignerez seulement les généraux pour les divisions et pour les brigades. Vous le laisserez également maître de verser tous les hommes des 15e et 32e légers dans les 2e et 4e légers, et de renvoyer les cadres du 15e léger à Paris et du 32e à Toulon; cela aura l'avantage de supprimer deux cadres sans diminuer de beaucoup le nombre d'hommes. Cette opération me paraît bonne. Quant au bataillon du 34e, le cadre rentrera en France, et tous les hommes disponibles seront placés dans le 36e, ce qui augmentera le 36e de 200 hommes. Tous les hommes qui sont aux hôpitaux rejoindront

également le 36e. Le cadre du 4e bataillon du 28e rentrera en France; tous les hommes disponibles seront placés dans le 36e, ce qui l'augmentera de 300 hommes. Le cadre du 4e bataillon du 75e rentrera en France; tous les hommes disponibles seront placés dans le 36e. Ainsi le 36e régiment recevra de ces trois cadres 700 hommes d'augmentation et sera porté à 2,000 hommes. Vous recommanderez qu'on laisse les cadres entiers. Ces bataillons étant étrangers aux régiments qui composent l'armée, il est nécessaire qu'on en laisse les cadres revenir en entier en France. Le régiment des chasseurs à cheval hanovriens sera dissous et incorporé dans le 1er de hussards; les officiers qui ne seront pas employés seront envoyés en France pour entrer dans le 30e de chasseurs, qui s'organise à Hambourg. Ce qui me porte à dissoudre ces bataillons du 34e, du 20e et du 75e, c'est qu'ils sont tous composés de conscrits qui n'ont jamais rejoint leurs régiments, et que d'ailleurs ils ont beaucoup de traineurs et d'hommes aux hôpitaux, qu'il vaut mieux laisser à l'armée de Portugal.

Vous ferez connaître au maréchal prince d'Essling qu'il doit faire tous ces mouvements en temps opportun; lui seul doit en avoir connaissance. Il peut même y faire les changements qu'il jugera indispensables. Vous lui ferez connaître que mes principaux motifs pour mettre tels ou tels régiments en-

semble, c'est qu'ils ont leurs dépôts dans la même division; ce qui doit faciliter la formation des régiments de marche à envoyer pour les recruter.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1274. — ORDRE POUR QUE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE SOIT EN MESURE DE SE PORTER EN AVANT AUSSITOT QUE LES CIRCONSTANCES L'EXIGERONT.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 4 avril 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre du 30 mars. Je vous ai mandé que, si les circonstances l'exigeaient, il faudrait vous porter à tire-d'aile sur Danzig; mais, dans ce cas, je vous prescrirais les détails de la route et je vous enverrais le tracé de cette marche. Vous marcheriez par division, comme en temps de guerre, et sur trois colonnes, selon les circonstances; une division passerait par le Mecklenbourg, d'autres par la route de Magdebourg à Stettin.. Mais nous n'en sommes pas encore là. Je ne puis pas abandonner la route entre Magdebourg et Stettin, et j'ai fait écrire à mon ministre à Ber-

lin pour la communication du Mecklenbourg avec Stettin.

Vous remarquez que, quand j'aurai 6,000 hommes à Stettin, la Prusse ne devra pas nourrir ce nombre. Voici ma réponse : Vous ferez le calcul de ce que j'aurai de monde à Glogau et Küstrin, et vous totaliserez cela avec les 6,000 hommes que j'aurai à Stettin. Vous verrez si cela passe ou non ce que la Prusse doit nourrir. Si cela passe le nombre convenu, je payerai l'excédant; si cela ne passe pas, il n'est pas juste que je paye : c'est dans ce sens que vous devez en écrire à mon ministre à Berlin.

L'officier que vous avez envoyé en Suède a été trop de temps pour aller et revenir. Puisque le ministre des relations extérieures ne doit plus envoyer de courriers dans le Nord, il faut que vos officiers aillent comme des courriers. Il me paraît avantageux de multiplier ainsi le nombre des officiers d'état-major, du génie et d'artillerie qui connaîtront parfaitement les chemins.

Je pense qu'à dater du 1er mai vous devez exiger que tous les officiers généraux, colonels et officiers d'état-major soient à leur poste.

Je désire qu'au 1er mai vous fassiez passer à la fois une revue dans tous les régiments, afin de reconnaître le nombre d'officiers et sous-officiers qui manquent dans tous les corps. Vous donnerez ordre que les places de sous-officiers soient rem-

plies, et vous m'enverrez vos propositions pour les places d'officiers. S'il y avait des places de chef de bataillon ou d'escadron vacantes, vous me proposeriez des officiers de choix et sur lesquels on pût bien compter. Je suppose que, dans tous les corps, les soldats ont une paire de souliers aux pieds et deux neuves dans le sac, que l'armement est en bon état, que les soldats ont jusqu'au tire-bourre et à l'épinglette. Recommandez à votre commandant d'artillerie que tout ce qui est prescrit par l'ordonnance, que les outils, les rechanges, que tout dans les plus menus détails existe, que je n'entends pas qu'on s'éloigne de ce qui est dit dans l'aide-mémoire de Gassendi. J'approuve que vous fassiez venir à Magdebourg le biscuit qui est à Dresde, d'autant plus qu'on pourra le faire passer, s'il est nécessaire, de Magdebourg sur Stettin, qui est le pivot, et où il est toujours besoin d'avoir 500,000 rations. On pourrait, sans ostentation, faire fabriquer 250,000 rations de biscuit à Stettin et autant à Küstrin. Vous savez que le pays entre Stettin et Danzig est pauvre, et que pour marcher en masse il faut avoir ses vivres. Certain de trouver 500,000 rations sur l'Oder, vos caissons arriveraient là vides; on les chargerait de biscuit, et vous auriez alors les moyens de traverser en masse et avec rapidité tout cet espace.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1275. — ORDRE CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT DE CORFOU.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 5 avril 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, vous recevrez le décret que je viens de prendre pour l'approvisionnement de Corfou. Vous connaissez l'importance que j'y attache. Mon intention est que Corfou ait son approvisionnement assuré jusqu'au 1er janvier 1814.

Je vois qu'avec ce qu'on envoie de Naples et d'Italie, il y a dans ce moment à Corfou des vivres pour jusqu'au 1er janvier 1812 au moins; le général Donzelot doit, en outre, après la récolte, s'approvisionner pour trois mois en maïs et légumes du pays : ainsi donc les vivres sont assurés jusqu'au 1er avril 1812. Mon intention est que les vins, vinaigres, eaux-de-vie, huiles, viandes salées, chandelles, bois de chauffage, sel et avoines qui seraient achetés et pas encore partis, soient mis en magasin jusqu'à l'hiver à Brindisi; que ce qui ne serait pas encore acheté ne le soit pas. Je pense que le territoire de l'île produit suffisamment de tous ces articles. Quant aux vins et aux vinaigres, vous me rendrez compte

des ressources que l'île et les côtes voisines offrent pour cet approvisionnement. Si les produits du pays y étaient insuffisants, on y suppléerait en septembre. Pendant l'été, j'ai ordonné de ne laisser passer que le blé, le riz et les légumes secs. Quant à la viande, je pense que le gouverneur doit avoir 1,200 bœufs en réserve et un nombre proportionné de moutons et de chèvres; il doit avoir aussi moyen d'en tirer de l'Albanie. En cas d'événements, il renfermerait de force tout le bétail de l'île dans la place et pourrait faire son approvisionnement de viandes salées à fur et à mesure que ces animaux manqueraient de nourriture. Le sel est très-abondant à Corfou, l'huile y est également abondante, et je pense que des distributions d'huile, de riz et de sel pourraient ménager la consommation de la viande.

Prescrivez au général Donzelot de ménager la consommation du blé en mêlant du maïs dans la ration. Si je veux approvisionner Corfou pour deux ans en riz, en blé et en légumes secs, il me suffit de l'approvisionner pour un an en viande, à raison de dix distributions de viande par mois; je n'ai besoin par an que de cent vingt jours de viande. Je ne veux également l'approvisionner que pour un an en huiles, en vins, savoir : cent vingt jours de vin par an et le reste en eau-de-vie.

Écrivez au général Donzelot d'essayer si la culture des pommes de terre réussirait; ce serait d'une

grande ressource. Cette culture réussit dans les provinces méridionales d'Espagne.

Des moyens doivent être pris pour assurer la pêche assez abondante pour en donner dix fois par mois à la garnison. Il faut avoir en réserve la quantité de filets et autres engins de pêche nécessaire. Le riz, des légumes secs, avec de l'huile, seront donnés comme viande, avec des fromages, dix jours par mois. Ainsi donc il faut avoir cent vingt jours de viande, cent vingt jours de poisson, cent vingt jours de riz, huile et fromage; le gouverneur s'en procurera dans le pays, fera saler des poissons qui abondent et s'en fera une réserve pour les derniers temps du siége.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1276. — NOTE SUR LA DÉFENSE DE CORFOU.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 avril 1811.

Je vous envoie une note sur le système à adopter en occupant les hauteurs en avant de Corfou. Je désire que le comité trace, autant qu'on peut l'imaginer ici, les ouvrages à établir sur les monts Supérieur et Viglia en fortification demi-permanente, et les lignes de contre-attaque qu'il convien-

drait d'établir en supposant que l'ennemi attaquât par la droite, la gauche ou le centre.

NOTE SUR CORFOU.

Le projet qu'on propose pour Corfou consiste dans une multitude d'ouvrages détachés qui n'ont pas de système.

La garnison est supposée de 10,000 hommes; l'armée qui l'attaque, de 20 ou 25,000 hommes, bonnes ou mauvaises troupes. C'est le cas de la fortification d'une belle et grande défense : c'est une petite armée contre une grande armée; ce n'est donc pas le cas d'une défense d'inertie, c'est le cas d'une défense active.

La première considération d'une défense active, c'est qu'il ne faut laisser l'ennemi s'établir sur aucun point ayant domination. Il ne faut point s'inquiéter si ce point est à 800 toises, 1,000 toises ou même 1,500 toises de la place; il faut chercher le point qui domine : c'est là qu'il faut s'établir. En effet, du moment que l'on dépasse 400 toises, quel que soit l'éloignement, on ne tire plus de défense de la place; on est réduit à ses propres forces. Et lorsqu'on ne dépasse pas 1,500 toises, il est très-facile de maintenir les communications et d'empêcher l'ennemi de s'établir entre soi et la place; c'est l'affaire de deux redoutes, qui, par leur position couverte, ne peuvent être attaquées.

En raisonnant d'après ces principes, on voit que du fort d'Abraham, qui est la fortification permanente, au fort Supérieur, il y a 600 toises; que le mont Supérieur a 15 toises de commandement sur tout le terrain environnant à 2,000 toises. Il faut donc s'établir sur le mont Supérieur, par la seule raison qu'il a 15 toises de commandement, quand même il serait à 1,200 toises de la place au lieu d'en être à 600 toises, qui est sa distance réelle.

Il faut donc occuper le mont Supérieur. Il faut tracer sur le mont Supérieur une redoute de 30 toises de côté intérieur, de 20, ou même 15 si les localités y obligent et si, pour avoir 30 ou 40 toises de côté, ce qui serait le meilleur, il fallait trop perdre de commandement. En supposant même qu'elle n'eût que 15 toises, ce serait toujours six pièces de canon sur chaque côté. Mais l'officier qui a vu Corfou pense qu'on peut tracer une redoute de 25 toises de côté sans perdre de commandement. Les localités pourraient permettre de faire un rectangle ou trapèze ou pentagone, de manière à avoir plus de développement et à pouvoir diriger sur un point donné un plus grand nombre de pièces. Le minimum serait d'avoir six ou sept pièces qui battraient sur un point déterminé avec un grand commandement.

On profitera du commandement de 15 toises qui existe sur tous les environs pour tracer deux autres

enceintes; de sorte qu'on aurait une grande masse de feux battant sur toute la campagne, et, comme les enceintes s'agrandissent à mesure qu'on s'abaisse, la deuxième aura un développement double de la première, la troisième plus du triple, c'est-à-dire qu'on aura une immense masse de feux sur le point que l'on voudra défendre.

Il faudra mettre la première et la deuxième enceinte à l'abri de l'escalade par quelque revêtement en maçonnerie caché aux feux de la campagne, comme l'ingénieur Crétin l'avait pratiqué à Alexandrie; de sorte que, la troisième enceinte prise, la deuxième se défende par l'escarpement de ses murailles cachées au canon de la campagne.

J'appelle première enceinte la plus élevée, la deuxième celle du milieu, la troisième celle qui est la plus basse.

La première et la deuxième enceinte sont de véritables cavaliers; la troisième enceinte est la vraie ligne magistrale; on la suppose au même niveau, ou n'ayant qu'un petit commandement sur les mamelons à 100 toises et autres, cotés 70 pieds ou environ.

On suppose que l'ennemi pourra tenter de pousser ses tranchées sur les hauteurs couvertes de cette troisième enceinte magistrale, et on sent le mal qu'il éprouvera des deux enceintes supérieures.

Il est bon de donner des flancs à cette enceinte magistrale, soit qu'on en fasse un pentagone, soit qu'on en fasse un carré.

Lorsque l'ennemi aura couronné le chemin couvert, passé le fossé, rendu la brèche praticable et forcé la troisième enceinte, il n'aura rien ; il faudra qu'il monte à l'assaut de la deuxième enceinte, et enfin qu'il emporte le fort qui couronne le mont Supérieur. La première enceinte du mont Supérieur ayant 40 toises à peu près de niveau, dans la direction de la place, on doit en profiter pour établir là un blockhaus qui servira de logement à la garnison, et aussi à repousser par la fusillade et par quelques canons de campagne l'ennemi qui serait parvenu à la première enceinte.

Ainsi l'ennemi, maître de la troisième enceinte, devra s'emparer de la deuxième et arriver à la première, où il trouvera un réduit ou fort blockhaus qui lui ferait essuyer la fusillade de 200 hommes et la mitraille de trois ou quatre pièces de campagne ; enfin l'artillerie du mont Mamelus le battra à 150 toises. Il faudra que la garnison soit bien faible pour ne pas déboucher et culbuter l'ennemi, lorsqu'il sera accablé par tant de feux et qu'il aura à surmonter tant d'obstacles.

Deuxième observation. Jusqu'ici nous avons considéré le mont Supérieur offrant une défense d'inertie ; il est évident que par sa position il offre,

avec une médiocre fortification, plus de défense que n'en présentent sur les autres points de la place les maçonneries et les autres avantages de la fortification permanente; mais il faut le considérer à présent sous son vrai point de vue.

Supposons le fort Supérieur achevé, et aussi bien armé qu'on peut le désirer; s'il ne présente qu'une force d'inertie, l'ennemi en viendra à bout un mois plus tôt ou un mois plus tard; mais il n'en est pas de même dans son rôle actif. On suppose que les lunettes de la troisième enceinte seraient placées sur les mamelons cotés 40, 78, 76 et autres. Comment l'ennemi se présentera-t-il contre ce fort armé de cette grande quantité d'artillerie, avec tout l'avantage de son immense commandement, découvrant à 2,000 toises autour de lui? Viendra-t-il placer sa première ligne ou place d'armes à 600 toises? cheminera-t-il ensuite jusqu'à 300 toises, et viendra-t-il s'approcher à 150 toises? On connaît les avantages considérables que donnera l'artillerie, et le grand avantage qu'aura l'assiégeant qui marchera à la rencontre de l'ennemi, qui poussera à 2 ou 300 toises des batteries de flanc protégées par le mont Supérieur, et l'avantage qu'aura la garnison pour déboucher sur ces ouvrages, les raser et engager l'ennemi dans une nouvelle lutte où 10,000 hommes peuvent fort bien en battre 25,000, surtout lorsqu'on pourra la

renouveler une deuxième et troisième fois, après avoir rasé les ouvrages de l'ennemi et comblé les tranchées.

Il est un point, les monts Viglia, qui pourrait être un obstacle à ce projet. L'ennemi se retranchera sur ces montagnes, qui, quoique dominées par le mont Oliveto à 300 toises, dérobent cependant leurs revers aux vues de cette hauteur. Alors l'ennemi, fortement établi à 300 toises du mont Supérieur, arrêterait la garnison et la prendrait en flanc si elle s'avançait davantage. De là la nécessité d'occuper les monts Viglia par les principes posés ci-dessus.

L'occupation doit être facile, parce que l'ouvrage du mont Oliveto est déjà établi. Le mont Oliveto a 50 pieds de commandement sur les monts Viglia; il en est éloigné de 200 toises. Le mont Supérieur est également éloigné de 200 toises des monts Viglia et les prend à revers. Par ce moyen un ouvrage si important dans le rôle actif de la place rend constamment l'assiégé maître de toute la position.

Si l'ennemi fait ses attaques du côté opposé, il s'établira sur un mamelon à 900 toises du mont Supérieur; mais, aussitôt que son mouvement sera démasqué, la garnison fera des ouvrages, sous la protection du mont Supérieur, dans la direction des ouvrages de l'ennemi, et, en même temps qu'il

établira ses batteries, lui opposera des batteries de contre-attaque qu'il sera obligé de détruire; ce qui prolongera ce genre de défense aussi loin qu'on voudra.

Le mont Oliveto est déjà occupé, puisque l'ouvrage a été tracé en février; c'est d'ailleurs la vraie position pour le rôle défensif. Il faut occuper le mont Supérieur comme nous l'avons dit ci-dessus, occuper le mont Viglia le plus près possible du mont Supérieur, n'occuper le mont Mamelus que pour appuyer la communication, pouvoir reprendre le mont Supérieur et repousser l'assaut qui serait donné à la première enceinte de cette position. On ne fera tous les autres ouvrages que selon le parti que prendra l'ennemi. Il faut les reconnaître d'avance, et les faire aussitôt que l'ennemi démasquera ses attaques.

Le comité fera tracer les lignes de contre-attaque dans les diverses hypothèses où l'ennemi attaquerait par la droite, la gauche ou le centre.

L'art consiste à tenir l'ennemi éloigné du mont Supérieur, à l'engager dans une guerre qui lui est désavantageuse, parce que nous sommes maîtres de la position supérieure et que cela est sans remède pour l'ennemi; à le harasser, à lui tuer du monde, à le fatiguer, parce que l'avantage est pour l'assiégé, qu'il a choisi la position et qu'elle est pour lui; enfin parce que les lignes de contre-attaque

prendront des revers à 300, 400, ou 500 toises du mont Supérieur, sous la protection des batteries formidables et du fort établis sur cette montagne.

S'il arrive enfin qu'il faille céder le mont Supérieur à des forces considérables, on aura pu pendant tout le temps de cette lutte s'établir solidement au mont Mamelus; ce qui obligera l'ennemi à une attaque sérieuse loin de la place. Sans doute ces attaques seront moins avantageuses pour la garnison, puisque l'ennemi aura au moins l'égalité de la position.

En résumé, il faut tracer les fortifications, autant qu'on peut l'imaginer ici, aux monts Supérieur et Viglia, en fortification demi-permanente, et tracer les lignes de contre-attaque dans toutes les hypothèses.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1277. — ORDRE POUR LE COMMANDEMENT DES RÉGIMENTS A QUATRE BATAILLONS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Quatre bataillons de 800 hommes ne peuvent pas être commandés par un colonel. Je désire donc que

vous me fassiez un rapport qui me fasse connaître ce qu'il en coûterait pour avoir un major en second à chaque régiment qui a quatre bataillons à l'armée. Je ne parle pas des régiments de l'armée d'Espagne, je ne parle que de ceux de l'armée d'Allemagne. Le prince d'Eckmühl a seize régiments de quatre bataillons chacun; je voudrais que les 1er et 2e bataillons fussent commandés spécialement par le colonel et les 3e et 4e bataillons spécialement par le major en second. Quand le régiment formerait une brigade, le général de brigade commanderait les quatre bataillons. Cette méthode paraît être avantageuse pour le service à la guerre. Je désire avoir ce que cela coûterait, avant de l'ét endre à toute la ligne. Cela aurait aussi l'avantage que, le colonel blessé ou tué, le régiment serait commandé par un officier ne tenant à aucun bataillon, jusqu'à ce que le major arrive; car il est de principe que, le colonel manquant, le major doit commander le régiment.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1278. — NOTE SUR LA DÉFENSE DE RAGUSE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie une note sur Raguse. J'accorde 200,000 francs cette année, sur les fonds de réserve, pour le fort Impérial sur le mont San-Sergio. Il doit être terminé dans l'année. Le comité doit donner les bases pour la construction de ce fort, afin qu'il remplisse son but et n'excède pas 200,000 francs. Il faut envoyer à Raguse un officier capable de faire les projets et de diriger les travaux. Il faut au moins trois ou quatre officiers pour signer le procès verbal. Il sera joint à la commission des officiers du génie, des officiers de marine, pour déterminer les lieux où l'on placera les calés et les établissements maritimes.

NOTE SUR RAGUSE.

L'importance de Raguse vient d'abord de sa bonne habitation ; ce sont des gens civilisés au milieu d'un pays barbare. Il faut les défendre, même avant de penser à en tirer aucun avantage. On y trouve des églises, de beaux édifices, résultat d'une grande prospérité, une ancienne enceinte de

murailles qui a une grande valeur, enfin la rade entre l'île de Lacroma et Raguse, un petit port marchand et surtout les beaux ports du Val d'Ombla et du Val de Gravosa.

Il paraît qu'il n'y a rien à faire à l'enceinte de Raguse. L'île de Lacroma paraît en bon état. La presqu'île de Lapad n'a qu'un seul point où le débarquement soit possible. Entre le port de Gravosa et le point de débarquement il y a 400 toises. Il faudrait occuper cette presqu'île par un fort qui eût action sur le Val de Gravosa par une batterie basse; alors les batteries de l'anse de Lapad et autres dépendraient de ce réduit, qui n'en serait éloigné que de 400 toises. Ainsi, au lieu de mettre le fort de Lapad où on l'a projeté, trop près de l'anse de débarquement, je voudrais le mettre à mi-chemin de la presqu'île, avec deux batteries basses battant, l'une sur le Val de Gravosa, l'autre sur l'anse de débarquement.

Il n'y a rien autre à faire cette année que des projets en grands détails pour l'année prochaine, et des plans à grande échelle, bien cotés.

L'anse de Malfi, l'île de Calamota et les 1,600 toises de côte compris entre Zaton et le point de Mokoscizza exigent une étude particulière.

Si l'ennemi peut s'établir sur un de ces points et battre l'escadre, le port ne serait pas sûr. Il faut donc trois ou quatre forts qui barrent entièrement

le passage et empêchent l'ennemi de venir s'établir sur la côte.

Des plans sur grande échelle, avec des dessins bien faits et des cotes, seront soumis au comité dans le mois de décembre. Il ne sera rien fait cette année.

Il paraît que l'île de Dexa est en bon état.

Tout cela établi, il faut être maître du plateau de Posanka, qui s'étend le long du Val d'Ombla jusqu'à l'aqueduc, et de là jusqu'au fort Delegorgue; c'est une étendue de 2,400 toises.

D'abord il faut disputer l'aqueduc le plus longtemps possible; il faut rester maître de la rade de Raguse; il faut que quatre ou cinq vaisseaux puissent y rester si l'on a perdu les autres rades. D'ailleurs une place comme Raguse doit avoir une activité de 1,500 toises autour d'elle. La place sera étudiée dans ce sens, et les projets présentés pour occuper le plateau depuis le fort Delegorgue, rester maître de l'aqueduc, empêcher l'ennemi de le faire sauter et de l'abattre à coups de canon, établir à cet effet des forts en pierre, casematés s'il est nécessaire, qui empêchent l'ennemi de pénétrer sur la hauteur et défendent bien la vallée. Il faut déterminer à quelle distance les hauteurs de l'autre côté dominent le plateau de Posanka.

Tout ce qu'on vient de dire ne doit s'exécuter que lorsque, le projet étant envoyé au mois de dé-

cembre, il sera bien convenu qu'une garnison de 4,000 hommes et une dépense de 4 millions peuvent donner une défense raisonnable au port et aux établissements de Raguse.

On doit supposer que l'ennemi débarque à Stagno ou à Raguse-Vieux ; qu'il cheminera lentement pour faire les chemins, et que ce sera une expédition anglaise composée de 7 à 8,000 hommes de cette nation, réunis à un pareil nombre de gens du pays ou d'Autrichiens. Ce serait donc dix à douze vaisseaux de guerre mouillés à Stagno, Raguse-Vieux, ou aux bouches de Cattaro, et 7 à 8,000 hommes de troupes régulières et autant d'auxiliaires qui marcheraient sur Raguse.

Mais, dans toutes les hypothèses, le fort Impérial doit être occupé, puisque c'est le point qui domine à pic la ville.

Si donc on abandonnait l'idée de faire des constructions considérables à Raguse, la seule considération des habitants et de notre garnison exigerait qu'on construisît le fort Impérial.

200,000 francs seront accordés cette année sur les fonds de réserve. On enverra un officier du génie capable de faire ces projets et de diriger les travaux. Il faut au moins trois ou quatre officiers du génie pour signer le procès-verbal. Le fort Impérial doit être terminé dans l'année.

A la commission des officiers du génie il sera

joint des officiers de marine pour déterminer les lieux où l'on placera les cales et les établissements maritimes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1279. — MISSION EN HOLLANDE CONFIÉE AU CAPITAINE DE MORTEMART.

AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Paris, 14 avril 1811.

Vous remettrez l'instruction ci-jointe au sieur Mortemart. Vous lui donnerez des conseils généraux sur la manière dont il doit se conduire. Il faut qu'il ne fasse aucun embarras; sa femme même doit ignorer où il va. Il doit seulement dire qu'il est absent pour un mois.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

AU BARON DE MORTEMART,

CAPITAINE, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Monsieur Mortemart, le régiment de Walcheren est composé de cinq bataillons et doit avoir en ce moment 5 à 6,000 hommes de conscrits réfractaires. Vous trouverez ci-joint l'état des effets d'habillement partis de Paris et de Lille pour ce régiment.

Vous vous rendrez en toute diligence à Flessingue pour vérifier cet état.

Avant d'arriver à Flessingue, vous visiterez le fort Impérial, le fort Napoléon et la batterie du Centre dans l'île de Cadzand; vous me ferez connaître la situation de ces forts. Vous compterez les bouches à feu en batterie; vous me rendrez compte du nombre de pièces de 48 et du nombre de plates-formes qu'a chaque mortier à plaque. Vous me ferez connaître la situation des troupes qui sont dans l'île de Cadzand et l'emploi qu'on fait des différentes compagnies et détachements des sapeurs, des pionniers français et étrangers, des déserteurs qui s'y trouvent, et s'ils sont organisés en bataillon. Vous reconnaîtrez si les chaloupes canonnières peuvent entrer dans le port de Breskens, combien de chaloupes et de bateaux canonniers ce port peut contenir, combien il y a d'eau dans les hautes mers.

Vous passerez après cela à Flessingue. Vous verrez le général Gylly, commandant l'île de Walcheren, vous verrez le colonel du régiment de Walcheren, et vous m'enverrez un rapport qui m'instruira : 1° si la quantité de drap qui est annoncée est arrivée; 2° si les habits confectionnés sont bons ; 3° si l'on annonce l'époque à laquelle le reste des effets arrivera. Vous passerez les journées, depuis la pointe du jour, à visiter les casernes. Vous verrez faire l'exercice aux conscrits réfractaires. Vous m'enverrez un rapport

sur le régiment, bataillon par bataillon; vous me manderez si les chefs de bataillon sont arrivés, si tous les officiers sont arrivés, ceux qui ont donné de leurs nouvelles et ceux dont on n'a pas entendu parler; quel est le nombre des sous-officiers arrivés, de quels corps ils sortent, si ce sont de bons ou de mauvais sujets; quelle est la quantité de conscrits réfractaires arrivés, quelle volonté ils ont, si ce sont de beaux hommes; combien il y a de malades, comment ils sont casernés. Vous me parlerez aussi de la quantité de fusils qui sont arrivés.

Vous me rendrez compte de ce que vous auront dit le général Gilly, le colonel, et de ce que vous aurez vu par vous-même, en me faisant connaître l'opinion du général, celle du colonel et celle que vous aurez été à même de prendre sur ce que vous aurez vu.

Vous irez successivement à Middelburg, à Veere, et dans les lieux où sont cantonnés les différents bataillons. Tous les jours vous m'enverrez un rapport pour me parler de l'état de la désertion et sur les précautions qu'on prend pour l'empêcher. Vous me parlerez de l'hôpital militaire de Middelburg que vous visiterez plusieurs fois. Vous me ferez également un rapport sur la cavalerie et sur le service de la gendarmerie. Vous donnerez un coup d'œil sur la manière dont les douanes font leur service. Quand vous m'aurez satisfait sur toutes ces questions, vous

jetterez un coup d'œil sur les travaux de la marine. A-t-on commencé le magasin général, ou qui empêche de commencer les travaux? A-t-on travaillé à l'écluse ? Sait-on si le radier a souffert, ou quand le saura-t-on ? Travaille-t-on au quai que les Anglais ont démoli ? Quand sera-t-il rétabli ?

Vous m'enverrez tous les jours le mouvement de la rade. Vous me ferez connaître où sont mouillés les bâtiments de l'escadre, ceux de la flottille, ce qu'on signale des croisières ennemies et les bâtiments de guerre qui mettront tous les jours à la voile.

Vous m'enverrez après cela un rapport sur les travaux du génie. Travaille-t-on au fort Montebello, au fort Saint-Hilaire ? Combien y a-t-il de tombereaux employés ? Combien d'hommes du pays, de prisonniers, de sapeurs, de pionniers de toute espèce ?

Vous me ferez connaître la situation des différents camps que j'ai ordonnés sur les dunes, et s'ils se sont bien conservés pendant l'hiver.

Tous les soirs vous rédigerez le rapport de ce que vous aurez vu et fait dans la journée.

Vous pourrez aller à bord de mon escadre voir l'amiral Missiessy, lui demander s'il a quelque chose à me faire dire.

Vous observerez l'esprit public du pays. Vous verrez le maire de Flessingue pour savoir si les indemnités que j'ai accordées à la ville ont été payées

et si l'on rétablit les maisons, si cela se fait conformément à mes décrets. Vous verrez le préfet, les sous-préfets, et vous me transmettrez ce que vous en apprendrez.

Quand vous aurez passé une quinzaine de jours dans l'île de Walcheren et que vous m'aurez envoyé une quinzaine de rapports, vous passerez dans l'île de Schouwen. Vous visiterez la place de Zierikzee, vous verrez dans quelle situation est cette place, et vous vous informerez de ce que le commandant aura à me dire.

Vous repasserez à Veere et vous viendrez à Goes, Tholen, Berg-op-Zoom. Vous séjournerez deux jours à Goes pour visiter l'île de Sud-Beveland, prendre des renseignements sur l'administration, la police, le militaire, et sur ce qui est relatif à la contrebande. Vous verrez dans quelle situation est la place de Tholen. Vous vous arrêterez assez de temps pour vous mettre en état de me rendre compte de l'esprit et de la manière de servir des corps qui sont dans les îles de Schouwen, de Sud et Nord-Beveland et à Berg-op-Zoom. Vous irez jusqu'à Bath, et vous m'enverrez par la poste d'Anvers les mêmes renseignements sur ce point que sur les îles que je viens de nommer. Vous rentrerez après cela dans l'île de Walcheren.

Je suppose que cette mission vous conduira au 10 ou 15 mai ; à cette époque vous recevrez de nou-

veaux ordres de moi dans l'île de Walcheren. Vos rapports me seront adressés directement; vous les enverrez sous le couvert du duc de Frioul, auquel vous pourrez écrire sur ce qui vous sera particulier dans cette tournée.

Vous m'écrirez de Flessingue pour m'informer si les cadres des 3e et 4e compagnies du 5e bataillon des 65e, 72e, 19e, 42e, 27e et 22e sont arrivés pour prendre des conscrits réfractaires du régiment de Walcheren, et de là passer dans les îles de Schouwen et de Goeree; ou, s'ils ne sont pas arrivés, quand ils arriveront; ce qui manque d'officiers ou de sous-officiers dans les cadres, et si l'on peut y avoir confiance.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M. le général duc de Mortemart.

1280. — ORDRES POUR COMPLÉTER LES BATAILLONS DES ÉQUIPAGES MILITAIRES.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 16 avril 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je reçois la lettre par laquelle vous me rendez compte que vous avez

1,500 voitures; ainsi il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce point.

J'approuve que les dépôts des 3e, 6e et 7e bataillons des équipages militaires soient à Nancy, Metz et Mézières. Il est possible que je donne l'ordre de réorganiser à la fois ces trois bataillons; les 1,800 hommes nécessaires seront produits par l'appel de la réserve, et les 3,600 chevaux seront achetés. Ces bataillons ne seront pas rendus avant la mi-avril à Bayonne, et avant la mi-mai à leurs dépôts. On ne peut donc pas compter sur eux avant la fin de juillet, époque où les conscrits arriveront. Il est nécessaire de faire fournir sur-le-champ les harnais et voitures pour que, vers le 15 août, ces bataillons puissent partir en tout ou en partie. L'achat des chevaux ne peut pas retarder la formation des bataillons en hommes. Je vais bientôt faire l'appel de la réserve. Je ne pense pas qu'elle soit arrivée avant le 15 juin. Il sera temps de passer des marchés pour l'achat des chevaux, puisqu'ils s'achètent dans la Franche-Comté et dans les cantons où sont ces bataillons. Le principal est d'avoir les harnais prêts et que les cadres ne s'arrêtent pas à Bayonne. Ces six bataillons me suffisent. Je n'ai pas besoin d'en former de nouveaux. 1,500 voitures sont ce qui m'est nécessaire; d'ailleurs, s'il en fallait d'autres, je ferais venir d'autres cadres d'Espagne.

Trois compagnies du 12e bataillon doivent être parties; j'ai besoin de trois autres, au plus tard au 15 mai.

Quant au 9e bataillon, j'en ai également besoin dans le plus court délai possible; je vois qu'il a 305 soldats et 300 chevaux ; ainsi cela fait au moins de quoi atteler deux compagnies. Il faut rappeler chez les cultivateurs les 173 chevaux qui y sont. Il est indispensable qu'au 15 mai j'aie au moins 60 voitures de ce bataillon prêtes à partir.

Quant au 2e bataillon, que j'organise à Commercy, j'en ai besoin le plus tôt possible. Votre rapport du 10 avril ne me présente pas la situation de ce bataillon. Vous sentez bien que je n'aurais pas eu l'idée de faire venir le 9e bataillon à Lyon si le 2e pouvait me servir.

Remettez-moi la situation des trois compagnies du 12e bataillon qui sont parties, en hommes, chevaux, harnais et voitures, et la situation des trois autres compagnies, compagnie par compagnie, et faites-moi connaître quand elles pourront partir. Mon intention est qu'elles partent à mesure qu'une compagnie sera en état de partir.

Vous me ferez connaître quand le 2e bataillon sera prêt, compagnie par compagnie. Mon intention est qu'à mesure qu'une compagnie sera prête elle parte.

Enfin je désire savoir quand le 9e bataillon sera prêt à partir de Plaisance, compagnie par compa-

gnie. Je vois que les compagnies de ce bataillon feront le fond des transports pour le mois de juillet, et que les trois autres ne seront prêtes qu'après juillet, c'est-à-dire pour une campagne d'automne.

Je pense qu'il faut réunir dans le 10e bataillon, qui est à l'armée du Portugal, tout ce qu'il y a de disponible des 1er, 4e, 12e et 13e bataillons, et faire revenir les cadres de ces derniers en France. Ce sera une ressource qui pourra être utile pour la campagne d'automne. Je suppose que le 10e pourra avoir 300 chevaux et 75 à 80 voitures. J'ai souvent donné et fait donner l'ordre de rappeler de l'armée de Portugal tous les hommes à pied des bataillons des équipages. Je suppose que ces ordres s'exécuteront. Écrivez au prince de Neuchâtel, et réitérez les ordres les plus positifs pour qu'on ne garde à l'armée de Portugal que le 10e bataillon. Ce bataillon pourra être composé d'un tiers de voitures et le reste de mulets de bât.

Je vous renvoie votre projet de décret pour que vous le rédigiez en conséquence de la présente lettre.

Il suffit que le 10e bataillon d'équipages ait deux compagnies de voitures et qu'il ait quatre compagnies de mulets de bât. Les hommes disponibles des autres bataillons seront employés à compléter ce bataillon. Les chevaux et les mulets, l'armée se les procurera en Portugal; les hommes à pied des autres bataillons reviendront en France. Il serait

convenable d'étendre cette mesure à l'armée d'Espagne, qui pourrait n'avoir dans ses bataillons d'équipages qu'une ou deux compagnies avec des voitures, et le reste avec des mulets de bât. On peut se procurer des mulets de bât en Espagne.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1281. — INSTRUCTIONS EN VUE D'UNE ATTAQUE DE LA RUSSIE SUR LE GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE.

A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, A DRESDE.

Paris, 16 avril 1811.

Monsieur mon Frère, je suis fort dans l'obscur sur les dispositions des Russes. Leur langage est tranquillisant, mais les mouvements qu'ils font faire à leurs divisions de Moldavie portent à penser qu'ils en veulent au Grand-Duché. Dans cette circonstance, Votre Majesté peut avoir besoin de direction, et c'est l'objet de cette lettre.

PLACES FORTES.

Je ne connais pas la place de Zamosc. Si elle peut se défendre, il faut l'armer, l'approvisionner pour six mois et y mettre la garnison la plus faible pos-

sible; mais, si elle n'est pas en état de se défendre assez longtemps pour qu'on puisse venir à son secours, il paraît convenable d'en évacuer l'artillerie sur Varsovie et de la faire sauter. Cette place est hors de la ligne d'opération. Le pays étant pour nous, une petite forteresse y est assez inutile; une grande forteresse ou place de dépôt peut seule être importante dans le Grand-Duché, et c'est Modlin. Il faut donc que Votre Majesté charge le prince Poniatowski et les généraux de voir combien de mois de siége Zamosc peut soutenir. Je suppose qu'il faudra que cette place se défende au moins trois mois à partir du premier mois de l'invasion. Il est à présumer que, dans ce premier mois, le siége n'aura pas commencé. C'est donc à peu près pendant deux mois de siége que la place doit résister.

Praga, Sierock et Modlin ne sont que des têtes de pont d'un camp retranché; ils ne peuvent donc servir qu'à appuyer les mouvements d'une armée; et, si Modlin est, comme je le suppose, hors d'état de se défendre, on ne doit pas exposer une garnison pour garder ce point. D'ailleurs ce sont des places de campagne. On décidera au dernier moment ce qu'on devra faire. Les approvisionnements qu'on y réunira seront pour la garnison, et, dans le cas contraire, pour l'armée.

ARTILLERIE.

Dans le cas où on garderait Zamosc, il faut n'y laisser que l'artillerie nécessaire. Il suffit pour la défense de cette place de pièces de 12 et de 16. On doit garder les pièces en fer pour l'armement de Praga, de Modlin et de la Vistule aux environs de Varsovie. On peut même garder huit pièces de 24 pour protéger Praga de la rive gauche, du côté de Varsovie. Enfin il faut garder les poudres et les boulets nécessaires pour cette défense. On gardera à Varsovie toute l'artillerie de campagne et les caissons qu'on peut atteler et qui doivent servir aux mouvements de l'armée, et, à mesure qu'on croira qu'on est davantage menacé, on évacuera une partie de ces munitions par échelons entre Varsovie et l'Oder; de manière qu'à mesure que l'armée se retirera elle puisse rencontrer des munitions suffisantes. Il sera donc nécessaire de former ainsi sur la route des magasins pour les munitions. On pourra prendre des églises, etc., et il faudra me faire connaître l'emplacement de ces magasins. On laissera une partie de l'artillerie nécessaire à Thorn; tout le reste de l'artillerie quelconque, à l'exception des fusils, sera embarqué sur la Vistule, sous prétexte d'une destination pour l'armement de Thorn. Ces bateaux partiront ensemble; ils pourront être expédiés peu de jours après l'ordre qui en sera donné,

et de Thorn on pourra ensuite les diriger sur Danzig, où ils seront en dépôt dans une place forte. Cette mesure est d'autant plus importante que l'appât de prendre cette artillerie pourrait porter les Russes à tenter un coup de main sur Varsovie. Ils n'en auront plus l'idée lorsque l'artillerie n'y sera plus. Quant aux huit pièces en bronze qui seront laissées à Varsovie, et à celles en fer qui seront à Modlin, on les évacuera à mesure que les choses se prononceront, ou au dernier moment, on brûlera les affûts et on mettra les pièces hors de service, si on n'a pu les transporter.

ARMES A FEU.

Les armes que j'ai envoyées dernièrement de France doivent être retenues à Dresde, à Glogau et à Küstrin, selon l'endroit où elles se trouvent. Quant aux armes qui sont dans le Duché, on peut en garder 4,000 à Varsovie, soit pour les gardes nationales, soit pour l'armée, soit pour les recrues. Le reste devra être dirigé, comme les munitions, en échelons sur la route de Posen. Au moment d'une attaque sérieuse, on évacuerait ces armes sur Glogau et Küstrin. On peut même en évacuer 5 à 6,000 sur Danzig.

ARMÉE.

Les semestriers doivent être rappelés et les corps

réunis, sous prétexte d'en faire la revue. Tout doit être rassemblé du côté de Pultusk et de Varsovie. La cavalerie doit rester sur les avant-postes et être placée en échelons, de manière à retarder la marche de l'ennemi et à préserver Varsovie d'une invasion. Des chevaux doivent être levés de tous côtés pour remonter la cavalerie et pour atteler les soixante-douze pièces de campagne nécessaires à l'armée polonaise. Des pièces de régiment doivent être données à chaque corps. Des magasins de biscuit et de vivres doivent être formés sur la ligne d'opération entre l'Oder et Varsovie. L'armée doit être chargée de défendre aussi longtemps qu'elle pourra la Vistule, et, lorsque cela ne sera plus possible, de manœuvrer toujours lentement sur l'Oder. Les hôpitaux doivent, en général, être évacués du côté de Kalisz. Il est probable que, si l'on en venait à cette extrémité, l'armée serait rencontrée sur l'Oder par l'armée française. Ce n'est pas le moment où Votre Majesté doit regarder à un million. Je pense que Votre Majesté doit donner des ordres pour que tous les chevaux d'artillerie soient levés, pour que son artillerie soit attelée, les semestriers rappelés, et enfin son corps d'armée mis dans le meilleur état possible. Si la Russie n'avait affaire qu'au Grand-Duché, je suppose qu'elle pourrait se divertir d'un coup de main; mais, dans l'état actuel des choses, elle doit voir cette entreprise sous un point de vue

plus sérieux, et je doute encore qu'elle en ait le projet. Cependant les faits parlent; ses divisions quittent le Danube et se portent sur les frontières du Grand-Duché. Les bruits de Varsovie à cet égard ne sont plus des bruits isolés; ils sont confirmés par tous les avis qu'on reçoit de Stockolm et de Bucharest. Il faut donc se mettre en mesure, et c'est le but de la présente instruction. Le Grand-Duché n'a sans doute pas à craindre une invasion; mais enfin tout doit être prévu, et dans ce cas l'art consiste à ne perdre ni canons, ni munitions, ni armes, ni magasins. C'est ce que la Bavière a fait constamment dans les dernières invasions qu'elle a éprouvées. Toute son artillerie, tous ses magasins avaient été évacués sur Lindau, sur Augsbourg et sur Ulm. Or la place de Danzig est ici d'un grand avantage pour le Duché, puisqu'on peut tout charger sur des bateaux qui, en huit ou dix jours, seront en sûreté dans cette place et pourront remonter ensuite, quand le danger sera passé. Ces dispositions pour le Grand-Duché font assez connaître à Votre Majesté ce qu'elle doit faire pour la Saxe, puisque, le cas arrivant, il serait assez convenable que l'armée saxonne pût aller au-devant de celle du Grand-Duché. Je pense donc qu'il faut donner des pièces aux régiments, et, sous prétexte de revues, rassembler les divisions, remonter la cavalerie et mettre tout en état. On ne peut pas parler ici de ce que les

Prussiens feront en cas de guerre. Comme les protestations de la Russie sont très-pacifiques, quoique en contradiction avec les mouvements de troupes, qui peut-être sont le résultat de la peur, on n'a pu que pressentir que la Prusse désirait un rapprochement, sans cependant avoir encore une idée diplomatique à cet égard.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1282. — INSTRUCTIONS DANS LA MÊME HYPOTHÈSE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 17 avril 1811.

Mon Cousin, je vous envoie copie d'une lettre que j'écris au roi de Saxe. Vous sentez qu'elle n'est que pour vous. Cette lettre vous fera connaître mes dispositions. En cas de violation du territoire, le prince Poniatowski doit sur-le-champ vous prévenir ainsi que le gouverneur de Danzig. Vous feriez alors toutes vos dispositions pour réunir votre armée sur l'Oder; mais avant que vos mouvements fussent faits, vous recevriez mes ordres. Les Polonais et les Saxons, qui, au nombre de 50,000 hom-

mes, appuieront votre mouvement sur Glogau, vous feront déjà une armée de 120,000 hommes. La garnison de Danzig pourra, dans ce cas, avoir un corps d'observation de 6,000 hommes, infanterie et cavalerie, lequel se tiendrait près de Dirschau et assurerait les communications avec Thorn; ce qui aiderait le prince Poniatowski à garder la Vistule. Le principal est que la garnison de Danzig soit complétée et approvisionnée. Il me semble qu'il doit y avoir au 1er mai 12,000 hommes, quatre ou cinq généraux français, beaucoup d'artillerie et de génie. Il me semble également que l'artillerie se trouve approvisionnée. Il est bien urgent cependant que les poudres arrivent; je suppose que le convoi est déjà parti et que les 150 milliers de poudre, qui sont le plus important, y seront arrivés avant que la première quinzaine de mai soit terminée. Quant aux approvisionnements en blé et avoine, en viande et en bois, cette ville abonde ordinairement de tout cela; d'ailleurs le général Rapp ne manquera pas de prendre dans le temps tout ce que le territoire pourra lui fournir, et surtout les bœufs.

Faites-moi connaître, je vous prie, quelle sera, au 1er mai, la force des 10e et 11e régiments polonais qui sont à Danzig et du 5e qui est à Küstrin. Donnez ordre que tous les soldats à pied du régiment des chevau-légers polonais qui est à Danzig

soient remontés à mes frais; de sorte que, si ce régiment peut fournir 200 hommes, on achète sur-le-champ 200 chevaux. Donnez ordre également qu'aux trois régiments polonais qui sont à mon service on attache des compagnies d'artillerie et du train, et qu'il leur soit acheté des chevaux. En cas d'événements imprévus, vous auriez soin de prévenir le roi de Westphalie. Vous voyez que mon intention est que, dans le cas où l'ennemi attaquerait inopinément, mon armée ne passe pas l'Oder que tous les corps ne soient formés, et que mes troupes qui se réunissent dans le Tyrol, la division qui se forme en Hollande et ma Garde, ne soient arrivées; ce qui n'empêchera pas que vous n'ayez une avant-garde qui se maintiendra le plus longtemps qu'elle pourra avec Danzig. Raisonnez sur vos cartes dans toutes ces suppositions et faites-moi vos objections.

Cela vous fait sentir assez combien il est important que le blé qui doit exister à Stettin et à Küstrin y existe, et qu'on fasse confectionner le biscuit qui est ordonné. On se servirait des 500,000 rations de Magdebourg, qu'on ferait venir par le canal de Küstrin; ce qui nous ferait sur-le-champ un million de rations.

Je vous ai déjà demandé quelle serait la situation de votre armée avant le 1er mai.

Vous ne pouvez pas vous trouver en présence de

l'ennemi avant le 1er juin ; faites-moi connaître quelle sera votre armée alors, y compris les Saxons, les Polonais, la garnison de Danzig et les Westphaliens. Je suppose qu'au 1er juin une division composée de vos 4es bataillons se réunira à Wesel ; elle pourrait vous rejoindre si cela était nécessaire, mais seulement comme corps de réserve à laisser à Magdebourg ; car ces conscrits seraient encore bien jeunes, n'ayant que deux mois de service, et il me semble qu'on ne peut pas espérer s'en servir avant le mois de juillet ; mêlés alors avec d'autres, ils pourraient entrer en ligne. Je pense donc qu'au 1er juillet vous pouvez vous présenter avec 75,000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie, tout compris ; ce qui, avec la garnison de Danzig, les 60,000 Polonais, Saxons et Hessois de Darmstadt, vous fera sur-le-champ 150,000 hommes, assis sur les places de Küstrin, Glogau et Danzig. D'ailleurs il est bien possible que dans peu de jours je prenne la résolution de vous envoyer de nouvelles divisions de cuirassiers et de cavalerie légère, de manière à porter votre cavalerie à 20,000 hommes, y compris ce que vous avez, et à 32,000 hommes, y compris 4,000 Saxons et 8,000 Polonais.

Ayez un chiffre avec le gouverneur de Danzig, et prévenez-le de toutes ces dispositions générales. Il faut qu'il soit très-alerte, qu'il monte une police secrète et sache ce qui se passe du côté de Tilsit,

Riga, sur les frontières, et vous tienne informé de tout. Il faut surtout qu'il fasse faire le service de sa place avec rigueur, pour éviter toute surprise. Actuellement qu'il a de la cavalerie, il peut la distribuer dans tous les points du territoire.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1283. — VIGILANCE RECOMMANDÉE AUX OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 17 avril 1811.

Mon Cousin, arrêtez à Küstrin et à Glogau les armes qui se rendent à Varsovie. Mettez beaucoup d'officiers d'état-major dans les places de Glogau et Stettin; ce sont des officiers que vous retrouverez toujours et qui seront placés là pour surveiller. Recommandez-leur la plus grande vigilance; ils doivent dormir le jour et rester debout toute la nuit, ils doivent avoir l'œil sur tout et vous rendre compte.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1284. — ORDRES POUR LA RÉUNION D'UN CORPS D'ARMÉE ENTRE VÉRONE, TRENTE ET BOLZANO.

A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A PARIS.

Paris, 17 avril 1811.

Mon Fils, vous donnerez des ordres pour réunir sans délai, et sans attendre les ordres de mon ministre de la guerre, un corps d'armée entre Vérone, Trente et Bolzano; ce corps sera composé de quatre divisions.

La 1re division sera formée de deux bataillons du 8e d'infanterie légère, de deux bataillons de Croates, de trois bataillons du 84e, de trois bataillons du 92e; total, dix bataillons, tous portés au grand complet, ce qui fera 8,400 hommes. Le 8e, le 84e et le 92e auront leur compagnie d'artillerie avec leurs caissons et leurs pièces; on donnera également aux bataillons croates deux pièces qu'on organisera en Illyrie; ce qui fera huit pièces de canon. Il y aura en outre douze pièces d'artillerie de ligne attachées à cette division; on y attachera également une compagnie de sapeurs avec ses outils. Cette division sera partagée en deux brigades, chacune de cinq bataillons.

La 2e division sera composée de sept régiments d'élite. Chaque régiment d'élite sera formé de deux bataillons : le 1er bataillon sera composé de quatre

compagnies de voltigeurs, et le 2e bataillon de quatre compagnies de grenadiers. Chaque régiment aura les caissons, la compagnie d'artillerie et les moyens de transport attachés au régiment, hormis qu'il n'y aura que deux caissons d'infanterie, et deux de transport au lieu de quatre. Ces régiments seront ainsi composés, savoir : 1er régiment d'élite : 1er bataillon, quatre compagnies de voltigeurs complétées à 150 hommes; 2e bataillon, quatre compagnies de grenadiers complétées à 150 hommes; total, 1,200 hommes, du 9e de ligne; 2e régiment d'élite : deux bataillons du 13e, 1,200 hommes; 3e régiment d'élite : deux bataillons du 29e, 1,200 hommes; 4e régiment d'élite : deux bataillons du 35e, 1,200 hommes; 5e régiment d'élite : deux bataillons du 53e, 1,200 hommes; 6e régiment d'élite : deux bataillons du 106e, 1,200 hommes; 7e régiment d'élite : deux bataillons du 112e, 1,200 hommes; total, 8,400 hommes et quatorze pièces de canon. Il y sera en outre attaché douze pièces d'artillerie de ligne.

La 3e division sera composée de quatre bataillons du 1er de ligne, de trois bataillons du 62e, de quatre bataillons du 101e et des deux bataillons espagnols qui sont à Palmanova et à Alexandrie; total, treize bataillons et près de 9,000 hommes. Le 1er, le 62e et le 101e auront chacun leurs pièces de régiment qu'ils formeront à Plaisance.

La 4e division sera composée de seize régiments d'élite italiens, formés par les soixante-quatre compagnies d'élite des différents bataillons de l'armée italienne qui sont en Italie; ce qui fera 9,600 hommes. Il y sera attaché huit pièces de canon de régiment et douze pièces de canon de ligne.

Total des divisions de l'infanterie : 36,000 hommes, trente-six pièces de canon de régiment, quarante-huit pièces de canon de ligne. Il y sera de plus attaché deux compagnies d'artillerie, deux compagnies de pontonniers et deux compagnies de sapeurs, indépendamment de la compagnie de sapeurs par division.

Chaque division formera trois brigades, à l'exception de la première qui n'en formera que deux.

La garde italienne se préparera à marcher avec ce corps d'armée; elle sera composée de tous les hommes à pied et à cheval disponibles et d'une réserve d'artillerie telle qu'elle pourra être formée.

Le 9e bataillon d'équipages militaires français et deux compagnies d'équipages militaires italiens seront attachés à ce corps d'armée.

Donnez sans délai des ordres pour que tous ces régiments se tiennent prêts et que les compagnies d'élite soient complétées. Vous laisserez accroire aux colonels qu'ils doivent eux-mêmes commander ces régiments d'élite, afin que la composition en

soit bien faite; mais, en réalité, vous ne ferez marcher que quatre colonels et trois majors. Chaque bataillon d'élite sera commandé par un chef de bataillon : ainsi, sur les quatre chefs de bataillon, deux marcheront; vous choisirez les meilleurs officiers. Présentez-moi l'organisation après que vous aurez donné les ordres préparatoires pour ce qui vous regarde, afin de ne pas perdre un moment et qu'au 1er mai tout cela se puisse mettre en marche pour Vérone; étudiez cette organisation; présentez-moi les généraux de division, les généraux de brigade, les états-majors, les administrations, les commissaires de guerre, les officiers du génie et d'artillerie, et tout ce qui est nécessaire pour compléter cette organisation en détail et telle que je puisse ainsi l'envoyer toute faite au ministre de la guerre. Je désire l'avoir demain soir. Faites transporter 200,000 rations de biscuit à Vérone, afin de pouvoir remplir les caissons; ces biscuits serviront à l'armée. Donnez tous les ordres pour que l'artillerie puisse également se diriger sur Vérone et être prête au 1er mai, de sorte qu'au 15 mai le corps d'armée puisse déboucher sur Trente.

Quant aux bataillons croates et aux deux bataillons du 8e d'infanterie légère, vous écrirez d'office au général qui commande en Illyrie, pour lui signifier ces dispositions, lui mander qu'il recevra à cet égard les ordres du ministre; mais que, comme

ces troupes doivent faire partie du corps d'armée que vous êtes chargé d'organiser, vous croyez devoir l'en prévenir pour qu'il fasse d'avance ses dispositions. Vous lui direz confidentiellement qu'il est possible que ces corps sortent d'Illyrie pour entrer en Allemagne, mais que ceci est très-secret et pour lui seul. Qu'il commence donc à lever sans délai les deux bataillons croates et à préparer les deux bataillons d'infanterie légère. Ces deux bataillons seront remplacés dans le pays par deux bataillons croates qui feront le service. Écrivez également d'office à la grande-duchesse, en lui disant qu'il est convenable qu'elle donne des ordres pour l'organisation des voltigeurs et des grenadiers de ses deux régiments; qu'elle va recevoir à cet égard les ordres du ministre de la guerre, mais que vous lui écrivez pour lui en faire parvenir l'avis deux jours d'avance, parce que je désire que ces deux régiments puissent partir le 1er mai; qu'en attendant, et sans rien dire, elle doit donner des ordres pour faire compléter les compagnies et les faire venir à Florence pour en passer la revue.

Quant aux troupes qui composent la division des trois régiments qui viennent de Naples, elles doivent être parties de Rome. Vous pouvez prendre des renseignements sur leur marche dans les bureaux de la guerre et en faire mention dans le travail que vous me présenterez. J'ai à suivre tant de

détails, que je désire que vous vous occupiez de ce qui est relatif à ce corps d'armée.

Quant à la cavalerie, toute la cavalerie légère de l'armée italienne et française doit se tenir prête à marcher. Je composerai chaque brigade de deux régiments. Faites-moi connaître les généraux de brigade qu'on peut faire marcher, et présentez-moi la composition de ces brigades. Le 4e régiment de chasseurs qui arrive de Rome en fera partie, ainsi que le 9e. Je laisserai en Italie les dragons italiens et deux ou trois régiments de dragons français. A cet effet, le 6e et le 8e de chasseurs formeront une brigade; le 4e et le 9e de chasseurs en formeront une autre; le 6e de hussards et le 25e de chasseurs formeront une 3e brigade; deux régiments de dragons composeront une 4e brigade; la 5e brigade sera une brigade italienne. Les régiments de dragons français et italiens et le 19e de chasseurs resteront en italie; voyez cela en détail. Ainsi le corps d'armée sera donc composé de 34,000 hommes d'infanterie, de 6,000 hommes de cavalerie et de près de quatre-vingts pièces de canon, indépendamment de la garde royale ; ce qui le portera de 40,000 à 50,000. Il faut que tout cela puisse se mettre en marche et, s'il est nécessaire, entrer en Allemagne le 15 mai. La brigade qui partira d'Illyrie se rendra à Laybach, et de là sera dirigée par Villach sur Landshut; elle arri-

vera en même temps que les autres troupes à Ratisbonne.

Vous me ferez aussi un rapport sur ce qui restera en Italie, en y comprenant toute la conscription de cette année, tant française qu'italienne, qui aura le temps nécessaire pour se former. Il me semble qu'il restera suffisamment de forces pour parer à une insurrection, à un débarquement et protéger les places; en effet, en y comprenant la Toscane, il restera neuf régiments, qui présenteront à peu près la même force que l'armée présente aujourd'hui, puisqu'ils recevront de la conscription l'équivalent de ce que j'en retire, et que, dans la répartition de la réserve, je fournirai à ces régiments un plus grand nombre d'hommes pour les compléter.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

1285. — ORDRES CONCERNANT LES COMPAGNIES D'INFANTERIE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 avril 1811.

Vous avez dix compagnies formant 900 infirmiers. La compagnie de 120 hommes, qui est dans les

provinces illyriennes, est inutile; faites-la marcher avec le corps de l'armée d'Italie qui se réunit à Laybach. Celle qui est en Portugal est nécessaire. La compagnie qui est à Metz et à Strasbourg, envoyez-la à l'armée d'Allemagne.

Pour celle de Catalogne et pour celles qui sont en Espagne, je n'ai rien à dire.

La 9e compagnie, qui a 69 hommes en Italie et 41 en Illyrie, peut se diriger sur Besançon. La 10e d'Italie peut se retirer à Besançon.

Vous avez ainsi quatre compagnies de 120 infirmiers disponibles.

La Hollande, l'Italie, les provinces illyriennes, la France ne doivent pas avoir de ces compagnies; cela doit être pour l'armée.

Je ne puis comprendre pourquoi il y a deux compagnies d'infirmiers dans les provinces illyriennes, où je n'ai que quatre régiments. Les compagnies qui sont en Italie y sont d'une inutilité absolue, en Italie, où le peuple est si charitable, où il y a de superbes établissements.

Envoyez au corps d'armée qui est en Allemagne et au corps qui va se former à Laybach les compagnies qui sont en Illyrie, en Italie, en France, en Hollande. Quatre compagnies d'infirmiers peuvent servir 10 à 15,000 malades. En Allemagne même on n'a besoin d'infirmiers que sur la première ligne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1286. — OBSERVATIONS RELATIVES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF NÉCESSAIRE A L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 18 avril 1811.

J'ai lu votre rapport du 13 avril. Vous me demandez beaucoup trop de monde pour l'administration, ce serait une deuxième armée. Je vous envoie la note de ce que demande le prince d'Eckmühl ; vous verrez que c'est bien loin de votre proposition. Je vous envoie également un rapport que j'avais demandé au comte Daru ; vous verrez qu'au lieu de 4,000 employés il n'en demande que 2,000 ; et cependant il a fait son travail sur les mêmes rapports que vous. Je ne puis lever une armée d'employés.

Présentez-moi un projet d'organisation divisé en autant de titres qu'il y aura de corps d'armée.

État-major général : cette organisation ne sera envoyée que lorsqu'il sera question de former l'armée d'Allemagne en grande armée.

Autant que je puis prévoir, l'armée d'Allemagne sera composée de trois corps; le corps du prince d'Eckmühl aura cinq divisions au lieu de quatre; un autre corps partira de Wesel ou de Mayence; il sera

composé de quatre divisions; enfin un troisième corps, qui se formera à Vérone et à Trente, et qui sera composé de trois divisions françaises et d'une italienne; total, treize divisions. Il y aura de plus quatre divisions de cuirassiers (une qui est en Allemagne et trois qui se forment sur Mayence et Wesel), une division de réserve de dragons, qui se forme à Vérone, et dix brigades de cavalerie légère, chacune de deux régiments. Il faut d'abord composer le corps du prince d'Eckmühl comme il était dans la dernière campagne; ensuite, à mesure que les deux autres corps seront formés, on en formera également l'administration. Il est donc nécessaire que vous me fassiez connaître ce qui est nécessaire au prince d'Eckmühl, ce qui existe et ce qui manque; que ce qui manque parte sans délai; et, pour n'y pas revenir à deux fois, que dans votre travail, au lieu de quatre divisions, vous en compreniez cinq. Je pense qu'un corps de boulangers doit être attaché à cette armée; le maréchal en fera la division suivant les circonstances. Je pense qu'une compagnie de constructeurs de fours doit y être attachée également.

Les six compagnies du 12e bataillon des équipages sont destinées pour ce corps. L'ordonnateur Chambon restera commissaire ordonnateur. Il est d'usage, je crois, de mettre un médecin, un chirurgien et un pharmacien en chef à la tête du service de santé.

La compagnie d'infirmiers doit aussi être attachée au corps d'armée d'Allemagne.

Le corps qui se réunira à Wesel sera composé de quatre divisions ; il aura pour son service le 2e bataillon des transports militaires. Le corps qui se réunit en Italie aura pour son service le 9e bataillon d'équipages et deux compagnies d'équipages italiens. Ce corps, qui sera de 40,000 hommes environ, aura une administration moins considérable que le prince d'Ekmühl. Faites-moi connaître si vous avez en Italie des employés qui puissent marcher avec cette organisation.

Les divisions de cuirassiers n'ont pas besoin de transports militaires, mais il leur faut des ordonnateurs, des commissaires des guerres, des chirurgiens, etc. Je désire que vous organisiez l'administration de ces divisions comme elle l'était dans la dernière campagne.

Quant au quartier général, il faut suivre l'exemple de la campagne de Pologne, et dès lors le comte Daru et Villemanzy peuvent vous faire connaître ce qui est nécessaire. On est dans l'usage d'avoir au quartier général une espèce de service léger : je crois qu'on le compose d'une cinquantaine de caissons. Il serait bon d'avoir quelques-uns des ordonnateurs et commissaires des guerres qui ont servi le plus activement en Pologne et qui connaissent mieux le pays. Les 3e, 6e et 7e bataillons

des équipages militaires seront attachés au quartier général. Je suppose que vous avez donné ordre aux cadres de ces bataillons de se rendre à Commercy. Les cadres des 6e et 7e bataillons ont dû arriver le 15 avril à Bayonne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1287. — ORDRES RELATIFS AUX APPROVISIONNEMENTS DE SIÉGE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Paris, 18 avril 1811.

Mon Cousin, vous trouverez ci-joint le rapport du ministre de l'administration de la guerre sur l'approvisionnement de siége de Danzig. Vous y verrez que cet approvisionnement est évalué à 3 millions; qu'en ôtant le bois de chauffage évalué 340,000 francs, le vin évalué 900,000 francs et qu'on ne peut pas se procurer, la paille pour le couchage, le foin, qu'on pourra prendre dans le pays à vingt lieues aux environs quand les circonstances l'exigeraient, il ne resterait plus que 1,400,000 francs; encore je crois que les prix sont portés trop haut. Le quintal métrique de blé, par exemple, ne doit

pas coûter 18 francs. Je ne parle point de la viande : vous en savez la raison. Cette somme de 1,400,000 francs n'est pas une dépense énorme. Le principal est que le général Rapp aille de l'avant et que l'approvisionnement existe en magasin à Danzig, afin que je sois sans aucune espèce d'inquiétude sur cette place importante. Moyennant cet état, il doit y avoir dans la place 60,000 quintaux de blé. Je vous ai mandé qu'il fallait être assuré d'avoir 100,000 autres quintaux sur lesquels on pût mettre la main en cas d'événement, tant pour les habitants que pour l'armée. Envoyez un commissaire des guerres de confiance pour arranger cela à Danzig. Si la ville ne peut être chargée que de l'approvisionnement journalier, autorisez le général Rapp à faire l'approvisionnement de siége à mes frais jusqu'à concurrence d'un million.

Je vous envoie également un rapport du ministre de l'administration de la guerre sur l'approvisionnement de siége des trois places de l'Oder. Le ministre demande 200,000 francs ; il croit pouvoir faire ces approvisionnements avec 100,000 francs. Je pense que vous pourriez y pourvoir avec le produit des denrées coloniales. Je vois que la place de Stettin aura un approvisionnement pour 4,000 hommes pendant un an, Küstrin un approvisionnement pour 3,000 hommes pendant un an, et Glogau un approvisionnement pour 3 à 4,000 hommes pen-

dant un an. La facilité que vous avez à Hambourg d'avoir une caisse à votre disposition simplifie et rend le service plus rapide, puisque vous pouvez ouvrir des crédits, non sur les fonds du Trésor, ce qui occasionnerait des irrégularités et de la confusion, mais sur la caisse des denrées coloniales. Vous me rendrez compte des crédits que vous aurez donnés, et je donnerai des ordres pour vous couvrir; par ce moyen tout marchera rapidement. L'essentiel est que les places soient approvisionnées pendant un an, surtout Danzig, qui doit l'être pour 15,000 hommes et 1,000 chevaux. Organisez tout cela en règle. Il faut des garde-magasins pour les approvisionnements de siége autres que les garde-magasins ordinaires. Il faut qu'il y ait plusieurs chefs des magasins; que le gouverneur en fasse la revue tous les mois; qu'il ne se fasse aucun mouvement sans qu'il en ait l'état journalier, et que l'on ne touche qu'à l'approvisionnement journalier. J'ai établi beaucoup de mesures pour les approvisionnements de siége des places, afin qu'il n'arrive plus ce qui est arrivé, qu'au moment d'un siége la moitié des approvisionnements était mangée. Faites un ordre du jour et annoncez la peine de mort contre tout garde-magasin ou commissaire des guerres qui distrairait ou délivrerait la moindre chose de l'approvisionnement de siége sans l'autorisation du gouverneur; que rien ne peut sortir des

magasins, pour cause d'avaries ou toute autre cause, sans que le remplacement précède l'extraction. Organisez l'hôpital de Danzig; je suppose qu'il y a des commissaires des guerres. Il est important que l'approvisionnement de siége soit dans les mains d'agents français. Je ne m'oppose pas à ce que l'approvisionnement journalier soit dans les mains des gens du pays. Tâchez de n'employer que des hommes probes.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1288. — ORDRE INDIQUANT LA COMPOSITION DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 19 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, l'armée d'Allemagne sera composée de trois corps :

1° Le corps d'observation de l'Elbe ;

2° Le corps d'observation du Rhin ;

3° Le corps d'observation d'Italie.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

Le corps d'observation de l'Elbe sera commandé

par le prince d'Eckmühl. Il sera composé de cinq divisions d'infanterie et formé de la manière suivante :

1re Division : 13e léger, cinq bataillons ; 17e de ligne, cinq ; 30e, cinq ; 127e, deux ; total, 17 bataillons.

Le général Morand commandera cette 1re division. Chaque régiment formera une brigade.

2e Division : 15e léger, cinq bataillons ; 33e de ligne, cinq ; 48e, cinq ; 128e, deux ; total, 17 bataillons.

Le général Friant commandera cette 2e division.

3e Division : 7e léger, cinq bataillons ; 12e de ligne, cinq ; 21e, cinq ; 121e, deux ; total, 17 bataillons.

Le général Gudin commandera la 3e division.

4e Division : 33e de ligne, quatre bataillons ; 57e, cinq ; 85e, cinq ; Portugais, trois ; total, 17 bataillons.

Cette 4e division sera commandée par le général.....

5e Division : 25e de ligne, cinq bataillons ; 61e, cinq ; 108e, cinq ; 111e, cinq ; total, 20 bataillons.

Cette 5e division sera commandée par le général Compans.

Le total des cinq divisions est donc de 88 ba-

taillons, lesquels, au complet, feront environ 70,000 hommes.

Le général Hastrel sera chef d'état-major du corps d'observation de l'Elbe. Il y aura cinq adjudants commandants pour les cinq divisions, deux adjudants commandants pour l'état-major général, trente adjoints pour l'état-major général et les divisions, et vingt généraux de brigade pour commander l'infanterie.

Ce corps sera ainsi organisé aussitôt que les 4es et 5es bataillons seront arrivés, c'est-à-dire dans le courant de juin.

La cavalerie sera commandée par le général Bruyère. Elle sera de six régiments français, qui, avec deux régiments polonais de cavalerie légère, feront huit régiments répartis en quatre brigades.

Il n'est pas question ici de cuirassiers, qui seront portés à la réserve générale de l'armée.

Artillerie. — Chaque régiment aura quatre pièces de régiment, ce qui fera douze pièces par division, à l'exception de la 5e, qui en aura seize.

Chaque division aura une batterie d'artillerie à cheval, composée de deux obusiers et de quatre pièces de 6 (cette batterie sera servie par une compagnie), et une batterie d'artillerie à pied, composée de deux obusiers et de six pièces de 8; ce qui fait pour les cinq divisions cinq compagnies d'artillerie à cheval, avec trente bouches à feu, savoir: dix obusiers et vingt pièces de 6, et cinq compagnies d'ar-

tillerie à pied servant quarante bouches à feu, savoir : dix obusiers et trente pièces de 8.

Il y aura, en outre, une réserve d'artillerie de deux batteries à pied, chacune de deux obusiers prussiens à longue portée et de six pièces de 12; ce qui fera seize pièces en réserve, et ce qui portera l'artillerie du corps d'armée à vingt-quatre obusiers, cinquante pièces de 6 et de 8 et douze pièces de 12; en tout quatre-vingt-six bouches à feu, qui, jointes aux soixante-quatre pièces des régiments, feront cent cinquante pièces d'artillerie, sans y comprendre les batteries attachées aux divisions de cuirassiers.

CORPS D'OBSERVATION DU RHIN.

Ce corps se réunira de Mayence à Wesel. Il sera composé de quatre divisions d'infanterie.

1re Division. — 1re brigade : 5e léger, deux bataillons; 24e, quatre; 2e brigade : 10e régiment de ligne, quatre; Espagnols qui sont à Nimègue, deux; 3e brigade : 20e régiment de ligne, quatre; Portugais, deux; total, 18 bataillons.

Il y aura deux pièces d'artillerie de régiment au 24e régiment d'infanterie légère, aux 10e et 20e de ligne.

2e Division. — 1re brigade : 23e léger, deux bataillons; 26e, quatre; 2e brigade : deux bataillons d'élite du 46e de ligne; deux du 125e; régiment

suisse, deux bataillons; 3e brigade : deux bataillons d'élite du 72e; deux du 126e; deux bataillons portugais; total, 18 bataillons.

3e Division. — 1re brigade : tirailleurs corses, un bataillon; tirailleurs du Pô, un; 10e léger, quatre; 2e brigade : deux bataillons d'élite du 56e; deux du 124e; deux bataillons portugais; 3e brigade : deux bataillons d'élite du 2e de ligne; deux régiments suisses, quatre; total, 18 bataillons.

4e Division. — 1re brigade : deux bataillons d'élite du 3e de ligne; deux du 4e; deux du 105e; 2e brigade : deux bataillons d'élite du 37e; deux du 93e; deux du 123e; 3e brigade : deux bataillons d'élite du 18e de ligne; deux du 19e; trois bataillons portugais; total, 19 bataillons.

Ce qui porte la force totale de l'infanterie de ce corps d'armée à 73 bataillons faisant environ 45,000 hommes.

La 1re division aura six pièces de régiment, la 2e en aura dix, la 3e huit et la 4e seize, ce qui fera en tout, pour les quatre divisions, quarante pièces d'artillerie de régiment.

Les régiments d'élite seront formés comme il sera dit ci-après.

Cavalerie. — La cavalerie sera composée des régiments suivants : 5e de hussards, quatre escadrons; 9e, deux; 11e, quatre; 11e de chasseurs à cheval, quatre; 12e, quatre; 23e, quatre; 24e, quatre;

7e, deux ; 13e, deux ; 20e, deux ; total, 32 escadrons.

Ces trente-deux escadrons formeront quatre brigades.

Artillerie. — Chacune des quatre divisions d'infanterie aura une batterie d'artillerie à cheval, composée de six pièces, et une batterie d'artillerie à pied de huit pièces ; ce qui fait pour les quatre divisions vingt-quatre pièces d'artillerie à cheval et trente-deux pièces d'artillerie à pied.

Il y aura, en outre, une réserve d'artillerie de deux batteries à pied, chacune de deux obusiers prussiens et de six pièces de 12 ; ce qui fait seize pièces en réserve.

En sorte que le total de l'artillerie du corps d'observation du Rhin sera de cent douze bouches à feu, savoir : quarante pièces de régiment, vingt-quatre pièces d'artillerie à cheval et quarante-huit pièces d'artillerie à pied ; ce qui donne vingt obusiers, trente pièces de 6 et de 8, et douze pièces de 12, sans compter les pièces de régiment.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1289. — ORDRES POUR LA REMONTE DE LA CAVALERIE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 19 avril 1811.

J'ai lu avec attention votre rapport sur la remonte des corps qui sont en Allemagne, en Italie et en France.

Je comprends très-bien que les dix régiments de cavalerie qui sont en Allemagne aient traité pour leur remonte en Allemagne et non à leurs dépôts, parce qu'ils ont préféré prendre leurs chevaux en Allemagne, comme mesure plus économique et plus expéditive ; les selles et les hommes disponibles des dépôts leur auront été envoyés. Mais je ne comprends pas comment le dépôt du 23e de chasseurs, qui est en Hollande, achète ses chevaux en Allemagne ; c'est à son dépôt qu'il doit traiter, puisqu'il y a ses hommes, ses artistes vétérinaires, ses effets de harnachement et d'équipement : or ce dépôt est, je crois, du côté de Besançon.

Les douze régiments dont les escadrons de guerre sont en Italie et dont les dépôts sont dans la 6e division militaire doivent acheter leurs chevaux dans la 6e division militaire ; c'est là où se rendent les conscrits et l'habillement.

Je suppose que, dans les marchés faits pour les régiments qui sont en Italie, les chevaux ne doivent pas être payés si cher, puisqu'ils doivent être livrés à Besançon.

En général, je vois que les livraisons de cette première partie sont très-tardives ; cependant j'avais espéré que tout serait livré avant le 10 mai, puisque mon décret est du 8 février.

Faites-moi connaître quand la deuxième commande de chevaux pourra être faite. Je voudrais qu'elle fût faite pour tous les corps le plus tôt possible, mais surtout pour ceux de l'armée d'Allemagne, pour lesquels cette deuxième commande est de 1,600 chevaux.

Je vois par votre rapport qu'il manque 848 chevaux pour compléter l'effectif de mes régiments de cavalerie.

Je vois par les états de l'armée d'Allemagne qu'il manque 138 chevaux ; présentez-moi un projet de décret pour en autoriser l'achat. Il est vrai qu'il manque 900 hommes ; mais, outre qu'il y a des engagements volontaires, les régiments étant au nombre de dix et la différence étant de cent entre le complet des hommes et celui des chevaux, on peut acheter ces 138 chevaux.

Les régiments de cavalerie de l'intérieur ont besoin de 480 chevaux. Il leur faut aussi 900 hommes ; mais comme leur complet en hommes est de 100 su-

périeur au complet en chevaux, je crois qu'on peut ordonner cet achat.

Enfin il faut pour les régiments de l'armée d'Italie 200 chevaux.

Remettez-moi un projet de décret pour ordonner une troisième commande, qui n'aura lieu qu'en juin et sur de nouveaux ordres que vous me demanderez en juin.

Mais cela ne paraît pas suffisant; il faut préparer une quatrième commande. Elle ne peut pas regarder l'armée d'Allemagne, puisque les corps de cette armée sont au complet de 1,100 hommes et de 1,000 chevaux; mais il faut porter à 1,100 chevaux les régiments de grosse cavalerie de l'intérieur; ce qui fera 1,100 chevaux à acheter.

Il faut porter les régiments de dragons qui sont en Italie à 900 chevaux, ce qui fera 500 chevaux; les régiments de cavalerie d'Italie à 900 chevaux, ce qui fera 800 chevaux; les 11e, 12e et 24e de chasseurs et le 5e de hussards à 900 chevaux; les 7e, 13e et 20e de chasseurs et le 9e de hussards à 600 chevaux. Bien entendu que la quatrième commande n'aura lieu qu'après l'appel de la réserve.

Mon intention est de faire une cinquième commande, qui aura lieu au mois de septembre, et qui aurait pour but de porter tous les régiments à 1,100 hommes et à 1,000 chevaux.

Il résulte de cela qu'en comprenant les première

et deuxième commandes j'aurai un effectif de 10,000 chevaux à l'armée d'Allemagne; que j'aurai 16,000 chevaux dans l'intérieur, et 10,000 chevaux en Italie; total, 36,000 chevaux.

En y comprenant la quatrième commande, je ne changerais rien ou peu de chose en Allemagne; j'augmenterais de 1,100 chevaux en France, de 1,300 chevaux en Italie; ce qui me ferait près de 40,000 chevaux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1290. — OBSERVATIONS SUR LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie l'organisation de l'armée d'Allemagne; je la compose de trois corps.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

Ce corps aura cinq divisions et quatre-vingts bataillons; chaque régiment aura cinq bataillons et formera une brigade. Il y aura quatre brigades par

division, vingt généraux de brigade d'infanterie et cinq de division. Les cinq généraux de division existent; classez dans votre travail les vingt généraux de brigade.

Cette organisation ne doit être que projetée, puisqu'elle ne peut être exécutée qu'en juin, temps auquel je suppose que les 5es bataillons pourront rejoindre.

Dans le travail que vous me remettrez, vous mettrez l'organisation définitive de juin en rouge, en portant pour mai l'organisation à quatre bataillons, comme elle est aujourd'hui.

Vous verrez que je compte les batteries à cheval de six pièces et les batteries à pied de huit pièces. Les compagnies d'artillerie à pied peuvent bien servir huit pièces, puisqu'il ne faut que 70 hommes pour les huit pièces et qu'il y a 90 hommes. Ensuite je trouve que deux obusiers sont trop pour six pièces d'artillerie à pied; les obusiers coûtent trop cher; au lieu que deux obusiers sur huit pièces sont dans une proportion plus avantageuse.

Je désire que l'artillerie soit organisée comme elle est dans l'état, le plus tôt possible, sauf à porter à la réserve ce qui doit servir à la 5e division.

CORPS D'OBSERVATION DU RHIN.

Le corps d'observation du Rhin, qui se réunit à

Mayence, Wesel, Metz et Maëstricht, est composé de quatre divisions; il faut me présenter la nomination des généraux de division et de brigade.

Vous voyez qu'en réunissant ces 45,000 hommes je suppose que les régiments ne doivent passer le Rhin que vers le 1er juin; mais vous porterez dans une colonne ce que je pourrai faire marcher de plus en ne passant le Rhin qu'en juillet. Vous me ferez connaître dans cette hypothèse ce que j'aurais.

Il me semble qu'indépendamment des bataillons d'élite, je pourrais avoir en juillet les 1er et 2e bataillons; on laisserait sur les côtes les 3es bataillons, et l'on y enverrait les 4es. Il y aurait ainsi huit compagnies d'élite à l'armée, le 1er et le 2e bataillon de huit compagnies également à l'armée, ce qui ferait seize compagnies; deux bataillons de huit compagnies sur les côtes pour la défense de la France; le 5e bataillon au dépôt, recevant des conscrits pour réparer les pertes.

Il est possible que des régiments puissent fournir en juillet trois bataillons au lieu de deux: ce qui ferait vingt compagnies au lieu de seize.

Le tableau que vous ferez dresser me fera connaître la situation des choses: 1° pour passer le Rhin au 1er juillet, c'est-à-dire après avoir reçu et habillé la conscription; 2° au 1er septembre, après avoir reçu la réserve. Je connaîtrai ainsi quelle est la

force du corps d'observation du Rhin aujourd'hui, ce qu'elle sera au 1er juillet, ce qu'elle sera au 1er septembre.

Vous ne devez donner aucun ordre de mouvement ; vous devez vous borner à donner des ordres pour préparer la formation des bataillons d'élite, des compagnies d'artillerie, des pièces, des caissons ; mais je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut, sans perdre un moment, organiser l'artillerie et le génie. Faites organiser l'artillerie à Wesel et à Mayence, tant le matériel et les attelages que le personnel, afin que l'artillerie ne donne aucun retard.

Je mets dix régiments de cavalerie légère au corps d'observation du Rhin. Vous me ferez connaître combien ces régiments peuvent mettre d'escadrons et d'hommes sur pied pour le 1er juin, combien pour le 1er juillet, combien pour le 1er septembre, après l'appel de la réserve.

Ainsi, si l'armée d'Allemagne est aujourd'hui de 230,000 hommes, de combien sera-t-elle en juillet? De combien sera-t-elle au 1er septembre?

Actuellement que l'armée d'Allemagne est organisée, vous devez partir de cette organisation pour régler celle de l'artillerie, du génie, des administrations et du service.

Vous sentez l'importance de tenir très-secret l'ensemble de cette organisation.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1291. — PLAN D'ORGANISATION DU CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 20 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je vous envoie le plan d'organisation du corps d'observation d'Italie. Rédigez cette organisation convenablement. Mon intention est de ne rien envoyer de France. La 1re division sera fournie par l'Illyrie, la 2e et la 3e par les régiments français qui sont en Italie, et la 4e par l'armée italienne. Le 2e régiment d'artillerie à pied qui est en Italie, le régiment d'artillerie à cheval qui est en Italie, les pontonniers, les ouvriers, etc., qui sont en Italie, ceux qui sont en Illyrie, fourniront à tout ce corps. Il faut compléter le 84e et le 92e, en me proposant d'envoyer des hommes de tous les dépôts qui sont dans les 27e et 28e divisions militaires. L'artillerie fera partie de l'artillerie générale du parc de l'armée. Les pontonniers qui sont nécessaires pour le parc général de l'armée marcheront avec ce corps. Mon intention est de le diriger en cas d'événement par Inspruck sur Dresde, pour se réunir avec le corps d'observation du Rhin, qui, par Wesel et Mayence, se diri-

gerait sur Magdebourg. Je suppose que je n'ai rien oublié. Vous me ferez connaître après cela ce qui restera en Italie aux régiments.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ITALIE.

1re Division. — Cette division sera composée de deux bataillons du 8e d'infanterie légère, deux bataillons croates, trois bataillons du 84e, trois bataillons du 92e.

Le général Delzons commandera cette division. Il aura sous ses ordres les généraux de brigade Huard et..... (à choisir parmi ceux qui sont en Illyrie), deux commissaires des guerres et adjoints, un officier supérieur d'artillerie, deux officiers du génie, un inspecteur aux revues, un adjudant commandant (le prendre en Illyrie), et plusieurs officiers d'état-major pris dans le grand nombre d'officiers employés à l'état-major ou comme commandants de place ou à d'autres titres, en Illyrie.

On prendra du 2e régiment d'artillerie à pied, en Illyrie, deux compagnies d'artillerie, avec deux batteries, chacune composée de deux obusiers et de six pièces de 6, ce qui fera seize pièces de canon.

Il prendra également : un détachement d'ouvriers, une compagnie de sapeurs et un détachement du train qui sont en Illyrie ; enfin tout ce qui est néces-

saire pour bien former sa division, il le prendra en Illyrie.

Les deux bataillons du 8e d'infanterie légère auront leur compagnie d'artillerie avec leurs caissons.

Les deux bataillons croates auront également leur artillerie; les attelages et le matériel du 18e d'infanterie légère leur seront cédés pour éviter tous délais; il suffira donc de créer la compagnie de canonniers croates.

Tout ce qui est relatif à l'état-major de cette division, aux deux bataillons du 8e et aux deux bataillons croates, sera réuni à Laybach.

Ces deux bataillons croates seront levés. On leur fera connaître que c'est pour aller sur l'Elbe. On les composera de la manière qui pourra être la plus avantageuse.

Les trois bataillons du 84e et du 92e auront chacun leur compagnie d'artillerie et leurs chevaux. S'ils avaient licencié les chevaux, ils devraient en acheter sur-le-champ en Italie, et partir le 1er mai pour se rendre à Trente sous les ordres du général de brigade Huard, qui enverra les états de situation au général Delzons.

Cette division aura deux compagnies d'artillerie à pied, seize bouches à feu de ligne, huit pièces régimentaires; total, vingt-quatre pièces de canon. Elle aura en outre, comme il a été dit plus haut,

une compagnie de sapeurs avec ses outils attelés, le tout fourni par l'Illyrie.

Le 92e et le 84e n'ont pas de quoi compléter leurs trois bataillons à 2,500 hommes. Je n'ai pas l'intention d'employer les conscrits de cette année ; ces jeunes gens me feraient de mauvais soldats et périraient sur les routes d'Allemagne. Mon intention est donc que ces six bataillons soient complétés moyennant une incorporation de 1,200 hommes tirés de tous les dépôts qui sont dans les 27e et 28e divisions militaires. Le ministre de la guerre me présentera à ce sujet un travail et un projet de décret. Par ce moyen, ces bataillons seront portés à leur grand complet, et formeront, y compris l'artillerie et les sapeurs, une division de plus de 9,000 hommes.

Il sera tiré des provinces illyriennes : 1° une compagnie d'infirmiers qui s'y trouve; 2° une brigade de maçons constructeurs de fours; 3° des brigades de quarante boulangers.

2e Division. — La 2e division se réunira à Vérone ; elle sera commandée par le général Broussier.

Elle sera composée de quatre brigades. Les quatre généraux de brigade seront les généraux Almeiras, Roussel, Mallet et Digonnet; l'adjudant commandant Blanquet sera chef de l'état-major; deux adjoints d'état-major, un commissaire des guerres, un chef de bataillon d'artillerie, un officier du génie,

un sous-inspecteur aux revues seront fournis par l'armée d'Italie.

La 1re brigade sera composée de deux régiments d'élite tirés du 9e régiment et du 13e de ligne; la 2e, de deux régiments d'élite tirés du 29e et du 112e régiment; la 3e, de deux régiments d'élite tirés du 52e et du 53e de ligne; et la 4e brigade, de deux régiments d'élite tirés du 35e et du 106e.

Chaque régiment d'élite sera composé de deux bataillons d'élite : le 1er bataillon sera formé de quatre compagnies de grenadiers et le second de quatre compagnies de voltigeurs.

Les compagnies seront complétées à 150 hommes; ce qui portera chaque bataillon à 600 hommes, le régiment à 1,200 hommes, la brigade à 2,400 hommes et la division à 9,600 hommes.

Le régiment d'élite du 9e sera commandé par un colonel, celui du 13e par un major, celui du 29e par un major, celui du 112e par un colonel, celui du 52e par un major, celui du 53e par un colonel, celui du 35e par un major, celui du 106e par un colonel.

Les huit compagnies de canonniers de ces régiments marcheront avec les régiments d'élite, et, comme de raison, n'emmèneront avec elles que deux caissons de cartouches et deux caissons de transport; elles mènent deux pièces, ce qui fera seize pièces de régiment. Il y aura, en outre, une batterie de ligne tirée de l'artillerie que j'ai en Italie

et composée de deux divisions d'artillerie : savoir, une d'artillerie à cheval, composée de deux obusiers et de quatre pièces de canon, et une d'artillerie à pied, composée de deux obusiers et de six pièces de canon. Total de l'artillerie de la division, trente pièces de canon.

Une compagnie de sapeurs avec son caisson d'outils attelé sera également attachée à cette division.

Les deux régiments d'élite seront fournis sans délai et complétés de vieux soldats. Pour commander les deux bataillons du régiment d'élite, le colonel désignera les deux meilleurs des quatre chefs de bataillon du régiment.

Les bataillons d'élite du 29e et du 112e se réuniront sans délai à Florence, seront prêts à partir le 1er mai et se dirigeront sur Vérone.

3e Division. — La 3e division se réunira à Mantoue : elle sera composée de trois bataillons du 1er de ligne, deux bataillons du 62e, trois bataillons du 101e, deux bataillons espagnols.

Cette division sera commandée par le général Partouneaux ; elle sera composée de trois brigades. Les généraux de brigade seront les généraux Pastol, Poujet, Dufour et Heyligers. L'adjudant commandant Mariotti sera chef d'état-major.

Le 4e bataillon du 1er régiment de ligne, le 3e du 62e et le 4e du 101e de ligne, qui sont en France,

iront rejoindre leurs régiments par un autre chemin ; de sorte que cette 3e division, qui d'abord ne sera forte que de dix bataillons, y compris les Espagnols, le sera de treize après l'arrivée de ces renforts.

Le ministre de la guerre me fera connaître où sont les trois bataillons qui devront rejoindre, quand ils pourront marcher et par où on devra les diriger pour les réunir.

On aura soin de placer les Espagnols hors de Mantoue en les cantonnant à Villafranca, Borghetto, Roverbella, etc. En conséquence, le ministre de la guerre détournera la marche des 1er, 62e et 101e régiments, qui viennent de Rome, et, au lieu de les laisser continuer leur route sur Plaisance, les dirigera de Bologne sur Mantoue.

Cette division aura une batterie à cheval de six pièces et une à pied de huit pièces ; ce qui, joint aux six pièces de régiment, fera vingt pièces de canon.

Les commissaires des guerres, l'artillerie, les officiers du génie, les sapeurs, les attelages de pièces, tout sera fourni par ce qui est en Italie.

4e Division. — La 4e division sera composée de régiments italiens ; le général Fontanelli la commandera. L'artillerie, le génie, le train, les transports, les attelages seront également fournis par l'armée italienne.

Cette division aura six officiers du génie italiens, une batterie d'artillerie à cheval de six pièces et une à pied de huit pièces; total, quatorze pièces de ligne. Chaque régiment d'élite aura deux pièces de canon, et, comme il y a cinq régiments d'élite, cela fera dix pièces régimentaires. Total de l'artillerie, vingt-quatre pièces.

La 4e division aura, en outre, deux compagnies de sapeurs, deux compagnies de pontonniers, deux compagnies de transports italiens.

Cette division se formera à Brescia et sera organisée en trois brigades.

Garde royale. — La garde royale formera une division commandée par le général de division Pino; elle se composera de deux bataillons d'élite, de deux d'infanterie légère et de deux bataillons de conscrits de la garde.

Total, 6,000 hommes environ et 600 chevaux.

L'artillerie de cette division se composera d'une batterie d'artillerie à cheval, de douze pièces et d'une réserve de douze pièces de 12, servies par l'artillerie à pied italienne.

La garde se tiendra à Milan prête à partir. Chaque bataillon de la garde aura un caisson d'infanterie et un pour le transport des vivres, ce qui fera 12 caissons, et en outre 3 caissons pour porter les objets divers; en tout 15 caissons.

Cavalerie. — Le général Grouchy commandera la cavalerie de ce corps d'armée.

Cavalerie légère. — La cavalerie légère formera une division composée de quatre brigades.

La 1re brigade, commandée par le général Gauthrin, aura le 6e de hussards et le 8e de chasseurs. La 2e brigade, commandée par le général Gérard, aura le 6e et le 25e de chasseurs. La 3e brigade, commandée par le général Thiry, aura le 4e et le 9e de chasseurs. La 4e brigade, commandée par un général italien, sera composée de deux régiments de chasseurs italiens.

Réserve de dragons. — Trois régiments de dragons français et un régiment de dragons italiens formeront une réserve de cavalerie.

Deux batteries d'artillerie à cheval seront attachées à cette division.

Les dépôts de ces régiments de cavalerie, qui sont dans la 6e division militaire, aussitôt qu'ils auront reçu leurs conscrits et leurs remontes, formeront un régiment de marche qui viendra renforcer les escadrons de guerre.

Artillerie. — Le général d'Anthouard commandera l'artillerie du corps d'armée; cette artillerie sera composée ainsi qu'il suit:

	Artillerie de régiment.	Artillerie de ligne.	Artillerie à cheval.
1re Division. .	8	8	6
2e — . .	16	8	6
3e — . .	6	8	6
4e — . .	10	8	6
Garde royale.	»	12	6
Dragons . . .	»	»	12
Réserve. . . .	»	16	»
Totaux . .	40	60	42

Total général . . . . . 142 pièces de canon.

La réserve sera composée de deux obusiers et six pièces de 12 italiens et de deux obusiers et six pièces de 12 français.

Indépendamment de ce, le ministre de la guerre me fera un détail du double approvisionnement nécessaire ; cela doit entrer dans la composition du parc de l'armée d'Allemagne. L'Italie fournira tout ce qu'elle pourra fournir ; ce qui sera l'objet d'un travail particulier.

Équipages militaires. — Le 9e bataillon d'équipages militaires, qui est à Plaisance, doit faire partir au 1er mai pour Vérone une première compagnie ; il en fera ensuite partir une seconde, et toutes les fois qu'il aura ainsi une compagnie prête, il la mettra en marche pour Vérone.

État-major général et dispositions diverses. — Le vice-roi commandera.

Le général Porson sera chef d'état-major et se rendra à Vérone ; quatre adjudants commandants lui seront attachés, ainsi que les officiers d'état-major nécessaires.

Le général Franceschi sera attaché à l'état-major pour servir dans le besoin.

Un général pour commander le génie sera proposé.

On proposera également un directeur du parc pour l'artillerie.

L'ordonnateur Joubert sera l'ordonnateur en chef.

Le ministre de l'administration de la guerre présentera tout ce qui est nécessaire pour l'organisation administrative de ce corps d'armée : médecins, chirurgiens, boulangers, administrateurs, etc.

Le royaume d'Italie formera une compagnie d'infirmiers italiens et une brigade de maçons constructeurs de fours, et une brigade de 160 boulangers italiens, de sorte que ce corps aura 200 boulangers, y compris les 40 tirés d'Illyrie.

Le corps d'armée doit se réunir sur l'Adige, l'Oglio et le Mincio.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1292. — INTENTIONS DE L'EMPEREUR SUR L'EFFECTIF QUE DOIT AVOIR LA GARDE A PIED.

AU GÉNÉRAL DUROC, DUC DE FRIOUL, GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Je vous envoie la copie d'un décret sur le recrutement extraordinaire de la Garde. Vous verrez que tous les bataillons d'infanterie légère et de ligne fournissent chacun deux hommes, savoir : un homme pour les chasseurs et un pour les grenadiers. Je ne comprends pas les 5es bataillons. Cela produira environ 500 hommes pour chaque arme de chasseurs et grenadiers ; 200 hommes leur seront fournis par les fusiliers, ce qui fera 700 hommes, qui porteront à 2,400 hommes les deux régiments des grenadiers et des chasseurs.

J'ai ordonné que les quatre régiments de tirailleurs fourniraient 300 hommes pour les fusiliers, et les quatre régiments de voltigeurs autant. Les régiments de fusiliers, au lieu de perdre, gagneront 100 hommes.

Quant au 2e régiment de grenadiers, il suffit de le tenir au complet ; les 80 hommes qui lui manquent lui seront fournis par les quatre régiments hollandais, à raison de 20 hommes chacun.

Par ce moyen, la Vieille Garde, au lieu de 4,800 hommes, aura plus de 6,000 hommes.

Je vois, par l'état de situation de la Garde au 15 avril, que les fusiliers-chasseurs avaient en Espagne 1,600 hommes; ce qui fait plus de 200 hommes par compagnie. Ils doivent fournir 200 hommes; il leur en restera 1,400; ils recevront 300 hommes; ils seront donc au delà du complet.

Les fusiliers-grenadiers ont 1,500 hommes en Espagne. Les quatre régiments de voltigeurs ont 5,500 hommes; ils fourniront 300 hommes; il leur restera plus de 5,000 hommes, ou 160 hommes par compagnie.

Même observation pour les tirailleurs.

J'ai à Paris 300 fusiliers ou voltigeurs et 300 fusiliers ou tirailleurs; ce qui peut faire un bataillon de 600 hommes. Ils reçoivent 2,000 conscrits, ce qui fera 2,600 hommes. Je compte donner ces 2,600 hommes aux cadres des 1ers régiments de voltigeurs et de tirailleurs qui viennent d'Espagne; ce qui fera un beau régiment et permettra à la Garde de faire marcher 8,000 hommes d'infanterie. Les trois bataillons de sergents et de caporaux sont de 2,400 hommes. Je pourrai donc disposer de 10,000 hommes d'infanterie de la Garde pour aller à l'ennemi. Il faudra tenir la main à ce que les trois bataillons soient complétés par la partie de la Garde qui est en Espagne.

Voilà pour le moment présent. Mais, si la Garde ne part qu'en juillet, je la composerai ainsi, savoir: 1er régiment de grenadiers, 1,600 hommes; 2e régiment de grenadiers, en me servant du cadre du 1er régiment de tirailleurs qui vient d'Espagne, 1,600 hommes; 1er régiment de chasseurs, 1,600 hommes; 2e régiment de chasseurs, en me servant du cadre du 1er régiment de voltigeurs, 1,600 hommes; 2e régiment de grenadiers hollandais, 1,600 hommes; deux bataillons de fusiliers-sergents, 1,600 hommes; deux bataillons de tirailleurs et de voltigeurs-caporaux, 1,600 hommes; un 5e régiment de tirailleurs, 1,600 hommes; un 5e régiment de voltigeurs, 1,600 hommes. Total, dix bataillons de la Vieille Garde et huit de la Jeune: dix-huit bataillons ou 15,000 hommes; ce qui, avec 3,000 Italiens, me ferait 18,000 hommes, ou trois belles divisions de la Garde à pied.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1293. — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA CONDUITE D'UNE TROUPE QUI N'EST PAS ALLÉE AU SECOURS D'UNE AUTRE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 28 avril 1811.

Aussitôt que les nouveaux renforts seront arrivés en Catalogne, il faudra rouvrir les communications avec Barcelone et écrire au duc de Tarente de venir prendre le commandement de la haute Catalogne, car il paraît que Baraguey d'Hilliers ne sait ce qu'il fait et a bien peu la confiance du soldat et de l'armée. On me rend compte que, dans l'attaque sur Figuières, un bataillon du 3e d'infanterie légère a été forcé et écrasé, tandis que deux bataillons et un régiment de cavalerie qui pouvaient aller à son secours n'en ont pas reçu l'ordre, quoique les soldats eux-mêmes le demandassent à grands cris. Demandez un rapport à ce sujet au général Baraguey d'Hilliers. Comment ne s'y est-il pas lui-même porté au premier bruit?

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1294. — NOTE SUR LA MISE EN ÉTAT DE DÉFENSE DE HAMBOURG.

.... avril 1811 [1].

Cuxhaven offre l'avantage de pouvoir contenir les chantiers de construction, car il paraît qu'on pourra construire des vaisseaux de guerre sur l'Elbe ; il aurait encore l'avantage de contenir la flottille ; enfin il aurait celui d'être le point de réunion et de rendez-vous des Français qui sont dans les trois départements et qui s'y trouveraient à l'abri de toute incursion. Il y aura toujours à Hambourg, Brême et Lubeck, 8 à 10,000 Français, soit employés, soit gendarmerie, douanes ou dépôts; ces hommes, au lieu d'errer dans l'Allemagne, auraient là un point d'appui dans des circonstances où l'armée serait en avant. Cuxhaven aurait donc tous les avantages, excepté celui de donner un point sur l'Elbe.

Hambourg aurait tous ces avantages ; la flottille pourrait s'y retirer; les vaisseaux de ligne, il est vrai, ne pourraient y arriver ; mais il est difficile, d'ici à quelques années, de se résoudre à faire des

[1] Cette pièce ne porte pas de date de jour ; elle se trouve placée parmi les minutes de la correspondance de Napoléon Ier entre deux pièces du 28 avril.

chantiers de construction dans une partie de l'Empire aussi éloignée et si peu affectionnée. Les ponts et chaussées paraissent avoir le projet d'y établir un port. Il sera facile d'être maître de ce port et des îles qui couvrent l'Elbe vis-à-vis Hambourg. Dès lors, 8 à 10,000 hommes, qu'on suppose enfermés dans Hambourg, auraient non-seulement la possession de la ville, mais aussi celle de tout le littoral de l'Elbe. L'ennemi, pour attaquer cette place, sera obligé à une circonvallation immense. A tous ces avantages Hambourg joint celui d'être la capitale, la position centrale, et de se garder elle-même.

Quelle garnison et quelle dépense faudrait-il pour occuper cette place, et pour avoir deux ou trois points bien retranchés, en forme de citadelles, pour contenir les habitants?

Dœmitz a l'avantage de donner un point sur l'Elbe, le plus près de l'Oder; mais il s'éloigne beaucoup de Hambourg; il ne contribue directement ni indirectement à la défense de cette ville; les transports de Hambourg, Brême et Lubeck, sur ce point doivent être difficiles. Toutefois il est nécessaire que le comité pèse les avantages et les inconvénients de ces localités, réunisse les mémoires et les plans, et me mette le tout sous les yeux.

Le seul point d'appui de tout le Nord est Magde-

bourg, et Magdebourg est beaucoup trop loin; un point de refuge devient nécessaire. Dans cette matière, ce qui arrête toujours, ce sont les garnisons; il faut calculer que dans les trois départements il y aura toujours 1,500 douaniers, 1,000 hommes de la marine, 500 hommes de gendarmerie, ce qui forme déjà 3,000 hommes d'élite, indépendamment des gardes forestiers, des percepteurs des droits réunis, des divers percepteurs des impositions, des autres Français établis à Hambourg, des habitants qui seront vraiment affectionnés à la France, des Français même qui s'y établiront; on peut compter tout cela pour près de 6,000 hommes.

Les dépôts de l'armée, qu'on suppose toujours en avant, seront un objet de 4 ou 5,000 hommes; et enfin un corps d'observation, qu'il est impossible de ne pas laisser sur les côtes, formera toujours un corps de 5 à 6,000 hommes.

On voit donc qu'on pourra toujours réunir un corps de 14 à 15,000 hommes pour contenir et garder cette ville.

Si l'armée, au contraire, n'est pas en avant, mais en Hollande, en France ou sur d'autres frontières, occupée d'une autre guerre, les fortifications de Hambourg seraient encore utiles; car les Anglais débarqueraient seuls, ou de concert avec les Danois, une armée de 25,000 hommes pour s'en emparer.

Si donc la ville de Hambourg présentait des faci-

lités pour son occupation, il y aurait de fortes raisons pour en profiter.

Sa grande population est sans doute une objection; mais Gênes est aussi peuplée, Anvers, Strasbourg, Lille, Mayence, Danzig, sont des villes tout aussi peuplées, et enfin, dans la situation des armées d'aujourd'hui, il faut de grandes villes pour servir de dépôts.

La population de Barcelone est plus forte; et cependant qu'ont-ils pu faire? Malgré leur rage et leur passion, ils ont manqué de pain, et il n'y a jamais eu que 4,000 Français de garnison.

En coordonnant deux ou trois points forts où des mortiers puissent brûler la ville, en ayant une bonne citadelle où seraient placés tous les établissements d'artillerie, toutes les casernes, les munitions et les vivres, les dépôts, la grande population cesserait d'être un obstacle.

L'emplacement de cette citadelle devrait être entre Hambourg et l'Elbe, de manière à être maître de l'entrée du port et à s'étendre jusqu'à la rive gauche par des ouvrages extérieurs, de manière qu'en supposant Hambourg pris cet immense camp retranché pût faire une bonne résistance. Il est urgent d'avoir là une très-bonne place.

Au premier aspect du plan de Hambourg, on voit que l'attaque est sur un espace de 1,400 toises; c'est donc l'objet de deux ou trois beaux forts extérieurs.

Il faudrait présenter le projet d'une citadelle, placée immédiatement sur la rive droite de l'Elbe, qui se liât, s'il était possible, avec le château de Harbourg, de sorte que l'ennemi ne pût se placer entre la citadelle et la ville, et qu'on restât maître des îles; et, comme ces îles peuvent être inondées, on peut les occuper par des forts qui feraient un système dont on tirerait le parti qu'on voudrait.

Le problème se réduirait à ce que l'ennemi ayant pris Hambourg n'eût encore rien. Alors l'ennemi serait obligé d'employer une armée de 30 ou 40,000 hommes contre 12 ou 15,000 hommes de toute espèce de troupes, qui l'arrêteraient extrêmement longtemps.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1295. — OBSERVATIONS CONCERNANT DE MAUVAIS SUJETS DES BATAILLONS DE L'ILE D'ELBE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Je vois par une lettre de la grande-duchesse que deux capitaines du second bataillon étranger de l'île d'Elbe sont indiqués comme peu sûrs et mau-

vais sujets; que dans les officiers du régiment italien, deux sont désignés comme ivrognes et d'une conduite peu régulière.

On m'assure que dans les trois bataillons de la Méditerranée qui sont à l'île d'Elbe il y a deux ou trois hommes à ôter, pour mettre dans le bataillon colonial qui est en Corse; il me semble qu'il faut les ôter sans délai et les envoyer au bataillon en Corse : il ne faut que quelques hommes par compagnie pour corrompre tout un régiment.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1296. — ORDRES RELATIFS A LA COMPOSITION DE L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre travail du 29 avril sur la composition de l'artillerie de l'armée d'Allemagne. Les bases n'en sont pas bonnes. Il paraît qu'il y a eu erreur dans la copie de ma lettre. Je n'ai pas demandé de pièces de 8; j'ai demandé que les batteries fussent de huit pièces de canon. Toutes les divisions de cuirassiers et de dra-

gons doivent avoir douze pièces d'artillerie à cheval, et non pas six. Ainsi le corps d'observation de l'Elbe doit être composé de deux batteries de 12, formées chacune de six pièces de 12 et de deux obusiers à grande portée; de cinq batteries d'artillerie à cheval, formées chacune de deux obusiers de 5 pouces 6 lignes et de quatre pièces de 6; de cinq batteries d'artillerie à pied, composées chacune de deux obusiers de 5 pouces 6 lignes et de six pièces de 6; ce qui fait cinquante pièces de 6, vingt obusiers de 5 pouces 6 lignes, douze pièces de 12 et quatre obusiers à grande portée; total, quatre-vingt-six bouches à feu; plus deux batteries d'artillerie à cheval, composées de deux obusiers et de quatre pièces de 6, pour la division de cuirassiers qui est en Allemagne. Je préfère, pour la règle, que cela soit porté sur la réserve de cavalerie. Mais, comme cela doit exister en Allemagne, il faut le porter au corps, en encre noire, pour totaliser, et à la réserve de cavalerie, en rouge. C'est donc quatre-vingt-dix-huit bouches à feu qu'il faut au corps de l'Elbe.

Le corps d'observation du Rhin sera composé de deux batteries de réserve de huit pièces chacune, savoir : six pièces de 12 et deux obusiers à grande portée; quatre batteries à cheval, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6; et de quatre batteries d'artillerie à pied, chacune de deux obusiers et de six pièces de 6; ce qui fera douze pièces de

12, quarante pièces de 6, quatre obusiers à grande portée, et seize obusiers de 5 pouces 6 lignes; total, soixante-douze bouches à feu.

Le corps d'observation d'Italie sera comme vous l'avez présenté.

Les divisions de grosse cavalerie doivent avoir deux batteries d'artillerie à cheval, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6.

Quant à l'artillerie de la Garde, elle sera organisée de la manière suivante : deux batteries à cheval, chacune de deux obusiers et quatre pièces de 6; deux batteries à pied, chacune de deux obusiers à grande portée et de 6 pièces de 12; enfin quatre batteries à pied, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6; ce qui fera pour le service de la Garde seize obusiers, douze pièces de 12 et trente-deux pièces de 6; total, soixante bouches à feu.

Les deux batteries d'artillerie à cheval qui sont en Espagne, les trois compagnies de régiment qui sont également en Espagne ne comptent point dans ce nombre de pièces.

Il sera joint à la Garde quatre batteries d'artillerie à cheval servies par la ligne, chacune de deux obusiers et de quatre pièces de 6; deux batteries à pied, chacune de deux obusiers et de six pièces de 12; enfin quatre batteries à pied, chacune de deux obusiers et de six pièces de 6; ce qui fera soixante-douze pièces d'artillerie. Ainsi la réserve de l'ar-

mée, jointe aux soixante pièces de la Garde, sera de cent trente-deux bouches à feu. Les compagnies du train de la Garde qui sont en Espagne y resteront. Les deux bataillons devront suffire autant que possible à tout service. A cet effet, les compagnies du train de la Garde seront portées au même complet que la ligne, et, si cependant cela ne suffit pas, on y suppléera par le train de la ligne.

Ordonnez tous ces mouvements, sans prendre mes ordres, pour compléter l'artillerie du corps d'observation de l'Elbe comme je viens de le déterminer. Mais vous ne devez faire aucun mouvement pour ce qui regarde le corps d'observation du Rhin que lorsque j'aurai approuvé ce mouvement et donné un nouvel ordre.

Je vous renvoie donc votre travail pour que vous le corrigiez.

Je ne conçois pas trop pourquoi vous ôtez du corps d'observation de l'Elbe deux compagnies du 5e régiment qui y sont, pour y mettre deux compagnies du 2e régiment. Il ne faut, en général, rien ôter au corps de l'Elbe pour donner aux autres corps, puisque ces corps ne se rencontreront peut-être jamais. Ainsi il faut employer au corps de l'Elbe tout son matériel de l'artillerie, du génie, du train, n'avoir rien à lui envoyer que de nouveau et n'avoir rien à lui retirer.

Je voudrais placer le 1er d'artillerie à cheval à la

réserve d'artillerie de l'armée, devant marcher avec la Garde.

Il ne faudrait pas donner deux compagnies du 2e régiment d'artillerie à cheval pour l'escorte de l'artillerie; il vaudrait mieux former un escadron de marche de 200 hommes de cavalerie légère ou de dragons.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1297. — MISSION CONFIÉE AU CAPITAINE DE MONTMORENCY, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, DANS LES CHARENTES.

Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Monsieur le Comte de Montmorency, rendez-vous à la Rochelle; vous ferez le tour de la place; vous compterez le nombre des pièces qui sont en batterie, vous noterez de quel calibre elles sont; vous verrez les travaux qu'on y fait, la garnison qui s'y trouve.

De là vous passerez dans l'île de Ré, où vous séjournerez cinq ou six jours. Vous ferez le tour de l'île; vous prendrez note des batteries, de leur armement, ainsi que des forts qui la défendent; vous prendrez le nom des officiers qui y commandent, et me rendrez compte de tout ce qui peut m'intéresser. Vous verrez la garnison, le régiment

de conscrits réfractaires. Vous vous informerez si les capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sergents et caporaux sont arrivés; combien il en manque; combien il y a de bataillons de formés; si l'habillement est arrivé, si les conscrits sont habillés; si l'armement est arrivé et si les conscrits sont armés; quand ils seront habillés et armés; quelle volonté ils ont. Si cinq ou six jours ne vous suffisent pas, vous resterez plus longtemps pour vous mettre en état de me donner le plus de détails possible. Vous m'enverrez tous les jours un rapport de ce que vous aurez vu.

Vous reviendrez de l'île de Ré à la Rochelle, et de là vous suivrez le long de la côte jusqu'à l'embouchure de la Charente. Vous prendrez connaissance du nombre et de la force des batteries, du nombre d'hommes employés à chacune d'elles, de la manière dont le service se fait, des travaux qu'on y fait; vous noterez celles qui sont fermées à la gorge.

De la batterie de Fouras vous retournerez, par la rive droite de la Charente, jusqu'à Rochefort, de batterie en batterie, en faisant les mêmes observations. Vous m'enverrez un premier rapport de Rochefort. Vous visiterez les remparts de cette place; vous prendrez note de la quantité de pièces qui sont en batterie et de leur calibre, du nombre d'ouvriers qui travaillent à l'arsenal, de l'emplacement des

cales et des lieux où sont les bâtiments en désarmement. Vous m'enverrez l'état de situation des troupes.

De Rochefort vous vous rendrez à l'île d'Aix. Vous visiterez les travaux qu'on y fait, les batteries, leur armement et leur approvisionnement, les commandants, les troupes, enfin tout ce qui intéresse mon service. Vous y passerez une nuit entière. Vous irez voir ensuite les vaisseaux et frégates en rade. Vous reviendrez à Rochefort, d'où vous m'enverrez le rapport de votre visite à l'île d'Aix et sur l'escadre.

A Rochefort, vous descendrez la rive gauche de la Charente jusqu'à l'île Madame, et de là à l'embouchure de la Gironde. Vous remonterez de la rive droite de la Gironde jusqu'à Blaye, et vous m'enverrez le résultat de vos observations pendant cette tournée sur tout ce qu'il m'importe de connaître.

De Blaye vous pourrez aller passer deux jours à Bordeaux, après quoi vous reviendrez en droite ligne dans l'île de Ré; vous y passerez deux jours pour revoir les progrès qu'a faits le régiment de l'île de Ré, et vous retournerez à Paris.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1298. — PRESCRIPTIONS CONCERNANT LE TRAIN DES ÉQUIPAGES DES ARMÉES D'ALLEMAGNE ET D'ESPAGNE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 2 mai 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, les 12e, 2e et 9e bataillons du train des équipages militaires ne sont pas suffisants pour l'armée d'Allemagne; deux autres bataillons sont nécessaires, et les cadres doivent être en marche pour Sampigny. Avec ces cinq bataillons le service de l'armée d'Allemagne sera assuré, puisque cela fera plus de 1,200 voitures; ce qui, avec les caissons des régiments, sera le triple de ce que jamais en eut aucune grande armée.

Il faut donc penser à l'armée d'Espagne. Je désire que les cadres des autres bataillons que j'avais fait revenir restent à Bayonne et soient de là dirigés sur Pau et sur tout autre endroit convenable; que d'autres qui viennent de Catalogne soient dirigés sur Toulouse ou Carcassonne, et que des mesures me soient proposées pour réunir dans ces dépôts les hommes isolés appartenant aux bataillons

qui restent attachés au service des armées d'Espagne. Je désire également qu'on jette un nouveau coup d'œil sur les équipages militaires qui existent en Espagne, et qu'on réitère l'ordre de faire venir les hommes à pied, en faisant revenir de nouveaux cadres et en resserrant ceux qui restent, afin de compléter en hommes, en chevaux, en voitures, en harnais, tous les cadres qu'on aura pu réunir dans les 10e et 11e divisions militaires, et de pouvoir disposer, avant le mois d'août, de 3,000 chevaux pour remonter les équipages de l'armée d'Espagne. Je suppose qu'il faudra réorganiser ces bataillons comme vient de l'être le 10e, c'est-à-dire leur donner deux compagnies avec des caissons, en prenant ceux qui se trouvent dans la 10e division militaire, et quatre compagnies avec des mulets de bât.

Pour avoir un travail complet, je désire que vous me remettiez un état de tous les bataillons du train, indiquant pour chacun où se trouvent les compagnies, le présent au 1er avril, les caissons et les chevaux qu'il a, le complet que j'ai ordonné et que vous proposez, les achats qui se font, ce qui reste à ordonner, et enfin le résultat qu'on aura dans le courant de l'été et ce qui se trouvera disponible, soit pour l'armée d'Allemagne, soit pour l'armée d'Espagne. Enfin présentez-moi des projets de décrets pour lever sur la réserve ce qui est néces-

saire pour compléter les bataillons d'Espagne, et pour mettre à votre disposition les fonds nécessaires pour l'achat des mulets, chevaux, harnais, voitures et bâts de mulet. Faites ce travail avec soin et remettez-le-moi le plus tôt possible, afin qu'ayant le nécessaire pour l'Allemagne j'assure également le nécessaire pour l'Espagne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1299. — LES COLONELS DOIVENT CORRESPONDRE DIRECTEMENT AVEC LE MINISTRE DE LA GUERRE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 10 mai 1811.

Mon Cousin, vous avez ordonné que les colonels remissent aux généraux de brigade les propositions pour l'avancement; que ceux-ci les remettraient aux généraux de division, et que vous les recevriez des généraux de division pour les envoyer au ministre de la guerre. Cela est contraire au principe général établi en France de la communication directe des ministres de la guerre avec les chefs des corps. Cette communication existe depuis Louis XIV, et l'on ne s'en est jamais départi. Il est donc néces-

saire que vous laissiez aux colonels la correspondance directe avec le ministre de la guerre, soit pour l'avancement, soit pour les notes, soit pour la comptabilité. Cela n'empêche pas qu'on ne doive faire dans votre armée aucun mouvement sans votre ordre. Mais la correspondance des colonels avec le ministre est fondamentale en France. Vous avez mal vu cela.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M[me] la maréchale princesse d'Eckmühl.

1300. — REPROCHES AU MINISTRE DE LA GUERRE SUR L'INEXÉCUTION D'UN ORDRE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 16 mai 1811.

Je reçois votre rapport du 15 mai. Vous me répondez, pour vous justifier de ce que quinze gendarmes restent sans armes dans l'île de Walcheren, que vous avez donné l'ordre. Il vaudrait mieux n'avoir pas donné d'ordre et que ces hommes fussent armés. Lorsque vous donnez des ordres, prenez des mesures pour qu'ils soient exécutés, et punissez ceux qui commettent une faute aussi grave. Pourquoi renouveler un ordre? Un ordre doit toujours

être exécuté ; quand il ne l'est pas, il y a crime, et le coupable doit être puni. Les rênes d'un ministère de la guerre doivent être tenues d'une main plus ferme que cela.

Le chef de bataillon Balson n'est pas à Sud-Beveland. Il faut faire une enquête là-dessus et le traduire à une commission militaire si le fait est vrai, ne se fût-il absenté que vingt-quatre heures.

J'approuve la nomination du capitaine Guettrel pour commandant d'armes à Nord-Beveland.

Donnez-moi l'état des services du général de brigade Charnotet, qui est à Flessingue. Il faut dans ce poste un homme capable et sûr.

Présentez-moi un décret pour mettre un adjudant capitaine dans la place de Tholen, un à Schouwen et un dans l'île de Nord-Beveland.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1301. — ORDRES RELATIFS A LA COMPOSITION DE L'ARMÉE DU GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE.

A FRÉDÉRIC-AUGUSTE, ROI DE SAXE, A DRESDE.

Rambouillet, 17 mai 1811.

Monsieur mon Frère, j'envoie à Votre Majesté un décret que je viens de prendre pour qu'elle autorise son ministre de la guerre et son ministre

des finances à faire les dispositions nécessaires pour son exécution.

Le 5e régiment restera pour le moment à Küstrin; je prendrai des mesures pour le réunir à Danzig aux 10e et 11e; en attendant, le 4e bataillon de ce régiment peut être formé à Danzig. La division qui sera formée de ces trois régiments sera la quatrième division de l'armée du Grand-Duché. Il reste dans le Grand-Duché onze autres régiments d'infanterie; je pense qu'il faut en former trois divisions, savoir : une division de quatre régiments, la seconde de quatre régiments, et la troisième de trois régiments. On y joindra deux régiments de cavalerie, et l'on fera commander chaque division par un général de division, trois généraux de brigade et un adjudant commandant. Chaque régiment aura deux pièces de canon servies par sa compagnie d'artillerie. Indépendamment de cette artillerie, chaque division aura une compagnie d'artillerie à cheval servant deux obusiers et quatre pièces de 6, et une compagnie d'artillerie à pied servant deux obusiers et six pièces de 6; total, vingt à vingt-deux bouches à feu par division. Les trois divisions auront une compagnie de sapeurs avec ses outils. Il restera neuf régiments de cavalerie, qui formeront trois brigades de trois régiments chacune. Il y aura au parc deux divisions d'artillerie de réserve de huit pièces de canon

chacune, servies par l'artillerie à pied. La deuxième division détachera un de ses régiments pour la garnison de Zamosc. En cas qu'on abandonne la ligne de la Vistule et qu'on garde Modlin, la 2e division fournirait un de ses régiments pour la garnison de Modlin. La garnison de Thorn, en cas que cette place dût être gardée, serait fournie, selon les circonstances, ou par la 4e division ou par la 2e. En cas qu'on opérât en avant de la Vistule, les dépôts de l'armée polonaise et de l'armée française suffiraient pour fournir les garnisons de Thorn et de Modlin.

Voilà l'organisation que je désire que Votre Majesté donne à son armée. Le prince Poniatowski pourrait avoir le commandement des 1re, 2e et 3e divisions de la réserve de cavalerie. La 4e division, qui se réunit à Danzig, ferait partie immédiate du corps commandé par le prince d'Eckmühl. Voilà les dispositions provisoires; les autres seraient prises selon les circonstances. On pourrait donc supposer que le corps du prince Poniatowski serait composé en ligne de 22,000 hommes d'infanterie et de 10,000 hommes de cavalerie, et de soixante-dix-huit bouches à feu; ce qui avec l'artillerie ferait un corps de 36,000 hommes, qui serait porté à 46,000 hommes par la division à ma solde. Dans ces calculs je ne comprends point le régiment qu'on suppose détaché à Zamosc.

Peut-être Votre Majesté pensera-t-elle qu'il conviendrait de former une 19e compagnie aux onze régiments d'infanterie du Grand-Duché et de la compléter à 200 hommes, afin d'avoir au dépôt des moyens de recruter les régiments. En faisant cela, on aurait onze compagnies de plus, formant plus de 2,000 hommes, qui pourraient servir aux garnisons de Modlin ou de Thorn, lorsque ces places seraient couvertes par l'armée; et l'on aurait les moyens d'alimenter un peu les corps, vu que ces compagnies pourraient être portées à 3 ou 400 hommes, lorsque les circonstances l'exigeraient.

D'après la copie comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1302. — NOTE SUR LA DÉFENSE DE CORFOU.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 19 mai 1811.

Je vous envoie une note que j'ai dictée sur la défense de Corfou en général et particulièrement sur l'importance de la position du mont Supérieur, où l'on doit établir le fort Desaix. C'est sur cette position que repose tout le système de défense de l'île.

J'approuve la redoute (modèle A) bastionnée, proposée par le comité pour la défense de l'île d'Aix.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

NOTE SUR LA DÉFENSE DE CORFOU.

Rambouillet, 19 mai 1811.

Le comité n'a pas bien senti mon idée. Dans la position actuelle de Corfou, la défense est appuyée à droite au fort Abraham, et à gauche au port de Paléopolis. C'est un développement de plus de 1,200 toises. L'ennemi pourra établir trois attaques; ce sont donc trois points à défendre : la presqu'île de Chrysopolis et le fort San-Salvador, qui forment la gauche, le fort Saint-Roch, qui est le centre, et le fort Abraham, à droite. Par l'occupation du mont Troïlo[1] l'ennemi domine le fort Abraham et le fort Saint-Roch à 300 toises, et du mont Sainte-Hélène il domine le fort San-Salvador à 350 toises. Quant au camp retranché de la presqu'île de Chrysopolis, les ouvrages sont si faibles qu'on n'en parle pas. Le jour donc où l'ennemi sera établi sur le mont Troïlo et sur le mont Sainte-Hélène et qu'il y aura formé sa ligne de contrevallation, la garnison de Corfou, fût-elle égale au nombre de l'armée assiégeante, sera forcée de rentrer dans ses ouvrages et n'aura plus à opposer

[1] Le mont Troïlo, dit aussi le mont Supérieur.

que la force d'inertie de ses murailles. Elle finira donc pas succomber en très-peu de temps, ou se rendra à des forces égales ou à peu près égales aux siennes.

De là l'idée de choisir un point qui mette la ville et les établissements militaires à l'abri d'un bombardement. C'est sur ce seul point que doit se centraliser tout le système de défense, et il doit être déterminé de manière qu'il soit impossible à l'ennemi de faire aucune attaque sans auparavant s'en être emparé. Le mont Supérieur réunit ces avantages. En portant donc toute la défense sur le mont Supérieur, il en résultera que ni le fort Abraham, ni le fort San-Salvador, ni la presqu'île ne peuvent être attaqués. Il faut que l'ennemi s'empare du fort Desaix avant de s'approcher. Le fort Desaix avec des ouvrages en terre sera plus fort que les autres, quoique revêtus en maçonnerie ; il pourra servir de point d'appui aux lignes de contre-approches, et enfin, ce fort pris, les ouvrages permanents de la place ont encore toute leur force. Cela étant, il ne faut point tracer au mont Supérieur un fort à petites dimensions, comme celui que présente le comité ; il faut un tracé en grand, qui offre une grande défense, et que l'on puisse augmenter successivement les ouvrages pendant cinq ans et même pendant dix. La position est belle, il faut y adapter toutes les ressources de

l'art : c'est par ce secours qu'on peut obtenir de grands résultats.

Avant d'aller plus loin, on s'arrêtera à l'idée principale, que l'ennemi ne doit pas cheminer sur Corfou avant d'avoir pris le fort Desaix. On ne discutera pas la marche de l'ennemi sur le fort Abraham, car il lui est impossible de passer sans que les tranchées ne soient plongées et enfilées du mont Supérieur. Il est plus probable qu'il se dirigera contre les ouvrages qui forment la presqu'île ; mais alors on pourra s'avancer par des lignes de contre-approches et forcer l'ennemi à cheminer sous des feux de flanc très-meurtriers, ce qui arrêtera nécessairement la marche de ses attaques. Ces lignes de contre-approches doivent se rattacher au fort Desaix et lui donner toute la sphère d'activité possible. Le comité devra les tracer dans les deux hypothèses, soit que l'ennemi cherche à cheminer sur les monts Viglia et Olivetto, soit qu'il se dirige sur la presqu'île. Ce tracé servira d'indication au gouverneur de l'île et aux officiers du génie pour tous les moyens de défense.

Le fort Desaix doit être une double couronne qui sera plongée du mont Supérieur et qui doit être tracée sur les collines en avant, mais de manière à ne pas être dominée. Les fronts seront de la dimension ordinaire des grands tracés, et les profils les mêmes que ceux des places fortes. Il y

aura de bons chemins couverts avec places d'armes et réduits casematés, enfin des demi-lunes et des contre-gardes. Le plateau du mont Supérieur doit être à la fois le réduit et le cavalier de cette double couronne. Il faudra y établir deux rangs de batteries, de sorte que l'ennemi soit plongé à 400 toises, à 300, enfin jusqu'au pied de la couronne, et que, s'il parvient à s'en emparer, il en soit chassé par le feu de ces batteries. Il faut aussi occuper le mont Mamalus de manière qu'il concoure à la défense d'une partie de la double couronne.

En supposant que cette année on établisse la couronne avec son chemin couvert et le réduit du mont Supérieur, on pourra l'année prochaine construire les demi-lunes et les contre-gardes; une autre année on pourra commencer à revêtir ce qui sera jugé le plus utile.

Ainsi l'ennemi sera obligé d'attaquer le fort Desaix, et alors on n'aura qu'une seule attaque au lieu de trois à surveiller. On se servira des lignes de contre-approches pour défendre les flancs, dans le cas où l'ennemi, masquant les feux du fort Desaix, voudrait cheminer sur le mont Olivetto ou sur la presqu'île.

Le fort Desaix aura sur les forts Abraham et San-Salvador l'avantage d'un bon tracé, qui, au lieu d'être dominé par les hauteurs à 2 ou 300 toises, ne sera dominé par rien; qui, au contraire, domi-

nera toute la campagne, et enfin aura derrière lui un cavalier, à côté un fort sur la colline Viglia, et le mont Mamalus pour défendre sa gorge. Tant d'avantages pourront encore être augmentés et rendront la place susceptible d'une défense proportionnée aux forces respectives des deux armées Les lignes de contre-approches ne seront donc plus destinées à empêcher l'ennemi de cheminer sur la place, mais bien sur le fort Desaix. Ce dernier avantage, qui seul, le débarquement effectué, peut sauver Corfou, est l'effet nécessaire de la bonne position du fort Desaix. Dans les forts situés en avant des forts Abraham et San-Salvador on ne pourrait obtenir aucun de ces résultats. Le fort Desaix, au lieu d'affaiblir la garnison, l'économise. Dans l'état actuel, l'occupation des forts Abraham, Saint-Roch, San-Salvador et de la presqu'île exige beaucoup de monde. La garnison peut être attaquée sur tous les points et le serait indubitablement; l'ennemi arrivera avec tous les moyens nécessaires; il faut donc que la garnison ait aussi tous les moyens de repousser ces différentes attaques; ce sera par l'occupation du fort Desaix. 7 à 8,000 hommes suffiront pour sa garnison, et l'on pourra camper derrière le fort une grande partie des autres troupes pour se porter où besoin sera.

Corfou a aujourd'hui cinq bataillons français, qui, avec les sapeurs et les canonniers, font 5,000

hommes; un bataillon italien, 1,000 hommes; le reste des troupes monte à 1,500 hommes. Corfou a donc aujourd'hui près de 8,000 hommes de troupes françaises et italiennes. On ne comprend pas dans ce nombre les 2,000 Albanais ou Septinsulaires. Avec ces forces on peut occuper les monts Viglia et Olivetto, et fortifier l'île de Vido de manière que 500 hommes y soient à l'abri de toute attaque. Corfou recevra d'ailleurs trois autres bataillons; il est abondamment pourvu en artillerie et en munitions; il y a une grande quantité d'outils, et l'on en enverra encore cet automne. Ainsi, à moins que l'ennemi n'ait des forces très-considérables, on pourra ouvrir les lignes de contre-approches en avant du fort Desaix.

Le système qu'on a établi est fautif; c'est à un seul point qu'il faut faire centraliser toute la défense; ce point existe, c'est le mont Supérieur. Sans doute que, le fort Desaix pris, ce serait le mont Mamalus et le mont Olivetto qui formeraient la deuxième ressource de la garnison et qui pourraient prolonger la défense de la place; on aurait pour troisième ligne de défense les forts Abraham, Saint-Roch et San-Salvador; après ce serait l'enceinte de la place, et enfin la citadelle. Ce sera donc cinq défenses successives qui toutes se resserreront en raison des pertes de la garnison. Il importe beaucoup à l'honneur du commandant et à

la gloire des armes françaises de prolonger la défense. On doit tenir jusqu'au dernier moment, sans calculer si l'on sera secouru ou non. Se rendre un jour plus tôt est un crime militaire. Un commandant ne doit voir que sa place, et en prolonger la défense sans chercher aucune raison politique. Ainsi le plus ou le moins de temps que l'ennemi emploiera à assiéger Corfou, le plus ou le moins de pertes qu'il y fera, le plus ou le moins d'honneur qu'acquerra la garnison, tout cela tient à la durée de la défense; mais le succès dépend éminemment de la position dominante du fort Desaix.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1303. — ORDRES POUR LA CONCENTRATION DES RÉSERVES D'ARTILLERIE A BURGOS ET POUR L'ORGANISATION DU COMMANDEMENT DE L'ARTILLERIE EN ESPAGNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rambouillet, 21 mai 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, mon Ministre de la guerre, je réponds à votre lettre du 20 mai, bureau de l'artillerie. Je ne puis point asseoir mes idées

sur l'état que vous m'avez envoyé ; je ne le crois point exact. Au lieu de mettre sous mes yeux un état rédigé à Séville, je désire que vous m'en fassiez un rédigé sur les états directs que vous avez dans vos bureaux ou dans ceux du major général, et envoyés par les commandants d'artillerie d'Aragon, de Navarre, Saint-Sébastien, Vitoria, Burgos, Almeida, Ciudad-Rodrigo, Ségovie, Madrid.

Il doit y avoir à Burgos des pièces de gros calibre, je crois de 24, que j'y ai fait mettre moi-même lorsque j'ai été en Espagne. Il y a constamment aussi des pièces de 12; car dans l'état que vous m'envoyez je ne vois point la quantité des pièces de calibre qui sont entrées en Espagne avec les corps venant d'Allemagne. Tous ces corps avaient des batteries de 12, et presque tous les ont laissées dans le nord de l'Espagne. Je désire aussi que les états que vous me remettrez spécifient l'artillerie française et l'artillerie espagnole.

Je désire également que vous me donniez un état général de toute l'artillerie française qui est entrée en Espagne, et, en outre, de l'artillerie qui existe maintenant à Bayonne, à Toulouse et à Blaye.

Toutefois je m'aperçois qu'il y a une quantité de pièces et de caissons en Espagne fort au delà des besoins que je puis avoir, puisque je vois 600 pièces de canon et 1,100 caissons ou voi-

tures de toute espèce. Mais ce qui doit attirer toute mon attention, c'est le manque absolu d'approvisionnement.

Il faudrait à Burgos deux millions de cartouches, 100,000 kilogrammes de poudre, indépendamment de la poudre nécessaire pour la défense de la place, et 30,000 cartouches à canon, à balles ou à boulet. Alors, du dépôt de Burgos, on pourrait approvisionner facilement l'armée de Portugal et celle du Centre.

Il est à prévoir que toutes les munitions qui sont en Andalousie pourraient être perdues par un mouvement rétrograde de l'armée sur Madrid, et par suite celles de Madrid, par un reploiement sur Somosierra. L'armée venant par là à se concentrer aurait besoin d'approvisionnements plus considérables dans le nord. Il faut donc que Burgos, Pampelune, et par suite Bayonne, soient en état de les fournir promptement.

Aussitôt que j'aurai les états que je demande, je ferai connaître mes intentions sur les divers placements de l'artillerie. Il ne faudrait point de pièces à Tolède ; il y en a trop en Andalousie, beaucoup trop à Madrid.

Faites des recherches pour me présenter un projet tendant à faire rétrograder sur Burgos toute l'artillerie française qui serait en Andalousie, Madrid, les provinces de Salamanque et de Valladolid,

excepté l'artillerie qui est attelée et ce qui pourrait devenir nécessaire pour servir de rechange, afin que, dans tous les événements qu'il est de la prudence de prévoir, une grande quantité d'artillerie française ne tombât pas au pouvoir de l'ennemi, et qu'ensuite le dépôt de Burgos pût réparer toutes les pertes.

En Andalousie, comme dans la Manche et la Castille, on peut employer la petite artillerie espagnole pour la défense des postes et des places, et me ménager ainsi à Burgos de grands moyens, en faisant rétrograder sur cette place toute l'artillerie française qui se trouve dans l'Andalousie, la Manche et les Castilles. En donnant ainsi à toute l'artillerie du Midi et du Centre un mouvement rétrograde sur Burgos, il faudrait faire la même opération en Aragon et ramener toute l'artillerie sur Pampelune. En partant de Saragosse, il ne faut point s'exposer à perdre une seule pièce d'artillerie française, ni même d'artillerie espagnole, et enfin le moins possible d'artillerie de siége qui pourrait ensuite servir à l'ennemi. Toute l'artillerie de ce côté sera donc ramenée à Pampelune, et on ne laissera que ce qui est nécessaire pour servir à la défense du petit fort qu'on a construit près de Saragosse et pour la défense aussi de la citadelle de Lerida.

Il faudrait établir ou du moins augmenter et

mettre dans la plus grande activité les arsenaux de Pampelune et de Burgos; on y emploiera tout le fer et le bois qu'on pourra se procurer dans le pays, afin de mettre en état le plus promptement possible tout le matériel de l'artillerie.

Bayonne doit avoir pour approvisionnement trois millions de cartouches, 30,000 coups de canon à balles et à boulet, et 250,000 kilogrammes de poudre. L'arsenal doit être assez en activité pour mettre en état tout le matériel qui s'y trouve.

Je suis prévenu que dans les Landes, et même à Bordeaux, il existe des caissons qui ont été abandonnés dans le passage de l'armée; il faut tous les réunir à Toulon et à Bayonne.

L'armée d'Espagne étant composée de celles du Midi, du Centre, de Portugal, du Nord et d'Aragon, ce qui forme cinq armées, il doit y avoir cinq commandants de l'artillerie indépendants les uns des autres. Mais il est nécessaire d'avoir un directeur général, lequel se tiendra à Burgos; il recevra les états des commandants de l'artillerie des corps d'armée; il surveillera les approvisionnements et la comptabilité, aura seul le droit d'adresser des demandes à Bayonne et correspondra directement avec vous; par ce moyen l'anarchie où se trouve maintenant l'artillerie de l'armée d'Espagne cessera. Le commandant de l'artillerie de l'armée du Midi agira d'après les ordres de son général en chef, recevra

tout de lui et rendra compte au directeur général du matériel de l'état de son artillerie et des fonds qui lui sont destinés. Mais, lorsqu'il aura besoin d'objets provenant des places de Burgos, Pampelune ou de la France, il ne pourra les obtenir que par l'intermédiaire du directeur général. Lors même qu'il aura besoin du matériel de l'armée du Centre, ce ne pourra être que par son autorisation, surtout toutes les fois que le commandant de l'armée du Centre refuserait d'acquiescer aux demandes de celui du Midi.

Il devient nécessaire aussi de n'avoir à chaque armée qu'un général d'artillerie et de ne laisser en Espagne que le nombre nécessaire d'officiers supérieurs de cette arme : il y en a aujourd'hui beaucoup trop.

J'attache beaucoup d'importance à l'organisation de l'artillerie de l'armée d'Espagne et surtout à la formation des réserves, de manière à m'ôter toute sollicitude à ce sujet et à répondre aux vues que je pourrais avoir dans le mois d'août prochain.

Je désire donc que, sans perdre de temps, vous me fassiez un rapport, et que vous me proposiez tous les mouvements convenables pour arriver à ce résultat. Ayant ainsi à Burgos, Pampelune, Bayonne, près d'un million de kilogrammes de poudre, indépendamment de celle qui serait nécessaire pour la défense de Pampelune et de Bur-

gos, on sera toujours à même d'en fournir pour la défense d'Almeida et Ciudad-Rodrigo, et peut-être même pour les besoins des armées du Centre et du Midi.

Faites un rapport d'instruction que vous me soumettrez sur le commandant en chef d'artillerie de l'armée d'Espagne; je ne l'appelle point général en chef de l'artillerie, parce que, ses attributions étant dans un cas nouveau, il est convenable de prendre un nouveau titre. Il aura le traitement, les bureaux et le nombre d'officiers qui lui seront nécessaires pour le mettre à même de diriger cette grande machine. Il est bon même qu'il ait, pour envoyer en mission, quelques jeunes officiers, afin d'obtenir les renseignements qui ne lui paraîtraient pas assez clairs.

Les forges d'Orbaicete seront sous les ordres du directeur général, ainsi que toutes les poudreries qu'on pourrait établir dans les différentes parties de l'Espagne.

Dans votre lettre, vous me proposez d'envoyer 200,000 kilogrammes de poudre à Bayonne. J'approuve cette mesure, et vous pouvez l'exécuter de suite.

Vous me dites avoir un grand nombre de projectiles à Burgos et à Valladolid, qui pourraient être envoyés à Madrid et en Andalousie ; mais ce ne sera que lorsque j'aurai des états exacts de ces diffé-

rents dépôts que je pourrai prononcer sur leur destination.

Je n'approuve point le dépôt à Valladolid; cette place serait trop promptement au pouvoir de l'ennemi en cas d'échec, et on s'exposerait à perdre un matériel trop considérable. C'est de Burgos que tout doit partir pour les approvisionnements.

Je ne vois point d'inconvénient à subvenir, par des fonds tirés du Trésor public de France, aux frais des forges d'Orbaicete, de la poudrerie de Pampelune et de la raffinerie de Saragosse. Faites-moi connaître l'évaluation de cette dépense pour l'année 1811.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1304. — NOTE SUR UNE NOUVELLE ORGANISATION DES DIFFÉRENTS CORPS D'OBSERVATION. — ÉTAT DES FORCES EN FRANCE ET EN ITALIE EN SEPTEMBRE 1811.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Caen, 24 mai 1811.

Je vous envoie cinq états pour vous servir de

direction dans un rapport que vous me ferez au 15 juin, pour donner une nouvelle organisation, au 1er juillet, aux différents corps d'observation.

Corps d'observation de l'Elbe. — Ce corps restera à quatre divisions jusqu'au 1er juillet. A cette époque, il sera formé à cinq divisions. Les 4es et 6es bataillons s'y réuniront dans les lieux indiqués, de sorte qu'au commencement d'août l'organisation soit complète, et que ce corps ait acquis toute la consistance qu'on peut en attendre.

Corps d'observation du Rhin. — Au 1er juillet, ce corps prendra le titre de *Corps d'observation des côtes de l'Océan*. Il sera formé, comme le porte l'état n° 2, par la réunion de tous les conscrits et de tous les bataillons.

Corps d'observation d'Italie. — Ce corps conservera la même dénomination, mais il sera organisé comme il est porté au n° 3.

Corps d'observation de réserve. — Ce corps sera créé conformément au n° 4.

Enfin, dans un cinquième état, vous trouverez les éléments de la situation des forces de l'Empire, en conduisant les quatre corps que je crée hors des frontières.

Je n'ai pas besoin de vous dire que vous ne devez donner aucun ordre, faire aucun mouvement en conséquence de ces états, mais que vous devez vous borner à me faire un rapport général au 15 juin,

époque à laquelle vous me demanderez en même temps mes ordres.

En attendant, toutes les dispositions nécessaires pour porter au complet le corps d'observation de l'Elbe, tel qu'il a été arrêté, doivent avoir lieu.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

NOTE.

CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

Le corps d'observation de l'Elbe doit être composé de cinq divisions. Il restera à quatre divisions jusqu'au 1er août, et ne sera composé de cinq divisions qu'à cette époque, à laquelle les 6es et 4es bataillons auront rejoint.

Je vous ai déjà fait connaître que la composition de ces divisions doit être faite de la manière suivante :

Division Morand. — 13e léger, cinq bataillons; 17e de ligne, cinq; 30e, cinq; total, 15 bataillons.

Division Friant. — 15e léger, cinq bataillons; 33e de ligne, cinq; 48e, cinq; total, 15 bataillons.

Division Gudin. — 7e léger, cinq; 12e de ligne, cinq; 21e, cinq; total, 15 bataillons.

Division Dessaix. — 33e léger, quatre; 85e de ligne, cinq; 108e, cinq; total, 14 bataillons.

Division Compans. — 61e, cinq; 111e, cinq; 25e, cinq; 57e, cinq; total, 20 bataillons.

Les 127e, 128e et 129e seraient, à raison de trois bataillons, répartis dans les divisions qui par suite de circonstances quelconques se trouveraient les plus faibles.

Chaque division aurait quatre brigades, et chaque brigade se composerait de cinq bataillons; quatre généraux de brigade seraient attachés à chaque division; les cinq divisions formeraient en tout vingt brigades et quatre-vingt-dix-huit bataillons.

Je ne parlerai pas de l'artillerie, du génie, des transports militaires ni de l'administration : tout cela a déjà été ordonné. Il reste à régler le mode d'exécution.

On procédera de la manière suivante : au 1er juillet, les 4es bataillons, complétés de tous les conscrits destinés aux 6es bataillons, se mettront en marche pour se diriger sur les quatre points suivants : ceux de la 1re division, sur Wesel; ceux de la 2e, sur Cologne; ceux de la 3e, sur Düsseldorf, et ceux de la 4e, sur Aix-la-Chapelle. Les cadres des 6es bataillons, qui sont actuellement à Wesel et à Münster, se rendront dans ces différentes places, et par ce moyen il y aura à Wesel les 4e et 6e bataillons du 13e léger, les 17e, 30e et 61e de ligne; total, huit bataillons; à Cologne, le 6e bataillon du 15e léger, les 4e et 6e bataillons des 33e, 48e et 11e de ligne; total, sept bataillons; à Düsseldorf, les 4e et 6e bataillons du 7e léger, des 12e et 21e de

ligne, et le 6e du 25e de ligne ; total, sept bataillons ; à Aix-la-Chapelle, les 4e et 6e bataillons des 57e, 85e et 108e ; total, six bataillons.

A Wesel, huit bataillons ; à Cologne, sept ; à Düsseldorf, sept ; à Aix-la-Chapelle, six ; total, vingt-huit bataillons.

Un général de brigade, de ceux qui sont destinés pour l'armée d'Allemagne, sera attaché à chacun de ces quatre camps, et chargé de surveiller la formation et l'instruction des bataillons qui doivent les composer. Vous nommerez ces quatre généraux. Ils devront se rendre, aussitôt, chacun dans les dépôts qui fournissent au camp dont il est chargé ; ils feront la revue des 4es bataillons, vérifieront l'état de l'habillement, feront la revue des officiers à réformer et dresseront l'état des places vacantes pour les 4es et 6es bataillons.

Ces généraux correspondront à cet effet avec le général Compans, que vous chargerez de suivre cette organisation.

Mon intention est qu'aucun mouvement n'ait lieu que par mes ordres. En conséquence, au 15 juin, d'après le compte qui vous aura été rendu par le général Compans, vous me ferez un rapport sur la situation de ces dépôts, et, selon le plus ou moins d'activité de l'arrivée des conscrits, selon les circonstances plus ou moins pressantes, je me déciderai ou à maintenir le mouvement de 3,000 hom-

mes qui doivent être tirés des dépôts de l'armée d'Espagne pour les 6es bataillons de l'armée d'Allemagne, ou à y suppléer de toute autre manière.

Quant aux compagnies que doit fournir le dépôt des conscrits de l'île de Walcheren, elles doivent rester tout le mois de juin dans l'île et n'en partir ensuite qu'en passant par Willemstad, et en traversant la Hollande pour rejoindre leurs régiments du côté de Bremen, de manière que la direction de leur route les éloigne toujours de la France. Je compte d'ailleurs que ce dépôt pourra fournir plus de monde qu'il n'a encore été déterminé; cette augmentation sera réglée ultérieurement.

Les choses étant ainsi préparées, il reste à disposer les mouvements pour la cavalerie.

Les dépôts des quatre régiments de cuirassiers et des six de cavalerie légère qui sont en France ont des hommes, des chevaux et des selles à envoyer en Allemagne. Proposez-moi la réunion de tous les détachements que ces dépôts peuvent fournir dans un point central, sur la route de Hambourg, et chargez un général de brigade, déjà désigné pour servir dans la cavalerie de l'armée d'Allemagne, d'aller parcourir ces dépôts et d'activer la formation de ces détachements.

Un régiment de marche formé au point de réunion pourra partir ensuite sous les ordres de ce

général et se rendre en Allemagne pour compléter la cavalerie de l'armée.

CORPS D'OBSERVATION DU RHIN.

L'organisation des régiments d'élite existera jusqu'au 1er juillet. Les régiments d'élite qui font partie des corps d'observation du Rhin et d'Italie seront alors dissous.

Le corps d'observation du Rhin sera composé de quatre divisions, organisées de la manière suivante :

1re Division. — 1re brigade : quatre bataillons du 24e léger, quatre du 4e de ligne ; 2e brigade : quatre bataillons du 19e, quatre du 123e ; 3e brigade : deux bataillons de Portugais d'élite, deux du 4e régiment suisse.

2e Division. — 1re brigade : quatre bataillons du 26e léger, quatre du 72e de ligne ; 2e brigade : quatre bataillons du 46e de ligne, quatre du 126e ; 3e brigade : deux bataillons portugais, deux du régiment illyrien.

3e Division. — Quatre bataillons du 18e de ligne, quatre du 93e, quatre du 56e, quatre du 124e, deux bataillons espagnols et deux suisses.

4e Division. — Un bataillon de tirailleurs corses, un de tirailleurs du Pô, quatre du 2e de ligne, quatre du 37e, quatre du 125e et quatre bataillons suisses.

Chaque division ayant trois brigades, il y aura en tout douze brigades; chaque division étant de vingt bataillons, le total du corps d'observation du Rhin sera de quatre-vingts bataillons.

Chaque régiment aura ses deux pièces d'artillerie, ce qui fera huit pièces par division, hormis que la 4e division n'en aura que six; au total, trente pièces régimentaires. L'artillerie, le génie, les administrations seront organisés comme le porte l'organisation du corps d'observation du Rhin.

MODE D'EXÉCUTION. — Au 1er juillet tous les conscrits seront arrivés aux régiments.

La 1re division sera organisée au camp de Boulogne; les quatre bataillons du 24e léger, des 4e, 19e et 123e de ligne s'y rendront. Les 4es bataillons de ces régiments et tous les conscrits des dépôts partiront, du 1er au 15 juillet, de Metz, Nancy, Douai et Berg-op-Zoom, pour aller compléter les régiments au camp de Boulogne. Aussitôt après leur arrivée le tiercement aura lieu, de sorte que les bataillons soient égaux en hommes anciens et aient la même consistance.

La 2e division se réunira au camp de Boulogne et sera organisée de la même manière.

La 3e division sera organisée au camp d'Utrecht, et il y sera procédé de la même manière.

La 4e division sera organisée au camp d'Emden, et l'on procédera de la même manière.

Les Espagnols, les Portugais, les Suisses et les Illyriens se réuniront, savoir :

Les Suisses qui sont à Avignon partiront pour Paris au 1er juillet, les Suisses qui sont à Rennes, pour Boulogne au 1er juillet, ainsi que les Suisses qui sont à Berg-op-Zoom.

Les Portugais partiront au 1er juillet pour leur destination.

Ainsi, à cette époque, le corps d'observation du Rhin aura deux divisions au camp de Boulogne et deux en Hollande. Il changera alors de dénomination et prendra celle de *Corps d'observation des côtes de l'Océan.*

Les 4es compagnies de voltigeurs et de grenadiers des bataillons d'élite passeront dans les 4es bataillons, qui céderont deux de leurs compagnies aux bataillons d'où ces compagnies d'élite seront tirées, de sorte que tous les bataillons seront égaux, de six compagnies, dont une de grenadiers et une de voltigeurs.

Artillerie. — Au 1er juillet, tout se mettra en marche, et l'artillerie, personnel, matériel et attelages, se formera à Metz et à Mayence.

Les dispositions seront faites de manière qu'il n'y ait pas de mouvement rétrograde, car ma pensée secrète est que le corps d'observation des côtes de l'Océan puisse devenir un corps de l'armée d'Allemagne, et, en faisant volte-face sur Mayence

ou Wesel, trouver son artillerie à Mayence, à Wesel ou à Maëstricht.

Le 2e bataillon des équipages militaires sera destiné au service de ce corps et restera à Commercy.

La 1re division sera commandée par le général Legrand, la 2e division par le général Vandamme, la 3e division par le général Verdières, et la 4e division par le général Souham.

CAVALERIE. — La cavalerie sera composée de quatre brigades. Ces quatre brigades seront prêtes à partir au 1er juillet. Quatre généraux de brigade de cavalerie y seront attachés et s'occuperont de les mettre en bon état.

Les quatre brigades seront réunies, savoir : la 2e brigade, en Hollande; la 1re, dans la 16e division militaire; la 3e, sur la Meuse; la 4e, sur le bas Rhin, dans les lieux où les fourrages seront à meilleur marché.

Tout ceci doit servir de base au ministre pour le rapport qu'il me fera le 15 juin; car aucun ordre pour des mouvements extérieurs ou préparatoires ne doit être donné par le ministre avant qu'il ait reçu mon approbation définitive au 15 juin.

On prendra des officiers du génie et de l'artillerie, en se conformant à ce qui est réglé pour le corps d'observation du Rhin.

Quant aux généraux de brigade, ceux que m'a

présentés le ministre ne me sont pas connus. Il faut des hommes de guerre et de choix : bon nombre de ceux qui sont en Hollande peuvent être choisis.

Le ministre me proposera les seize généraux de brigade d'infanterie et de cavalerie nécessaires pour ce corps.

CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

Le corps d'observation d'Italie recevra au 1er juillet, conformément au rapport que nous fera le ministre de la guerre le 15 juin, l'organisation suivante :

1re Division. — Deux bataillons du 8e léger, deux bataillons croates, quatre du 84e et quatre du 92e; total, 12 bataillons.

2e Division. — Trois bataillons du 9e, trois du 13e, trois du 53e et trois du 106e; total, 12 bataillons.

3e Division. — Trois bataillons du 35e, deux bataillons espagnols, deux bataillons d'élite du 29e, deux du 112e, deux bataillons illyriens; total, 11 bataillons.

Division italienne, 9,000 hommes.

Total de l'infanterie, 36,000 hommes.

L'artillerie, le génie, la cavalerie et les équipages militaires seront organisés comme il a déjà été arrêté.

Ce corps d'observation sera réuni, selon les

ordres soumis à notre approbation, à Trente, Bolzano, Brescia, Laybach, Bassano, Vérone et Vicence.

NOTE.

D'ici au 1er juillet, le corps d'observation d'Italie conservera son organisation telle qu'elle a été établie par le dernier rapport du ministre, afin que, si d'ici au 1er juillet j'avais besoin de le mettre en mouvement, il pût marcher selon ladite organisation.

CORPS D'OBSERVATION DE RÉSERVE.

Il sera créé un corps d'observation de réserve. Ce corps d'observation sera composé de la manière suivante :

1re Division, composée de douze bataillons, formant 8,000 hommes; deux bataillons du 5e léger, qui sont à Cherbourg; deux bataillons d'élite du 3e de ligne, qui se rendent à Rennes; deux bataillons du 105e, qui se rendent à Rennes (cette brigade, qui sera la 1re, se réunira à Rennes); trois bataillons du 81e, dont un est dans la 7e division militaire et les deux autres à Pampelune; trois bataillons du 60e, dont deux sont à Toulon et le troisième dans la 7e division militaire; lesquels se réuniront à Rennes, en route, à un point d'intersection, et rejoindront le 81e à Pampelune, où se formera la 2e brigade.

2e Division, composée de douze bataillons, savoir : deux bataillons du 23e léger, qui se réuniront à Lyon ; deux bataillons d'élite du 52e, qui se réuniront à Toulon ; quatre bataillons du 10e de ligne, qui se réuniront à Lyon ; quatre bataillons du 20e de ligne, qui se réuniront à Lyon.

3e Division, composée de seize bataillons, savoir : quatre bataillons du 10e léger, qui sont en Bretagne ; quatre du 1er de ligne, quatre du 62e, quatre du 101e.

Le 10e léger se réunira à Rennes, les 1er, 62e et 101e se réuniront à Lyon.

La 4e division sera formée par une division italienne de 6,000 hommes, qui se réunira également à Lyon.

Ces quatre divisions porteront ce corps à 32,000 hommes d'infanterie.

Le corps d'observation de réserve est destiné à se réunir à Bayonne et à passer en Espagne. Il se mettra, à cet effet, en mouvement au 1er juillet. L'organisation définitive des divisions se fera à Bayonne. Cependant rien ne devra se mettre en mouvement que le ministre n'ait pris mes derniers ordres ; il me les demandera au 1er juin.

1re Division. — Les deux bataillons du 5e léger partiront de Cherbourg pour Reims. Le 3e bataillon du 81e partira de son dépôt pour Pau. Les deux bataillons du 60e qui sont à Toulon en partiront

pour Bayonne ; le 3e bataillon partira de son dépôt pour se rencontrer en route avec les deux premiers, faire le tiercement, et il se rendra à Pampelune. Mais pour faire ce mouvement, il faut que Cherbourg et Toulon soient gardés.

2e Division. — Les deux bataillons du 23e léger se rendront, au 1er juillet, à Lyon, où, avec les 10e et 20e de ligne, ils formeront dix ou douze bataillons qui doivent composer la 2e division.

Les deux bataillons du 52e resteront à Toulon jusqu'à ce que le mouvement du reste de la division ait lieu sur Bayonne ou sur un autre point.

3e Division. — Le 1er de ligne, qui a un bataillon à Marseille et trois bataillons qui vont à Lyon, se réunira à Bayonne. Mais les uns et les autres ne partiront qu'à la fois et lorsque la direction sera décidée.

Le 62e, qui a deux bataillons à Toulon et deux à Lyon, se réunira avec les quatre bataillons du 1er de ligne.

Le 4e bataillon du 101e, de la Spezia, se dirigera sur Lyon pour rejoindre ses deux premiers bataillons.

Pour remplir ce but, comme on l'a dit plus haut, il faut pourvoir à la garnison de Toulon. A cet effet, le 3e bataillon du 8e léger, qui est à Genève, se dirigera sur Toulon vers le 1er juillet, après avoir reçu tous les conscrits. Le 4e bataillon du 18e, le 4e

du 5e, le 4e du 11e, le 4e du 23e et le 3e du 75e de ligne, se dirigeront également sur Toulon au 1er juillet.

Ces six bataillons, qui auront reçu leurs conscrits et seront ainsi complétés, formeront une force suffisante pour la garnison de Toulon, de Marseille, de Cette et de toute la côte de la Méditerranée. Le 3e bataillon du 79e, au lieu d'aller à Toulon, ira à Cette; et, comme les conscrits qu'il reçoit sont du département du Var, on prendra une direction qui l'éloigne de ce département, en lui faisant traverser le Vivarais.

Il faut également pourvoir à la garnison de la Spezia. Les 5es bataillons des 101e et 67e fourniront suffisamment de monde pour la garnison de la Spezia.

Le 52e fournira suffisamment pour Gênes. Il fournira un bataillon à Savone.

Le 101e, qui aura deux bataillons complets à Savone, offrira une force suffisante pour la surveillance de toute la côte.

Il y aura en outre à Toulon le 5e bataillon du 22e léger, fort de 500 hommes, le 3e bataillon du 32e léger et le dépôt du 16e.

Quant à la garde des côtes de la Belgique, il y aura quatre bataillons du 3e de ligne qui, recevant 1,200 conscrits, seront forts de 500 hommes chacun, ce qui est à peu près leur complet, en rem-

placement des 1,600 hommes du régiment d'élite; trois bataillons du 105e, d'égale force; le régiment de Belle-Ile; les 4es et 5es bataillons des 47e, 86e, 70e et 15e, forts d'à peu près 500 hommes; ce qui fera donc, indépendamment du régiment de Belle-Ile, quinze bataillons pour la sûreté de ces côtes.

Il y aura à la suite du corps de réserve six brigades de marche, composées de la manière suivante :

La 1re brigade sera formée de six bataillons, chacun de six compagnies; chaque compagnie de 150 hommes, fournis par les vingt-sept régiments français et les trois régiments polonais qui font partie de l'armée du Midi et de l'armée du Centre. Cette brigade se réunira à Tours. Il y sera attaché un colonel en second pour la commander, et deux majors en second, qui commanderont chacun trois bataillons. Cette brigade sera forte de 5,000 hommes.

La 2e brigade sera composée de six bataillons, formés par une compagnie au moins des dépôts de l'armée de Portugal, et par deux compagnies, s'ils peuvent les fournir. Cette brigade se formera à Bordeaux; un colonel en second la commandera, et deux majors en second commanderont chacun trois bataillons. Cette brigade formera 4,000 hommes.

La 3e brigade sera composée d'un bataillon de

500 hommes, fournis par chacun des 118e, 119e, 120e et 121e régiments. Cette brigade, commandée par un major en second, se formera à Bayonne. Elle sera forte de 2,000 hommes.

La 4e brigade sera composée de quatre bataillons, fournis par les 114e, 115e, 116e et 117e. Cette brigade, commandée par un major en second, se formera également à Bayonne. Elle sera forte de 2,000 hommes.

La 5e brigade sera formée de deux bataillons tirés des 44e, 51e et 55e, à 500 hommes chacun. Elle sera commandée par un major en second et se formera à Versailles. Elle sera forte de 3,000 hommes.

La 6e brigade sera composée de deux compagnies des 6e et 3e légers, 42e et 7e de ligne, et de quatre compagnies de marche italiennes, fournies par chacun des régiments italiens. Cette brigade, formant deux bataillons ou 1,600 hommes, se réunira à Turin et sera commandée par un major en second.

Ces six brigades formeront ensemble 17,600 hommes.

Au 15 juin, le ministre me proposera d'ordonner les mouvements pour la formation de ces brigades, en me faisant connaître ce que chaque dépôt pourra fournir en officiers, sous-officiers et soldats.

La cavalerie du corps d'observation de réserve sera composée des deux régiments provisoires de dragons qui se forment, des régiments qu'on formera avec les hommes arrivant aux dépôts de Niort et de Saintes, du régiment de marche de chasseurs qui a été formé à Gand, enfin de tout ce qu'on pourra former des dépôts des corps de l'armée d'Espagne, avec les 6,00 chevaux de remonte que j'ai accordés. On en fera l'état.

L'artillerie du corps d'observation de réserve sera formée par le matériel qui existe à Saint-Sébastien, Pampelune, Burgos, Valladolid et à l'armée de Portugal ; et, pour le personnel, par tout ce qui existe en Espagne et qu'on pourra se procurer après que les trois corps d'observation de l'Elbe, des côtes de l'Océan et de l'Italie seront organisés.

Les attelages seront fournis par les détachements que j'ai destinés à former le dépôt d'Auch par mon décret du. . . et pour lesquels j'ai accordé des chevaux, et par des détachements de chevaux qui seraient pris dans le corps d'observation des côtes de l'Océan, si les corps d'observation des côtes de l'Océan et d'Italie ne devaient pas être mis en activité.

Même chose pour les transports militaires. On se servira de ce que j'ai ordonné de réunir au dépôt de Pau par mon décret du. . .

ÉTAT DES FORCES QUI SERONT EN FRANCE ET EN ITALIE AU 1er SEPTEMBRE 1811.

Le corps d'observation de l'Elbe, le corps d'observation du Rhin, le corps d'observation d'Italie, le corps d'observation de réserve, la réserve générale de cavalerie, la Garde impériale, seront en partie sur les frontières et en partie au delà des frontières de France et d'Italie.

ROYAUME DE NAPLES.

Il restera dans ce royaume :

Trois bataillons du 22e léger ; les 4e et 6e bataillons qui se formaient aux îles d'Hyères et sont composés de réfractaires (ils seront envoyés par mer à Naples) : cinq bataillons, 4,000 hommes ; quatre bataillons suisses, 2,400 hommes ; quatre bataillons du régiment de la Tour-d'Auvergne, 4,000 hommes ; deux bataillons du régiment d'Isembourg, 2,000 hommes ; artillerie, génie, etc., 600 hommes ; total, 13,000 hommes.

Le roi de Naples a, en y comprenant sa garde, 30,000 hommes de troupes napolitaines, dont 3,000 hommes de cavalerie. Il serait donc possible de retirer une colonne de 6,000 Napolitains ou autres troupes pour pouvoir se coordonner avec Rome et la Toscane, ou mieux encore de conti-

nuer l'expédition de la Sicile pour contenir les Anglais.

CORFOU.

Il y aura à Corfou :

Le 3e bataillon du 14e d'infanterie légère, deux bataillons du 6e de ligne, un bataillon italien, deux bataillons du régiment d'Isembourg, l'artillerie, le génie, les troupes septinsulaires et albanaises; ce qui formera en tout 11,000 hommes.

Les ordres sont déjà donnés et les dispositions prises pour qu'il soit envoyé à Corfou le 7e bataillon du 14e léger formé en Corse, ainsi que les 6e et 7e bataillons du 6e de ligne, en les tirant des deux régiments de la Méditerranée; ce qui augmentera les forces qui sont à Corfou de trois bataillons français ou 2,700 hommes, et formera un total de 13,000 hommes.

23e DIVISION MILITAIRE.

La Corse aura cinq bataillons du 1er régiment de la Méditerranée et cinq bataillons du 2e; ce qui fait dix bataillons. Elle en fournira trois à l'île d'Elbe, et même un ou deux en Toscane. A cet effet, après qu'on aura pris nos ordres, il sera formé dans ces dix bataillons seize compagnies de grenadiers et de voltigeurs, qu'on pourra composer de Français, et des meilleurs sujets. Ce corps formera ainsi quatre

bataillons d'élite ou 2,000 hommes, qui serviront pour toute la Toscane et l'Italie.

30e DIVISION MILITAIRE.

Il y aura dans cette division six bataillons du 14e léger et du 6e de ligne mis au complet par les régiments de la Méditerranée ; ce qui fera 4,800 hommes, sans compter les vétérans et la gendarmerie. En cas de besoin, le roi de Naples enverrait sa colonne de 5 à 600 hommes, la Corse détacherait les bataillons d'élite des régiments de la Méditerranée, enfin le royaume d'Italie et la Toscane feraient aussi marcher des troupes sur Rome.

29e DIVISION MILITAIRE.

Il se trouvera dans cette division dix bataillons des 29e et 112e régiments, auxquels il manquera les huit compagnies d'élite ; la Grande-Duchesse a un bataillon d'élite ; l'île d'Elbe sera gardée par trois bataillons de la Méditerranée : on peut donc considérer que cette division aura plus de 10,000 hommes.

28e DIVISION MILITAIRE.

Il y aura cinq bataillons du 52e, hormis les compagnies d'élite, trois bataillons du 102e. On formera des cinq bataillons du 67e, du 101e et du 3e léger, une demi-brigade de 1,500 hommes.

Il y aura en outre deux bataillons du 10e de ligne (le 6e et le 7e). Ces bataillons, complétés au moyen de la conscription, feront un total de 8,000 hommes, sans compter les troupes de la marine.

27e DIVISION MILITAIRE.

Il n'y aura que quatre 5es bataillons, qui formeront une demi-brigade de 2,000 hommes avec le 6e bataillon du 20e régiment; ce qui sera suffisant, cette division n'ayant point de côtes, et le royaume d'Italie et la 28e division pouvant lui offrir des secours considérables.

Il sera convenable de réunir, sur les 18 ou 20,000 hommes qui se trouveront en Toscane et en Piémont, deux divisions actives de 4 ou 5,000 hommes chacune, prêtes à se porter partout où il serait nécessaire.

ROYAUME D'ITALIE.

Le royaume d'Italie aura sept 4es ou 5es bataillons et sept 5es bataillons, ce qui fait environ 10,000 hommes d'infanterie française. Il y aura en outre plus de 20,000 hommes de troupes italiennes, avec 2,000 chevaux italiens ou français; ce qui formera, avec l'artillerie et le génie, un effectif de près de 40,000 hommes, nombre suffisant pour les garnisons de toutes les places et former des colonnes pour faire face soit au débarquement, soit aux

troubles de l'intérieur. Il faudra qu'il reste en Italie un millier de chevaux d'artillerie, afin d'avoir toujours attelées huit batteries d'artillerie.

On dressera en détail, aux bureaux de la guerre, les états d'après les données ci-dessus, afin de faire connaître ce qui manque au complet de ces forces, et proposer les mesures nécessaires pour arriver au résultat indiqué.

FRANCE. — CÔTES DE LA MÉDITERRANÉE.

Toulon est le point important des côtes de la Méditerranée. Les six 4es bataillons qui ont été désignés dans les notes sur le corps d'observation de réserve pour se rendre à Toulon y formeront une garnison de 4,800 hommes. Le 5e bataillon du 22e léger, le 5e du 1er de ligne, le 5e du 16e avec les huit 5es bataillons de l'armée de Dalmatie qui sont dans la 27e division militaire, et le 3e du 32e léger (en le considérant comme un 5e bataillon), font douze bataillons qui seront formés en trois demi-brigades, chacune de quatre 5es bataillons ou 2,000 hommes; ce qui, joint aux six 4es bataillons ci-dessus, serait une force de 11 à 12,000 hommes, beaucoup plus que suffisante pour défendre Toulon, Marseille, Nice, Cette, et contenir tout l'intérieur.

CÔTES DE L'OCÉAN. — 32e DIVISION MILITAIRE.

Les seize 5es bataillons de l'armée d'Allemagne

formeront quatre demi-brigades, chacune de quatre bataillons, chaque bataillon de quatre compagnies, commandé par un major en second. Ces quatre demi-brigades formeront une division de 8,000 hommes qui tiendra garnison à Hambourg. Une division de 6,000 hommes de troupes de la Confédération portera cette force, avec 1,000 hommes de cavalerie, à 15,000 hommes, prêts à marcher en cas d'événements; ce qui fera 25,000 hommes sur ce point, ce qui est suffisant pour contenir le pays, empêcher la contrebande et s'opposer à toute expédition anglaise de 5 ou 6,000 hommes, force selon leur coutume. Si l'on avait à repousser une plus forte expédition, cela entrerait dans le calcul des forces actives.

HOLLANDE.

Il sera complété pour la Hollande vingt 4es bataillons dont les corps sont en Espagne et dont les cadres en sont revenus. On formera de ces vingt bataillons deux divisions, chacune de 8,000 hommes, l'une pour la 31e division et l'autre pour la 17e. Ces deux divisions se coordonneront entre elles.

ANVERS.

Il sera formé des 5es bataillons du corps d'observation du Rhin une division de quatre demi-brigades ou 8,000 hommes, qui occupera un camp auprès

d'Anvers. Il sera formé des 5es bataillons des vingt-sept régiments de l'armée du Midi en Espagne, des dix-huit de l'armée de Portugal, de ceux qui sont en Aragon ou en Catalogne et en deçà des Alpes (ce qui doit faire plus de quatre-vingts régiments), vingt demi-brigades. Ces vingt demi-brigades formeront cinq divisions, chacune de quatre demi-brigades ou 8,000 hommes. La 1re sera à Boulogne, la 2e à Cherbourg, la 3e en Bretagne, la 4e à la Rochelle et la 5e à Paris. Il y aura en outre en Bretagne le régiment de Belle-Ile, les quatre 4es bataillons des quatre régiments qui sont dans cette province. Ainsi, sur quelque point que l'ennemi débarque, il y trouvera des forces considérables. Par exemple, s'il débarquait sur l'Escaut, la division d'Anvers, celle de Boulogne, celle de Paris, seraient réunies en peu de jours et formeraient sur ce point 32,000 hommes, Walcheren étant en outre gardé par 6,000 hommes du régiment de Walcheren.

GARDE NATIONALE.

Si les préparatifs de l'ennemi dans le courant de l'hiver font penser nécessaires quelques nouvelles mesures de précaution, on formerait une division de garde nationale à Saint-Omer de 12,000 hommes, et une autre de la même force entre Cherbourg et Rouen ; ce qui permettrait de diriger au besoin 24,000 hommes de plus sur l'Escaut, ou de dis-

poser de 20,000 hommes pour les porter, au moindre événement, en Bretagne. Indépendamment de ces deux corps de gardes nationales locales fournis par la Belgique, la Normandie, la Flandre et les départements qui avoisinent Paris, on pourrait facilement lever par département une compagnie d'élite; ce qui ferait cent belles compagnies ou un corps de 15,000 hommes.

A toutes ces forces il faut joindre, à Anvers, à Brest et à Toulon, c'est-à-dire dans les trois grands établissements maritimes, une grande quantité de troupes formées des marins et des ouvriers des arsenaux.

Il convient que le ministre me présente le moyen de compléter tous les 4es bataillons qui rentrent en France, et le projet de leur formation en demi-brigades, composées chacune de quatre bataillons, le bataillon de quatre compagnies, la 5e compagnie restant pour former le dépôt.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1305. — INSTRUCTIONS AU MARÉCHAL MARMONT POUR LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE DU PORTUGAL.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Caen, 26 mai 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Je n'ai pas encore vu Lecoulteux; ainsi je ne puis vous rien dire sur les opérations de l'armée de Portugal. Je ne veux pas perdre un moment à vous recommander d'écrire tous les jours au maréchal Marmont et de lui envoyer les *Moniteur;* il y en a plusieurs qui contiennent des nouvelles d'Espagne. Faites connaître au maréchal Marmont qu'il a un entier pouvoir pour réorganiser son armée, en former six ou sept divisions, et pour renvoyer les généraux qui ne lui conviennent pas; qu'il peut prendre les colonels en second du corps du général Drouet pour leur donner le commandement des régiments vacants, en choisissant des officiers vigoureux; qu'il doit renvoyer les administrations qui lui sont inutiles et concentrer son corps dans sa main; qu'il doit lever dans la province de Salamanque et sur ses derrières tous les mulets qu'il pourra trouver, qu'il y en a beaucoup dans ces provinces; que le duc d'Istrie a ordre de le seconder de tous ses

moyens et de lui donner même tout ce qu'il pourra de ma Garde; que des marchés sont passés pour l'achat de 4,000 mulets de bât et du train d'artillerie à Bayonne, mais que nécessairement il faudra du temps.

Écrivez au duc d'Istrie qu'il donne 500 chevaux ou mulets de ses attelages, chevaux et harnais, et même du matériel, pour remonter parfaitement l'artillerie du duc de Raguse, car il faut que cette armée ait son artillerie mobile et en bon état; qu'il peut lever des mulets, en attendant qu'il lui arrive des chevaux pour les remplacer; que 4,000 chevaux d'artillerie et des équipages sont en mouvement sur Bayonne; qu'il ne doit pas garder de matériel inutile à Salamanque, mais tout évacuer sur Burgos; qu'il doit pourvoir aux besoins de l'armée de Portugal avec la plus grande activité; que, si les Anglais se portent sur Ciudad-Rodrigo, il réunisse ses forces pour aller au secours du duc de Raguse et livrer enfin une belle bataille. Vous lui représenterez qu'il n'écrit pas assez souvent, qu'au lieu d'écrire tous les jours, il n'écrit presque pas et ne fait pas connaître ce qui se passe.

Recommandez au duc de Raguse de bien reformer son armée, de livrer bataille aux Anglais, s'ils se portent sur Ciudad-Rodrigo; que, dans ce cas, le duc d'Istrie peut le renforcer d'une division d'infanterie de 10,000 hommes de ma Garde; qu'il doit

annoncer mon arrivée prochaine et sa marche sur Lisbonne aussitôt que la récolte sera faite.

Voyez le ministre de la guerre et de l'administration de la guerre pour qu'on active les achats que j'ai ordonnés pour la remonte des détachements des bataillons du train et des équipages des dépôts d'Auch, de Pau et de Toulouse.

Je pense qu'il faut envoyer un officier au duc d'Istrie pour lui faire connaître que j'espère qu'il prendra toutes les mesures pour être décidément utile à l'armée de Portugal. NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1306. — INSTRUCTIONS CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT DU MATÉRIEL D'ARTILLERIE EN ESPAGNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 juin 1811.

Je lis votre rapport du 5 juin, ainsi que les états qui y sont joints, sur le travail de l'artillerie.

PERSONNEL. — Le général Éblé aurait parfaitement convenu à la place de directeur général à Burgos. Le général Ruty est trop loin; avant qu'il arrive il s'écoulera plusieurs mois. Le général Foucher, qui est à l'armée du Nord, est rendu sur les

lieux ; il faut donc l'investir de cette fonction. Il faut laisser le général Charbonnel avec le général Reynier à l'armée de Portugal, et le général Ruty à l'armée du Midi. Il faut laisser tous les colonels qui sont à l'armée du Midi ; cela est trop loin, leur retour est exposé à trop de chances, et d'ailleurs la guerre que l'on fait de ce côté est trop active pour qu'ils n'y soient pas nécessaires. Le colonel Douence, qui est à Madrid, pourra venir à Burgos sous les ordres du général Foucher. Il faut laisser le chef d'état-major Raffron à l'armée d'Aragon. J'approuve que les colonels et chefs de bataillon que vous jugez inutiles aux armée du Centre, de Portugal, d'Aragon et du Nord, rentrent ; mais quant à l'armée du Midi, il ne faut pas y toucher.

J'ai signé le décret qui nomme le général Foucher directeur général de l'artillerie en Espagne, et j'ai approuvé les instructions que vous lui donnez. Venons actuellement au matériel.

Matériel. — Par votre état n° 3 je vois que l'armée du Nord a trente-six pièces. Je suppose que dans ce nombre celles de la Garde ne sont pas comprises. Donnez-moi quelques détails là-dessus. La Garde seule a douze pièces d'artillerie à cheval et vingt-quatre pièces de régiment ; total, trente-six. Indépendamment de ce, les divisions du général Seras, du général Caffarelli, du général Reille et du général Bonet ont des bouches à feu.

Si l'armée d'Aragon n'a que vingt-six pièces de canon, elle en a évidemment trop peu, et si elle devait descendre dans le Midi, il lui faudrait beaucoup plus d'artillerie.

Je vois qu'il y a treize pièces de campagne à Saragosse et à Pampelune. Les pièces ne peuvent pas manquer. Les affûts sont également suffisants dans ces deux places. Il y a suffisamment de caissons à Pampelune; il y en a quelques-uns à Saragosse. Je ne pense pas que l'armée d'Aragon, dans sa situation actuelle, où elle est augmentée de l'armée de Catalogne, puisse avoir moins de soixante pièces d'artillerie. Faites-moi un projet d'équipage de cette force, en y comprenant soit ce qui est attelé, soit ce qui est prêt à Pampelune, Saragosse, Tortose et Lerida. Je suppose que les 89 caissons que vous portez à Pampelune et les 59 caissons espagnols sont chargés. Je fais la même supposition pour ceux de Saragosse.

Je ne m'occupe pas de l'armée du Midi, qui a les dépôts de Séville et de Grenade et qui paraît abondamment pourvue.

L'armée de Portugal a quarante-huit pièces de canon. Il y en a à Burgos quarante et une; il y en a à Saint-Sébastien et à Valladolid. Enfin cette armée pourrait tirer de Madrid et de Ségovie le complément dont elle a besoin. L'armée de Portugal ne peut pas avoir moins de quatre-vingt-

quatre pièces de canon. Elle pourra tirer ses caissons de Pampelune, de Burgos, de Valladolid, et enfin en prendre sur les 180 qui sont à Madrid. Je suppose tous ces caissons pleins.

J'ai besoin d'organiser pour le corps de réserve un nouvel équipage d'artillerie qui doit avoir soixante bouches à feu, et des caissons d'infanterie pour un corps de 40,000 hommes. Il me semble qu'il faudrait spécialement les tirer de Pampelune, Burgos, Ségovie et Madrid. Les canons et les affûts, à ce qu'il me semble, ne manquent pas dans ces différentes localités.

Un approvisionnement complet attelé, tant pour l'armée d'Aragon que pour les armées de Portugal et de réserve, suffit. Il faudrait, en outre, un demi-approvisionnement dans des caissons non attelés, en dépôt à Burgos, Pampelune et Madrid, et enfin il faudrait un approvisionnement complet en caisses et emmagasiné à Burgos et à Pampelune.

Je vois qu'il y a entre Pampelune, Saint-Sébastien, Burgos, Saragosse et Valladolid, 18,000 boulets de 12 et 4,000 cartouches à balles de 12 : ce qui fait 22,000 coups de canon de 12, ou l'approvisionnement de quatre-vingt-huit pièces de 12 à 250 coups. Cela parait fort satisfaisant, et il ne s'agirait que d'y mettre la proportion de cartouches à balles.

Il y a 26,000 boulets de 8, 7,000 cartouches à

boulet de 8 et 800 cartouches à balles de même calibre; ce qui fait 34,000 coups de 8 à tirer, ou l'approvisionnement de cent cinquante-deux pièces de 8 à 250 coups. Cela paraît encore très-satisfaisant.

Il y a 8,000 boulets de 6. Il n'y a pas de cartouches à balles, pas de cartouches à boulet de ce calibre. Cela fait l'approvisionnement de trente-deux pièces de canon à 250 coups.

Il y a 4,000 boulets de 4, 16,000 cartouches à boulet de 4, 3,000 cartouches à balles; ce qui fait près de 60,000 coups à tirer.

Il y a 14,000 obus, dont 6,000 sont à Valladolid; ce qui fait pour cinquante-six obusiers.

Il n'y a que deux millions de cartouches d'infanterie dans ces différentes places. Ce n'est pas suffisant; mais il y a 163,000 kilogrammes de plomb; ce qui fait pour 6 millions de cartouches. Il y a près de 100,000 kilogrammes de poudre; ce qui est évidemment insuffisant.

Ainsi, dans les places de Pampelune, de Saint-Sébastien, de Burgos, de Valladolid, de Saragosse (on pourrait même y comprendre Lerida, qui appartient à ce même système d'une ligne de réserve), il y a suffisamment de plomb, de cartouches d'infanterie, de cartouches à canon, mais il manque des cartouches à balles et environ 100,000 kilogrammes de poudre.

La seconde ligne de dépôt peut comprendre Ségovie, Madrid et Tolède. Il s'y trouve 4,000 boulets ou cartouches de 12, 12,000 cartouches de 8, 6,000 de 6, 20,000 de 4. Il serait bien important que le dépôt de Tolède fût évacué sur Ségovie et Madrid. Ce dépôt paraît inutile. A Madrid, je crois qu'il y a 6,000 cartouches et 50,000 kilogrammes de plomb; mais qu'il n'y a que 43,000 kilogrammes de poudre; ce qui n'est pas suffisant.

Jaen, Cordoue, Séville, Grenade, Malaga et le siége de Cadix paraissent suffisamment approvisionnés.

Les états en détail que vous ferez dresser sur les bases que je viens de donner mettront cela davantage au clair; mais au premier coup d'œil il me semble qu'il ne faut en Espagne que de la poudre; qu'il est bien important de ne plus y envoyer de nouvelles pièces, et de prendre les pièces et les caissons français et espagnols qui se trouvent dans les différentes places pour former les nouveaux équipages. Il y a à Valladolid des boulets de 24; il faudrait en diriger quelques-uns sur Madrid. Quant à Bayonne, il y a cent quatorze pièces de canon, et trente-six à Toulouse; c'est beaucoup plus qu'il ne faut. Il y a 70 affûts; il n'y aurait pas d'inconvénient à en commander quelques-uns à Toulouse. Il y a près de 200 caissons; il me semble donc qu'il y en a suffisamment. Il y a, de même,

suffisamment de projectiles; mais il n'y a pas assez de cartouches d'infanterie. Il me paraît y avoir suffisamment de plomb et même suffisamment de poudre.

Je pense donc que ce qu'il y a de plus urgent à envoyer en Espagne, c'est 100,000 kilogrammes de poudre. Ils existent à Bayonne, mais il faudra les y remplacer. Il y a à Bayonne 160 charrettes à boulets ; il faut les mettre en état et y diriger 200 autres voitures, soit charrettes à boulets, soit chariots à munitions.

Ainsi je désire un nouveau travail qui organise : 1° un approvisionnement de soixante bouches à feu pour l'armée d'Aragon, en y destinant les caissons qui sont attelés et ceux qui se trouvent à Lerida, Tortose, Saragosse, et en prenant le complément à Pampelune ; 2° un approvisionnement de quatre-vingt-quatre bouches à feu pour l'armée de Portugal ; qu'on prenne les affûts et les caissons parmi ceux qui sont attelés à Ciudad-Rodrigo, à Valladolid, à Tolède, à Madrid et à Ségovie ; 3° enfin que l'on organise un équipage de soixante bouches à feu pour le corps de réserve, en prenant tout ce qui sera nécessaire à Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid et Pampelune.

L'artillerie doit avoir ses affûts de rechange, ses forges de campagne, un approvisionnement complet, et dans des caissons un petit approvisionnement

d'un huitième, également attelé, pour le parc ; un demi-approvisionnement non attelé, mais dans des caissons, pour l'armée de Portugal, à Ciudad-Rodrigo, Ségovie, Madrid et Valladolid, Burgos et Pampelune; un demi-approvisionnement, également dans les mêmes lieux, pour l'armée d'Aragon et le corps de réserve, et enfin un approvisionnement complet pour ces trois équipages dans les dépôts de première et deuxième ligne, savoir : ceux de première ligne, Burgos, Saint-Sébastien et Pampelune, et ceux de deuxième ligne, Ciudad-Rodrigo, Madrid et Ségovie.

Lorsque ces états seront faits, je crois qu'il sera reconnu qu'il ne manque que de la poudre. Avec ces mêmes états il sera facile de prescrire les évacuations qui doivent avoir lieu de Madrid et Ciudad-Rodrigo sur Bayonne et Pampelune, afin de ne laisser dans ces postes importants, qui peuvent être compromis, que ce qui est nécessaire pour les armées qui les couvrent.

Il sera aussi nécessaire que vous fassiez un projet d'armement pour Burgos, Pampelune et Saint-Sébastien. Je ne vois pas qu'il y ait d'obusiers, de mortiers, ni assez de grosses pièces à Burgos. Après les ouvrages que je viens de faire sur les hauteurs de Burgos, il faudrait que ce point important fût mieux armé. Il faut aussi avoir les yeux sur Pampelune pour en tenir l'artillerie en bon état.

Il n'y a pas suffisamment de forges ni de charrettes à boulets et de chariots à munitions qu'on chargerait de tonneaux de poudre. Il doit y en avoir à Besançon et à Auxonne. Je vois que, selon les états, il y a entre Bayonne, Toulouse et Blaye 200 caissons; je suppose qu'il y en a au moins 56 à la Rochelle, où ils sont inutiles; cela fera donc environ 260 caissons qui seront là en réserve. Je vois qu'il y a entre les armées d'Aragon, de Portugal et du Nord plus de 350 caissons attelés; qu'entre Pampelune, Burgos, Valladolid, Madrid, il y a environ 180 caissons et 100 caissons espagnols; ce qui ferait 350 caissons attelés, 280 non attelés, 260 de réserve; total, 890 caissons, sans y comprendre les caissons de l'armée du Midi ni tout ce que l'on peut retirer de Séville, Malaga et Ciudad-Rodrigo, où je suppose qu'il y en a une grande quantité.

Il ne faut pas perdre un instant pour ordonner de retirer de Ciudad-Rodrigo l'artillerie de campagne, qui s'y trouve inutile à la défense de la place.

Je viens actuellement à l'état D.

J'ai donné ordre au maréchal duc d'Istrie de fournir de son matériel, en caissons et autres objets, tout ce qui sera nécessaire à l'armée de Portugal. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que les 500 chevaux de la Garde, à leur arrivée à Bayonne, prennent 100 charrettes à boulets, les chargent de tonneaux de poudre et les conduisent à Burgos, où ils les lais-

seront. Au lieu de 500 chevaux, j'en ai fait partir 1,000 de Besançon. Je ne m'oppose pas à ce qu'ils prennent des caissons à Besançon ou à Auxonne, mais peut-être serait-il préférable qu'ils prissent les caissons à Bordeaux, à la Rochelle. Il y en a, je crois, sur d'autres points de leur route. Je pense aussi qu'il serait utile de mener quelques forges et quelques chariots à munitions qu'on chargerait de poudre, en ayant soin de les charger légèrement.

Quant aux chevaux, j'ai tout dit dans mon décret. Voilà déjà 2,500 chevaux dirigés sur l'Espagne, et, aussitôt que je connaîtrai l'état de situation des dépôts, on pourra en procurer davantage.

Je ne fais pas de difficulté de mettre 50,000 francs à la disposition du commandant de l'artillerie de Portugal, de mettre pareille somme à la disposition du directeur général à Burgos et de faire travailler les forges d'Orbaiceta ainsi que la poudrerie de Pampelune.

En général, ces états m'ont paru bien faits, et les nouveaux que je demande pourront être promptement mis en règle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1307. — REPROCHES A ADRESSER AU GÉNÉRAL BELLIARD AU SUJET D'UNE LETTRE ÉCRITE PAR CET OFFICIER GÉNÉRAL A L'EMPEREUR.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 8 juin 1811.

Répondez au général Belliard que vous n'avez pas mis sa lettre sous mes yeux; qu'il avait sans doute perdu la tête quand il l'a écrite, qu'offrir sa démission pour ne pas avoir exécuté mes ordres, c'est déclarer qu'on ne veut pas obéir; que c'est avoir encouru la peine capitale; que ces 3,000 hommes et 1,200 chevaux auraient pu sauver l'armée du Midi; qu'il est très-coupable; qu'il aurait pu évacuer Cuenca ou tout autre point, mais qu'il devait exécuter les ordres de l'Empereur; qu'il y a dans sa lettre deux ou trois passages qui ne sont pas d'un soldat; que, si vous les aviez mis sous les yeux de Sa Majesté, elle l'aurait fait arrêter et aurait fait un exemple de ce manquement à la discipline militaire; que, par égard pour ses anciens services et par l'amitié que vous lui portez, vous n'avez pas laissé connaître à l'empereur ces phrases inconvenantes, et que vous vous êtes borné à dire que mes ordres avaient été exécutés; que cette affectation de sentiments

d'honneur et de personnalité est le comble du ridicule et de l'indiscipline militaire; que l'honneur d'un général consiste à obéir, à maintenir les subalternes sous ses ordres dans le chemin de la probité, à faire régner une bonne discipline, à se livrer exclusivement aux intérêts de l'État et du souverain, et à dédaigner entièrement ses intérêts particuliers; que vous voyez, par le ton qu'il prend, qu'il a désappris la France, et que, quand il est question d'exécuter les ordres de l'Empereur, il croit avoir à parler au roi d'Espagne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1308. — COMPOSITION DU CORPS D'OBSERVATION DE RÉSERVE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 8 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le corps d'observation de réserve sera composé de la manière suivante :

1re Division. — 81e : quatre bataillons. Deux bataillons sont à Pampelune; un bataillon est à Gênes et partira pour Pampelune lorsque ses conscrits seront habillés et armés, sur le rapport qui

en sera fait. Le 4e bataillon, qui est en Catalogne, rejoindra à Pampelune aussitôt que faire se pourra. La compagnie d'artillerie rejoindra à Pampelune, et ce régiment aura ses deux pièces d'artillerie et ses caissons.

10e de ligne : quatre bataillons. Ce régiment rejoindra à Pampelune.

20e de ligne : quatre bataillons. Ce régiment rejoindra à Pampelune.

60e de ligne : quatre bataillons. Les deux bataillons qui sont à Toulon se rendront à Pampelune. Le 3e bataillon, qui est dans la 7e division militaire, en partira, lorsqu'il aura ses conscrits, avec le 3e bataillon du 81e, sur le rapport qui en sera fait. Le 4e bataillon rejoindra aussitôt que faire se pourra.

Le total de la première division sera ainsi de seize bataillons.

Cette division se réunira à Pampelune. Le général Reille la commandera; les généraux de brigade Pannetier et Bourke y seront employés. Un adjudant commandant, des adjoints, un officier du génie, un d'artillerie, les administrations, seront pris dans la Navarre. Chaque régiment aura ses deux pièces de canon; ce qui fera huit pièces pour la division.

2e Division. — 5e léger : quatre bataillons. Deux bataillons se rendront de Cherbourg à Rennes. Les deux bataillons qui sont à l'armée d'Aragon rejoindront aussitôt que faire se pourra.

3e de ligne : deux bataillons, qui se réuniront à Rennes.

105e de ligne : deux bataillons, qui se réuniront à Rennes.

10e léger : quatre bataillons. Ce régiment se réunira d'abord à Rennes ; le 4e bataillon s'y rendra lorsqu'il sera formé et habillé.

52e de ligne : deux bataillons d'élite. Ces bataillons sont à Toulon et rejoindront à Vitoria.

Les régiments auront chacun leurs deux pièces d'artillerie. Cette division, qui se réunira à Vitoria, sera commandée par le général Caffarelli. Deux généraux de brigade, un adjudant commandant, les adjoints, les officiers du génie et d'artillerie, les administrations, commissaires des guerres, seront pris en Espagne.

La 2e division sera ainsi composée de quatorze bataillons.

3e Division. — La 3e division se réunira à Pont-Saint-Esprit ; elle sera composée de la manière suivante :

1er de ligne : quatre bataillons. Les trois premiers bataillons arrivent à Turin. Le 4e bataillon partira de Marseille aussitôt qu'il aura reçu ses conscrits.

62e de ligne : quatre bataillons. Deux bataillons sont à Turin ; deux autres partiront de Marseille.

23e léger : quatre bataillons. Deux bataillons

sont à Auxonne; aussitôt qu'ils auront reçu leurs conscrits, ils se rendront par eau à Pont-Saint-Esprit. Les deux autres bataillons, qui sont en Catalogne, se réuniront aux deux premiers aussitôt que faire se pourra.

101e de ligne : quatre bataillons. Deux bataillons sont à Turin; un bataillon partira de la Spezia.

Cette division sera ainsi composée de seize bataillons. Un général de division, deux généraux de brigade, un adjudant commandant, quatre adjoints, des officiers du génie et d'artillerie, des administrations, des commissaires des guerres, seront nommés pour se rendre à Pont-Saint-Esprit et être employés dans cette division.

Vous ayant ainsi fait connaître mes intentions, vous préparerez les ordres de mouvement, mais vous ne les exécuterez que sur mon approbation.

Artillerie. — L'artillerie des régiments comprendra vingt-quatre pièces de canon; ce qui sera suffisant pour la guerre d'Espagne.

Soixante pièces de canon seront préparées pour l'artillerie du corps d'armée; le matériel sera pris à Pampelune, à Burgos, à Saint-Sébastien, à Madrid; les attelages seront fournis par les dix-huit cadres qui sont à Auch.

Les bataillons d'équipages militaires seront les trois bataillons qui sont à Pau.

Les compagnies d'artillerie seront fournies par

les compagnies autres que celles destinées pour les corps d'observation de l'Elbe, du Rhin et de l'Italie. La compagnie du 4e régiment, qui est à Toulon, celle qui est à Bayonne, pourront être employées au parc.

Le commandant d'artillerie se rendra à Bayonne pour organiser cette artillerie.

De ces soixante pièces, rien n'ira avec les divisions, tout sera tenu en réserve, selon les états qui seront dressés par le bureau de la guerre.

Génie. — Des caissons avec 6,000 outils attelés se réuniront à Bayonne.

L'état-major de l'armée du Nord servira pour le corps de réserve, en officiers d'état-major, administrations, chirurgiens, etc.; il est donc inutile d'en former.

Je désire que tous les ordres pour ces corps soient concertés avec le major général, qui a plus de temps pour cela, et qui me remettra les états plus en règle.

Tout ce qui fait partie du corps d'observation de réserve doit être indépendant des corps d'observation de l'Elbe, du Rhin et d'Italie, auxquels rien ne doit être dérangé.

Division italienne. — Il y aura une division de dix bataillons italiens formant 8,000 hommes, laquelle se réunira sans délai à Grenoble; le vice-roi

sera chargé de la formation de cette division, et de donner tous les ordres de mouvement.

Cette division formera la 4e division du corps d'observation de réserve, qui sera ainsi porté à 40,000 hommes d'infanterie.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1309. — ORDRE DE CONSTRUIRE DES TÊTES DE PONT SUR L'ÈBRE ET LA BIDASSOA.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 10 juin 1811.

Il est important, pour parer à tous les événements, de s'assurer du pont de la Bidassoa. Mon intention, en conséquence, est qu'il soit construit une tête de pont, et, pour réduit à cette tête de pont, une tour de deuxième espèce capable de contenir un corps de garde et un magasin. Par ce moyen, la tête de pont sera gardée et le pont en sûreté. Faites tracer cette tête de pont et travailler à cette tour, qui doivent être entièrement armées au 1er septembre.

J'ordonne également que l'on construise une tête de pont sur l'Èbre, à Miranda.

Vous enverrez au major général le plan de ces tours.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1310. — ORDRES POUR LA DISTRIBUTION D'OUTILS DANS LES CORPS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 11 juin 1811.

J'ai fait faire une grande quantité d'outils, mon intention étant d'en donner aux corps. Il me paraît convenable de commencer par le 24e léger. Vous donnerez ordre que les caporaux de ce régiment aient des haches; ils remettront leurs briquets, et on leur donnera des haches en échange.

Faites également donner des haches et des pics à hoyau au bataillon de marche de la Garde qui part cette semaine pour l'Espagne; on leur donnera moitié haches et moitié pics à hoyau. Il serait nécessaire que vous fissiez faire un petit règlement là-dessus. On obtiendra de la troupe qu'elle porte des haches et des pics à hoyau; il n'y a que les pelles qui paraissent embarrassantes. On fera sentir, dans l'instruction que vous ferez faire, que la hache est une arme plus défensive que le sabre, et que cet

outil peut servir en outre à faire des abatis et à aider aux fortifications, de même que les pics à hoyau. En général, mon intention serait d'en donner à tous les caporaux de l'armée.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1311. — MISSION SUR LES COTES DE LA MER DU NORD.

AU CAPITAINE ATTHALIN, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

M. le capitaine Atthalin partira sans délai pour se rendre à Boulogne, d'où il enverra son premier rapport.

Il verra à Boulogne la situation des troupes qui s'y trouvent, l'état de leur habillement, de leur armement, combien il y a de malades, comment elles sont campées.

Il visitera les fortifications et me rendra compte de l'état où il les aura trouvées, fort par fort.

Il visitera l'arsenal de la marine, la flottille. Il me fera connaître combien il y a de bâtiments en embossage. Il entrera dans des détails sur la situation de la flottille, si elle pourrait tenir la mer et ce qu'il faudrait pour la mettre en état.

De là il ira à Calais, à Dunkerque et Ostende. Il

séjournera un jour dans chacun de ces ports. Il rendra compte de l'effet des écluses de chasse de Dunkerque, d'Ostende, si elles ont beaucoup approfondi les passes, et n'omettra rien de ce qui pourra m'intéresser.

De là il se rendra par Blankenberghe à l'Écluse, d'où il enverra une note sur les travaux qu'on fait à cette place.

Il suivra la route nouvellement faite de l'Écluse à Breskens, où il passera deux jours. Il verra le fort Impérial, le fort Napoléon, le fort du Milieu. Il rédigera là un rapport, non-seulement sur les fortifications et l'artillerie, mais sur la situation des troupes, sur les détails de toute espèce, sur les maladies, enfin sur tout ce qui peut mériter mon attention.

Il ira à bord de l'escadre; il prendra note des sorties.

Il passera ensuite à Flessingue. Il restera douze jours dans l'île de Walcheren, et me fera un long rapport sur le campement du régiment de conscrits réfractaires de Walcheren et des autres troupes qui se trouvent dans cette île, sur l'esprit qui anime ces conscrits, sur les hôpitaux; il donnera ses idées sur le cas qu'on peut faire de ces jeunes gens. Il parlera en détail dans ses rapports des travaux du génie, des travaux maritimes, du bassin, de l'écluse, du magasin général et de tous les autres travaux entre-

pris. Il instruira de tout ce qui partira de l'île et y arrivera.

Le douzième jour il partira pour l'île de Schouwen. Il fera un rapport pareil sur les troupes qui sont dans cette île, sur l'instruction et la tournure des conscrits réfractaires. Il se fera rendre compte des mouvements des flottilles qui sont aux ordres des commandants des îles, et verra si tout se fait comme je l'ai ordonné.

Il ira visiter l'île de Goeree et la place de Wilemstadt. Il fera sur ces deux points les mêmes observations que dans les autres lieux qu'il aura visités.

Il ira de là à Hellevoetsluis, à Brielle et au Helder.

Il restera quatre jours au Helder, qu'il visitera en détail. Il verra l'escadre hollandaise. Il visitera les passes du Zuiderzee, les travaux qu'on fait dans l'île du Texel. Il restera une dizaine de jours dans ces parages, soit à bord de l'escadre de l'amiral Dewinter, soit au Helder, soit à Medemblik, pour visiter les chantiers et reconnaître si les vaisseaux en construction sont poussés avec activité. Il rendra compte de ce qu'il aura observé sur les équipages, sur les garnisons, sur les officiers, les travaux, et, là comme partout ailleurs, sur ce qui est susceptible de m'intéresser.

Il verra les îles et les passes par où l'on peut s'introduire dans le Zuiderzee.

Après avoir rempli sa mission de ce côté, il ira à Harlingen, et, en longeant la côte, jusqu'à Groningen; il parlera dans son rapport de l'état des batteries de côte.

Il visitera la baie de Delft, l'embouchure de la Jahde, celle du Weser, à Cuxhaven.

M. Atthalin écrira tous les jours, de toutes les postes, longuement et avec détail. Il nommera les commandants des places et îles qu'il visitera, fera connaître leur âge, leur capacité. Il fera mention des douanes, de ce qui concerne la contrebande, etc.

Le terme de sa mission sera Hambourg. Il prendra connaissance du projet de fortifications qu'on propose pour cette place et soumettra ses idées. Il passera cinq ou six jours à Hambourg; il enverra de là un rapport sur la situation de l'armée, sur la cavalerie, l'infanterie, l'artillerie, le train, les équipages militaires, et sur ce qu'il peut être important que je connaisse.

Il ira visiter Lubeck et me rendra compte de tout ce qu'il y aura vu.

Il attendra à Hambourg de nouveaux ordres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1312. — MISSION DANS LES DÉPOTS DE NIORT, SAINTES, AUCH, PAU ET BAYONNE.

AU CAPITAINE D'HAUTPOUL, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR, A PARIS.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Monsieur l'Officier d'ordonnance Hautpoul, vous partirez demain pour remplir la mission qui est tracée dans l'instruction ci-jointe.

NAPOLÉON.

INSTRUCTION POUR LE CAPITAINE D'HAUTPOUL.

Saint-Cloud, 13 juin 1811.

M. l'officier d'ordonnance d'Hautpoul se rendra à la Rochelle et de là à l'île de Ré. Il visitera ces deux points. Ci-joint est la note des cadres envoyés à l'île de Ré pour recevoir des conscrits réfractaires. M. le capitaine d'Hautpoul enverra un rapport détaillé de la situation du régiment de l'île de Ré, sur l'habillement et l'armement, sur l'espèce d'hommes, sur l'esprit qui anime ce régiment, sur les officiers, sur le nombre d'hommes fournis aux cadres des compagnies envoyées à l'île de Ré, et sur la situation de ces compagnies. Il verra manœuvrer les troupes, visitera l'hôpital et prendra note de tout ce qui peut m'intéresser.

Il rendra compte de l'état de l'armement de la place de la Rochelle, des batteries de côtes et de l'armement de l'île de Ré.

Après avoir séjourné deux jours dans l'île de Ré, il passera à l'île d'Aix, où il inspectera l'artillerie. Il ira voir la batterie d'Énette et m'enverra un rapport détaillé de tout ce qu'il aura observé dans cette inspection.

Il ira à bord de l'escadre en rade. Il verra si elle fait les manœuvres convenables, si les conscrits s'exercent et dans quelle situation sont les bataillons de marins qui montent les vaisseaux.

De l'île d'Aix il ira à l'île d'Oleron; il visitera la batterie des Saumonards et rendra compte de l'état de défense de cette île.

Il se transportera au dépôt de Niort. Ci-joint est un résumé des ordres que j'ai donnés concernant ce dépôt et ceux de Saintes, d'Auch et de Pau. M. le capitaine d'Hautpoul vérifiera si ces ordres sont exécutés, et fera un rapport sur la situation du dépôt de Niort, sur l'habillement, l'armement, l'équipement, les remontes, sur l'esprit des soldats, sur les officiers et sur l'époque où les différents corps seront en état d'entrer en campagne.

Il fera les mêmes observations au dépôt de Saintes.

Lorsque sa mission sera terminée dans ces deux dépôts de cavalerie, il se rendra à Auch, où il pas-

sera trois jours. Il enverra de là un rapport détaillé sur la situation des bataillons du train d'artillerie, sur les chevaux, harnais, et sur ce qu'on peut tirer de ce dépôt en état de faire la guerre.

De là il ira à Pau, où il fera le même rapport sur les équipages militaires.

Enfin il ira à Bayonne, il visitera l'artillerie en détail, les affûts, les caissons, et verra comment on les répare. Il visitera les manutentions, les magasins de vivres et de munitions, les baraques, les troupes qui y sont campées.

Il ira voir le tracé de la tête de pont de la Bidassoa et le lieu où l'on a le projet de placer la tour.

Il aura soin de mander tout ce qu'il apprendrait sur ce qui se passe en Espagne.

Après avoir passé à Bayonne quinze jours, qu'il emploiera à tout voir et à m'instruire de tout, M. d'Hautpoul reviendra par Pau et Auch, pour voir les progrès qu'ont faits ces dépôts depuis son passage.

Il ira visiter le dépôt de Toulouse.

Il repassera par les dépôts de Saintes et de Niort, pour constater les progrès de ces dépôts.

M. d'Hautpoul écrira tous les jours, longuement, et n'omettra rien de ce qui peut mériter l'attention.

D'après l'original comm. par M. le général marquis d'Hautpoul.

1313. — INSTRUCTIONS CONCERNANT LE MATÉRIEL ET LES APPROVISIONNEMENTS DE L'ARMÉE D'ESPAGNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 15 juin 1811.

Je réponds à votre rapport sur le matériel de l'artillerie. Je désire que vous me présentiez de nouveaux états avec les changements suivants.

Je ne veux rien fournir de Bayonne que de la poudre. Je voudrais n'en tirer aucune pièce, aucun affût et, s'il est possible, aucun caisson. Je voudrais prendre de préférence, ou au moins sans distinction, l'artillerie, les affûts et caissons espagnols, comme les français. Je voudrais même faire rentrer successivement l'artillerie française en France et n'employer plus en Espagne que de l'artillerie espagnole.

Le nombre des caissons que vous demandez me paraît trop fort d'un huitième; un approvisionnement et demi me paraît suffisant; or, vous portez un approvisionnement et cinq huitièmes, c'est donc un huitième de caissons à ôter partout. Les bases pour les caissons d'infanterie me paraissent trop élevées. Je dis pour les caissons et non pour les

cartouches; car l'armée peut être divisée en armée active et armée stationnaire; les postes et les garnisons qui se servent des cartouches qui sont dans les places composent l'armée stationnaire. Je crois que vos bases sont bonnes pour les cartouches. Il faut y porter les modifications suivantes pour ce qui concerne les caissons.

Pour les caissons, l'armée d'Aragon ne doit être considérée que comme ayant 25,000 baïonnettes; l'armée de Portugal ne doit compter que pour 35,000 baïonnettes; l'armée de réserve que pour 40,000. L'armée du Nord, étant de la Garde, doit faire un système à part et ne sera pas comprise ici. Cette manière de calculer fait une grande réduction dans le nombre des caissons et des chevaux. Mais il est nécessaire d'avoir une plus grande quantité de caissons d'infanterie à Bayonne et dans les dépôts, pour pouvoir approvisionner dans le cas où l'on marcherait sur Lisbonne.

Le nombre de cartouches que vous exigez peut être diminué de trois millions lorsqu'il y a de la poudre et des boulets dans les places, et l'on peut ne confectionner ces trois millions que selon les besoins.

Les cent mille coups de canon me paraissent suffisants, vu qu'il y a de la poudre et des boulets, et que d'ailleurs un grand approvisionnement doit exister à Bayonne, soit pour les cas fortuits, soit

pour l'expédition de Lisbonne, qui exigerait alors tout autre calcul.

On peut aussi économiser en organisant différemment l'artillerie de l'armée d'Aragon. On suppose qu'elle comprend quatre divisions, avec douze pièces par division et deux divisions de réserve ; une pièce de 8, un obusier et quatre pièces de 4 formeront une division d'artillerie. Le commandant d'artillerie sera le maître d'organiser les divisions paires avec deux pièces de 8 et quatre pièces de 4, et les divisions impaires avec deux obusiers et deux pièces de 4; ce qui ferait pour huit divisions huit pièces de 8, huit obusiers et trente-deux pièces de 4. Les deux divisions de la réserve seraient composées chacune de trois pièces de 12, de deux obusiers et d'une pièce de 4; ce qui ferait pour l'armée d'Aragon six pièces de 12, douze obusiers et trente-quatre pièces de 4.

Pour l'armée de Portugal, il y a quatre ou six pièces de régiment; elles devraient compter. Les divisions devraient être formées de même. Cette armée ayant six divisions, cela ferait douze obusiers, douze pièces de 8 et quarante-huit pièces de 4; deux divisions de réserve seraient composées chacune de quatre pièces de 12, de deux obusiers; ce qui ferait huit pièces de 12, douze pièces de 8, seize obusiers et quarante-huit pièces de 4.

Le corps d'observation de réserve, formé à quatre

divisions, aurait son matériel organisé de la même manière que celui d'Aragon, hormis que les deux divisions de réserve auraient chacune quatre pièces de 12 et deux obusiers. Je désirerais que les quatre obusiers de la réserve fussent des obusiers prussiens ou des licornes, qui portent plus loin. Ainsi l'armée de Portugal et celle de réserve venant à agir sur Lisbonne auraient seize pièces de 12 et un grand nombre d'obusiers. L'armée d'Aragon agissant sur Valence aurait aussi besoin de six pièces de 12. En général, les pièces de 12 sont très-nécessaires en Espagne, puisqu'on s'y défend dans des bicoques, et, par exemple, Abrantès aurait été pris si l'armée de Portugal avait eu des pièces de 12 et des obusiers.

C'est sur ces données que vous devez m'organiser les équipages. L'artillerie de l'armée de Portugal doit, ce me semble, être organisée avec l'artillerie qu'elle a et ce qui est à Madrid.

Ainsi je suppose que j'économiserai des chevaux et des caissons par cette nouvelle organisation. Mais ces chevaux et ces caissons, je veux les retrouver pour former un grand parc, sous le titre de *parc général*, qui partira de Bayonne pour approvisionner l'armée de Portugal si elle prenait l'offensive. Dans ce parc général, il faudra faire entrer les agrès nécessaires pour un équipage de pont sur le Tage, les outils de mineurs, etc.; mais, comme ces

opérations ne se décideront qu'autant qu'on sera parfaitement tranquille sur le Nord, on pourra employer un, deux ou trois des bataillons du train destinés aujourd'hui pour le Nord, sauf à les remplacer par les quinze cadres qui sont à Metz et à Mayence, et que vous compléteriez pendant l'hiver. Ainsi les attelages seraient trouvés pour le parc général, qui devrait contenir un approvisionnement complet en cartouches d'infanterie et de canon pour les équipages de l'armée de Portugal et surtout pour les obus et les pièces de 12.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1314. — INSTRUCTIONS RELATIVES AU CORPS D'OBSERVATION DE LA RÉSERVE, AU CAMP DE BAYONNE, ET AUX RÉGIMENTS DE MARCHE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je reçois votre rapport du 15 sur les différents corps d'observation. Je réponds d'abord à ce qui concerne le corps d'observation de la réserve.

CORPS D'OBSERVATION DE LA RÉSERVE.

1re Division. — Donnez ordre qu'au 1er juillet le 4e bataillon du 81e, complété à 700 hommes bien armés et bien équipés, soit dirigé sur Lyon, où il s'embarquera sur le Rhône, débarquera à Pont-Saint-Esprit et de là se rendra à Pau.

Le bataillon du 60e qui est à Genève partira également pour Lyon et suivra la même route.

Si le général qui commande la division ne trouvait pas que ces bataillons fussent encore en état de partir, il pourra suspendre leur départ jusqu'au 10 juillet.

Moyennant ces dispositions, la première division de réserve sera complétée.

2e Division. — Donnez ordre aux deux bataillons du 5e léger de se rendre à Bayonne et aux trois bataillons du 10e léger de se réunir à Rennes.

Il est bien nécessaire alors de pourvoir à la garnison de Brest. Les quatre compagnies des 4es bataillons, tant du 3e de ligne que du 105e, qui restent au dépôt, se compléteront chacune à 200 hommes et partiront pour Brest, où les hommes seront incorporés dans les trois premiers bataillons; dans le cours de juillet, deux autres compagnies du 4e bataillon conduiront 500 autres soldats; de sorte que les trois premiers bataillons recevront 1,300 hommes, ce qui les mettra à leur complet.

S'il n'y avait pas 800 hommes prêts à partir au 1er juillet, on ne ferait partir que trois compagnies ou 600 hommes.

Au 1er juillet, faites passer la revue du 4e bataillon du 10e léger, afin de connaître quand il pourra partir pour rejoindre les trois premiers bataillons.

3e Division. — Donnez ordre au 1er de ligne de partir de Grenoble le 25, au 62e de partir le 26 et au 101e de partir le 27.

Ces régiments se rendront à Valence, où ils s'embarqueront pour Pont-Saint-Esprit, et de là se rendront à Nîmes.

Donnez ordre au 23e léger de partir d'Auxonne; il s'embarquera sur la Saône, changera de bateau à Lyon et se rendra ainsi par eau d'Auxonne à Pont-Saint-Esprit; de là il se rendra à Nîmes.

Donnez ordre au 4e bataillon du 1er de ligne, qui est à Marseille, et aux 3e et 4e bataillons du 62e, qui sont à Toulon, d'en partir pour se rendre à Nîmes. Ainsi les quatre bataillons des régiments de cette division seront réunis. Mais Toulon ne sera pas suffisamment gardé. Vous donnerez ordre que le bataillon du 8e léger, celui du 18e léger et celui du 23e de ligne, qui sont dans la 7e division militaire, soient complétés avec tout ce que le 5e bataillon a de disponible et se mettent en marche au 1er juillet pour Toulon. Donnez le même ordre pour les 5e, 11e et 79e. Nommez deux majors en

second, l'un pour commander les trois premiers bataillons, l'autre pour commander ces trois derniers.

Par ce moyen, Toulon aura six bataillons, indépendamment des deux bataillons suisses; ce qui sera suffisant.

CAMP DE BAYONNE.

Je vous ai donné ordre qu'au 1er juillet les 4es bataillons des 14e, 114e, 115e, 116e, 117e et 121e, complétés avec tout ce que les 5es bataillons ont de disponible, se rendissent à Bayonne; vous nommerez un colonel en second pour surveiller l'instruction et avoir le détail de ces six bataillons, qui seront connus sous le nom de *brigade de l'armée d'Aragon*. Au 10 juillet, le général Monthion en passera la revue et vous enverra l'état de situation, avec des notes sur les officiers et sous-officiers, sur l'habillement et l'armement. Tous les officiers qui seraient hors d'état de servir seront proposés pour la retraite.

J'ai donné le même ordre pour les 4es bataillons des 118e, 119e, 120e et 122e. Ces quatre bataillons seront sous les ordres d'un colonel en second et composeront la 2e brigade, qui sera connue sous le nom de *brigade de l'armée du Nord*.

Les 4es bataillons des 17e, 31e, 27e, 39e, 59e, 69e, 65e, 76e et 86e légers formeront la brigade de Por-

tugal. Vous donnerez deux majors en second au colonel en second qui doit la commander.

La 4e brigade sera celle de l'armée du Midi; elle sera composée des 4es bataillons des 34e, 28e et 75e.

Donnez ordre au bataillon du 6e d'infanterie légère, qui est à Phalsbourg, d'en partir au 1er juillet, s'il est au complet de plus de 600 hommes; autorisez le général qui commande la division à en retarder le départ, si ce bataillon n'est pas encore en état. A son arrivée à Bayonne, le bataillon du 6e se joindra à la brigade du Portugal.

Ce qui fera vingt-quatre bataillons sous l'inspection du général Monthion.

Donnez ordre que tout ce qu'il y a de disponible aux dépôts des 14e, 17e, 27e, 39e, 59e, 69e, 76e, 65e, 86e, 34e, 28e et 75e se dirige sur Bayonne pour y compléter les 4es bataillons de leurs régiments. Il sera appelé 8,000 conscrits sur la réserve pour compléter ces 4es bataillons et les porter à 20,000 hommes. Recommandez que tout ce qui passera désormais à Bayonne, soit hommes isolés, soit hommes sortant des hôpitaux, qui appartiendraient à ces régiments, soit retenu et placé dans les 4es bataillons de leurs régiments.

RÉGIMENTS DE MARCHE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

Enfin deux régiments de marche seront formés : le premier, qui sera le régiment de marche des

armées d'Espagne, sera composé de la manière suivante, savoir :

1er bataillon : une compagnie du 9e léger, deux du 27e, deux du 21e, une du 28e. Ce bataillon se formera à Compiègne.

2e bataillon : deux compagnies du 12e léger, deux du 2e, deux du 4e. Ce bataillon se formera à Saint-Denis.

3e bataillon : trois compagnies du 32e de ligne, deux du 58e, une du 43e. Ce bataillon se formera à Vincennes.

4e bataillon : deux compagnies du 8e de ligne, deux du 45e, deux du 54e. Ce bataillon se formera à Metz.

5e bataillon : deux compagnies du 63e de ligne, deux du 94e, deux du 95e, deux du 96e. Ce bataillon se formera à Metz.

6e bataillon : deux compagnies du 40e de ligne, deux du 88e, deux du 100e, deux du 103e. Ce bataillon se formera à Metz.

7e bataillon : deux compagnies du 16e de ligne, deux du 64e, deux du 26e, une compagnie de chacun des trois régiments polonais. Ce bataillon se formera à Bordeaux.

Un colonel en second sera chargé de la formation de ce régiment; il aura sous ses ordres deux majors en second : le premier sera à Compiègne et commandera les 1er, 2e et 3e bataillons; l'autre sera

à Metz et commandera les 4e, 5e et 6e bataillons. Le 7e bataillon se joindra au régiment à son passage pour Bordeaux.

Chaque compagnie sera fournie par le 5e bataillon, qui la complétera à 150 hommes. Elle sera habillée et mise en bon état. Il y aura trois officiers par compagnie, et le nombre des sergents et caporaux sera complet.

Au 10 juillet, ces compagnies se mettront en marche. A la même époque, les majors en second seront rendus l'un à Compiègne et l'autre à Metz. Le colonel en second restera à Paris et recevra la correspondance des majors en second. Un chef de bataillon sera chargé de passer la revue du 7e bataillon à Bordeaux et correspondra avec le colonel en second.

Ainsi ce premier régiment de marche aura sept bataillons et sera fort d'environ 7,000 hommes.

Au 15 juillet, vous me rendrez compte de sa situation pour que je puisse donner l'ordre définitif du mouvement. Vous remarquerez que je n'y comprends pas les 34e, 28e, 75e, 51e et 55e, parce que ces régiments ont leurs 4es bataillons à compléter. Il est bien entendu que tout ce que les 34e, 28e et 75e peuvent avoir de disponible à leurs 5es bataillons doit se mettre en marche le 15 juillet pour se rendre à Bayonne et y être incorporé dans les 4es bataillons qui sont au camp sous cette ville.

Le 2e régiment, qui sera le régiment de marche de Portugal, sera composé de la manière suivante, savoir :

1er bataillon : une compagnie du 25e léger, une du 22e de ligne, deux du 50e. Ce bataillon se réunira à Orléans.

2e bataillon : deux compagnies du 26e de ligne, deux du 66e, deux du 82e. Ce bataillon se réunira à Bordeaux.

3e bataillon : deux compagnies du 47e de ligne, deux du 70e, deux du 15e. Ce bataillon se réunira à Rennes.

Ces bataillons se trouveront formés au 25 juillet, de manière à pouvoir être rendus au 1er septembre à Bayonne.

Moyennant ces dispositions, je me trouve avoir pourvu à tout ce qui est relatif au corps d'observation de réserve, à ce qui était nécessaire pour les garnisons de Brest et de Toulon, et à l'organisation préparatoire convenable pour tout ce que les dépôts d'Espagne et de Portugal pourraient fournir.

Il ne reste plus qu'à faire l'appel des 8,000 conscrits qui doivent être dirigés sur Bayonne pour porter au grand complet les vingt-quatre bataillons qui s'y réunissent.

Si les dépôts d'Espagne peuvent fournir plus que je ne leur demande, vous me le ferez connaître.

Le génie et l'artillerie sont l'objet d'un travail à

part. Les dispositions sont faites pour les équipages militaires.

Pour la cavalerie, les dispositions sont également faites. Il me paraît que les dépôts de Saintes et de Niort, les régiments de marche du Midi et de Portugal, et tout ce que les dépôts ont ordre d'envoyer, compléteront, d'ici au 1er janvier, un corps de 10,000 chevaux.

Je suppose que vous ne tarderez pas à me faire connaître tout ce que les dépôts auront fait partir au 15 juin, et que vous leur avez renouvelé l'ordre de faire partir tout ce qu'ils auront encore de disponible du 15 au 1er juillet, et ainsi de suite tous les quinze jours.

Je suppose également que vous avez envoyé au ministre de l'administration de la guerre l'organisation des trois divisions du corps de réserve.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1315. — FORMATION DE NEUF RÉGIMENTS DE CHEVAU-LÉGERS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Je viens de prendre un décret par lequel j'ordonne la formation de neuf régiments de chevau-légers. Trois existent; les six autres sont des régiments de dragons convertis en régiments de chevau-légers. Ainsi le nombre des régiments de dragons, au lieu de trente, ne sera plus que de vingt-quatre.

Mon intention est que tous ces régiments de chevau-légers soient armés de lances.

Les six régiments de chevau-légers qui étaient dragons porteront l'uniforme vert, afin que le fonds de l'approvisionnement de drap du dépôt puisse servir. Ils pourraient porter les couleurs qu'ils ont aujourd'hui; on pourrait même leur laisser le casque, et par ce moyen il n'y aurait que la selle, l'armement et la coupe de l'habit à changer.

J'ai prescrit fort au long dans le décret ce qui devrait être fait en Espagne pour l'incorporation. Cependant vous laisserez dans vos instructions à chaque maréchal la latitude d'y faire les change-

ments qu'il jugerait indispensables. Vous leur ferez connaître que, s'ils ont plus d'hommes que de chevaux, et que par conséquent ils aient à renvoyer des hommes en France, ce sont les hommes des régiments supprimés qu'ils doivent renvoyer de préférence.

Il est nécessaire de donner des ordres pour que les régiments qui cessent d'être dragons n'achètent plus pour leur remonte des chevaux de dragon, et fassent désormais des achats propres à l'arme des chevau-légers. Les chevaux et les selles de dragon qui existent aujourd'hui doivent être dirigés sur Saintes.

Quant au 30e de dragons, il faudrait le faire rentrer en France, en le faisant passer par le mont Cenis jusqu'à Lyon. Arrivés à Lyon, tous les hommes seront embarqués sur la Saône et remonteront jusqu'à Auxonne, hormis la moitié qui, sous les ordres des officiers et sous-officiers nécessaires, conduira au dépôt de Saintes tous les chevaux harnachés et équipés. Immédiatement après la remise de ces chevaux, les hommes reviendront à leur dépôt, où se formera le régiment de chevau-légers.

Les trois autres régiments étant déjà chevau-légers, je n'ai rien à y changer.

Il est nécessaire que vous expédiiez sur-le-champ des ordres au général Defrance, afin qu'il ne fasse entrer aucun officier, sous-officier et soldat des cinq

régiments qui changent dans la composition des régiments de marche de Portugal et du Midi. Vous lui expédierez le décret et vos instructions par une estafette extraordinaire. S'il en était entré dans la composition de ces régiments, et qu'ils fussent déjà partis, il les ferait arrêter à Bordeaux pour subir les changements nécessaires.

Vous lui ferez connaître que, dans les cas imprévus où il serait embarrassé, le principal est que la plus grande quantité possible d'hommes et de chevaux parte pour l'Espagne, et qu'il est maître d'y pourvoir, en rendant sur-le-champ compte.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1316. — ORDRES CONCERNANT LA PROMPTE ORGANISATION DU TRAIN DU GÉNIE ET LA REMISE AU GÉNIE DES OUTILS DONNÉS A L'INFANTERIE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Faites-moi connaître si, au 1er juillet, je puis disposer des 5e et 6e compagnies du train du génie, ayant chacune leurs 50 voitures attelées, et portant par compagnie 9,000 outils. Si je ne peux les avoir

pour le 1er juillet, faites en sorte qu'elles soient organisées le plus tôt possible. Je suppose que les chevaux ont été achetés et les outils confectionnés. Il faut renoncer à donner des outils à l'infanterie; ils sont trop lourds et gêneraient le soldat dans sa marche; il finirait par les jeter : ce serait une très-grande perte; faites-en faire la remise au génie. Vous recevrez un décret par lequel j'ordonne que l'on complète les compagnies du train de l'armée de Portugal et les compagnies des sapeurs de l'armée de réserve. Vous prendrez les fonds sur le budget du génie : ce sera un objet de 250,000 francs. Faites en sorte qu'au 15 août cela existe à Bayonne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1317. — MODIFICATIONS DANS L'ORGANISATION DES TRANSPORTS MILITAIRES.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, les caissons des équipages militaires ne portent que 1,000 rations. Je les trouve parfaitement approvisionnés pour le service de la distribution de la troupe et pour porter

du pain du magasin au camp. Ils ne sont bons qu'à cela. Veut-on les employer à transporter du biscuit, on est obligé de le mettre en barils, sans quoi tout se brise; on ne porte pas plus de 1,000 rations, et les barils ne tardent pas à mettre les caissons hors de service. Veut-on les employer pour transporter du blé, de la farine, des sacs de riz, des sacs d'avoine, des bottes de foin, des tonneaux de vin ou d'eau-de-vie, ils n'y sont pas propres. Cela me porte donc à changer l'organisation des transports militaires, à donner à tous les bataillons de l'armée un caisson conforme à votre modèle, à avoir un caisson par bataillon, servi par les équipages militaires, et à tout le reste substituer de bonnes charrettes de roulier à larges jantes, attelées de 8 chevaux et conduites par 4 hommes, pouvant l'être au besoin par 3, et portant 10 milliers.

Le corps d'observation de l'Elbe est de quatre-vingts bataillons, formant 60,000 hommes. Chaque bataillon aura son caisson qui lui portera pour un jour de pain. Je désire avoir 80 caissons de transports militaires servis par deux compagnies; mais, comme je destine six compagnies à ce corps d'armée, je désire que les quatre autres, au lieu de servir 160 caissons du modèle actuel, servent 80 charrettes de rouliers à larges jantes et portant chacune 10 milliers.

Quatre compagnies servant 160 caissons portent

160 milliers, et quatre compagnies du même nombre d'hommes et de chevaux, avec 80 charrettes, porteront 800 milliers. Dans le premier cas on ne porte du pain que pour deux jours, dans le dernier on en porte pour dix jours.

Je désire organiser le service de 120 charrettes de roulier, portant 1,200 milliers de biscuit en barils; ce serait pour 60,000 hommes pendant vingt jours. Cette méthode sera très-bonne à employer dans la Pologne, en Portugal et dans tous les pays où les vivres sont chers. Ces charrettes formeront des magasins ambulants qui viendront aussi vite que les autres caissons, ou à peu près; et iraient-elles plus doucement, elles arriveront toujours assez à temps, puisqu'elles ne doivent que remplacer les vivres que porte le soldat. Présentez-moi un rapport sur cet objet, qui me paraît fort important.

On aura besoin, par exemple, de porter des vivres en Portugal : il faut y renoncer avec les caissons, il faut y renoncer avec les mulets. Deux bataillons serviront 240 voitures, lesquelles porteront 2,400,000 rations de biscuit : ce sera donc des vivres pour 60,000 hommes pendant quarante jours, ce qui est réellement un magasin ambulant. Les mulets de bât, les caissons d'équipages seraient destinés à venir puiser à ces magasins. Cela servirait beaucoup mieux que 480 voitures d'équipages militaires, qui emploient le même nombre d'hommes et de chevaux,

et ne portent des vivres que pour six à sept jours. En admettant ce nouveau moyen de transport, on aurait assez des voitures actuelles; il faudrait adopter un modèle et employer les matériaux à construire de grosses voitures.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1318. — DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES CONVOIS D'ARTILLERIE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 juin 1811.

Faites-moi faire un état à colonnes de tous les convois d'artillerie partis de Wesel et de Mayence pour Danzig, avec l'endroit où ils se trouvent chaque jour. Dans la colonne qui désignera les convois, on indiquera de quelle espèce de chevaux ils sont attelés, sous quelle escorte ils marchent, et par quelles voitures et de quelles sortes de voitures ils sont composés. Cet état m'est nécessaire pour bien connaître ces grands mouvements et juger de l'importance de ces convois.

Un autre état de cette espèce m'est également nécessaire pour l'artillerie de l'armée d'Espagne.

Il est d'usage de me changer ces états tous les quinze jours, en y mentionnant les augmentations survenues dans l'intervalle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1319. — INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DU CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, le corps d'observation de l'Elbe a quatre divisions d'infanterie. Au 15 août il sera porté à cinq divisions, moyennant le départ des 4es et 6es bataillons.

Si ce corps devait marcher entre le 15 août et le 1er septembre, on répartirait les deux premiers bataillons des 127e, 128e et 129e entre les divisions. Ainsi donc, au 1er septembre, ce corps serait composé de cinq divisions françaises et d'une 7e division, qui est la division de Danzig, que doit commander le général Grandjean.

La 1re division doit avoir trois régiments ou quinze bataillons français, et deux bataillons des trois régiments qui se forment à Hambourg; ce qui

ferait dix-sept bataillons, composant trois brigades. Les 2e et 3e divisions seraient de même force; la 4e division aurait seize bataillons et trois brigades : le 33e léger ne doit avoir que quatre bataillons; la 5e division aurait vingt bataillons et quatre brigades; la 7e division serait composée des trois premiers bataillons des trois régiments qui sont à Danzig, savoir : le 5e, le 10e et le 11e, soit neuf bataillons; de quatre bataillons westphaliens, de deux bataillons saxons, de deux bataillons bavarois et d'un bataillon wurtembergeois; total, 18 bataillons et 4 brigades. Ces dix-huit bataillons formeraient quatre brigades de la manière suivante : 1re brigade, cinq bataillons polonais; 2e brigade, quatre autres bataillons polonais; 3e brigade, quatre bataillons westphaliens; 4e brigade, les deux bataillons saxons, le bataillon wurtembergeois et les deux bataillons bavarois.

Ces sept divisions se composeraient donc de cent cinq bataillons et vingt brigades; ce qui ferait 88,000 hommes d'infanterie.

Il resterait en outre 7 à 8,000 hommes pour le fond de la garnison de Danzig.

Les garnisons de Küstrin, Stettin et Glogau seraient formées par les troupes du prince primat de Darmstadt et du grand-duché de Berg.

La 7e division sera toute réunie à Danzig. Le général Grandjean sera sous les ordres du général

Rapp, gouverneur général, et en même temps correspondra directement avec le prince d'Eckmühl pour tout ce qui concerne la formation et la situation de sa division. Quatre généraux de brigade seront attachés à cette division, savoir : trois généraux de brigade français et un général polonais.

Ce qui restera pour la garnison de Danzig se composera de trois bataillons polonais, de deux bataillons westphaliens, de deux saxons et d'un wurtembergeois; total, 8 bataillons, indépendamment de l'artillerie et des sapeurs. Ces huit bataillons seront plus que suffisants du moment que le corps d'observation de l'Elbe sera sur la Vistule; mais il est bien entendu que la 7e division doit rester constamment dans le territoire de Danzig et sous les ordres du général Rapp, pendant tout le temps que le corps d'observation de l'Elbe restera sur les derrières. J'ai donc, dès ce moment, près de 25,000 hommes à Danzig.

Cavalerie. — Le prince d'Eckmühl a sept régiments de cavalerie légère, y compris le 9e de chevau-légers ou 30e de chasseurs; il a, en outre, un régiment de chevau-légers polonais à Danzig : c'est donc huit régiments, qui doivent présenter 7,200 hommes à cheval au 1er septembre. Je porte 100 chevaux par régiment, pour la différence de l'effectif au présent. Le prince d'Eckmühl a, en outre, une division de cuirassiers, qui, en sep-

tembre, doit avoir 4,000 hommes à cheval. Cela fait donc 11,000 chevaux.

Les trois divisions de cuirassiers qui sont restées en France, ne pouvant être employées à d'autre service qu'à la guerre d'Allemagne, sont prêtes à se porter au corps d'observation de l'Elbe. En septembre, chaque régiment serait de 800 chevaux, hormis les carabiniers et le 1[er] de cuirassiers, qui seront à 900 chevaux; cela ferait donc 9,000 chevaux, qui, joints aux 11,000 existant en Allemagne, porteraient la cavalerie à plus de 20,000 chevaux.

ARTILLERIE.—Chacun des seize régiments du corps d'observation de l'Elbe ayant quatre pièces de canon, cela ferait soixante-quatre pièces; la 7[e] division en aurait dix-huit, ce qui ferait quatre-vingt-deux pièces de régiment. Chacune des six divisions doit avoir quatorze pièces, ce qui ferait quatre-vingt-quatre, et, en outre, une réserve de seize pièces; total, 100. Les quatre divisions de cuirassiers doivent en avoir quarante-huit. Total général, 230 bouches à feu.

Les quatre bataillons du train qui sont au delà du Rhin doivent être complétés en matériel, personnel et attelages, et enfin doivent être tenus dans le meilleur état. Toutes les compagnies d'artillerie à pied et à cheval doivent être portées au grand complet par des conscrits qui, si aucune nouvelle circonstance ne presse, partiront à la fin de sep-

tembre de leur dépôt, où on leur aura fait faire le polygone pendant les mois d'août et de septembre.

Les compagnies de sapeurs seront portées également au grand complet par des conscrits.

Dans le courant de juillet, d'août et de septembre, toutes les compagnies d'infanterie seront mises au grand complet de 140 hommes, indépendamment des malades, par des envois de conscrits réfractaires, qui seront tirés de Walcheren et autres dépôts.

Le seul corps d'observation de l'Elbe formera donc une armée de six divisions d'infanterie, de quatre brigades de cavalerie légère et de quatre divisions de grosse cavalerie, formant un total, l'artillerie comprise, de 120,000 hommes, indépendamment de ce qui est employé pour les garnisons de Danzig, Stettin, Küstrin et Glogau.

L'armée du roi de Saxe est prête à partir, forte de 20,000 hommes d'infanterie et de 4,000 chevaux.

L'armée du grand-duché de Varsovie a 24,000 hommes d'infanterie et 10,000 de cavalerie.

L'armée de Westphalie a 12,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie.

En cas d'événement, toutes les troupes seraient sous les ordres du prince d'Eckmühl. Ainsi il y a dans ce moment réunis sous la main du prince d'Eckmühl 145,000 hommes d'infanterie,

40,000 de cavalerie et 15,000 d'artillerie; total, 200,000 hommes.

Mon intention est que vous continuiez à faire tous les mouvements nécessaires pour compléter le corps d'observation de l'Elbe. Sans doute, il n'y a pas de presse; mais mon intention est que, en cas de circonstances extraordinaires, ce corps puisse en vingt-quatre heures se mettre en mouvement et se porter sur la Vistule. Les sapeurs, l'artillerie (matériel et personnel), l'administration et les transports militaires doivent être complétés.

Quant aux équipages, chaque bataillon doit avoir son caisson; il y a cent neuf bataillons, c'est 109 caissons. Le 12e bataillon ayant 236 voitures doit être tout entier dans l'arrondissement du corps d'observation de l'Elbe, et rester à la disposition du maréchal prince d'Eckmühl.

Il ne doit jamais rien manquer à ce corps d'armée.

Au mois de février, le corps d'observation de l'Elbe sera augmenté d'une division, qui sera la 6e; elle sera composée d'un régiment d'infanterie légère que je désignerai et des 127e, 128e et 129e régiments complétés à quatre bataillons, chacun ayant ses quatre pièces de régiment et sa compagnie d'artillerie.

Ainsi le corps d'observation de l'Elbe se trouvera augmenté de seize bataillons; de plusieurs divisions d'artillerie et de seize pièces de régiment;

ce qui portera ce corps de 120,000 à 130,000 hommes.

A la même époque et avec la conscription de 1812, tous les 5es bataillons de ces vingt régiments formeront six brigades, en réunissant dans la même brigade les 5es bataillons des régiments qui sont dans la même division. Ces 5es bataillons seront tous complétés à 560 hommes, ce qui fera deux petites divisions ou 12,200 hommes; on y attachera deux batteries d'artillerie. Ces troupes seront chargées de prendre position sur les derrières et d'occuper Hambourg, Magdebourg et la côte.

C'est dans ce sens que tout doit être organisé et dirigé. Ainsi, pour le corps d'observation de l'Elbe, tout doit être mis en mouvement.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1320. — INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DU CORPS D'OBSERVATION DE L'OCÉAN.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, donnez ordre que les bataillons d'élite du corps d'observation de l'Océan

soient dissous de la même manière que les bataillons d'élite d'Italie.

Vous porterez dans la 1re division du corps d'observation de l'Océan le 4e bataillon du 19e. Ainsi, au lieu de 10 hommes qui manquent, ce sera 850.

Vous comprenez comme existants 300 hommes du dépôt de Walcheren ; or, mon intention est d'employer ces bataillons de Schouwen et de Goeree à recruter les corps de l'Elbe. Vous ne devez donc plus compter sur ces 300 hommes pour le 19e du corps de l'Océan.

Vous donnerez ordre que dans le courant de juillet les 4es bataillons des 26e léger, 4e, 19e, 123e, 26e, 72e, 46e, 126e, 18e, 93e, 56e, 124e, 2e, 37e et 125e de ligne rejoignent leurs régiments. Vous laisserez le colonel et le général commandant la division choisir le jour de départ qui sera le plus commode pour le soldat, mais de manière que tous ces bataillons aient rejoint au 10 août. Vous donnerez ordre que tout ce qui est disponible dans les 5es bataillons soit employé à compléter ces 4es bataillons.

Ainsi ces corps m'offriront en infanterie 66,000 hommes; ce qui, avec les dix régiments de cavalerie, les six de chevau-légers et l'artillerie, fera une armée de plus de 80,000 hommes.

Le corps d'observation de l'Océan doit avoir au

camp de Boulogne deux divisions, formant quarante bataillons, et un régiment de cavalerie.

Le camp d'Utrecht doit former une division composée de vingt bataillons.

Enfin un camp près d'Emden doit recevoir une division de dix-huit bataillons.

Ces camps doivent être formés du 15 août au 1er septembre. Un maréchal commandera les camps d'Utrecht et d'Emden ; un autre maréchal commandera le camp de Boulogne.

Faites-moi connaître ce que me coûteront ces camps, comme supplément de solde, s'il y en a à donner, comme vivres de campagne, comme réparation de baraques, etc. Écrivez à cet effet au ministre de l'administration de la guerre. Envoyez-lui les états pour que je puisse calculer quelle augmentation de dépense cela me fera par mois.

Pour pouvoir faire ce mouvement, j'aurai besoin de pourvoir à la garnison de Paris et aussi à celle du Havre ; il faut également pourvoir à la garnison de toutes les côtes de la Hollande. Je pense que moins on y emploiera de monde, mieux cela vaudra. Les bataillons de conscrits de Walcheren sont suffisants à Schouwen et à Goeree. La réunion de tous les voltigeurs et quelques détachements de cavalerie des 23e et 24e de chasseurs seront suffisants pour la garde des côtes.

Les Anglais ne peuvent embarquer aucune troupe

d'expédition, pas même 1,500 hommes; il est donc inutile de perdre la moitié de mes troupes sans raison sur la côte. Il suffit d'y avoir des canonniers et des détachements de voltigeurs et de cavalerie pour surveiller la contrebande et prêter main-forte aux douanes. Une colonne mobile placée au Helder, une autre à mi-chemin entre le Helder et l'embouchure de la Meuse, une troisième à l'embouchure de la Meuse, me paraissent suffisantes. De même, dans la 31e division militaire, une colonne mobile sera placée à Harlingen, une autre entre Harlingen et Emden et une troisième à Emden. Vous avez dû recevoir des renseignements là-dessus; remettez-moi un projet.

Mon intention est qu'en juillet le 124e quitte la Zeeland, et qu'il ne reste à Flessingue que les cinq bataillons de Walcheren. Ce régiment doit prendre tous les jours de la consistance.

Je termine ici tout ce qui est relatif au système d'organisation du corps d'observation de l'Océan.

Mon projet est de menacer les Anglais et, du 1er septembre au 1er octobre, d'embarquer des troupes sur mes vaisseaux de l'Escaut, ainsi que sur mes flottilles de Boulogne et du Zuiderzee, et enfin d'avoir une expédition prête à se porter en Irlande.

Un corps de 6,000 hommes à Cherbourg est nécessaire; ils seront pris sur le camp de Boulogne.

Je désire revoir tous les projets relatifs à cette expédition d'Irlande, puisque enfin les Anglais continuent à se dégarnir pour l'Espagne. Rien ne doit être plus facile, vers la fin d'octobre, que de jeter 25,000 hommes en Irlande.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1321. — DISSOLUTION DE L'ARMÉE DE NAPLES. — FORMATION D'UN CORPS D'OBSERVATION DE L'ITALIE MÉRIDIONALE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 juin 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, vous recevrez un décret qui dissout l'armée de Naples et forme un corps d'observation de l'Italie méridionale. Ce corps sera commandé par le général Grenier et sera composé d'une division de trois brigades.

La 1re brigade sera composée des cinq bataillons du 22e régiment d'infanterie légère, et commandée par le général Sénécal; la deuxième brigade, des six bataillons du régiment de la Tour-d'Auvergne, et commandée par le général Lanchantin; et la 3e brigade, de quatre bataillons du régiment d'Isembourg, et commandée par le général Decous.

Les deux généraux de brigade restants, savoir : le général Morgan sera détaché à Otrante pour suivre la correspondance et l'approvisionnement de Corfou, il correspondra avec le général Grenier; le général Freyssinet sera à la disposition du général Grenier, pour être employé selon les circonstances.

L'adjudant-commandant Thomas sera le chef d'état-major de cette division.

Deux compagnies d'artillerie à pied et deux batteries de six pièces de canon seront attachées à cette division. Tous les employés, commissaires des guerres, ordonnateurs, officiers du génie et d'artillerie, autres que ceux nécessaires pour le service de la division, resteront en France. Un commissaire des guerres restera à Otrante pour être chargé des détails relatifs à l'approvisionnement de Corfou.

Vous avez dû donner l'ordre au 1er régiment suisse de se rendre à Rome. Vous donnerez le même ordre à deux compagnies d'artillerie des quatre qui sont dans le royaume de Naples, et à tout le matériel d'artillerie, au train et à tout ce qui se trouverait à Naples appartenant à la France, non employé dans le corps de l'Italie méridionale.

Ce corps se réunira dans les lieux les plus sains, entre Naples, Capoue et Gaëte. Il sera exclusivement sous les ordres du général Grenier, qui correspondra directement avec vous et recevra vos ordres. Il ne sera point employé à la police du pays, et ne

sera commandé par aucun officier au service du roi de Naples. Le général Grenier veillera à ce qu'aucun homme ne soit débauché. Il emploiera tout son temps à l'organisation de son corps, à mettre sa comptabilité en état, à former de bonnes troupes et à se mettre en état de se porter avec 8 ou 9,000 hommes sur quelque point de l'Italie que ce soit. Il pourvoira à ce qu'il ait ses ambulances et hôpitaux. Ce corps sera soldé, nourri et habillé par le roi de Naples et aura les vivres de campagne. Il y sera attaché un payeur divisionnaire qui rendra ses comptes au trésor. Comme c'est moi qui ai habillé ces régiments à Naples, le général Grenier réclamera tous les habillements fournis à mes troupes en 1810 et 1811.

Vous notifierez mon décret au roi de Naples. Vous lui ferez connaître qu'ayant besoin de réunir toutes mes troupes j'ai dissous l'armée de Naples et formé un corps d'observation sous les ordres du général Grenier; que je laisserai ce corps suffisamment de temps dans le royaume de Naples pour être assuré qu'il peut s'en passer; que, tout le temps qu'il restera dans ses États, il sera nourri, payé, entretenu et habillé par le trésor napolitain; que, par le traité que j'ai fait avec lui, il doit me fournir un contingent; que je désire savoir la partie de ce contingent qui est prête à partir; que j'y comprends les troupes napolitaines qui sont en Espagne.

Vous ordonnerez au général Grenier d'adresser des ordres aux différents régiments pour la prompte réunion de son corps, et de porter tous ses soins à la discipline, l'instruction et la bonne tenue des régiments. Vous lui écrirez que je compte que, du 1er au 15 août, ce corps sera disponible entre Naples et Gaëte, prêt à se porter où il sera nécessaire.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1322. — ORDRE POUR LA REMONTE DES RÉGIMENTS DE CAVALERIE DU CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 25 juin 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous ai déjà mandé que les 260 chevaux de la 2e et de la 3e commande, destinés aux régiments du corps d'observation de l'Elbe, et dont on n'a pas passé les marchés en France, ne devaient pas être achetés en France, et que vous deviez mander aux colonels de faire passer eux-mêmes ces marchés dans les pays où se trouvent leurs corps : ceux qui sont à Danzig, à Danzig; ceux qui sont à Stettin, à Stettin; en Hanovre, dans le Hanovre, etc. Vous me remettrez un projet

de décret pour ordonner une sixième commande, qui aura lieu également dans les pays où se trouvent les régiments, et qui servira à remplacer ce que les corps ont perdu et les chevaux qui ont été réformés; de sorte que les quatre régiments de cuirassiers aient leurs 4,000 chevaux, les quatre régiments de chasseurs, pareil nombre, et les deux de hussards, leurs 2,000, et qu'au total la cavalerie du corps de l'Elbe ait 10,000 hommes montés. Ce sera un millier de chevaux à acheter. Cette sixième commande, qui serait faite dans le courant d'août, devrait être dirigée de manière qu'au 15 septembre les 10,000 chevaux fussent présents, équipés et montés. J'ai grandement à cœur que le corps d'observation de l'Elbe soit au grand complet pour tout.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1323. — OBSERVATIONS A ADRESSER A DEUX OFFICIERS D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR CHARGÉS CHACUN D'UNE MISSION.

Saint-Cloud, 27 juin 1811.

Écrire à M. Atthalin [1] que les renseignements qu'il donne sur les places fortes et fortifications sont suffisants, mais que ses rapports sur le personnel des

[1] Officier d'ordonnance de l'Empereur.

troupes sont incomplets. Par exemple, il ne donne pas assez de détails sur les dépôts des 96e et 55e à Boulogne; il ne dit pas combien l'on attend de conscrits, de quels départements, s'il y a de la désertion, ce qu'il y a d'arrivé, de quelle qualité est l'habillement, s'il y a des plaintes, si des officiers manquent aux cadres.

Il faut que de l'île de Walcheren il envoie des rapports très-détaillés sur ces différents objets : l'Empereur attend ses rapports pour ordonner le départ de nouveaux conscrits réfractaires pour les régiments qui sont en Allemagne. Les compagnies dont les cadres ont été remplis par des conscrits réfractaires de ce régiment, et qui sont destinées pour l'armée d'Allemagne, sont-elles parties? Ont-elles eu des déserteurs? Cette mesure réussit-elle? M. Atthalin doit entrer dans des détails sur les dispositions ordonnées par Sa Majesté et sur ce qui a été exécuté.

Écrire dans le même sens à M. d'Hautpoul[1]. Lui dire de voir en détail les quatre bataillons, de prendre note des places vacantes, etc., de visiter avec attention l'artillerie et les équipages de campagne qui sont dans les dépôts qu'il parcourt, et de faire en sorte que ce qui concerne le personnel dans ses rapports ne laisse rien à désirer.

1 Officier d'ordonnance de l'Empereur.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1324. — DÉCISION SUR LES ATTELAGES DES NOUVELLES VOITURES DESTINÉES AUX TRANSPORTS MILITAIRES.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 4 juillet 1811.

Monsieur le comte de Cessac, je réponds à votre lettre du 3 sur les transports militaires. Je ne juge pas convenable de signer le projet de décret que vous me présentez, parce qu'il me semble qu'il n'y a pas besoin de changement. Les bataillons resteront comme ils le sont, à 40 voitures par compagnie. Au lieu de leurs caissons actuels, ils auront des chariots du modèle que vous m'avez présenté. Reste à savoir s'il faut donner à ces chariots 4 ou 6 chevaux. La question est facile à résoudre. Je pense que les chariots doivent être construits de manière à pouvoir porter 6 milliers dans l'occasion; mais ils ne doivent ordinairement être attelés que de 4 chevaux et ne porter que 4 milliers pesant. Trois chariots portant 4 milliers porteront 12 milliers et emploieront 6 hommes, 3 voitures et 12 chevaux; deux chariots portant 6 milliers et attelés de 6 chevaux porteront également 12 milliers et n'exigeront que 6 hommes, 12 chevaux et 2 voi-

tures ; il y aura donc une voiture d'économisée. Ainsi, sous ce point de vue, il vaudrait mieux n'avoir que des voitures portant 6 milliers que d'en avoir portant 4 milliers. Mais ces voitures doivent aussi porter du pain ; or 3 chariots porteront 4,800 rations de pain : 2 chariots ne porteraient que 3,200 ; 2 chariots ne porteraient que 5,600 rations de biscuit, et encore difficilement : 3 chariots en porteront 7,500 ou 7,600. Ce raisonnement sera *à fortiori* pour le fourrage et les liquides. C'est ce qui me décide à n'atteler les chariots que de 4 chevaux, en ne les chargeant que de 4 milliers. Dès lors je n'ai aucun autre changement à faire à l'organisation que de substituer un chariot du nouveau modèle à un caisson des transports militaires ; or, ce changement, je désire le faire partout.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1325. — MISE EN ÉTAT DE DÉFENSE DU VALAIS ET DU SIMPLON.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Il faut faire une nouvelle reconnaissance du Valais. Les trois casernes pourront s'exécuter l'année prochaine ; les projets seraient discutés en décembre. Au lieu d'une caserne défensive, je désire avoir au Simplon une citadelle qui me rende maître du passage. Une caserne défensive à Brigg et une autre à Sion, pour maintenir le pays, me paraissent fort utiles. La caserne de Sion s'appuierait aux forts qui sont sur les hauteurs, de manière à être parfaitement maître de la ville. Comme c'est la capitale du pays, en s'y établissant, ce serait le moyen le plus sûr de contenir les habitants. La caserne de Brigg s'appuierait aux hauteurs, qu'on pourrait fortifier par des tours. Quant aux points de Martigny et de Saint-Maurice, ils sont si près de la France qu'on ne peut avoir aucune inquiétude.

Il faut s'occuper du Simplon, de Sion et de Brigg, sous le double point de vue de guerre et de révolte. Il sera avantageux d'occuper ces trois points d'appui,

qui permettent d'avoir le pied en Italie, économiseront beaucoup de troupes et assureront cette position importante. Si l'on suppose que l'ennemi force tous ces points, on arrivera à Lausanne et à Genève. Il sera nécessaire de reproduire aux conseils de décembre les projets sur Genève. Faut-il démolir cette place ou la fortifier? Il n'est pas convenable de la laisser dans sa situation actuelle.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1326. — MISE EN ÉTAT DE DÉFENSE DU MONT CENIS ET DE LA MAURIENNE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Je désire que l'on me soumette, aux conseils de décembre, trois projets de casernes égales à celles de Lans-le-Bourg, pour la défense de la vallée de Maurienne. Mon principal but serait, en cas de guerre, de s'en servir pour hôpitaux, et d'avoir ainsi une évacuation d'hôpitaux depuis le mont Cenis jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne. Les mouvements nombreux de troupes qui ont lieu par cette vallée, et l'expérience du degré de fatigue qu'é-

prouve le soldat en la traversant, doivent déterminer la distance à laquelle il faut placer ces casernes. Elles devront être disposées de manière qu'un bataillon puisse y loger. Mais, pour établir ces casernes, il faut que la nouvelle route soit faite, afin que par leur position elles puissent la défendre. Il ne faut point avoir égard aux journées d'étapes actuelles, calculées sur l'ancienne route; il faut franchir promptement cette vallée et ordonner de nouvelles étapes qui soient de 12 à 13,000 toises. La première serait la caserne du mont Cenis, qu'il faudrait achever; la deuxième celle de Lans-le-Bourg; ensuite on établirait deux ou trois casernes intermédiaires pour arriver jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne.

Il sera très-utile que ces casernes soient crénelées, et il faudra avoir soin de les placer dans de bonnes positions, de manière que les troupes qui s'y trouveront puissent se défendre longtemps.

Je désire un projet sur le mont Cenis. Il est d'une grande imprudence de n'avoir rien sur ce point important. Il faudrait fortifier le couvent, occuper la hauteur par une tour. Si cela est nécessaire, on ferait construire une autre tour sur les hauteurs qui défendent le lac. Je désire qu'un projet bien détaillé, avec des cotes de nivellement, soit présenté en décembre, afin qu'en cas de révolte ou de guerre cette communication, si importante

sous tant de points de vue, soit assurée. Mais ce projet ne doit pas me jeter dans de grandes dépenses. Il doit être calculé pour que les premiers 100,000 francs qu'on y dépensera en 1812 remplissent mon but, qui est que 200 hommes puissent s'y défendre contre 2,000 ; et, s'il doit coûter 5 à 600,000 francs, que ce soit en six ans, et que chaque année il acquière un nouveau degré de force.

Un corps de troupes avec du canon ne pourra arriver au couvent que par le grand chemin. Il faut donc des ouvrages qui barrent ce chemin de manière qu'on ne puisse avancer qu'après les avoir pris. Il ne reste plus que le couvent à mettre à l'abri d'un coup de main contre les troupes qui arriveraient des montagnes et sans artillerie.

D'après la minute. Archives de l'Empire

1327. — MISSION AUX DÉPOTS DE REMONTE DE SAINTES ET DE NIORT.

AU CAPITAINE DE MONTESQUIOU, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR.

Saint-Cloud, 6 juillet 1811.

Vous partirez dans la journée pour vous rendre à Niort et à Saintes. Vous séjournerez dans ces deux

villes le temps nécessaire pour remplir la mission contenue dans l'instruction ci-jointe. Vous aurez bien soin de prendre des états de situation détaillés de chaque dépôt et des régiments de marche qui s'y réunissent. Vous verrez le général Defrance et les différents chefs, et vous ne manquerez pas de m'envoyer des rapports tous les jours.

INSTRUCTION.

Un décret du 7 mai a organisé à Saintes et à Niort le dépôt général des remontes pour l'armée d'Espagne. Saintes est pour les remontes de dragons et Niort pour celles de la cavalerie légère. Le général y a été envoyé pour en prendre le commandement. Il a sous ses ordres : 1° les régiments de marche qu'on a dirigés sur ces dépôts avant de les envoyer à Bayonne ; 2° les détachements que les dépôts dont les escadrons de guerre sont en Espagne dirigent sur le dépôt général de Niort et de Saintes, et les hommes démontés revenant d'Espagne qu'on réunit dans ce dépôt.

Régiments de marche. — Dans les derniers jours de mai, deux régiments de marche de dragons ont été organisés, l'un à Nantes pour l'armée de Portugal, l'autre à Niort pour l'armée du Midi. Un troisième régiment de marche, formé de détachements de cavalerie légère, a été organisé à Gand. Voici la composition première de ces trois régiments :

1° Régiment de marche du Portugal, organisé à Nantes : 1er escadron, 13e dragons, 26 hommes; 22e, 25; 18e, 42; 2e escadron, 8e dragons, 89 hommes; 19e, 29; 3e escadron, 3e dragons, 60 hommes; 6e, 31; 10e, 45; 4e escadron, 11e dragons, 50 hommes; 15e, 29; 25e, 55.

2° Régiment de marche du Midi, organisé à Niort : 1er escadron, 1er dragons, 31 hommes; 2e, 39; 4e, 45; 2e escadron, 9e dragons, 33 hommes; 14e, 26; 17e, 18; 26e, 21; 3e escadron, 27e dragons, 25 hommes; 5e, 33; 12e, 36; 21, 41; 4e escadron, 16e dragons, 51 hommes; 20e, 58.

3° Régiment de marche de cavalerie légère, organisé à Gand : 1er escadron, 1er hussards, 85 hommes; 2e, 44; 2e escadron, 13e hussards, 131 hommes; 3e escadron, 4e hussards, 90 hommes; 10e, 110; 4e escadron, 5e chasseurs, 34 hommes; 10e, 65; 21e, 50; 22e, 99; 27e, 34.

Dans le courant de juin, les deux régiments de dragons ont été dirigés sur Saintes, et le régiment de cavalerie légère sur Niort. Ils ont dû arriver à ces destinations dans les derniers jours de juin. A leur arrivée, le général Defrance a dû faire, dans leur organisation, les changements suivants : 1° monter de préférence les anciens soldats du régiment qui se trouvent aux dépôts; 2° convertir le régiment de cavalerie légère en cinq escadrons de marche organisés ainsi qu'il suit, savoir : les détachements

des 5e, 10e, 21e, 27e chasseurs, 2e hussards et 10e, appartenant à l'armée du Midi, formant deux escadrons; les détachements des 22e chasseurs, 1er et 3e hussards, appartenant à l'armée de Portugal, formant deux autres escadrons; enfin le détachement du 4e hussards, appartenant à l'armée d'Aragon, formant un 5e escadron.

En outre, il a été prescrit au général Defrance de renvoyer les cadres appartenant aux 1er, 3e, 8e, 9e et 10e régiments de dragons, devenus chevau-légers. Ces cadres se composent des officiers, sous-officiers et soldats ayant plus de deux ans de service. Les chevaux et les harnais doivent être laissés au dépôt; les soldats qui n'ont pas deux ans de service doivent être incorporés dans les régiments de marche; et, comme ces détachements se composent en grande partie de jeunes soldats, le renvoi des anciens n'affaiblira pas beaucoup ce que fournissent les cinq régiments de dragons, qui font ici exception.

M. de Montesquiou écrira si tous les ordres ont été exécutés, si tous les détachements sont arrivés, où sont ces régiments, quels sont les officiers qui les commandent, si la solde est payée, comment les chevaux sont harnachés, etc.

Dépôt de Niort et de Saintes. — Le décret du 7 mai, qui a organisé ces dépôts, a ordonné l'achat de 1,000 chevaux pour chaque dépôt, et l'envoi de 2,000 selles qui doivent être fournies des magasins

de Paris. Ces selles sont-elles arrivées? Depuis, 500 chevaux de dragons et 500 chevaux de chasseurs ont été tirés des dépôts de cavalerie de la 6e division militaire et dirigés sur Saintes et Niort. Enfin, les dépôts de tous les régiments de cavalerie qui ont leurs escadrons de guerre en Espagne ont dû diriger sur ces mêmes dépôts un premier envoi de tout ce qu'ils avaient de disponible au 15 juin. Ils ont dû faire un second envoi au 1er juillet. Ils doivent en faire un autre au 15 juillet.

M. de Montesquiou doit voir si tout est arrivé et dans quelle situation tout se trouve. Je compte réunir ainsi, dans les premiers jours d'août, 8,000 hommes de cavalerie. Il doit s'assurer si mes intentions seront remplies. Il doit non-seulement envoyer tous les renseignements que le général Defrance lui donnera, mais encore tout ce qu'il pourra recueillir par lui-même. Il verra les chefs ; il s'assurera si la solde est au courant, si les habits, les chevaux, les harnais sont arrivés, si les selles sont bonnes, si les chefs se trouvent à la tête de leurs détachements. Il parlera des officiers, etc.

Il ira d'abord en droite ligne à celui des dépôts de Saintes et de Niort, où le général Defrance se trouve, et, après avoir séjourné dans l'un assez de temps pour le bien connaître, il se rendra dans l'autre. Il écrira tous les jours ce qui se passe et attendra là de nouveaux ordres.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1328. — INSTRUCTIONS POUR L'ENVOI ET LA MARCHE D'UN CONVOI D'ARGENT SE RENDANT EN ESPAGNE.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 7 juillet 1811.

Mon Cousin, donnez ordre au général Avy de partir, du 13 au 15 juillet, de Bayonne avec le sixième convoi, qu'il doit escorter. Il aura sous ses ordres : 1° le régiment de marche de dragons de l'armée du Midi, fort de 500 hommes et de 500 chevaux ; 2° un bataillon d'infanterie légère pour l'armée du Midi, 330 hommes; 3° un bataillon d'infanterie de ligne pour l'armée du Midi, 740 hommes; 4° un bataillon appartenant à l'armée de Portugal, 430 hommes; total, 2,000 hommes et 500 chevaux.

Chaque homme d'infanterie, avant de partir de Bayonne, prendra 40 cartouches; chaque dragon en prendra 20; de plus, les dragons auront soin de se munir de fers pour leurs chevaux pendant la route. Un détachement du train, de ceux qui doivent partir vers la fin de juillet, pressera son départ d'Auch, de manière qu'on puisse organiser deux pièces de 4, deux caissons et deux caissons d'infanterie, en tout six voitures, pour lesquelles 24 à 25 chevaux seront suffisants. Cette artillerie, qui sera servie par

un détachement de la compagnie de marche de l'armée du Midi, accompagnera le convoi du général Avy et pourra servir en route. Le général Avy tiendra son convoi constamment réuni. Il marchera sans s'arrêter jusqu'à Valladolid, escortera toujours son convoi, n'en laissera détourner aucun homme ni aucun argent, enfin remplira fidèlement ses devoirs à cet égard. Le convoi séjournera deux jours à Vitoria et deux jours à Burgos, afin de faire les réparations nécessaires et que tout soit maintenu en bon état.

Ce sixième convoi se composera : 1° d'un million pour le roi d'Espagne (pour juin 500,000 francs, pour juillet 500,000 francs en argent); 2° d'un million pour l'armée du Nord, savoir, les 647,000 francs que le duc d'Istrie a pris à Vitoria, et un complément de 353,000 francs en traites; 3° d'un million pour l'armée du Centre, 750,000 francs en argent, 250,000 francs en traites; 4° de quatre millions pour l'armée de Portugal, deux millions en argent, deux millions en traites; 5° de deux millions pour l'armée du Midi, 1,500,000 francs en argent, 500,000 francs en traites; total, 8,353,000 francs, dont 5,250,000 francs en argent, 3,103,000 francs en traites.

A l'arrivée du convoi à Vitoria et à Valladolid, tous les hommes isolés appartenant aux armées du Centre, du Portugal et du Midi, y seront réunis.

Vous écrirez à ce sujet au duc d'Istrie et au général Caffarelli, en exceptant toutefois les détachements destinés à faire partie de la colonne du général Van der Maësen, et qui se trouveraient réunis à Burgos au moment du passage du général Avy. Je suppose que ce général se fera joindre ainsi dans sa route au moins par 1,000 hommes appartenant à l'armée de Portugal; ce qui le fera arriver à Madrid avec 3,000 hommes. Parvenu à cette première destination, si le général Avy apprend que les deux armées du Portugal et du Midi sont réunies, il passera d'abord par l'armée de Portugal pour arriver à celle du Midi; mais si la réunion des deux armées n'avait pas eu lieu, le convoi se séparerait. On dirigerait sur l'armée de Portugal les quatre millions destinés pour cette armée, en leur donnant pour escorte le bataillon de marche de Portugal et les 1,000 hommes environ qu'on aurait pu recueillir appartenant à l'armée de Portugal. Le général Avy s'entendrait avec le Roi, qui commande l'armée du Centre, afin que l'escorte du convoi de Portugal ne fût pas moindre de 2,000 hommes, infanterie et cavalerie. Deux jours après que ce convoi serait parti de Madrid, le général Avy se mettrait lui-même en route avec le reste pour l'armée du Midi.

Il est nécessaire d'organiser un nouveau convoi de quatre millions pour les armées de Portugal et du Midi; ce convoi sera dirigé sur Burgos, où il sera

mis sous l'escorte de la colonne que le général Van der Maësen doit conduire à l'armée de Portugal. Faites-moi connaître quand les troupes que doit commander ce général seront arrivées à Burgos. Il faudrait pouvoir y joindre le régiment de marche de dragons de Portugal, et organiser pour cette colonne six pièces de canon en les faisant servir par les chevaux qui partent de Bayonne vers la fin de juillet pour le Portugal. Par ce moyen, ce général aurait une véritable division de 6,000 hommes, avec du canon et de la cavalerie, et pourrait être partout d'un grand service. Présentez-moi un projet d'organisation et d'instruction pour cette division.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1329. — OPINION DE L'EMPEREUR SUR L'AGE AUQUEL LA REMONTE PEUT ACHETER LES CHEVAUX.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 14 juillet 1811.

Je reçois votre rapport du 10 juillet. Je vois qu'il faudrait encore 9,000 chevaux pour compléter à 40,000 chevaux l'effectif des régiments qui sont en

Allemagne, au delà des Alpes et dans l'intérieur. Il en faudrait 3,000 pour la quatrième commande, 3,000 pour la cinquième et 2,600 pour le complément. Je ne compte pas dans ce moment faire cette nouvelle commande de 9,000 chevaux; et si pourtant les événements changeaient et que je me décidasse à faire de nouvelles commandes, j'accorderais la faculté de prendre jusqu'à des chevaux de huit ans et j'augmenterais le nombre proportionnel des juments; mais je ne consentirais pas à recevoir des chevaux de quatre ans. Je ne ferai une remonte aussi considérable que par suite des besoins du moment; or, des chevaux si jeunes ne deviendraient bons qu'au moment de les réformer; ce serait une duperie : j'augmenterais mes dépenses sans augmenter mes moyens de faire la guerre.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1330. — OBSERVATIONS SUR LE PEU D'ANCIENNETÉ DE SERVICE DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Trianon, 14 juillet 1811.

Mon Cousin, j'ai lu avec attention l'état des services des officiers et sous-officiers de votre corps d'armée. Je vois avec peine que presque partout il y a des sergents, des caporaux, etc., qui n'ont qu'un an de service. Faites-vous rendre compte de ces irrégularités et réitérez les ordres qu'aucun sous-officier ne soit nommé qu'il n'ait au moins trois ans de service. Je vois dans le 13ᵉ d'infanterie légère qu'il y a un sergent qui n'a qu'un an de service; qu'il y a dix-neuf caporaux qui n'ont que deux ans de service. Dans le 12ᵉ régiment de ligne, il y a un sergent qui n'a que six mois de service, etc. Cela ne devrait pas être. Pourquoi toutes ces irrégularités?

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1331. — ARRÊTS INFLIGÉS A UN COLONEL QUI A ENVOYÉ UN MAUVAIS SUJET DANS LA GARDE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 18 juillet 1811.

Témoignez mon mécontentement au colonel du 9e de cuirassiers, qui a envoyé à la Garde un mauvais sujet qui avait été trois mois en prison. Ordonnez-lui les arrêts pour vingt-quatre heures et mettez-le à l'ordre de l'armée. C'est me manquer essentiellement que d'envoyer des mauvais sujets dans ma Garde.

Donnez ordre que le choix des hommes destinés pour la Garde soit fait par les inspecteurs, et que désormais ils en désignent vingt par régiment de cavalerie et vingt par régiment d'infanterie, sauf à faire sur ces vingt l'appel de ce qui sera nécessaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1332. — RECOMMANDATIONS DIVERSES.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Trianon, 20 juillet 1811.

Mon Cousin, je reçois votre lettre. Je vois que sur 1,350 conscrits 1,200 vous sont arrivés. Je considère cela comme un bon résultat.

Je vous envoie une lettre de l'architrésorier, qui vous fera connaître qu'une partie des déserteurs est déjà reprise. Je donne des ordres pour que l'on prenne des mesures relativement à la solde, et que désormais elle ne manque plus en route. Je suppose que vous avez sur-le-champ donné l'ordre de répartir ces hommes dans les différentes compagnies et de les soumettre à une surveillance spéciale. J'en aurai 6,000 autres à vous envoyer. On m'assure que ce sont de beaux hommes; faites-moi connaître si vous en êtes satisfait et si leur habillement et leur équipement sont en bon état.

J'attends avec intérêt ce que vous aurez à me dire sur les petits bataillons des îles de Goeree et de Schouwen. Les compagnies des 6[es] bataillons, qui forment, je crois, 2,500 hommes, partiront à la fin d'août. Si le mouvement de tous les conscrits sur votre armée réussit, il sera possible que je vous

envoie le régiment de l'île de Walcheren pour être incorporé dans vos bataillons et les porter par ce moyen au grand complet, c'est-à-dire à 4,000 hommes par régiment. Il est bien entendu que les officiers et sous-officiers de ce régiment seraient, après l'incorporation, renvoyés à l'île de Walcheren. On me rend compte que vos troupes sont très-belles; mais il est nécessaire qu'elles le soient, et que l'instruction se pousse parmi les officiers, sous-officiers et soldats avec une grande activité, puisque votre corps est une des principales ressources de l'Empire contre des événements du côté du Nord.

Écrivez à vos généraux de division de passer des revues et de faire manœuvrer en tâchant de réunir les cinq bataillons de leurs régiments. Vous n'aurez que trois compagnies de grenadiers et voltigeurs par régiment; mais je me réserve, quand il en sera temps, de vous autoriser à former les autres compagnies. Je pense que ces conscrits réfractaires seront meilleurs que les autres conscrits; ce sont des hommes de vintg-deux, vingt-trois et vingt-quatre ans; mêlés avec vos soldats, ils prendront le goût du service.

Les trois compagnies du 12e bataillon des transports militaires sont parties de Strasbourg pour vous rejoindre. Ainsi vous aurez bientôt 250 voitures d'équipages militaires et près de 100 qui appartiennent aux corps; ce qui fera 350 voitures. C'est

plus que jamais il n'y en a eu à aucune armée.

Recommandez aux généraux qui commandent les cuirassiers et la cavalerie légère de passer des revues et de faire manœuvrer. Nous voilà bientôt en septembre : c'est le temps favorable des manœuvres et des exercices. Je suppose que chacun de vos régiments a une forge de campagne; vous savez combien cela est important. Tenez la main à ce que chaque régiment ait la sienne.

Veillez bien à ce qu'on ne fasse aucun sergent ni caporal qu'il n'ait été à Wagram, c'est-à-dire qu'il n'ait fait la guerre. Donnez-en l'ordre exprès dans votre corps d'armée, et qu'on ne puisse y déroger sans un approuvé de vous. Il est ridicule de voir des colonels faire sergents des soldats de six mois.

Je vous recommande de tenir en réserve les outils du génie qui sont attelés et de vous servir des outils du pays pour les ouvrages que vous faites faire sur les côtes, afin que, si vous veniez à partir, vous soyez garni de tout ce qui vous est nécessaire.

Je suis instruit que l'artillerie n'a pas tous les effets de rechange qu'elle devrait avoir. Recommandez que les flambeaux, les pioches, les haches et les autres rechanges soient tenus en règle et avec la plus grande exactitude.

J'ai déterminé trois espèces de tours pour fermer à la gorge les batteries de côte. Faites-moi con-

naître les batteries que vous faites construire, leur situation, leur force et leur importance.

Écrivez au gouvernement de la Poméranie que j'ai demandé à être instruit de la satisfaction qui me sera faite pour le sang français qu'on a répandu en Poméranie.

Envoyez-lui un officier.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1333. — PLAINTES AU SUJET D'UNE FOURNITURE DE SELLES.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Trianon, 23 juillet 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je reçois de Saintes les plaintes suivantes : les selles venues de Paris sont mal confectionnées; au lieu d'être rembourrées avec trois parties, en paille, bourre et crin, elles ne le sont qu'avec de la paille et de la bourre; on ne met un peu de crin qu'aux coussinets pour faire croire qu'il y en a partout; les panneaux sont trop courts. Les officiers se plaignent de la nouvelle sellerie; elle est aussi mauvaise qu'à l'époque où ré-

gnait le plus grand désordre par suite de mauvaise administration. Donnez l'ordre au général Guyot de se rendre dans les magasins, avec les deux officiers les plus expérimentés de son corps, pour vérifier ces faits. Faites faire des retenues à l'entrepreneur coupable de fraude. Je dépense beaucoup d'argent, je paye avec exactitude, je veux que les fournisseurs livrent de bons effets; je préférerais ne rien avoir que d'avoir du mauvais.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1334. MISSION DANS LE NORD DE L'EMPIRE.

AU CAPITAINE DE MORTEMART, OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR.

Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

M. de Mortemart, officier d'ordonnance, se rendra à Saint-Quentin, y prendra connaissance de la situation des manufactures et m'en rendra compte. Il ira par eau jusqu'à Cambrai, me fera connaître le nombre des bateaux qui ont passé par le canal, la quantité d'eau qui s'y trouve et les observations qu'il recueillera sur cette navigation. Il m'écrira de Saint-Quentin et de Cambrai. De Cambrai il se rendra à Maëstricht; il y restera deux jours; il y verra la

garnison, les travaux qu'on fait à la place, et m'enverra ses observations. Il ira passer un jour à Juliers, un jour à Venlo, quatre jours à Wesel.

Dans cette dernière place, il prendra connaissance du mouvement des 6es et 4es bataillons qui se rendent à l'armée d'Allemagne; il m'en rendra compte, et particulièrement de la désertion qu'ils éprouvent, de leur formation, de la manière dont ils sont habillés et armés, de ceux qu'on attend encore, et enfin de tout ce qui peut m'intéresser. Il ira à Nimègue, où il verra le régiment espagnol; il me rendra compte de l'esprit qui anime ce corps et de ce qu'on en dit. Il verra Graves. Il restera trois jours à Bois-le-Duc, qui est chef-lieu du département des Bouches-du-Rhin; il en connaîtra l'esprit public, et de là se rendra à Anvers.

Partout sur sa route il prendra des informations sur les blés et sur la récolte, il en causera avec les maîtres de poste, qui sont la plupart des cultivateurs; il s'arrêtera quelquefois dans des fermes isolées, sur la route, pour prendre des informations auprès des fermiers, et dans toutes ses lettres il me fera part de ce qu'il aura appris à ce sujet.

Il séjournera dix jours à Anvers. Il m'écrira chaque jour et me fera connaître la situation des travaux des fortifications, le nombre des troupes qui y sont employées, les travaux du bassin, les constructions des vaisseaux, combien on en pourra

mettre à l'eau cette année, le degré d'avancement de chacun, le nombre de cales et la situation des approvisionnements de l'arsenal.

D'Anvers il se rendra à Lillo, à Liefkenshoek et au fort de Bath. Il verra ces forts en détail. Il visitera les batteries qui, le long de l'Escaut, protégent l'escadre dans les différents mouillages du fleuve depuis Anvers jusqu'à Flessingue. Il restera quinze jours dans l'île de Walcheren. Il me rendra compte de tous les mouvements de l'escadre, de tous les travaux qui se font dans l'île, tant par le génie maritime que par le génie de terre et par l'artillerie. Il me rendra également compte de tout ce qui est relatif au régiment de l'île de Walcheren, au mouvement des conscrits que ce dépôt a dirigés sur les régiments de l'armée d'Allemagne, de la désertion qui a eu lieu dans ce mouvement des nouveaux cadres qui arrivent pour s'y recruter, de la situation des hôpitaux, etc. Pendant son séjour à Flessingue, il ira passer un jour à Cadzand; il y verra les travaux et recueillera tout ce qu'il entendra dire à cet égard. Cette mission terminée, il reviendra à Paris.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par le général de Mortemart.

1335. — ORDRES CONCERNANT LES COLONELS EN SECOND ET LES MAJORS EN SECOND.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Je reçois votre lettre du 28. Les colonels en second et les majors en second qui n'ont pas de destination doivent rester à Paris pour être en état de partir vingt-quatre heures après en avoir reçu l'ordre; sans quoi l'on ne peut rien faire. Cela a l'avantage que vous pouvez les voir et savoir à quoi ils sont propres.

Remettez-moi la liste des colonels en second et des majors en second. Faites-moi connaître ceux déjà placés et proposez-moi l'emploi des autres dans les places vacantes, et, je vous le répète, tenez-les constamment à Paris, car le service souffre beaucoup de la marche actuelle. C'est six mois après leur nomination que ces officiers sont rendus aux postes auxquels ils sont nommés. L'objet de leur création est de pourvoir aux cas extraordinaires; ils doivent donc toujours être dans la main.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1336. — ORDRES CONCERNANT LA SITUATION MILITAIRE DE L'ARMÉE DU PORTUGAL.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 24 août 1811.

Mon Cousin, répondez au duc de Raguse que je vois avec plaisir les ouvrages faits à Almaraz et sur le Tietar; qu'il serait convenable de faire des ouvrages de campagne en avant de Rio-del-Monte; que j'espère qu'avant le 15 septembre tous ses dépôts, les 387 chevaux qui doivent compléter les 500 chevaux de la Garde, sur lequel il en a déjà reçu 113, et les 1,400 chevaux que conduit le général Van der Maesen, lui seront arrivés; que tous ses dépôts quelconques, soit de cavalerie, soit d'infanterie, soit d'artillerie, l'auront rejoint, et que son armée se trouvera ainsi portée à plus de 50,000 hommes; que la réparation de son armée est la grande affaire; mais qu'il n'envoie aucun état détaillé qui puisse mettre à même de subvenir à tous ses besoins; que vous envoyez un aide de camp, colonel, dans les provinces du nord, avec des ordres pour que tous les dépôts de cavalerie et d'artillerie et tous les détachements qui appartiennent à l'armée de Portugal la rejoignent sans

délai ; que cet officier a ordre de voir tout partir et de rester jusqu'à ce que tout soit parti ; qu'il doit même se mettre en correspondance avec lui pour l'exécution de ses ordres ; que l'armée de Portugal doit prendre sa ligne de communication sur Madrid ; que c'est là que doit être son centre de dépôt ; que toute opération que l'ennemi ferait sur la Coa ne peut déranger cette ligne ; que si l'ennemi veut prendre l'offensive, il ne peut la prendre que dans l'Andalousie, parce que de ce côté il y a un objet à remplir, qui est de faire lever le siége de Cadix ; que dans le nord, s'avancerait-il même jusqu'à Valladolid, ses efforts n'aboutiraient à rien ; que les troupes que nous avons dans ces provinces, en se repliant, lui opposeraient une armée considérable ; qu'alors, sans doute, l'armée de Portugal devrait faire pour l'armée du Nord ce qu'elle ferait pour l'armée du Midi ; que l'impossible, c'est que sa ligne d'opération soit sur Talavera et Madrid, parce que cette armée est spécialement destinée à protéger celle du Midi ; qu'enfin, l'armée de Portugal étant attaquée de front, son mouvement de retraite est encore sur Madrid, parce que dans tous les cas possibles ce doit être sa ligne d'opération ; qu'il faut donc que tous les dépôts quelconques appartenant à cette armée soient dirigés sur Talavera et Madrid ; que j'ai même ordonné que la garnison de Ciudad-Rodrigo fût relevée par

l'armée du Nord, mais que ce dernier ordre ne pourra s'exécuter qu'un peu plus tard ; que le 26e de chasseurs, qui est un régiment entier, doit l'avoir rejoint ; qu'il est fort important qu'il ait au moins 6,000 hommes de cavalerie ; qu'il faut qu'il corresponde fréquemment et sur tous les détails de l'administration.

Envoyez un de vos aides de camp, colonel, à Valladolid, où il portera l'ordre impératif et sous peine de désobéissance au général Dorsenne de faire partir vingt-quatre heures après la réception dudit ordre tous les dépôts d'artillerie, de cavalerie et les détachements appartenant à l'armée de Portugal, lesquels se dirigeront en gros détachements sur Avila et Plasencia. Les hommes malingres seront envoyés sur Madrid, la ligne d'opération de l'armée de Portugal étant désormais sur Madrid. Cet aide de camp rendra compte au duc de Raguse et à vous de l'exécution de vos ordres. Il ira visiter Toro, Zamora et Salamanque, et, lorsque le général Van der Maesen aura passé, il suivra son mouvement par Avila, Plasencia et Almaraz. Il reviendra par Truxillo et Madrid, rapportant les états les plus exacts de l'armée. Vous aurez soin d'envoyer au général Dorsenne un état détaillé de tous les détachements de l'armée de Portugal qui, d'après les derniers états, sont dans son armée, et que vos ordres concernent. Votre aide de camp aura cet

état dans ses instructions. Il ne faut pas qu'un seul homme reste. Vous ferez connaître au général Dorsenne que mon intention est même que la garnison de Ciudad-Rodrigo soit fournie par l'armée du Nord, et que tout soit renvoyé à l'armée de Portugal; mais cette dernière opération (pour Ciudad-Rodrigo) peut être retardée jusqu'à l'arrivée des renforts qui vont se rendre à l'armée du Nord. Il vous sera facile de faire comprendre au général Dorsenne combien il lui est avantageux que la ligne d'opération de l'armée de Portugal se dirige sur Madrid; ce qui sera un grand soulagement pour toutes les provinces de l'arrondissement de l'armée du Nord.

Faites-moi connaître le jour où tous les chevaux d'artillerie qui vont rejoindre les armées de Portugal et du Midi seront arrivés à Burgos, ce qu'ils doivent prendre à Bayonne pour le porter à Burgos, et à Burgos pour le porter à l'armée de Portugal. Je ne sais pas si le bureau de l'artillerie du ministère de la guerre a déterminé le lieu où les chevaux destinés à se rendre à l'armée de Portugal prendront l'artillerie et les voitures. Il serait assez important qu'on pût faire conduire ce qui est à Salamanque et à Ciudad-Rodrigo.

Comme le général Van der Maesen n'a d'ordre que pour se rendre à Valladolid, on pourrait de là le diriger sur les lieux où ces chargements doivent être pris. Je compte le diriger de Valladolid sur

Salamanque et Plasencia. Remettez-moi des renseignements sur la nature de cette route, et instruisez en même temps le duc de Raguse que, probablement, je dirigerai de Salamanque sur Palencia tous les renforts que conduit le général Van der Maesen. Remettez-moi un état où je puisse voir quel jour ce général arrivera à Valladolid, ce qu'il conduit, infanterie, cavalerie, artillerie, train et équipages militaires, et quel est le convoi de fonds qu'il escorte. Faites-moi connaître également la route qu'a prise le général Avy, et quand il sera arrivé. Je désire également que tout ce qui est destiné pour l'armée du Midi se réunisse à la colonne du général Van der Maesen et en suive le mouvement.

D'Almaraz cette troupe se rendra à l'armée du Midi par Truxillo. Vous devez écrire au général Van der Maesen que le 26e de chasseurs n'est pas de l'armée du Midi, mais de l'armée de Portugal.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1337. — NOTE SUR LES GARDE-COTES.

Trianon, 26 août 1811.

Sa Majesté a examiné le travail relatif aux garde-côtes. L'objet de ce travail était de faire connaître s'il y aurait plus d'avantages à supprimer les canonniers garde-côtes et à les remplacer par une troupe d'infanterie qu'à les conserver dans leur état actuel.

Il y a dans ce moment cent quarante compagnies de garde-côtes, formant 16,940 hommes et coûtant 3,750,096 francs. Cette troupe ne sert que par moitié, de manière que les 16,940 hommes n'en représentent que 8,40, et que chaque homme servant revient à 442 francs 75 centimes. Avec la même somme on entretiendrait deux régiments d'infanterie à cinq bataillons, de 3,970 hommes, et une fraction de 1,323 hommes.

Mais la question n'a pas paru suffisamment éclaircie.

1° Le nombre de cent quarante compagnies comprend-il tout ce qui compose le corps des garde-côtes dans tous les départements actuels de l'Empire ? En réponse à cette question, il est nécessaire de former un état de garde-côtes par division militaire, en commençant par la division de Hambourg, la Hollande, les anciennes côtes de France, les

côtes de Gênes, de Toscane et les États romains. Il est vraisemblable qu'on n'a pas pu encore établir une parfaite uniformité dans l'organisation de ces compagnies, et il est nécessaire d'indiquer, à l'article de chaque nouvelle division, les différences qui existent entre la constitution de ces compagnies, leur solde, les fournitures qu'elles reçoivent et leur ordre de service.

Cela ne suffira pas encore pour bien connaître la dépense qu'occasionne la garde des côtes dans le système actuel, parce que, outre les compagnies de garde-côtes, il y a un état-major par arrondissement. On désire qu'il en soit formé un état avec le calcul de la dépense qu'elles occasionnent.

D'après les premiers résultats que donnent les renseignements déjà recueillis, on voit que, pour la somme que coûtent 16,940 garde-côtes composant les cent quarante compagnies actuelles, on peut entretenir deux régiments de cinq bataillons et à peu près une fraction de deux bataillons. On aurait donc deux colonels, deux majors, douze bataillons et soixante compagnies, qui feraient probablement ce service d'une manière plus satisfaisante.

Au lieu de former cette troupe en régiments de cinq bataillons, on pourrait diviser ces neuf mille et quelques cents hommes en cinq régiments de trois bataillons, chaque bataillon d'à peu près 600 hom-

mes. Par ce moyen, chaque régiment étant chargé de la garde d'un arrondissement, les officiers supérieurs remplaceraient avec avantage les inspecteurs actuels des côtes, les quartiers-maîtres de ces régiments remplaceraient les quartiers-maîtres des compagnies. Chaque bataillon garderait une étendue de côtes, et l'on aurait droit d'attendre de cette troupe un service plus régulier. Elle serait susceptible de plus d'instruction, et elle se trouverait organisée pour agir en masse, si les circonstances exigeaient qu'on la rassemblât.

Le recrutement de cette troupe devrait toujours être fait par le moyen de la conscription. Il ne faudrait pas laisser les conscrits tout à fait chez eux, mais on pourrait les placer dans les compagnies stationnées à quelque distance, par exemple, à cinquante lieues de leur domicile; cela suffirait pour que ce genre de service parût moins pénible que celui des autres troupes, et ce serait un moyen pour employer une partie des conscrits qui ne peuvent pas aller à l'armée active.

Jusqu'ici on n'a raisonné que sur le projet de remplacer les garde-côtes par une troupe d'infanterie; il faut voir maintenant s'il y aurait de l'avantage à les remplacer par une troupe d'artillerie, ce qui serait plus analogue à leur destination.

Chaque régiment d'artillerie à pied a un état-major de 34 hommes et vingt compagnies, qui, sur le

pied de paix, sont de 68 hommes chacune; ce qui fait 1,360 hommes.

Pour économiser sur la dépense des officiers et sous-officiers, il serait préférable de calculer la force du régiment sur le pied de guerre.

On pourrait examiner s'il serait convenable d'augmenter l'artillerie à pied de trois régiments, c'est-à-dire de soixante compagnies, qui, à 140 hommes chacune, devraient suffire au service des côtes. Les trois nouveaux régiments ne seraient pas destinés exclusivement à ce service, mais chacun des douze régiments d'artillerie à pied fournirait cinq compagnies. La côte serait divisée en douze arrondissements, et chaque régiment en garderait un.

Il faut, pour apprécier ce projet, établir le calcul de ce que coûte un régiment d'artillerie à pied sur le pied de guerre, pour la solde et ses masses; mais le calcul des vivres de campagne doit être fait séparément, afin qu'on puisse ajouter ou retrancher cette dépense, suivant que les circonstances l'exigeront.

Il y a une autre manière d'arriver au même but sans multiplier les états-majors des régiments; ce serait d'augmenter chaque régiment d'artillerie à pied d'un bataillon. Ce système donnerait moins d'hommes pour la défense des côtes, mais il coûterait moins cher.

Il faut calculer : 1° combien d'hommes donnerait

l'augmentation d'un bataillon par chacun des régiments d'artillerie actuelle; 2° si ce nombre suffirait pour la garde des côtes; 3° ce que cette troupe coûterait pour la solde, les masses et les vivres de campagne.

Enfin un troisième parti serait de créer des compagnies isolées de bombardiers garde-côtes; ces compagnies devraient être des troupes régulières et non des milices; car il n'est pas raisonnable de charger les garde-côtes du service des mortiers, surtout dans les postes importants comme les rades et les passes, où il y a des mortiers de gros calibre sur des plates-formes.

Tout ce qu'on vient de dire tend à prouver, tend à établir qu'on emploie actuellement pour la garde des côtes à peu près 17,000 hommes qui ne remplissent pas bien leur destination, qu'ils ne servent que par moitié et qu'ils coûtent 3,750,000 francs. Le problème à résoudre est celui de leur remplacement :

1° Par de l'infanterie;

2° Par trois régiments d'artillerie de nouvelle création;

3° Par un bataillon d'artillerie ajouté à chacun des régiments actuellement existants;

4° Ou par des compagnies de bombardiers isolées.

Pour arriver à la solution de ce problème, il faut commencer par déterminer : 1° quel est le nombre d'hommes qu'occupe actuellement la défense des

côtes depuis Lubeck jusqu'à Rome, division par division, en y comprenant les états-majors des garde-côtes actuels; 2° quel est le nombre d'hommes raisonnablement nécessaire pour ce service.

Les garde-côtes servent par moitié et sont remplacés tous les quatre jours. On serait peut-être trompé dans son calcul si l'on se flattait de faire faire le même service par un nombre d'hommes moindre de moitié; car il y aura des malades, et les soldats par lesquels on remplacerait les garde-côtes actuels pourraient difficilement être continuellement présents à la batterie; il est donc nécessaire de déterminer quel serait le nombre de troupes de ligne indispensable pour ce service.

Cela posé, il s'agit de savoir comment on y pourvoira.

La première chose à établir pour servir de terme de comparaison, c'est le calcul de la dépense des garde-côtes actuels, en y comprenant les états-majors et les troupes qui font ce service dans les pays nouvellement réunis.

S'il résulte des calculs des forces nécessaires qu'il faille 9,000 hommes, par exemple, pour remplacer les garde-côtes actuels, la seconde question qu'il faudrait examiner, c'est de savoir quelle est l'organisation qu'il faut donner à ces 9,000 hommes.

Si on les organise en infanterie, ils coûteront moins cher et seront plus aisés à recruter. Il faut

établir le calcul de ce que coûterait cette nouvelle troupe d'infanterie, en la divisant en cinq régiments de trois bataillons. Ce calcul devra être établi en trois colonnes : solde, masses et vivres de campagne.

Si les 9,000 hommes doivent être organisés en troupes d'artillerie, la question se subdivise.

Faut-il former de nouveaux régiments, et combien faudrait-il en former? Dans ce cas, serait-il préférable de confier spécialement à ces régiments la défense des côtes, ou d'y faire concourir les neuf régiments actuels? Serait-il préférable d'augmenter les régiments d'artillerie actuels, et de combien faudrait-il les augmenter?

Enfin vaudrait-il mieux former des compagnies isolées de bombardiers? Quelle organisation faudrait-il leur donner et quel devrait en être le nombre?

A côté de chacune de ces propositions il faut établir le calcul de ce que coûterait l'augmentation de troupes proposée, pour la solde, les masses et les vivres de campagne.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1338. — REPROCHES SUR L'ENVOI DE TROUPES DANS DES ENDROITS MALSAINS.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 3 septembre 1811.

Mon Cousin, je vois avec la plus grande peine que vous ayez envoyé le 8e régiment de hussards dans l'Ems oriental. Lorsque j'éloigne une troupe de ces lieux pestilentiels, vous avez la simplicité d'y envoyer un de mes meilleurs régiments. Je regarde ce régiment comme perdu. Si vous ne prenez pas plus de soin de placer vos corps dans des lieux sains, vous me ferez ce que vous avez fait à Vienne. J'ai retiré de tous les points de la côte les troupes qui s'y trouvaient. A Flessingue même, qui est si important, je ne laisse que 600 réfractaires; je préfère m'exposer aux chances de l'ennemi plutôt que de perdre des hommes d'une manière aussi misérable. Vous suivez une direction opposée. Si j'ai fait camper mes troupes dans la bruyère, à Utrecht et ailleurs, je n'ai pas eu d'autres raisons que de les soustraire au mauvais air. Je n'ai laissé sur le Helder qu'un bataillon étranger. Quand je prends tant de soin ponr compléter votre armée, qui est si importante, et pour l'organiser et la mettre parfai-

tement en état, vous l'exposez à être détruite. Rassurez-moi au plus tôt sur le 8e de hussards; hâtez-vous de le rappeler, ainsi que les hommes du 25e et toutes les troupes qui sont parfaitement inutiles.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1339. — PROJET DE FORMATION DE QUATRE RÉGIMENTS D'ARTILLERIE POUR LA DÉFENSE DES COTES ET D'UNE NOUVELLE ORGANISATION DES RÉGIMENTS D'ARTILLERIE A PIED.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 4 septembre 1811.

L'artillerie se divise en trois corps : l'artillerie de marine, l'artillerie de terre, l'artillerie des côtes. L'artillerie de marine est séparée de l'artillerie de terre; c'est une arme différente, qui appartient absolument aux officiers de marine. Il y avait jadis des relations entre l'artillerie de terre et l'artillerie de marine, et je crois qu'on ne pouvait arriver à certains grades qu'en sortant de l'artillerie de terre. Faites-moi un rapport là-dessus; car, l'artillerie de marine ayant bien peu d'occa-

sions de s'instruire sur les détails, ses relations avec l'artillerie de terre sont bien importantes.

Quant à l'artillerie des côtes, il est impossible que cela aille plus mal; elle est comme séparée de l'artillerie de terre, car les adjudants et inspecteurs des côtes ne sont pas même des officiers d'artillerie. Il est vrai qu'ils sont sous les ordres des directeurs et des sous-directeurs, mais ce nombre de véritables officiers d'artillerie est si petit, qu'il ne peut rien pour le service ni pour l'instruction.

Mon intention est de changer cet ordre de choses en tout ou en partie. Les garde-côtes me coûtent 3 ou 4 millions; mais je calcule qu'ils me coûtent encore 3 ou 4 millions par les bâtiments que laisse prendre ce mauvais service. Je ne gagne rien à avoir de mauvaises troupes, et c'est une économie ridicule que d'avoir un capitaine de milice pour défendre mes côtes contre mon ennemi le plus acharné, parce que ce capitaine ne coûte que 1,200 francs; voilà une économie de 50 louis bien funeste à mon service.

Présentez-moi un projet dont la base soit d'avoir soixante et douze compagnies d'artillerie employées à la garde de mes côtes. Ces soixante et douze compagnies seront six à six, formeront douze bataillons, ayant douze chefs de bataillon et douze adjudants-majors, et formeront quatre régiments, ayant ainsi quatre colonels et quatre majors.

Je voudrais donc avoir sur les côtes quatre régiments d'artillerie de ligne, 4 colonels et 4 majors, formant 8 inspecteurs naturels, 12 chefs de bataillon, soixante et douze compagnies, 72 capitaines en second, 144 lieutenants en premier et en second, tous sortant des écoles, instruits et faisant absolument partie de l'artillerie de terre.

Les compagnies seraient à 120 hommes ; cela ferait donc un effectif de 8,640. Ces 120 hommes serviraient comme tout le reste de l'artillerie, mais ils auraient comme auxiliaires 60 garde-côtes, levés, habillés et payés comme ils le sont aujourd'hui ; ce qui ferait 180 hommes par compagnie, dont 60 appartenant à la localité et 120 à l'artillerie. Ces 180 hommes, dirigés par des officiers, sergents et canonniers de 1re classe de l'artillerie de ligne, seraient alors de véritables troupes d'artillerie. On aurait donc alors 8,640 canonniers de ligne, officiers et sous-officiers compris, et 4,320 garde-côtes auxiliaires ; ce qui ferait un total de plus de 12,000 hommes. Il est vrai qu'aujourd'hui il y a 16,000 garde-côtes, mais ils ne font le service que de deux jours l'un ; cela ne fait donc en résultat que 8,000 hommes. Ainsi, au lieu de 8,000 hommes, on en aurait plus de 12,000, et, au lieu d'officiers et sous-officiers ignorants, on aurait des officiers et sous-officiers d'élite.

J'imagine qu'il suffirait d'un régiment pour la

Hollande et les côtes de Belgique et de France jusqu'à la Seine, d'un régiment pour les côtes de la Seine à la Loire, et d'un régiment pour celles de la Loire à Bayonne ; ce qui ferait neuf bataillons.

Un régiment de dix-huit compagnies devrait être suffisant pour toutes les côtes de la Méditerranée.

Il faudrait ajouter à cette institution d'établir dans toutes les places des compagnies de canonniers de gardes nationales, obligés de faire le service et d'accourir au premier coup de canon. On peut en établir ainsi dans les principales villes de Hollande, à Flessingue, à Ostende, à Dunkerque, à Calais, à Boulogne, à Abbeville, à Eu, à Dieppe, à Fécamp, au Havre, à Caen, à Cherbourg, à Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Lorient, Nantes, etc. On peut ainsi se former sur toute la côte soixante ou quatre-vingts compagnies auxquelles on accorderait quelques distinctions et priviléges, et qui auraient l'emploi bien utile de concourir à la défense de la place et de la côte. A Flessingue, avant le siége, cette compagnie a rendu des services.

Enfin les vingt-six compagnies sédentaires pourraient être conservées. On pourrait même en établir de nouvelles dans les pays malsains, tels que dans les marais de la campagne de Rome, dans quelques postes de la Hollande, etc. Il faudrait que chaque régiment pût être changé à volonté. Les auxiliaires

resteraient toujours et seraient attachés à la nouvelle compagnie qui arriverait.

Alors la côte serait entièrement gardée par l'artillerie de ligne. Aucun individu sous le titre d'inspecteur et d'adjudant n'existerait plus; ce seraient les colonels et les majors qui feraient ces fonctions. On pourrait espérer alors un bon service; le corps d'artillerie apporterait dans la défense des côtes le bon esprit et les qualités qui l'ont distingué dans tous les autres services, et ce serait une grande garantie pour la surveillance des côtes que de les voir entourées par des sentinelles attachées à leur service, à la place de ces garde-côtes qui étaient soumis à tous les préjugés de localités et faciles à corrompre. Sous le seul point de vue de la police, ce projet aurait des résultats immenses. Il aurait encore l'avantage d'augmenter le corps d'artillerie, et par là de faire partager le service très-étendu de ce corps à un plus grand nombre d'individus. Tel régiment de l'armée qui aurait été fatigué serait envoyé sur les côtes de Normandie et de Bretagne pour y passer trois ans et s'y reposer. Ce service des côtes serait en effet un véritable repos pour ce corps, en comparaison du service de la grande guerre.

A ces précautions il faudrait ajouter celles de faire faire, pour le service des garde-côtes, un ouvrage élémentaire dans lequel on les instruirait sur la construction des batteries, sur le tir à boulets

rouges, sur le tir des bombes et de toutes les espèces de munitions, sur la construction des plates-formes, sur le tir des pièces de 24 et de 36, sur les différents angles du tir, et enfin sur les principes de l'artillerie des côtes, tout différents de ceux de l'artillerie de terre. Il faut sur les côtes tirer aussi loin que l'on peut et tirer toujours. Il faut des projectiles qui aillent le plus loin possible. Dans l'artillerie de terre tous ces principes changent, et on estime avec raison que tirer de loin, c'est perdre sa poudre.

Ceci me conduit naturellement à quelques changements dans l'organisation des régiments à pied.

Projet d'une nouvelle organisation des régiments d'artillerie à pied. — J'ai neuf régiments d'artillerie à pied, de vingt-deux compagnies chacun. Peut-être serait-il convenable d'avoir douze régiments à pied, chaque régiment de trois bataillons de guerre et d'un bataillon de dépôt. Chaque bataillon serait de six compagnies; ce qui ferait quarante-huit bataillons formant deux cent quatre-vingt-huit compagnies. Il y en a aujourd'hui cent quatre-vingt-dix-huit; ce serait donc une augmentation de quatre-vingt-dix compagnies, dont soixante et douze seraient compagnies de dépôt; ce qui réduirait l'augmentation à dix-huit compagnies de guerre.

Aujourd'hui il y en a vingt-sept en Allemagne,

cinquante-cinq en Espagne et vingt-quatre en Italie, Illyrie et Dalmatie. Il y en a donc cent six employées aux armées; il y en a quarante-deux dans les dépôts et cinquante sur les côtes de Normandie. Il y en aurait soixante et douze sur les côtes, soixante et douze dans les dépôts, et cent quarante-quatre pour les armées, ce qui ferait trente-huit compagnies de plus qu'il n'y a aujourd'hui pour les armées. Une compagnie pouvant servir 8 pièces de canon, les cent quarante-quatre compagnies des armées pourraient servir 1,152 et même 1,200 pièces. Les six régiments d'artillerie à cheval, formant quarante-trois compagnies, en pourraient servir 250; cela ferait donc 1,400 pièces de canon qu'on pourrait servir en guerre, indépendamment des 300 pièces de canon que serviraient les compagnies de régiment, et qui feraient un total de 1,700 pièces de canon servies aux armées, indépendamment du service des côtes.

Les douze bataillons de dépôt formeraient en outre une réserve qui pourrait fournir au service des places fortes et renforcer les points de la côte qui seraient nécessaires.

La compagnie d'artillerie à pied devant servir 8 pièces, soit de 4, soit de 8, soit de 12, a besoin de 80 canonniers présents, officiers et sous-officiers non compris; ce qui fait donc 100 hommes présents, ce qui suppose un effectif de 120 tout com-

pris. La compagnie de canonniers garde-côtes sera de 120 hommes de la ligne; mais, sur ces 120 hommes, il n'y en aura que 100 de présents Elle aura en outre 60 auxiliaires; mais il est probable que sur ces 60 il n'y en aura que 50 présents. Ainsi une compagnie de garde-côtes dont l'effectif sera de 180 hommes n'aura probablement que 150 hommes présents; alors l'effectif de soixante et douze compagnies serait : de la ligne, présents 7,200, effectif 8,640; auxiliaires, présents 3,600, effectif 4,320 ; total des présents 10,800, de l'effectif 12,960.

Les douze régiments à pied seront placés de la manière suivante : un à Anvers, un à Douai, un à Rennes, un à Toulouse, un à Grenoble, un à Alexandrie, un à Vérone, un à Besançon, un à Auxonne, un à Strasbourg, un à Metz, un à Mayence.

Les régiments qui seront sur les côtes tiendront toujours leurs 4es bataillons en garnison à Anvers, Rennes, Toulon et Grenoble. De là ces bataillons de dépôt pourront, selon les circonstances, renforcer ces batteries, et se trouveront assez à portée de toutes les côtes.

Je vous prie de me faire un rapport sur ce projet, car il devient fort important de faire cesser les sujets de plainte qui existent depuis six ans et qui sont la suite de tant de pertes.

P. S. Je vous envoie un projet de décret dans lequel j'ai placé les principales dispositions indiquées dans cette lettre. Ce décret n'est qu'une esquisse susceptible de toutes discussions. Vous remarquerez que, dans ce projet, au lieu d'affecter douze bataillons au service des côtes, j'en ai mis seize; ce qui fera quatre-vingt-quatre compagnies au lieu de soixante-douze. Ainsi donc quatre-vingt-quatre compagnies à 120 hommes feront 10,000 canonniers de ligne, et quatre-vingt-quatre compagnies auxiliaires à 60 hommes m'en feront 5,000; total, 15,000 sur les côtes; ce qui me fera une économie de 11,000 garde-côtes, et surtout débarrassera de ce grand nombre d'officiers inutiles. Mais ces quatre-vingt-quatre compagnies comprennent tout ce qui est nécessaire pour l'extraordinaire de Boulogne, de Walcheren, de Cadzand, et enfin l'artillerie de ligne qui est aujourd'hui répandue sur la côte. Or il y a aujourd'hui cinquante compagnies sur les côtes, et je n'en mets que douze en sus des soixante-douze qui doivent remplacer les garde-côtes. Peut-être, dans la distribution des emplacements, jugerez-vous convenable d'en mettre six de plus; car il est bon que le service de places comme Boulogne, Ostende, Flessingue, Anvers, Cherbourg, Brest, Toulon, etc., soit compris dans le service de la côte.

Je ne sais pas assez ce que c'est que les canon-

niers sédentaires pour les comprendre dans le décret. Ce doit être l'objet d'un rapport que vous me ferez. Les compagnies de vétérans qui sont sur les côtes devront être placées de préférence dans les tours, dans les vieux châteaux où le service soit moins actif.

La manière d'exécuter ce décret serait très-facile. Il faudrait d'abord former les trois nouveaux régiments en tirant des officiers, sous-officiers et canonniers de tous les régiments; on placerait les nouveaux régiments à Anvers, Rennes et Grenoble. Le régiment qui se trouve aujourd'hui à Anvers et celui qui se trouve à Rennes seraient envoyés à Auxonne et à Besançon, ou dans d'autres écoles non occupées. On ferait sur-le-champ fournir à ces trois régiments, et sur les quarante-deux compagnies qui sont dans les dépôts, trente-six compagnies pour les côtes, et l'on prendrait sur les cinquante compagnies qui sont sur les côtes et sur les quarante-deux compagnies qui sont dans les dépôts, de quoi fournir les bataillons que les autres régiments doivent fournir pour le service des côtes. Cette opération peut être faite dans les mois de novembre et de décembre; ceci suppose qu'il sera pris, sans délai, des moyens pour fournir les 7 ou 8,000 hommes nécessaires aux nouveaux régiments et pour compléter les cadres des anciens : c'est 12,000 qu'il faut procurer.

D'après la minute. Archives de 'Empire.

1340. — OBSERVATIONS AU SUJET DE L'HABILLEMENT DES TROUPES.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 5 septembre 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, j'ai reçu votre lettre du 31 août, relative aux ordres que vous avez donnés pour l'habillement du régiment de l'île de Ré; les états ne prouvent pas ce qui est dit dans le résumé.

L'état n° 1 porte que 7,000 habits doivent avoir été envoyés à l'île de Ré. On voit bien que les ordres ont été donnés, mais on ne voit pas que ces effets soient partis. On ne voit pas d'où ont été expédiés les effets qui ont dû partir du 2 février au 25 août. On a donné, par exemple, le 14 juin, l'ordre de faire partir 900 habits, 900 vestes, etc.; mais d'où ont-ils été expédiés? quand sont-ils partis, et en combien de jours ont-ils dû arriver? Donner des ordres est la moindre chose; ce qui importe, c'est d'en assurer l'exécution.

L'état n° 2 est plus précis. J'y vois que 3,500 bonnets de police sont partis. Les époques de quelques-unes de ces expéditions sont déterminées : 3,000 culottes, 3,000 vestes sont parties de Paris le 1er

et le 3 août; pourquoi ne sont-elles pas encore arrivées?

État n° 3; je vois que 800 habits destinés au 29e d'infanterie légère ont dû être confectionnés par les soins de l'ordonnateur de la 12e division militaire; mais comment veut-on que l'ordonnateur fasse pour faire confectionner des habits? N'était-il pas plus simple d'en charger le conseil d'administration ou de les faire confectionner à Bordeaux, où il existe un grand atelier? Et comment croire que l'ordonnateur ne manquera de rien dans tous les détails d'une confection? Rien n'est moins satisfaisant que ce tableau. Avec de pareilles indications, je ne puis rien faire suivre; et, si l'on n'a pas d'autres renseignements dans vos bureaux, je ne suis pas étonné que mes troupes ne soient pas habillées. Le fait est que le 28 août ce dépôt était dans le plus pitoyable état. Si vous m'aviez envoyé des rapports que je puisse faire vérifier, j'aurais envoyé sur les lieux un officier d'ordonnance. Mais avec des états si obscurs que voulez-vous qu'on fasse?

Le régiment de la Méditerranée, en Corse, est tout nu; à Wesel, les hommes sont déjà arrivés, et pas un habit, pas une chemise, pas une paire de souliers. Cependant je vous avais dit de faire un envoi direct de Paris. Cela influe beaucoup sur mon service, parce que, si ces conscrits attendent à Wesel, ils déserteront. Donnez-moi des états précis sur

l'exécution des ordres pour Wesel et Strasbourg; que je sache la quantité d'effets expédiés, le lieu et le jour du départ, et la route qu'on leur a fait prendre, afin que je puisse faire faire même une vérification des chemises. Je crains toujours que le bureau de l'habillement ne soit pas en des mains assez fortes, et que dans ce bureau beaucoup de choses ne s'embrouillent. Un ordonnateur a toujours moins de moyens qu'un corps pour faire confectionner, parce que, indépendamment du nombre des agents qu'un conseil d'administration a à sa disposition pour surveiller une confection (agents qui ne coûtent rien), ce conseil a des ouvriers plus ou moins habiles, de sorte que le prix qui peut suffire à un conseil d'administration ne peut suffire à un ordonnateur. Celui-ci doit tout surveiller, mais non pas faire; car il est seul, sans agent pour le seconder. Dans une armée même on ne peut pas dire qu'un ordonnateur fasse faire du pain et des habits, car il a ses agents pour les vivres et l'habillement. Il passe des marchés pour la manutention, les fournitures, les transports; il surveille tout et ne fait rien directement. Que peut faire l'ordonnateur de la 12e division, sans garde-magasin, sans contrôleur, sans ouvriers? Passer un marché avec un tailleur; mais qui le vérifiera? C'est exiger d'un homme ce qui ne lui est pas possible, et il le fera mal. Votre prédécesseur avait agi de même; rien ne se faisait

à Bordeaux, ou se faisait mal. J'y ai établi un conseil d'administration, des garde-magasins, des directeurs, etc. Les conseils d'administration pourraient faire confectionner; les conseils des bataillons qui sont à l'île de Ré, et enfin le conseil du dépôt, peuvent le faire sous la surveillance des ordonnateurs, qui seront chargés de la vérification et d'ordonnancer les dépenses.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1341. — OBSERVATIONS SUR LE TRAVAIL REMIS PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE AU SUJET DE LA DÉFENSE DES COTES.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Compiègne, 8 septembre 1811.

Je reçois et lis avec attention le travail que vous m'avez remis sur les compagnies garde-côtes. Ces renseignements m'ont paru fort satisfaisants. Vous proposez de conserver cinquante compagnies garde-côtes et de créer trente-six nouvelles compagnies d'artillerie. Il n'est aucun doute que les cinquante compagnies garde-côtes ne vaudront jamais des compagnies d'artillerie, tant par la composition des

officiers et sous-officiers que par celle des soldats. Mais, dit-on, il faut 450 officiers, et l'on ne peut en fournir que 140. Je ne puis pas admettre cette objection. Dans un pays comme la France, j'aurai non-seulement 400 officiers, mais 4,000, si je veux les payer. Cette objection serait bonne en Russie. Les 450 officiers ne pourront pas être fournis cette année, parce qu'il faut un an d'école, mais on pourra les avoir l'année prochaine. Toute objection cesse en n'employant que 140 officiers cette année, et l'on emploiera l'année prochaine 140 autres. Dans les dix-huit points que l'on présente, le Havre, la Hogue, Ostende, Dunkerque, Saint-Malo, Lorient, Nantes, l'embouchure de la Loire, Marseille, le golfe Juan, Fréjus, Livourne et Gênes ne sont point compris; tous ces points sont cependant importants.

Je ne puis donc pas admettre en principe que nos côtes doivent être confiées à des mains malhabiles. N'admettant point la raison du manque d'officiers, que je puis avoir en tel nombre que je veux, l'objection tombe sur les hommes : la conscription y pourvoira, et, pour la première formation, je ferai un appel pour les conscriptions antérieures par un sénatus-consulte; ce qui soulagera les côtes de l'entretien des gardes-côtes et donnera une nouvelle garantie à tout l'Empire.

La seconde objection est que cela est trop coû-

teux; mais, en supprimant cinquante compagnies garde-côtes, j'économiserai 1,500,000 francs; en formant trente-six compagnies de plus d'artillerie, je ne crois pas que ce soit une dépense de plus de 2 millions. Ce serait donc 600,000 francs de plus. Mais qu'est-ce qu'une dépense de 2 millions, de 3 millions de plus pour un objet de si grande importance? Quel est le caboteur qui ne me payerait pas un droit qui me rendrait le triple, pour être efficacement protégé? Mais, sans établir de nouveaux droits, l'inhabileté des garde-côtes coûte à mes marins 2 ou 3 millions par an et à mon commerce des sommes plus considérables. Il ne faut pas croire que les plaintes des officiers d'artillerie soient vraies; ils disent toujours qu'il y a trop de canons. Le fait est qu'il n'y en a point assez. La supériorité de l'ennemi est telle, qu'à tous les caps, sur toutes les plages, mon cabotage a besoin de trouver protection. Il faut beaucoup de batteries et en bon état, et des pièces de campagne. Il faut que les affûts soient en bon état, qu'on sache employer les bombes, donner une direction à la pièce, vérifier si l'on a de bonne poudre, se servir de pièces de campagne pour se porter sur la plage à 12 et à 1,500 toises de la batterie. Sont-ce des compagnies garde-côtes qui pourront jamais faire ce service? On n'entend que des inepties : nos boulets ne portent pas, nos bouchons sont mauvais, notre

poudre est détestable. En conséquence, mes bâtiments sont pris dans toutes mes rades. Ce qu'il y a de plus vrai dans tout cela, c'est que les adjudants des côtes sont ignorants, que les directeurs et sous-directeurs d'artillerie sont peu nombreux, vieux, dépourvus de matériel, et sont de peu d'utilité.

Les affûts sont faits de manière qu'on ne peut pas donner à la pièce le degré nécessaire pour tirer loin. A qui la faute? Au capitaine d'artillerie, qui, par un coup de rabot qu'il fait donner par les ouvriers de sa compagnie, peut remédier à cet inconvénient.

La poudre est mauvaise, cela est possible; mais la faute, à qui est-elle? Au capitaine d'artillerie, qui doit la vérifier tous les mois, en prenant une poignée dans chaque gargousse pour s'assurer qu'elle est bonne; car dans ces lieux la poudre peut se détériorer d'un moment à l'autre. Sont-ce des officiers de garde-côtes qui peuvent faire ces vérifications? Sera-ce de malheureux inspecteurs de garde-côtes que l'on dédaigne qui auront la main assez forte pour obliger le directeur à changer la poudre?

Les plates-formes s'abîment, soit de mortier, soit de canon; les affûts se cassent, les épaulements sont écroulés par le canon ennemi : est-ce une compagnie composée de paysans, qui n'a point d'artificiers, pas d'ouvriers, qui n'a aucune des connaissances nécessaires, qui pourra remédier à tout

cela? Non; ils tirent quelques coups de canon, et après cela cessent leur feu. Je ne veux point de compagnies garde-côtes. Je veux que des colonels, des colonels en second, chefs de bataillon, des capitaines de la ligne, me répondent de mes côtes; que, le service venant à être mal fait, soit par défaut d'affûts, soit par mauvaise qualité de la poudre, soit par toute autre raison, ils en soient responsables. On coupe la tête à un officier d'artillerie qui donne des cartouches qui ne sont pas de calibre : on doit condamner à mort l'officier qui, placé sur la côte, laisse périr dans sa main les armes que je lui ai confiées pour défendre le territoire et protéger les propriétés de l'État ou du citoyen. Est-ce donc à de misérables officiers garde-côtes que je puis imposer cette responsabilité?

Le corps de l'artillerie doit me répondre de mes côtes.

Les généraux d'artillerie, connaissant la valeur des différents officiers, pourront les placer et les déplacer.

Je persiste donc dans mon projet de créer trois nouveaux régiments d'artillerie. Vingt bataillons de six compagnies, formant cent vingt compagnies, seront employés sur mes côtes et dans mes places de guerre maritimes. Il y sera pourvu par soixante-douze compagnies de nouvelle création et par quarante-huit compagnies prises sur l'ancienne

artillerie. Chaque compagnie étant de 120 hommes, cela me fera 14,400 hommes; cent vingt compagnies auxiliaires, formées, comme les compagnies de garde-côtes actuelles, de 60 hommes, feront 7,200 hommes; dix-huit compagnies de canonniers vétérans formeront 2,200 hommes; j'aurai donc 24,000 canonniers sur mes côtes.

J'estime qu'il est nécessaire d'avoir quatre ou cinq généraux de brigade d'artillerie chargés de l'inspection des côtes, de donner des ordres aux directeurs ou sous-directeurs d'artillerie des côtes, de demeurer dans un point central, et qui seront responsables du service de la côte. Deux de ces généraux paraissent nécessaires dans la Méditerranée et trois dans l'Océan. Ils doivent avoir sous leurs ordres un colonel, deux colonels en second, ce qui fera dix officiers supérieurs, et chaque officier supérieur aura deux chefs de bataillon, ce qui fera vingt chefs de bataillon. Ainsi mes côtes seront divisées en cinq grands arrondissements, en dix districts et en vingt arrondissements de bataillon.

Un général de brigade aura donc dans sa direction la valeur de quatre bataillons, c'est-à-dire 2,400 hommes avec un colonel, un colonel en second et deux chefs de bataillon. Le colonel et le colonel en second auront toujours un adjudant sous-lieutenant. Le général aura ses deux aides de camp. Le général aura de plus sous ses ordres un

directeur et deux sous-directeurs chargés du matériel. Ces directeurs et sous-directeurs devront lui obéir, mais en rendant compte sur-le-champ au ministre de tous les mouvements. Indépendamment de ce, tous les ans, des généraux de division feront l'inspection des côtes. Ainsi, 5 généraux de brigade, 10 aides de camp, 5 colonels, 10 colonels en second, 5 adjudants, 20 chefs de bataillon, 20 adjudants sous-officiers, 120 capitaines, 120 capitaines en second, 240 lieutenants, et le nombre de directeurs et sous-directeurs nécessaire, formant 555 officiers, seront sur mes côtes. Si vous joignez 600 sergents-majors ou sergents, vous voyez que j'aurai 1,200 officiers ou sous-officiers ; ce qui, en supposant 6,000 pièces de canon sur mes côtes, fera un officier ou sous-officier pour 5 pièces de canon; et, comme sur ce nombre de pièces il y en a une grande quantité (comme à Flessingue, à Cadzand, à Ostende, etc., où il y a plusieurs batteries) qui ne peuvent être employées qu'en cas d'attaque offensive, il s'ensuivra que je pourrai avoir un officier et un sergent à toutes les batteries de côte, n'ayant d'autre but que de protéger simplement le cabotage.

Le chef de bataillon, le colonel, à plus forte raison le général, pourront faire marcher la compagnie d'un point sur un autre, selon les mouvements de l'ennemi et le besoin.

Dans chaque bataillon, on destinera plus spé-

cialement une compagnie au service de la bombe, comme dans Flessingue, Brest et Toulon, où l'on aura plusieurs compagnies, et, dans chaque batterie, des officiers et sous-officiers et quelques pointeurs seront plus spécialement chargés du service des mortiers.

Il faut d'abord faire un règlement sur toutes ces bases, et surtout avoir bien soin qu'une compagnie d'artillerie ait ses ouvriers, ses artificiers et tout ce qui est nécessaire pour son service.

Une fois l'organisation arrêtée, on verra s'il convient de ne former d'abord qu'un seul régiment et successivement les autres. Mais, puisque déjà soixante-quatre compagnies sont employées sur les côtes, qu'il y en a une cinquantaine aux dépôts dont on peut tirer trente-quatre compagnies, qui feraient cent quatre compagnies, on serait bien près du but. Aussi ai-je regardé que l'opération préalable était de recruter toute l'artillerie actuelle, ce qui était l'objet de mon dernier décret.

Faites-moi un travail conformément à ces principes. Ne mettez aucune époque. Dans un décret ultérieur, je déterminerai l'époque de la formation de chaque régiment et l'époque successive où les compagnies garde-côtes cesseront d'exister. Quant aux compagnies sédentaires, il n'y a point de difficulté qu'on les oublie et qu'on remette à prendre un parti sur elles.

Le nombre des garde-côtes étant de 12,000, le nombre des auxiliaires étant de 6 à 7,000, ce sera un soulagement important pour les côtes. Grande partie des sergents seront conservés; les officiers seuls ne le seront pas. S'ils sortent de l'artillerie, on les mettra dans les compagnies de vétérans; mais, s'ils sont sortis de l'artillerie, c'est qu'ils étaient vieux et peu capables : on pourra les employer comme garde-batteries ou bien leur donner leur retraite.

Dès l'année prochaine mes escadres commenceront à évoluer. Il est donc nécessaire que mes côtes soient défendues par de bons officiers, animés par des sentiments d'honneur et ayant de l'activité, les talents et les connaissances qu'exige cette arme, si grossière en apparence, mais si délicate et si subtile en réalité.

Quant au moyen de recrutement, il faudra s'en occuper sérieusement. Il importe pour cela que l'école de Saint-Cyr soit complétée et maintenue à 800 élèves; je pourrai donc en tirer alors les sujets nécessaires. Il faut qu'une batterie soit établie à l'école de la Flèche, avec un officier et quelques sergents. Enfin je ne m'oppose pas à ce que l'artillerie prenne de l'École polytechnique ce qui sera inutile au génie de terre et aux ponts et chaussées.

Ma Garde ne pourrait-elle pas fournir un certain nombre de bons officiers? Il faut 1,410 officiers.

J'ai besoin de 500 de plus ; c'est donc un tiers en sus, ce qui donnera de l'avancement à ce corps, qui en a besoin. Quant au nombre de 600 officiers à tirer des sous-officiers, c'est trop. Un sous-officier d'artillerie ne devrait devenir officier que par une action d'éclat ou après huit ans de service de sous-officier ; ce qui supposerait dix ou douze ans de service. Avoir des sous-officiers qui n'aient que huit ans de service depuis leur entrée comme soldats est une chose très-pernicieuse.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1342. — PROJET D'ÉTABLIR UN FORT AUX EMBOUCHURES DE L'ELBE, DE LA JAHDE ET DU WESER.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 12 septembre 1811.

Mon Cousin, il y a à Cuxhaven quatre ou cinq batteries ; elles ne pourraient point être défendues contre un débarquement. Il faudrait choisir le point le plus favorable pour défendre le mouillage de l'Elbe et y projeter un pentagone ; de sorte que 4 ou 500 hommes pussent y soutenir un siége de douze ou quinze jours de tranchée ouverte ; ce qui mettrait à l'abri de toute insulte la flottille et l'em-

bouchure de l'Elbe. Si l'on pouvait protéger ce fort par des inondations, il deviendrait plus fort ; on l'augmenterait successivement, de manière à avoir là par la suite une place très-forte. L'ennemi ne pourra s'emparer de ce point qu'en y faisant un débarquement de 2,000 hommes ; mais ces 2,000 hommes ne pourront pas espérer de s'y maintenir longtemps, parce qu'il y aura toujours dans les environs des forces supérieures prêtes à se rassembler. L'ennemi ne peut donc tenter cette opération qu'avec un corps de 7 à 8,000 hommes ; alors elle devient trop importante. Si le terrain est bien choisi et l'inondation bien tendue, cette expédition, même avec 15 ou 20,000 hommes, mettra vingt ou trente jours à prendre cette place. Il faut donc avoir un plan de l'Elbe et de ses sondes, en bien connaître les passes et les détails, pour pouvoir bien choisir le point le plus favorable pour l'établissement d'une place de cette nature. On ne conservera alors dans les batteries actuelles que des obusiers et des pièces de 12 de campagne, pour pouvoir les faire rentrer facilement dans la place ; alors rien ne tenterait l'ennemi. Il faut choisir un pareil emplacement pour défendre le Weser et un autre pour la Jahde. Le Weser est plus important que la Jahde, mais il l'est moins que l'Elbe. Ces trois places, ainsi situées à l'embouchure des rivières, forment le véritable système à établir sur

ces côtes ; de sorte que la division qui les défendra, ayant une brigade sur l'Elbe, une brigade sur le Weser et une autre sur la Jahde, et occupant par ses avant-gardes ces trois forts, serait très-bien disposée pour la protection de ces côtes. Ainsi je demande trois projets pour trois forts placés comme je viens de l'expliquer. Les mémoires, les projets, les devis seront appuyés sur des plans, des cartes, des sondes et des nivellements. Une grande place de dépôt sur l'Elbe n'en est pas moins nécessaire ; mais c'est une question d'une tout autre importance et qui ne peut empêcher d'avoir, au lieu de batteries, trois forts qui mettront 1,000 hommes et trois batteries à l'abri de toute insulte, qui protégeront la navigation et les débouchés. Il faut que vous chargiez de ce travail le général du génie.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1343. — ORDRES POUR ENTRER EN PRUSSE, LE CAS ÉCHÉANT.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Compiègne, 14 septembre 1811.

Mon Cousin, j'ai expédié aujourd'hui un cour

rier pour Berlin. J'ai donné ordre au comte Saint-Marsan que, si la Prusse ne cesse point les travaux de fortification et d'approvisionnement des places de Spandau, de Kolberg et tous ses mouvements d'armement, il ait à quitter Berlin.

Mon intention est qu'aussitôt que le comte Saint-Marsan aurait quitté Berlin, ce dont il ne manquera pas de vous instruire, vous vous portiez de votre personne sur cette capitale avec votre armée. Vous auriez soin de renforcer la division du général Dessaix à Stettin de plusieurs brigades de cavalerie et d'une division d'infanterie, afin qu'elle soit assez forte pour détruire le pont que les Prussiens ont sur l'Oder et intercepter le passage de ce fleuve.

Vous préviendriez dans ce cas le roi de Westphalie, qui réunirait ses troupes à Magdebourg. Vous écririez en Saxe pour que les troupes saxonnes soient réunies à Glogau. Vous écririez à Dresde et à Varsovie pour ce qui regarde l'armée du Grand-Duché, pour qu'on interdît le passage de la Vistule à toutes troupes, charrois, munitions, etc.; pour qu'on désarmât et fît prisonnières toutes les troupes qu'on trouverait, et pour qu'on prît tous les canons et tous les trains. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez prévenir à Stettin, à Glogau, à Küstrin, à Danzig, de se tenir sur ses gardes. Prenez vos mesures d'avance pour que je n'aie pas sur la ligne d'étapes des hommes isolés, des convois ou

autre chose qui seraient sacrifiés. Si je perds un homme ou un caisson, j'aurai lieu de vous en témoigner mon mécontentement. Tout doit être groupé dans les places fortes et massé.

Ma résolution est si fortement exprimée, que j'espère que la Prusse sentira son impuissance et la folie de ses prétentions, et que le comte Saint-Marsan ne partira pas. Mon intention est d'ailleurs que vous ne fassiez aucun préparatif qui puisse menacer. Vos troupes doivent être sur l'alerte et avoir leurs quatre jours de vivres sous prétexte d'une revue. Si vous entrez en Prusse, il ne faut faire aucune proclamation, ne rien dire, mais tout prendre et désarmer, et surtout faire observer une bonne discipline. Il faudrait, dans ce cas, tâcher de surprendre Spandau.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1344. — OBSERVATIONS SUR LE MODE D'HABILLEMENT DES TROUPES ET LE MODE D'ACHAT DES CHEVAUX.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Boulogne, 22 septembre 1811.

J'ai trouvé les 4e, 19e, 46e régiments, qui sont

au camp de Boulogne, assez bien habillés. Les draps qui leur ont été fournis cette année sont supérieurs à ceux des autres années. Les corps se plaignent, en général, que l'administration de la guerre leur fournit tout, tels que shakos, gibernes, etc., ce qui a l'inconvénient qu'ils payent ces objets cher et qu'ils sont moins bons. J'ai vu des shakos qui sont trop étroits. Tous préfèrent que l'administration de la guerre ne leur fournisse que les draps, comme cela se faisait il y a deux ans, et leur passe le reste sur la masse d'habillement. Ils trouvent trop forte la réduction faite pour l'évaluation des habits. J'ai vu que des régiments avaient eu pour les anciens soldats plus d'habits qu'il ne leur en revenait.

Tous les militaires croient que l'administration de la guerre se charge de beaucoup trop de détails, et que cela est plus nuisible qu'utile; que tout devrait se réduire à leur fournir le drap : cela paraît sage.

Le 5e régiment de chevau-légers a 500 hommes, des lances et point de chevaux. Il a 150 conscrits qui ne sont pas habillés; il n'a pas encore commencé son nouvel uniforme. Vous l'avez autorisé à acheter 400 chevaux; mais il n'a pas pu trouver de fournisseurs. Le fournisseur qu'il avait précédemment est ruiné. Ce régiment se plaint de ce qu'il y a deux réceptions, l'une provisoire et l'autre définitive; que la réception définitive vient un mois ou six se-

maines après la réception provisoire, et que, par une des clauses du marché, tout fournisseur est obligé de reprendre son cheval si, lors de la revue définitive, il n'est pas accepté, et même le fourrage que le cheval a consommé. Il n'y a point d'avantage à imposer des conditions onéreuses aux fournisseurs. Il parait juste, lorsqu'un cheval a été gardé dans les cinq jours de son arrivée au corps, de le recevoir définitivement.

La cause de l'impossibilité qu'il y a à trouver des chevaux est donc bien connue : c'est que les conditions auxquelles on soumet les fournisseurs ne sont pas admissibles. Les fournisseurs eux-mêmes sont obligés de traiter avec des cultivateurs qu'ils ne peuvent pas soumettre à une double réception. Ce qui me parait le plus naturel serait d'avoir un point central en Normandie, dans les Ardennes, selon le point où se feraient les marchés. Là, un comité, composé de deux majors et des officiers de cavalerie ayant votre confiance, présiderait aux réceptions. Le mode actuel ne satisfait pas à mes besoins et n'est pas juste.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1345. — NOTE RELATIVE A LA CONFECTION ET AU TRACÉ DES PLATES-FORMES DE MORTIERS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Anvers, 1er octobre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, je réponds à votre lettre du 28 septembre (bureau de l'artillerie). J'ai vu avec intérêt le projet de plate-forme des batteries à plaque. Il faudrait ordonner que dans une batterie de six mortiers le heurtoir ne fût pas placé partout de même, de sorte que la ligne de tir variât d'un certain nombre de degrés, et qu'un commandant de batterie pût tirer l'un ou l'autre mortier, selon qu'il aurait à tirer d'un côté ou de l'autre, et conserver ainsi dans tous les cas l'avantage de faire tirer dans la ligne du tir. Aujourd'hui on a l'habitude de faire placer la plate-forme parallèlement, de sorte que, pour faire tirer à 15 degrés, à droite ou à gauche, il faut placer le mortier en écharpe, inconvénient qui peut être évité par la précaution que je viens de prescrire. En effet, la plate-forme tirant sur des vaisseaux, qui sont des objets mobiles, il n'y a pas de raison pour leur donner à tous une même direction. L'artillerie fera une instruction qui fera connaître de combien de degrés on peut varier la

position du heurtoir dans une batterie de mer. A cette observation il faut en joindre une autre, c'est que je pense que la plate-forme ne doit pas être un parallélogramme, mais un trapèze. En effet, si l'on devait tirer dans la ligne de tir perpendiculairement au heurtoir, un parallélogramme serait convenable; mais, puisqu'on doit pouvoir tirer à 15 ou 20 degrés à droite et à gauche, la forme d'un trapèze est préférable; de sorte que les lambourdes, au lieu d'être égales, seront toutes inégales, et je serais porté à penser que la dernière lambourde devrait être double de la première. Faites faire un mémoire là-dessus par des officiers d'artillerie, car ils savent tous par expérience qu'en tirant à droite ou à gauche de la plate-forme le recul jette le mortier hors de la plate-forme; ce qui ne serait pas si cette plate-forme était un trapèze.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1346. — OBSERVATIONS SUR DES RENSEIGNEMENTS ERRONÉS FOURNIS A L'EMPEREUR.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT L'ARMÉE D'ALLEMAGNE, A HAMBOURG.

Utrecht, 8 octobre 1811.

Mon Cousin, lorsque vous me disiez que vous n'aviez point de malades, j'étais déjà instruit que vous en aviez beaucoup. Effectivement, l'état que vous m'envoyez prouve que le dixième de vos troupes est malade, encore n'y sont pas compris les malades à la chambre. Si vous aviez choisi des lieux sains et que vous eussiez davantage épargné vos troupes, vous n'auriez pas la moitié des malades que vous avez. Il fallait éviter les bords des rivières et tous les lieux où il y a de l'eau. Au moins que cela vous serve d'exemple pour l'année prochaine. Faites constater les positions que devraient occuper les troupes dès le 15 juin.

Vous dites que les conscrits réfractaires ne désertent point; vous êtes mal informé. D'un seul régiment qui est à Stettin, il a déserté 28 hommes. Faites-vous rendre des comptes exacts, demandez fréquemment des états de situation, envoyez sur les lieux et empêchez qu'on ne vous taise la vérité, comme on a l'habitude de le faire dans nos troupes.

Je désire que vos régiments soient portés à 150 hommes par compagnie, c'est-à-dire à 4,500 hommes par régiment, l'artillerie non comprise; savoir, 140 hommes par compagnie et 10 hommes pour représenter les malades. Vos seize régiments présenteraient alors 72,000 hommes. Vous en avez 60,000; 10,000 vous arrivent de Wesel et de Strasbourg, et 3,000 de Belle-Ile et de l'île de Ré; ce qui complétera vos compagnies à 150 hommes, vos bataillons à 900 hommes, vos régiments à 4,500 hommes, et 100 hommes pour la compagnie d'artillerie; ce qui fera 4,600 hommes, sur lesquels 300 sont comptés comme représentant les hommes aux hôpitaux. Mais, pour ce système, il est bien important que les officiers et sous-officiers soient tenus au complet.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1347. — NOTE SUR LA DÉFENSE DE LA HOLLANDE.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

CHAPITRE PREMIER. — DU HELDER.

§ 1. Le Helder est le point le plus important de la Hollande. Du Helder dépend le Zuiderzee; tant qu'on est maître du Helder, on l'est du Zuiderzee,

parce que l'ennemi ne peut y faire entrer aucune escadre; et tant qu'on est maître du Zuiderzee, on l'est de toute la ligne depuis le Helder jusqu'à Naarden. Le Helder doit être fortifié de manière que 3 à 4,000 hommes puissent s'y défendre quatre ou cinq mois.

La dune ou la position du fort Morland est la clef du Helder. Il faut construire sur cette dune un beau fort en maçonnerie. L'importance qu'il y a à donner à cet ouvrage la plus grande défense exige qu'un million ou deux y soient employés.

De la batterie de la Révolution dépend la rade intérieure. Ainsi, maître du fort Morland, l'ennemi n'aurait encore rien; il faudrait qu'il s'emparât du fort Lasalle pour être maître de la batterie de la Révolution. Les batteries du Réparateur et du.....[1] peuvent se défendre après la batterie de la Révolution, et, cette dernière détruite, fermer encore la rade.

Enfin un fort doit être établi à l'embouchure du Nieuwe-Diep, lequel sera le réduit de toutes les positions du Helder et protégera une forte batterie, qui défendra également la rade.

Avant que l'ennemi puisse faire entrer ses bateaux dans la rade et inquiéter l'escadre française, il faudra qu'il fasse trois siéges indépendants, ce qui ne

[1] Lacune sur la copie.

peut pas employer moins de quatre mois, et ces trois forts n'ont pas besoin, à la rigueur, de plus de 3,000 hommes pour leur défense.

§ 2. Mais non-seulement il faut empêcher l'escadre ennemie d'entrer dans le Zuiderzee et protéger l'escadre française, mais il faut encore défendre le Nieuwe-Diep, canal de 1,400 toises, où pendant l'hiver mouille l'escadre, et qui peut contenir quarante vaisseaux de guerre. C'est là où seront l'arsenal, les chantiers et tous les magasins de la marine. Pour couvrir ce port, il faut faire un fort à l'écluse, qui croise ses feux avec le fort Lasalle et qui soit protégé par le fort Morland. Il faut armer le fort actuel du Nieuwe-Werk, qu'il faut considérer comme une forte redoute dans l'eau.

Avec ces quatre forts, l'ennemi ne pourra ni entrer dans le Zuiderzee ni inquiéter l'escadre française. Il ne pourra détruire l'arsenal de la marine et bombarder les vaisseaux dans le port qu'après avoir pris le fort qui sera sur l'écluse; il ne pourra prendre ce fort qu'après avoir pris le fort Lasalle : telle est la configuration du terrain; et il ne pourra prendre le fort Lasalle qu'après avoir pris le fort Morland. Ce qui prouve ce qui a été dit plus haut, que le fort Morland est la clef du Helder.

Il faut faire le projet de ces quatre forts.

Un million sera dépensé l'année prochaine au fort Morland, un million au fort de l'Écluse; 500,000 francs pour finir le fort Lasalle, et 500,000 francs pour les autres dépenses Les travaux seront dirigés de manière qu'en octobre 1812 les forts Morland, Lasalle et de l'Écluse soient mis en état de défense et puissent même soutenir un siége en règle.

§ 3. Le premier objet des fortifications du Helder est sans doute de défendre le Zuiderzee et l'escadre, le second de défendre le port et les établissements de la marine; mais il en est un troisième.

Entre les forts Morland et Lasalle se trouve un banc qui sépare la rade extérieure de la rade intérieure. Il n'y a là que 22 pieds d'eau et seulement sur la largeur d'une centaine de toises, de sorte qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de vents pour sortir. Il est donc nécessaire d'être maître de la rade extérieure.

A 16 ou 1,800 toises du fort Morland, il faut, à la laisse de basse mer, construire un fort et l'environner de plusieurs batteries. Il faut qu'il puisse défendre autant que possible du côté de terre les batteries construites sur les dunes. Ce fort se trouvera éloigné de 1,600 toises du banc qui ferme la rade, et à 1,200 toises du lieu où doivent passer les vaisseaux ennemis pour attaquer notre escadre, qui

mouillerait dans la rade extérieure. Les ingénieurs de la marine sont chargés de construire, à 150 toises en avant dans la mer, un nouveau fort contenant une trentaine de bouches à feu. Le fort que construira la terre à la laisse de basse mer protégera celui-ci du côté de terre et en sera comme une suite. Il est nécessaire que ce fort soit fini l'année prochaine ; il faut en faire le projet. Il doit pouvoir soutenir quinze ou vingt jours de tranchée ouverte. Ce fort étant à 1,200 toises du fort Morland pourra être coupé par l'ennemi, mais la garnison pourra toujours se retirer par mer.

Ce fort doit être armé de huit mortiers à plaque portant à 2,000 toises, de douze mortiers à la Gomer, à grande portée; total, vingt mortiers, et vingt pièces de 36; total, quarante bouches à feu. Il doit avoir en outre, du côté de terre, tout ce qui sera nécessaire pour sa défense. Ce fort s'appellera le fort du Falga.

Par ce grand et bel établissement, la rade extérieure du Texel pourra contenir en sûreté quinze ou vingt vaisseaux de guerre. Cette escadre sera là comme en pleine mer et pourra appareiller par tous les vents. Une escadre sortant de l'Escaut peut s'y réfugier à chaque instant, puisqu'il n'y a aucun obstacle pour son entrée. Il est donc urgent d'établir ces batteries.

§ 4. Dans ce moment-ci le fort Lasalle remplit

son but, et un millier d'hommes y défendraient une escadre pendant plus de six semaines. Si ce fort avait existé il y a quinze ans, deux escadres hollandaises n'auraient pas été perdues. Le décret que je viens de prendre ordonne le prompt armement des forts Lasalle, Morland et du nouveau fort (le fort du Falga), que l'on doit construire l'année prochaine. Ces batteries ne seront pas fermées à la gorge, mais il est urgent qu'elles existent, afin de protéger notre escadre si elle sortait où si une autre arrivait.

J'ordonne également l'armement avant le 1er décembre de la batterie du Nieuwe-Werk, qu'on appellera la *redoute Dugommier*.

§ 5. A 5 lieues en arrière, du côté de Zand, il sera fait un projet pour construire un fort pentagonal ou hexagonal, à grandes dimensions. Ce fort aura pour objet de nous tenir maîtres des digues qui vont à Petten, à Medemblik et à Alkmaar, et de protéger les ouvrages avancés. C'est dans ce fort qu'à la première nouvelle d'une descente, la tête des troupes de la Hollande viendrait se rallier pour observer l'ennemi et le mettre entre deux feux, et, si l'ennemi était assez fort pour investir aussi ce dernier point, les troupes qui arriveraient à Alkmaar auraient du moins de grands avantages pour en faire lever le siége.

Ainsi ces cinq ou six ouvrages, qui me coûteront 5 à 6 millions et qui peuvent être mis en état de

défense dans la première campagne, et perfectionnés dans la seconde et dans la troisième, assureront la rade, le port et les arsenaux du Helder, le Zuiderzee et toute la Hollande.

CHAPITRE II. — PROLONGATION DE LA LIGNE DU RHIN.

La ligne du Rhin est la ligne de l'Empire. Les têtes de pont de Huningue, de Kehl et de Kastel, Wesel et les nombreuses places que nous avons sur cette ligne, la rendent formidable ; de Wesel par Coeverden et Groningen notre ligne s'appuie sur Delfzyl; mais cette ligne étendue est faible. Il faudrait considérer l'Yssel comme seconde ligne. Cette ligne est encore faible ; il en faut une troisième appuyant sa gauche sur Naarden et sa droite à Gorcum, et qui se joint par Nimègue et Grave à Wesel. Cette ligne couvre Amsterdam, le Texel, et dès lors toutes nos escadres, la Haye, Leyde, Rotterdam, les bouches de la Meuse, Hellevoetsluis, c'est-à-dire toute la Hollande. Tout ce qui est à droite de cette ligne est de peu d'importance, et, quand ce pays serait deux ans au pouvoir de l'ennemi, on le retrouverait encore comme il était avant cet intervalle.

La ligne de Naarden à Gorcum doit donc être considérée comme la vraie ligne de l'Empire. Il faut la bien reconnaitre, la bien tracer, faire préparer les inondations et s'occuper des modèles de tours

pouvant contenir 50 hommes, et que l'on placerait le long des digues. Une cinquantaine de ces tours, formant corps de garde et servant de réduit aux batteries, assureront parfaitement cette ligne. Le décret que j'ai pris aujourd'hui contient des dispositions pour l'armement de Naarden.

Un projet sur Gorcum a été demandé; il faut considérer cette place comme tête de pont pour entrer de France en Hollande.

Quant aux digues d'Amsterdam, il faut en faire lever des plans exacts. Il est d'ailleurs un point à occuper entre Amsterdam et Haarlem, afin d'obliger l'ennemi qui viendrait du Helder à faire le tour de la mer de Haarlem. Le reste des inondations serait utile si les habitants voulaient se défendre ; on retarderait ainsi l'ennemi de quinze jours, et cela donnerait le temps d'accourir. Il faut avoir le plan de ces inondations sur une grande échelle, et que les points importants y soient bien marqués et bien dessinés.

CHAPITRE III. — LE TEXEL.

Il faut donner ordre que le projet soit fait pour que le port du Texel soit environné d'une enceinte bastionnée, qu'une batterie de quatre pièces de fort calibre soit placée sur la pointe à droite du port, que les deux petits forts à droite et à gauche soient armés, que les deux fronts du fort qui re-

gardent la hauteur soient relevés, aient des parapets de 12 à 15 pieds au moins et des pièces sur affûts de place.

Il faut donner des noms à ces quatre forts.

Moyennant ces quatre forts, qui embrassent 2,000 toises, il devra être facile de débarquer le monde qu'on voudra pour reprendre l'île si l'ennemi l'avait occupée, et avec de telles précautions jamais le Texel ne sera attaqué.

Les îles de Vlieland et de Terschelling doivent être occupées par des tours, dépendre de la 17e division militaire; elles seront sous le commandement du commandant du Texel, comme le décret de ce jour le porte.

CHAPITRE IV. — L'EMBOUCHURE DE LA MEUSE.

Après le Texel, l'embouchure de la Meuse est le point le plus important.

Hellevoetsluis et Brielle sont de bonnes places qu'il faut tenir en état.

L'île de Goeree est d'un grand intérêt. Il faut perfectionner les ouvrages de Ooltgensplaat.

Couverte par l'île de Goeree et le Helder, la Hollande est inattaquable.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1348. — NOTE SUR LES MORTIERS A PLAQUE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Rotterdam, 25 octobre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, j'ai vu aujourd'hui la fonderie de la Haye. J'ai ordonné qu'on y fondît deux pièces de 48 dont les moules existent; ce qui fera dix au lieu de huit. J'ai vu les mortiers, mais ce n'est point ce que je demande. Les mortiers que j'ai vus ont une chambre qui ne contient que onze livres de poudre, et les mortiers à plaque que j'ai demandés doivent en contenir vingt-cinq à trente livres. La bombe des mortiers de la fonderie de la Haye ne peut pas porter au delà de 1,600 toises. Si par la dénomination de mortiers à plaque vous entendez ces mortiers, vous êtes dans une grande erreur. J'ai déjà eu lieu de m'apercevoir de l'effet de ce funeste quiproquo à Cherbourg. Il y a là des mortiers à plaque qui n'ont qu'une portée ordinaire, hormis qu'ils n'ont point de tourillons, de sorte que leur plus grande portée ne va pas au delà de 1,600 toises. Beaucoup de mortiers à plaque sont dans ce cas. Les mortiers que je veux avoir doivent contenir dans leur chambre vingt-cinq à trente livres de poudre et porter leur bombe à 2,000 toises. Je suis étonné

que le bureau de l'artillerie n'ait pas compris mes intentions. Donnez sur-le-champ des ordres pour que le but que j'ai indiqué soit rempli tant à la Haye qu'à Strasbourg; et sur vos états ne donnez la dénomination de mortiers à plaque qu'à ceux qui portent leur bombe au moins à 1,900 toises. Si les mortiers qu'on fond à Strasbourg ressemblent à ceux de la fonderie de la Haye, je ne puis les employer aux îles d'Hyères, et ils sont loin de remplir mon but. L'officier d'artillerie qui est à la fonderie de la Haye est d'une parfaite ignorance et n'a aucune connaissance de son métier.

Quand vous aurez rectifié cette erreur importante, donnez des ordres pour que les mortiers soient fondus et prêts à recevoir une destination au 1er janvier. On n'a le projet de les couler qu'au mois de mars, de sorte qu'ils ne seraient en place qu'au mois de mai ou au mois de juin.

Vous saviez que le directeur d'Amsterdam était malade, vous deviez y envoyer un autre officier à qui je pusse parler et qui pût répondre à mes questions. Je n'ai rencontré que des officiers entendant médiocrement ce que je leur demandais. C'est un soin que le chef d'une arme ne doit jamais manquer d'avoir.

Il est nécessaire de commander à la Haye et dans les fonderies à portée de Flessingue, de Toulon, de l'île d'Aix, des mortiers à la Villantroys, tels qu'on

en a fondu devant Cadix. L'avantage qu'ont ces mortiers de porter leurs projectiles à 2,500 toises est immense, puisque cela seul peut empêcher une escadre de profiter d'un mouillage. C'est le cas d'en avoir aux îles d'Hyères, à l'île d'Aix et dans l'Escaut.

J'ai fait tirer des bombes, mais les fusées sont trop courtes : elles crèvent en l'air et ne sont d'aucun effet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1349. — ORDRES POUR L'AUGMENTATION DE L'ARTILLERIE DU CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Le corps d'observation de l'Elbe venant à être composé de neuf divisions, c'est-à-dire de plus de cent quarante bataillons et de 120,000 hommes d'infanterie, il est nécessaire que vous en organisiez l'artillerie en conséquence. Chaque division a une batterie d'artillerie à pied de huit pièces, c'est-à-dire soixante-douze pièces; une batterie d'artillerie à cheval de six pièces, c'est-à-dire cinquante-quatre; cent huit pièces de régiment et deux batteries

ou seize pièces de réserve, ce qui ne fait que cent quarante-deux pièces d'artillerie de ligne et cent huit de bataillon, et en tout cela ne fait que deux cent cinquante pièces. Il est vrai que cette armée a quatre divisions de cuirassiers, et que, si l'on réunit toute la cavalerie, on aura quarante-huit pièces d'artillerie légère; mais cela ne me paraît pas suffisant, puisque cela ne fait encore que cent quatre vingt-dix pièces de ligne pour 120,000 hommes d'infanterie et 25,000 hommes de cavalerie, ou trois cents pièces de canon en tout; ce qui ne fait pas deux pièces par 1,000 hommes.

Je pense qu'il faudrait augmenter la réserve. Proposez-moi aussi l'organisation du parc comme si cette armée devait agir seule, indépendamment du corps d'observation du Rhin et du corps d'observation d'Italie. Si vous manquiez de compagnies d'artillerie légère, on pourrait donner à la 6e division deux batteries d'artillerie à pied.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1350. — INTENTIONS DE PORTER LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE A NEUF DIVISIONS.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Mon Cousin, je vous ai fait connaître que mon intention était de porter avant le mois de janvier votre armée à neuf divisions, savoir : la 1re, la 2e, la 3e, la 4e et la 5e division chacune à quinze bataillons français et à deux bataillons étrangers; ce qui fera soixante-quinze bataillons français, deux espagnols, six portugais et deux croates; total, quatre-vingt-cinq bataillons. La 6e division sera portée à treize bataillons, la 7e à quinze, la 8e à quinze, la 9e à seize; ce qui fera en tout plus de cent quarante bataillons et près de 120,000 hommes d'infanterie. Plus, dix régiments de cavalerie légère, y compris le régiment polonais qui est à Danzig, formant cinq brigades ou 17,000 hommes de cavalerie, et indépendamment de 6,000 cuirassiers, formant deux divisions, qui pourront joindre en cas d'événement; ce qui ferait donc une armée de 150,000 hommes, que je veux entretenir toujours disponible et prête à marcher.

Faites-moi connaître l'organisation qu'il faudrait

donner à tout votre parc d'artillerie, si cette armée devait agir seule; combien, dans ce cas, de bataillons de transports militaires; quelle organisation du génie et des sapeurs, et enfin quelle augmentation d'état-major général.

Si vous deviez opérer seul, une armée de neuf divisions ne peut pas être commandée sans lieutenants généraux; faites-moi connaître vos idées là-dessus.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1351. — RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE TIR A LA CIBLE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Nimègue, 30 octobre 1811.

Mon Cousin, il faut faire faire l'exercice à feu aux jeunes soldats et les faire tirer à la cible; c'est un argent bien dépensé. Vous devez avoir à Hambourg, à Stettin, à Magdebourg et dans les batteries, des poudres de moins bonne qualité qui pourraient être employées à cet usage. Il est très-important que les soldats tirent à la cible.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1352. — NOTE SUR COLOGNE [1].

§ 1. De Wesel à Mayence, il y a 60 à 70 lieues sans aucune place forte. Une armée qui voudrait envahir la Belgique d'accord avec une expédition anglaise se porterait sur Cologne, de Cologne sur Juliers, Aix-la-Chapelle, Liége, d'où elle arriverait à Bruxelles et de là à Anvers. Cette armée serait obligée de masquer et de faire observer Wesel, de masquer Juliers et Maëstricht; il faudrait aussi qu'elle masquât Givet, et il est probable que cette armée jugerait devoir prendre au moins Juliers, et peut-être Maëstricht, avant de passer la Meuse. Mayence se trouve tellement loin que cette place ne pourrait exercer aucune influence sur cette opération, en supposant que l'ennemi vînt par Cassel ou Lippstadt, ou par la route de Siegen.

§ 2. Si l'on avait à Bonn une place forte, l'ennemi serait aussi obligé de masquer Bonn. Toutes les troupes de l'Alsace, au premier mouvement de l'ennemi, se réuniraient sur Bonn, tandis que les troupes de Hollande se grouperaient sur Wesel et Venlo. Il serait donc difficile de penser que l'ennemi pût pousser sa route sans prendre Bonn et Juliers.

[1] Dictée à Cologne le 6 novembre 1811, au soir. (*Note de la minute.*)

§ 3. Ces idées avaient fait penser à fortifier Bonn, qui se trouve à peu près à moitié chemin entre Wesel et Mayence; mais les fortifications de Bonn offrent quelques difficultés; la ville est environnée de montagnes qu'il faudrait occuper. D'ailleurs Bonn est au débouché des montagnes : la plaine qui s'étend depuis la mer, c'est-à-dire depuis Flessingue, Ostende et le Zuiderzee, et qui couvre les embouchures de la Meuse et du Rhin, finit à Bonn. L'emplacement de la place, à l'extrémité de la plaine, pourrait avoir des inconvénients, et, sans contredit, la place serait mieux située à Cologne, qui par sa position exerce une grande influence sur la plaine.

§ 4. Si une place forte existait à Cologne, il serait impossible à l'ennemi de passer le Rhin entre Cologne et Wesel et entre Clèves, Venlo, Juliers et Maëstricht. Il lui serait également impossible de prendre Bonn pour point d'appui sur le Rhin; car de Bonn il faudrait qu'il longeât la plaine et vînt passer à deux lieues et demie de Cologne, pour arriver soit à Aix-la-Chapelle, soit à Juliers. Il passerait donc tout à fait sur la ligne d'influence de la nouvelle place. Il faudrait donc qu'il eût un corps d'observation devant Wesel, un autre pour bloquer Cologne, et qu'il pût disposer d'un troisième corps pour observer ce qui viendrait de Mayence sur Bonn. Cette opération peut être considérée comme impra-

ticable, et avec une place à Cologne on aurait toute certitude qu'aucune opération ne peut être tentée sur la Belgique sans qu'au préalable l'ennemi se fût emparé de cette place.

§ 5. La population de Cologne est de 40,000 âmes; Metz en a 45,000; Strasbourg, Mayence, Lille sont plus considérables. Cette population n'a donc rien qui puisse effrayer, d'autant plus que ce pays est géographiquement français, et que les habitants ne peuvent nourrir aucun souvenir ni regret qui les fassent aspirer à un changement de choses.

L'étendue de la ville est à peu près de 2,200 toises; cela ne dépasse pas les bornes ordinaires; Mayence et Strasbourg ont une étendue beaucoup plus grande. En disant 2,000 toises on ne comprend pas le segment du côté du Rhin, puisque ce côté, fermé par une muraille, est déjà à l'abri de toute attaque.

Les fortifications actuelles constituent un très-bon camp retranché. Une bonne muraille, ayant un bon fossé, met l'enceinte à l'abri d'un coup de main. La propriété de cette muraille est telle, qu'il n'est plus question désormais, pour faire de Cologne une place convenable, que de l'entourer d'ouvrages en terre; et des masses de terre très-considérables sont déjà en avant des fortifications.

§ 6. Mayence et Wesel sont deux débouchés suffisants pour le nord de l'Allemagne.

Cologne pourrait donc être considérée comme place tout à fait défensive, et n'occuper la rive droite que par un ouvrage avancé, placé là comme vedette. On remettrait à un temps plus éloigné d'étendre les ouvrages de la rive droite, de manière à conserver sur ce point la possession d'un grand pont.

§ 7. Cologne exigera sans doute au moins 12,000 hommes de garnison et un matériel considérable d'artillerie. On ne pourra disposer et la place ne pourra s'aider d'aucune inondation ni d'aucun moyen extraordinaire ; elle ne pourra offrir qu'une résistance simple, telle que pourra la présenter son front actuel perfectionné.

On demande quelle serait la défense de la ligne actuelle perfectionnée, rétablie, et ayant ses points faibles renforcés de manière que tout le pourtour se trouve en équilibre.

La durée de cette défense ne peut pas être telle, qu'il soit convenable d'exposer une garnison forte de 12,000 hommes et un matériel aussi considérable ; en conséquence, l'on propose de couvrir toute l'enceinte actuelle par des couronnes, afin de donner à la place trois mois de résistance, temps nécessaire pour venir à son secours.

Or, il faut au moins cinq couronnes sur un pourtour de 2 à 3,000 toises; ce qui présente le double inconvénient d'une augmentation de dépense hors

de proportion avec le résultat, et d'une augmentation de garnison également hors de proportion avec ce qui est convenable. Cette idée conduirait à celle de renoncer à fortifier une place de cette étendue.

§ 8. Le problème se trouve donc tracé dans les limites suivantes : rétablir l'enceinte actuelle, en la perfectionnant et la mettant en équilibre dans toutes ses parties, et lui donner une force de résistance de trois mois, sans augmenter des ouvrages déjà trop considérables et une garnison déjà trop forte.

§ 9. La solution de ce problème est dans une citadelle qui serait établie soit en aval, soit en amont. Cette citadelle, appuyée sur le Rhin afin que le côté du trapèze se trouve hors d'attaque, pourrait se réduire à trois fronts qui seraient fortifiés avec soin, auraient une forte artillerie et seraient rendus susceptibles d'une longue résistance. Alors on n'aurait plus le regret de laisser 10 à 12,000 hommes dans ce point important. La ville prise après la résistance qu'elle doit offrir, le matériel, les vivres et la garnison se retireraient dans la citadelle, y soutiendraient un second siége qui donnerait le temps d'accourir et d'obliger l'armée assiégante à repasser le Rhin, ou du moins donnerait le temps de défendre la Meuse, et l'ennemi aurait manqué le but.

§ 10. Cela posé, on désire qu'on présente aux

conseils de décembre un tracé exact, avec profils, de l'enceinte actuelle.

Que faut-il faire : 1° pour rendre la muraille entièrement défensive et la couvrir de manière qu'elle ne soit pas aperçue de la campagne; 2° pour détruire les maisons dans les bastions et rétablir les murailles qui en ferment la gorge; 3° pour rétablir les parapets, chemins couverts, fossés, places d'armes, glacis, et toutes les masses du système existant?

4° Quelles sont les parties faibles, et que coûteraient les lunettes et contre-gardes à y établir pour ramener l'équilibre?

5° La place ainsi rétablie, combien de jours pourrait-elle se défendre? Quelle armée faudrait-il pour en faire l'investissement? quelle garnison faudrait-il pour la défendre?

6° Enfin où serait-il convenable de placer la citadelle? que coûterait-elle, et combien de jours pourrait-elle se défendre?

§ 11. Ce plan ainsi réalisé, on aurait réuni tous les avantages : on aurait une place forte de premier ordre, qui, en cas d'événement, serait mise à l'abri d'un coup de main, même par 2,000 hommes; on aurait une citadelle qui contiendrait les habitants et améliorerait leurs dispositions; on occuperait sur le Rhin la véritable position qui peut le mieux garantir la Belgique et qui exerce le plus d'influence

sur la plaine; on resterait maître de cette immense plaine, dont les ressources de toute espèce entreraient pour quelque chose dans les chances de succès de l'ennemi. Enfin on aurait un immense casernement capable de contenir tout ce qui serait nécessaire à une armée, et l'on ne ferait pas une dépense hors de proportion avec son objet.

On ne parle pas des ouvrages sur la rive droite; il est hors de doute qu'il en faut, ne serait-ce qu'une tête de pont; mais ces ouvrages ne tiennent pas au but. Quand ils seraient pris, l'ennemi n'aurait rien, puisqu'on ne considère pas la place comme offensive, mais comme défensive. Sa véritable défense est le fossé du Rhin et la muraille existante, qui suffisent pour la mettre à l'abri d'un coup de main.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1353. — OPINION DE L'EMPEREUR SUR L'ARMEMENT DES CUIRASSIERS ET DES LANCIERS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Je réponds à votre lettre du 6 sur l'armement des cuirassiers et lanciers; c'est une question extrêmement importante.

Il est reconnu que la cavalerie cuirassée peut

difficilement se servir de sa carabine; mais il est aussi fort absurde que 3 ou 4,000 hommes de si braves gens soient surpris dans leur cantonnement ou arrêtés dans leur marche par deux compagnies de voltigeurs. Il est donc indispensable de les armer. Les régiments de cuirassiers de l'ancien régime avaient des mousquetons qu'ils portaient, non comme la cavalerie légère, suspendus en bandoulière, mais qu'ils portaient pour s'en servir comme de fusils.

Je désire que vous formiez un conseil d'officiers de cavalerie et que vous déterminiez quelque chose sur cet objet. Je ne puis pas m'accoutumer à voir 3,000 hommes d'élite qui, dans une insurrection ou une surprise de troupes légères, seraient enlevés par un partisan, ou dans une marche arrêtés par quelques mauvais tirailleurs derrière un ruisseau ou une maison : cela est absurde. Mon intention est que chaque homme ait un fusil; que cela soit un mousqueton très-court, porté de la manière la plus convenable aux cuirassiers, peu m'importe. J'ai déjà fait donner à la grosse cavalerie des mousquetons. A la paix ils les ont renvoyés; dans la dernière campagne ils n'en ont pas eu.

Présentez-moi donc un projet là-dessus, pour que ces 3,000 hommes n'aient pas besoin d'infanterie pour se garder dans leurs cantonnements, et, mettant pied à terre, puissent se faire jour quand il y a

une force d'infanterie d'une grande disproportion avec eux. La guerre se compose d'événements imprévus; c'est ne pas en avoir de notions que supposer que 15,000 hommes de grosse cavalerie pourront toujours être tenus de manière à être couverts.

Quant aux lanciers, voyez s'il est possible de leur donner une carabine avec leur lance; s'il n'est pas possible, il faudrait au moins avoir le tiers de la compagnie armé de carabines, c'est-à-dire tout le premier rang et la moitié du deuxième rang, tous les maréchaux des logis et le tiers de la compagnie (à peu près 40 hommes, en les supposant complets), armés de carabines. Les Cosaques ont la lance, mais ils ont des carabines et même de grands fusils avec lesquels ils tirent très-loin.

Vous ferez aussi entrer cela dans l'objet du travail de la commission d'officiers généraux.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1354. — INTENTIONS DE L'EMPEREUR AU SUJET DE L'HABILLEMENT DES TROUPES.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Dans la visite que j'ai faite de différents corps de l'armée, j'ai trouvé que les troupes étaient mieux habillées que dans la révolution, où les fournitures étaient faites par les fournisseurs d'alors; mais j'ai été loin d'en être satisfait, vu les sommes immenses qu'elles me coûtent et la régularité qui est portée dans l'administration dans les temps actuels. Il est impossible de rien fournir aux troupes qui soit bon; car comment vouloir qu'elles puissent lutter contre l'intérêt des fournisseurs? En général, les tricots sont mauvais, les shakos sont de mauvaise qualité, ou ils sont souvent de bonne qualité, mais mal confectionnés. Il en est de même des gibernes. Aucun reproche ne peut être fait aux corps, parce qu'ils répondent à tout « que l'administration de la guerre le leur a envoyé ». Quant aux draps, la plus grande partie de celui que j'ai vu est beaucoup plus mauvaise que celui que j'ai vu aux régiments qui les achetaient eux-mêmes.

Les régiments d'infanterie légère, qui avaient

l'habitude d'acheter des draps, trouvent, en général, que les draps qu'ils achetaient étaient beaucoup meilleurs que ceux qu'on leur envoie.

Je désire donc connaître de quelle manière se fera l'habillement de 1812. Mon intention est que l'administration de la guerre ne fournisse rien, tout au plus le drap; et encore je crois que cela même est une question : car il est de fait que les régiments d'infanterie légère, pendant le temps qu'ils se sont habillés, l'ont été mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui. Un major qui est pressé par une grande quantité de conscrits qu'il a à habiller reçoit tout ce qu'on lui envoie, quoique de mauvaise qualité. Il y a d'ailleurs des gens qui ne veulent pas se faire des affaires et établir un procès contentieux. Il est donc nécessaire que des mesures efficaces soient prises pour que le drap qui sera fourni soit fourni bon, d'autant plus qu'il n'est pas raisonnable d'envoyer des draps dans le fond de l'Illyrie pour qu'ils reviennent ensuite. Cela met du retard pour tout, est préjudiciable à mon service et ruine les fournisseurs. Il faut donner la latitude aux régiments de ne pas recevoir le drap qui serait mauvais, mais il faut, avant tout, prendre des mesures pour s'assurer que les draps qu'on envoie sont de bonne qualité. Les bureaux actuels de l'habillement ne sont organisés que pour la comptabilité; ils ne font rien pour s'assurer de l'exactitude des envois,

de ce qu'il y a en magasin et de la bonté des fournitures; de sorte que, au lieu d'accueillir et d'encourager les plaintes des corps, on les reçoit mal en général.

Dans le grand-duché de Berg, je donne tout en argent aux corps; les masses sont un peu moins fortes qu'en France : je n'ai point vu de troupes si bien habillées et en si bon état; cela ne peut faire aucune comparaison avec les nôtres.

Dans les remontes, j'ai trouvé beaucoup de mauvais chevaux. Les conditions des marchés sont en général à refaire.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1355. — INSTRUCTIONS EN CAS DE GUERRE AVEC LA PRUSSE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Mon Cousin, il serait convenable que vous me soumissiez un projet de mouvement, sur les bases suivantes, à exécuter dans l'hypothèse où la Prusse serait de mauvaise foi. Le prince Poniatowski, avec l'armée du Grand-Duché et la 7e division, se réuniraient par un mouvement combiné, en peu de jours

et avant que la nouvelle en fût arrivée à Berlin, pour intercepter la route de Berlin à Graudenz et à Dirschau ; de sorte que tout ce qui existerait de militaires prussiens fût désarmé et fait prisonnier, que les convois fussent pris, Graudenz bloqué tout d'abord, Marienburg occupé et sur-le-champ retranché, et les retranchements que l'ennemi a faits du côté de Pillau, dans l'isthme qui communique avec Danzig, surpris, dans le temps que tous les Saxons marcheraient par Glogau, et vous par Stettin et Magdebourg sur Berlin et sur Kolberg. Ce projet a pour but, si la Prusse continue à être de mauvaise foi, de prendre l'initiative ; il faut le bien calculer pour le rendre le plus profitable possible. Marquez-moi sur une carte la position actuelle de l'armée du Grand-Duché, celle de vos divisions, des troupes de la Saxe et de la Westphalie, et faites-moi connaître comment vous entendriez exécuter ces mouvements, enfin quelles sont les forces que la Prusse aurait à opposer de Berlin et de Kolberg. Il sera nécessaire, lorsque j'aurai approuvé ce plan, que vous le communiquiez au prince Poniatowski et au général Rapp, pour qu'ils le connaissent bien, et qu'instruits de mes intentions ils aient l'œil sur les rassemblements des Prussiens et sachent où frapper aussitôt que vous leur en aurez donné l'ordre.

Je n'ai pas besoin de vous dire que tout cela est

fort hypothétique. Le comte Saint-Marsan négocie en ce moment avec la Prusse; mais je vois tant de mauvaise foi et d'incertitude dans ce cabinet, que je crois qu'il sera impossible d'empêcher sa ruine. Je crois que sur l'Oder les Prussiens n'ont qu'un pont; il sera donc facile de s'en emparer et de le détruire, et d'envelopper toutes leurs garnisons entre l'Oder et la Vistule avant qu'ils s'en aperçoivent. Les forces des Prussiens se divisent, je crois, entre la Saxe et la Silésie, entre l'Elbe et la Vistule, entre la Vistule et le Niemen. Combien de troupes ont-ils dans chacune de ces parties? combien peuvent-ils en réunir? Pour cette opération je n'ai pas besoin de vous dire que Modlin et Zamosc seront bien approvisionnés et armés; qu'une partie de l'armée du Grand-Duché sera en observation du coté de la Russie, et que tout votre corps d'armée et les Saxons seront sur la Vistule avant les Russes, puisque vous seriez à Berlin qu'on ne le saurait pas encore à Pétersbourg. Faites connaître la situation de Marienburg. A-t-on détruit les fortifications que j'avais fait établir, ou ce poste pourra-t-il être promptement remis en état? Si les retranchements du côté de la...[1] ne pouvaient être enlevés d'un coup de main, il faut avoir un bon nombre d'obusiers et de petits mortiers, pour les accabler d'obus et de

[1] Ici un mot illisible.

bombes et les détruire en peu de jours, afin de fermer sur-le-champ le passage de Pillau. Faites-moi connaître jusqu'où va la limite du territoire de Danzig de ce côté. Il serait peut-être convenable de faire établir une bonne redoute à la limite du territoire de Danzig. Par ce moyen on pourrait masquer le mouvement, et, au lieu de partir de Danzig, on partirait de la redoute. D'ailleurs, puisque les Prussiens travaillent tant à Pillau, l'occupation d'un point de ce côté est d'une grande prudence.

N'écrivez rien sur tout cela au général Rapp ni au prince Poniatowski. Commencez par prendre des renseignements avant de me répondre ; cela ne presse pas. Il vaut mieux tarder d'une quinzaine de jours pour que vous puissiez me bien faire connaître l'état de l'échiquier. Quand j'aurai votre plan, je le ratifierai, et je vous autoriserai alors seulement à communiquer ce projet éventuel au prince Poniatowski et au général Rapp.

NAPOLÉON.

Les Russes ont eu de grands succès sur les Turcs, qui se sont comportés comme des bêtes brutes. Je vois la paix sur le point de se conclure. Je suis assuré de l'Autriche.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1356. — MÊME SUJET.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Mon Cousin, si la guerre a lieu et que la Prusse soit contre nous, la première chose à faire est de faire partir de Magdebourg un équipage de siége pour prendre Spandau, et des places de Stettin, Küstrin et Glogau, un équipage de siége pour Kolberg. Il est donc nécessaire que ces deux équipages de siége existent et soient formés sur le papier, de sorte qu'on soit certain d'avoir dans ces places les pièces, affûts, porte-corps, charrettes, plates-formes, outils, poudres, artifices, etc., pour que, vingt-quatre heures après le mouvement démasqué, l'équipage de siége pour Spandau puisse partir de Magdebourg, et, six jours après le mouvement démasqué, l'équipage de siége de Kolberg puisse partir des places de l'Oder. Vous sentez que ce travail doit être fait très-secrètement dans le bureau de votre général d'artillerie. Je pense qu'on pourra trouver à Magdebourg l'équipage de siége de Spandau. Je doute qu'on puisse former dans les places de Stettin, de Küstrin et de Glogau, celui destiné pour Kolberg. Il faut voir si cet équipage

existe à Magdebourg indépendamment de la défense de la place. Si les moyens de cette place sont suffisants, il faudra le faire venir de Hambourg et de Wesel; mais il faut qu'il parte de Wesel par le moyen de relais d'artillerie placés depuis Wesel jusqu'à Magdebourg. De cette manière les transports ne coûteraient absolument rien; cela ne donnerait aucun embarras au pays et arriverait très-promptement à Magdebourg. Je pense qu'il faut établir tout ce qui est nécessaire pour la défense des places de Stettin, de Küstrin et de Glogau. Je crois que Magdebourg est suffisamment approvisionné; il n'en est pas de même des autres places. Les équipages de siége de Spandau et de Kolberg peuvent être compris dans l'approvisionnement de ces places, puisque, pendant qu'on consommerait ces munitions, on en ferait venir de nouvelles de France. Je pense que le personnel d'artillerie des places de Stettin, de Küstrin et de Glogau, n'est pas suffisant. Envoyez dans ces places deux compagnies d'artillerie, de celles attachées à votre parc; vous les retrouverez en marchant en avant. Envoyez-y également des officiers d'état-major d'artillerie et du génie. Les garnisons de Stettin et de Küstrin sont, je crois, suffisantes; celle de Glogau ne l'est pas. Proposez-moi d'y envoyer un nouveau régiment, afin qu'on soit sans inquiétude. NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1357. — ORDRES POUR ENGAGER LA RESPONSABILITÉ DES MAJORS EN CE QUI CONCERNE LA RÉCEPTION DES EFFETS D'HABILLEMENT, ET CELLE DES COLONELS EN CE QUI CONCERNE LA RÉCEPTION DES CHEVAUX.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 14 novembre 1811.

Je vous envoie une lettre du prince d'Eckmühl, avec une lettre du ministre Cessac et différentes pièces. Il est convenable que vous ordonniez au major du 1er de chasseurs de se rendre à Paris, et que vous nommiez un inspecteur aux revues et deux officiers accoutumés aux détails de l'administration de la guerre, pour suivre la plainte. J'y attache la plus grande conséquence. La réponse des bureaux de l'habillement n'est pas satisfaisante. On laisse planer le soupçon sur le major : s'il est coupable, il faut le destituer ; si, au contraire, ce major est innocent, c'est à tort que les agents de l'habillement veulent couvrir ainsi leurs dilapidations.

Cette affaire doit donc être mûrement approfondie, de même que toutes celles qui arriveraient, soit pour porter la lumière dans les opérations de

l'habillement, soit pour avoir des idées nettes sur l'honnêteté des majors.

Il faut faire une circulaire aux différents majors pour les rendre responsables des effets qui seront reçus aux régiments, et leur faire connaître qu'ils ne doivent recevoir aucuns mauvais effets, de sorte qu'ils n'aient rien à alléguer toutes les fois que les régiments seront dans une mauvaise situation ; que les fournitures coûtent beaucoup à Sa Majesté, et que les payements sont exactement faits; qu'il faut donc que les effets soient de bon aloi et de très-bon service. Même chose pour les chevaux de remonte. Mettez à l'ordre du jour, et témoignez mon mécontentement au colonel du 20e chasseurs de ce qu'il a reçu des chevaux qui sont à réformer ou à évaluer à moitié du prix d'achat. Faites connaître que les colonels et officiers qui recevront les chevaux seront responsables de tous les mauvais chevaux qu'ils recevraient. Mes troupes me coûtent fort cher et sont en partie fort mal habillées. Tout ce qui leur est fourni est excellent en comparaison de ce qui se fournissait dans la révolution, mais non eu égard à l'ordre et à la régularité qui ont été introduits dans l'administration.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1358. — OBSERVATIONS RELATIVES A LA MANIÈRE D'OPÉRER CONTRE LES BANDES EN ESPAGNE.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Mon Cousin, écrivez aux généraux Dorsenne, Caffarelli et Thouvenot qu'on suit dans le pays où ils sont un détestable système; que des forces immenses sont rassemblées dans des villages contre des bandes de brigands qui sont actives, de sorte qu'on est continuellement exposé à des événements désagréables, tandis que l'inverse devrait être fait; que des points principaux devraient être occupés, et que de là devraient partir des colonnes mobiles pour poursuivre les brigands; que, si les choses étaient conduites ainsi, on éviterait beaucoup de malheurs particuliers; qu'il faut se hâter de suivre ce plan et de faire une guerre active aux brigands; que l'expérience de la Vendée a prouvé que le meilleur était d'avoir des colonnes mobiles, disséminées et multipliées partout, et non des corps stationnaires.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1359. — ORDRES CONCERNANT LE SERVICE D'ARTILLERIE DE LA GRANDE ARMÉE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

Je reçois votre travail du 22 novembre sur le service de l'artillerie de la Grande Armée, composée : du corps d'observation de l'Elbe, de la réserve de cavalerie, du corps d'observation d'Italie, du corps d'observation de l'Océan et de la réserve générale de la Garde, formant 512 bouches à feu de ligne, 176 bouches à feu régimentaires, total 688 bouches à feu, et ayant un total de 3,577 voitures d'artillerie et 565 voitures de régiments, total 4,142 voitures.

Je suppose que tout le matériel pour cette immense artillerie est prêt à Metz, à Mayence, à Wesel, à la Fère et à Strasbourg.

Vous demandez une remonte de 600 chevaux d'artillerie; cela est convenable. Présentez-moi un état des compagnies à remonter et des chevaux qu'il vous faut; comme c'est, je crois, le ministre de l'administration de la guerre qui vous fournit les chevaux, je les comprendrai dans la première commande de remonte qui va être ordonnée. Pour ser-

vir ces 3,577 voitures, y compris l'équipage de pont, 18,000 chevaux sont nécessaires; il faut qu'au 30 janvier ces 18,000 chevaux existent harnachés et prêts à partir.

Quatre bataillons du train sont en Allemagne, quatre sont en France, deux sont en Italie, total dix; quatre compagnies du 1er bataillon *bis* existent à Metz, trois compagnies du 9e bataillon *bis* sont à Mayence, quatre compagnies du 13e bataillon *bis* sont à Metz, total onze compagnies, faisant la valeur de deux bataillons; un bataillon du train du royaume d'Italie; deux bataillons de la Garde; total quinze bataillons, qui, à 1,500 chevaux par bataillon, feront 22,500 chevaux; il n'en faut que 18,000, c'est donc 4,500 chevaux de plus qu'il ne faut.

Présentez-moi l'état de situation du personnel de ces bataillons du train au 15 novembre; mettez-y ce qu'ils doivent recevoir de la conscription et ce qui manquera au complet. Remettez-moi les mêmes renseignements, aussi détaillés, sur les chevaux, sur les harnais, et proposez-moi un projet de décret qui ordonne, pour 1812, une remonte d'artillerie suffisante pour compléter tous ces cadres, de manière qu'au 30 janvier j'aie, indépendamment du train italien, tous mes bataillons au grand complet et prêts à partir.

Les deux bataillons qui sont en Italie ne seraient pas complets, il faut donc les compléter. L'achat

des chevaux en Italie présente des difficultés ; proposez-moi de compléter le bataillon qui est à l'armée d'Italie avec les chevaux du bataillon qui est en Piémont, de manière à les porter au grand complet de 1,500 chevaux, et proposez-moi de faire revenir ensuite à Besançon le bataillon qui est en Piémont. Une partie des chevaux qui resteraient à ce bataillon pourrait même être vendue au royaume d'Italie, selon que le vice-roi le jugerait à propos. Par ce moyen, tous les bataillons étant en Allemagne ou rapprochés du Rhin, la remonte serait très-rapide. Dans le travail que vous me remettrez sur les remontes des attelages d'artillerie, je désire que vous me fassiez connaître les sommes qu'il y aura à porter pour cette dépense au budget de 1812, tant pour les chevaux que pour les harnais.

Je pense qu'il faut conférer au général Éblé le commandement en chef de cette immense artillerie; il y verra une preuve spéciale de ma confiance.

Faites-moi un état général de cette artillerie ainsi organisée. Comparez-moi ce parc avec le parc que j'avais lors de la campagne d'Austerlitz, lors de celle de Friedland et à l'époque de Wagram.

Le corps d'observation d'Italie est un corps à part qui n'a éprouvé aucun changement; il doit donc se trouver organisé comme il était. Quelques régiments ont été en Espagne; mais les cadres restants ont été augmentés. Je réglerai, au moment

d'entrer en campagne, la composition définitive de l'infanterie; mais l'artillerie doit rester la même. Je suppose qu'un bataillon du train de 1,500 chevaux suffira; avec un bataillon italien cela fera 3,000 chevaux.

Le corps d'observation des côtes de l'Océan doit conserver les mêmes compagnies d'artillerie qui sont désignées dans le travail que j'ai arrêté; je n'approuve donc pas qu'il y soit fait des changements, sans quoi il faudrait toujours changer. Ce corps éprouvera dans l'organisation de son infanterie des changements que je ferai connaître au dernier moment; mais cela n'influera en rien sur la composition de l'artillerie.

Je viens actuellement au corps d'observation de l'Elbe. Je désire dans ces états les changements suivants :

Le matériel d'artillerie de la 6e division sera envoyé sans délai à Minden, où je crois même qu'il est déjà; le matériel de la 8e sera envoyé à Munster; le matériel de la 9e à Wesel; la portion du parc appartenant aux 8e et 9e divisions à Wesel; les deux batteries de réserve du parc général à Wesel; l'artillerie de deux divisions de cavalerie à Wesel. Le parc de réserve des quatre divisions de cavalerie doit être à Wesel, et séparé du parc appartenant aux 8e et 9e divisions et aux deux batteries de réserve, qui est destiné à faire partie probablement du parc de

23.

Minden. Cette observation est importante, afin que le parc des quatre divisions reste toujours séparé.

J'approuve que la compagnie du 2e régiment d'artillerie à cheval, qui est à la 6e division, revienne à la réserve de cavalerie et soit remplacée par une compagnie venant d'Espagne.

J'approuve le choix du général Faure de Gière pour commander l'artillerie de la réserve; qu'il se rende sans délai à Wesel, y passe la revue de son artillerie et l'organise bien.

J'approuve également le colonel Bigot de Pont-Bodin pour l'emploi de directeur du parc.

J'approuve le mouvement d'artillerie et des compagnies que vous me proposez pour servir les 6e, 7e, 8e et 9e divisions, et les deux nouvelles batteries de réserve. Ces deux divisions doivent être à Wesel, faire partie du parc du corps d'observation de l'Elbe et n'avoir rien de commun avec la cavalerie de la réserve. Les quatre batteries de réserve ont huit obusiers et vingt-quatre pièces de 12. Je désire que les obusiers soient des obusiers prussiens ou licornes, qui tirent plus loin que les obusiers ordinaires.

J'approuve que les quatre bataillons du train d'artillerie qui sont en Allemagne soient entièrement destinés : 1° au service des neuf divisions, 2° au service des quatre batteries de la réserve à pied, 3° au service du parc général du corps d'observation de l'Elbe. J'approuve que le 8e bataillon soit attaché

aux quatre divisions et au parc de réserve de la cavalerie.

Le chef de bataillon que vous voulez envoyer à Cadzand m'a paru plein de zèle, et, puisque les autres officiers supérieurs auront tous fait la guerre avec la cavalerie, il n'y a pas d'inconvénient à le laisser.

Vous pouvez donc, sans retard, ordonner tous les mouvements pour que l'artillerie du corps d'observation de l'Elbe soit organisée conformément aux états que vous m'avez remis, sauf les modifications qui sont contenues dans la présente lettre. Tout ce qui est nécessaire au corps d'observation de l'Elbe et à la réserve de la cavalerie doit être mis en marche dans le courant de novembre pour être rendu en décembre à sa destination.

Enfin, dans les nouveaux états que vous me ferez dresser de l'artillerie de la Grande Armée, vous me ferez connaître quels sont les lieux où se trouve le matériel de la réserve de la Garde et du corps d'observation de l'Océan.

Dans votre prochain travail, le général Pernety gardera le commandement de l'artillerie du corps de l'Elbe. Cinq généraux de brigade, y compris le directeur général du parc et le commandant de l'artillerie de Danzig, seront employés à cette armée et y compteront au 1er janvier prochain.

Vous ne me dites pas de quel service sort le gé-

néral Martuschewitz, que vous me proposez pour le corps d'observation de l'Elbe.

L'artillerie de la Grande Armée doit avoir un général en chef, trois généraux de division et dix généraux de brigade; j'en mets deux ou trois de plus qu'il n'est rigoureusement nécessaire, pour pouvoir en charger de quelques siéges et remplacer les pertes.

Il faut retirer d'Espagne tous ceux qui sont inutiles; retirez de Catalogne le général Taviel et un des deux généraux de brigade qui s'y trouvent.

Dans ce projet, le premier inspecteur d'artillerie resterait en France; ce qui peut être nécessaire pour qu'il puisse se porter au nord et partout où les circonstances vous feraient penser que sa présence deviendrait utile.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1360. — ORDRE DE FAIRE UN MANUEL D'ARTILLERIE A L'USAGE DES OFFICIERS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Saint-Cloud, 27 novembre 1811.

Faites faire un manuel d'artillerie qui contienne des tables de tir indiquant la portée des bouches à

feu et celle du canon sous tous les angles. On fera des tables particulières pour le tir à ricochet; on y joindra des tables pour le tir du fusil. La seconde partie contiendra des détails sur la construction des batteries, sur l'emplacement que doit avoir chaque chose, sur les soins à prendre pour qu'on tire tout le parti possible des batteries, enfin une réunion de maximes anciennes et modernes sur le tir, qui puisse servir d'instruction aux officiers. Ce manuel ne doit pas être, comme vous voyez, le manuel du fondeur, du forgeur, du chimiste, ni du manufacturier; il doit contenir ce qu'il est nécessaire de savoir, non pour faire les armes, mais pour s'en servir. J'excepte cependant les cartouches à balles et à boulet, les cartouches d'infanterie, les étoupilles, les fusées pour toute espèce de bombes, sur la confection desquelles le manuel doit donner une instruction. Ce manuel ne doit pas être de plus d'un volume. Il doit être fait avec soin et avec clarté. C'est un ouvrage que chaque officier et sergent d'artillerie doit pouvoir porter dans sa poche. L'exercice des manœuvres des pièces, qu'on trouve partout, complétera tout ce dont la connaissance est indispensable au véritable et principal officier d'artillerie. Il est nécessaire de faire connaître, dans les tables de tir, le rapport des lignes, pouces et pieds de hausse, avec les angles sous lesquels on tire.

Je vois avec peine qu'on appelle *obusier à la*

Villantroys ce qui doit être appelé *mortier*. L'idée d'obus est attachée au ricochet, mais on ne peut pas ricocher avec cette énorme machine; on doit donc nommer cette pièce *mortier à la Villantroys*.

NAPOLÉON.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1361. — ORDRES CONCERNANT LES DRAPEAUX DES CORPS.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Je vous ai envoyé plusieurs modèles pour les drapeaux; vous ne m'avez pas fait de rapport là-dessus; venez m'en parler demain. Portez-moi l'état de tous les régiments de l'armée, avec le nom des batailles où chacun s'est trouvé. Le ministre de la guerre n'a pas compris mon idée, et d'ailleurs il est hors d'état de faire ce travail; il a mis au 26e toutes les batailles, quoique ce régiment ne s'y soit pas trouvé. Chaque régiment ne doit porter sur son drapeau que les noms de batailles où il s'est trouvé; les régiments qui ne se sont trouvés à aucune bataille ne doivent porter le nom d'aucune sur leur

drapeau. Vous seul pouvez faire ce travail, et le faire avec soin ; présentez-le-moi sans délai.

Je vous ai chargé du détail des drapeaux. Je n'en donne qu'un par régiment d'infanterie; un par régiment de cavalerie; un par régiment d'artillerie, et un par régiment de gendarmerie; point aux compagnies départementales ou gardes d'honneur ou autres. Personne ne doit avoir d'aigle qu'il ne l'ait reçue des mains de l'Empereur. Tout autre corps doit porter des fanions. Tout corps d'infanterie de moins de 1,000 hommes et tout corps de cavalerie qui n'a pas 500 hommes ne pourra pas avoir d'aigle.

Tous les régiments d'infanterie ayant eu une aigle par bataillon, et les régiments de cavalerie une par escadron, ces aigles seront envoyées, hormis une, à Paris, et déposées aux Invalides, jusqu'à ce qu'elles puissent être mises dans le Temple de la Gloire. Chaque bataillon d'infanterie aura un fanion où il n'y aura rien d'écrit. Les quatre bataillons du régiment auront le fanion de couleur différente.

L'aigle de chaque régiment aura ses deux porte-aigles armés, indépendamment d'une paire de pistolets sur la poitrine, d'un esponton, dont il faut déterminer les dimensions, afin que ce soit une bonne arme. Cet esponton aura une banderole propre à effrayer les chevaux et qui puisse se voir de loin.

L'aigle aura une espèce de fanion comme celui qu'elles ont aujourd'hui, mais d'une double soie très-solide, et où seront brodés, d'un côté, les noms des batailles où se sera trouvé le régiment, et, de l'autre, ces mots : *l'Empereur Napoléon à tel régiment.* Ces fanions seront faits sans délai et envoyés à tous les corps de l'armée qui doivent en recevoir. Cela pourra être renouvelé tous les deux ou trois ans, sans pour cela renouveler l'aigle. Un régiment sera autorisé à en demander un autre lorsque le sien sera détruit, lequel lui sera envoyé sur mon approbation.

J'avais ordonné que la ville de Paris fît des couronnes de laurier en or pour les régiments qui étaient à la bataille d'Austerlitz ; informez-vous du préfet où elles sont, afin de s'en servir. Ayez soin de vous occuper de tout cela, et que cela soit terminé avant jeudi prochain. Vous m'apporterez le décret avec l'état des régiments ; car la partie des drapeaux des régiments est aujourd'hui dans un grand chaos.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1362. — LA DISCRÉTION EST UNE NÉCESSITÉ POUR UN CHEF DE CORPS.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 2 décembre 1811.

Mon Cousin, je réponds à l'une de vos lettres du 26 novembre. Si le grand-duché de Varsovie, qui a plus de 4 millions d'habitants, ne peut pas nourrir ses troupes, malgré tous les avantages que je lui fais en favorisant son emprunt, qui lui a déjà rendu plusieurs millions, en nourrissant, soldant et habillant la division qu'il a en Espagne, qui est le quart de son infanterie, je ne puis pas comprendre comment ce pays peut prétendre à devenir une nation.

Je réponds à l'une de vos dernières lettres, du 28 novembre. Les Allemands se plaignent que tous ces bruits d'insurrection de l'Allemagne sont fomentés par les Français, qui, à force de s'en entretenir et de s'échauffer sur cet objet, finiront par y faire croire. Ils se plaignent que vous ayez dit à Rostock que vous sauriez bien empêcher l'Allemagne de devenir une Espagne; que, tant que vous y commanderiez, on n'oserait rien entreprendre. Ces propos font un mal réel. Il n'y a rien de commun entre l'Espagne et les provinces d'Allemagne. L'Espagne

serait réduite depuis longtemps sans ses 60,000 Anglais, sans ses 1,000 lieues de côtes qui font que nos armées sont partout sur les frontières, et enfin sans les 100 millions que lui a fournis l'Amérique, car l'Angleterre n'est pas en état de lui fournir de l'argent. Mais, comme en Allemagne il n'y a pas d'Amérique, ni la mer, ni une immense quantité de places fortes et 60,000 Anglais, il n'y a rien à craindre, l'Allemand fût-il même aussi oisif, aussi fainéant, aussi assassin, aussi superstitieux, autant livré aux moines que l'est le peuple d'Espagne, où il y avait 300,000 moines. Jugez donc de ce qu'il y a à redouter d'un peuple si sage, si raisonnable, si froid, si tolérant, tellement éloigné de tout excès qu'il n'y a pas d'exemple qu'un homme ait été assassiné en Allemagne pendant la guerre. L'Autriche était bien plus susceptible d'être mise en révolution. Les effets ont prouvé le peu de fondement des craintes qu'on voulait concevoir. Il est donc très-fâcheux qu'on entretienne les généraux de ces chimères, et qu'on laisse circuler dans le pays des comparaisons qui ne peuvent faire que du mal, sans produire aucun bien. S'il y avait un mouvement en Allemagne, il finirait par être pour nous et contre les petits princes.

Quant à la Westphalie, le peuple de la Hesse, qui est le principal, est bien loin de regretter l'électeur; l'armée est attachée au Roi. Il sera avanta-

geux que vous portiez de votre côté plus d'aménité envers le gouvernement westphalien et envers le Roi; il vaut mieux concilier qu'aigrir.

Je ne sais pas pourquoi Rapp se mêle de ce qui ne le regarde pas; il n'y a que deux faits dans son rapport : 1° que Kotzebue a fait un pamphlet; 2° que les Anglais en ont fait un autre, qui a pour titre *Campagne de Portugal*. Il devait vous rendre compte de ces deux faits et ne pas parler d'autre chose. De quoi va-t-il parler de ce qui se passe en Hongrie, de l'esprit qui anime la Confédération et ces pays, lui qui en est si éloigné! Qu'il se renferme dans son gouvernement, qu'il se mêle de ce qui le concerne et qu'il se borne à me rendre compte de Danzig et des pays environnants. Je vous prie de ne pas me remettre de pareilles rapsodies sous les yeux. Mon temps est trop précieux pour que je le perde à m'occuper de pareilles fadaises. Vous ne prétendez sans doute pas que je m'instruise de ce qui se passe en Hongrie et en Autriche par des rapports de Danzig, surtout transmis par un homme aussi faible et dont je fais aussi peu de cas, hormis un jour d'affaires, que Rapp; tout cela ne sert qu'à me faire perdre mon temps et à salir mon imagination par des tableaux et des suppositions absurdes. Vous deviez m'envoyer l'extrait du rapport de Rapp et me dire en deux mots : Le général Rapp me mande qu'un pamplet, ayant pour titre *Campagne*

de Portugal, est répandu par les Anglais (libelle dont nous avons 1,000 exemplaires), et que Kotzebue en a fait un autre.

Ce que vous devriez recommander au général Rapp, c'est que les généraux ne s'intéressent pas dans les corsaires, et que ces corsaires n'abusent point de cela pour ravager des côtes et commettre des choses injustes qui m'engagent ensuite dans des querelles. Un officier ne doit point figurer dans de pareilles entreprises, surtout un général dont les décisions provisoires ont de l'influence sur la matière.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1363. — ORDRES CONCERNANT L'ORGANISATION DU SERVICE DES PONTS DE LA GRANDE ARMÉE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 4 décembre 1811.

Tout ce qui est relatif à l'équipage d'artillerie de la Grande Armée est organisé, hormis le service des ponts; il faut que ce service soit organisé très-largement. Il faut des pontons à chaque corps d'armée

et des moyens pour réparer les ponts; il en faut ensuite à la direction générale des ponts. Mon intention est d'avoir, attelés et suivant l'armée, les bateaux, agrès et matériaux nécessaires pour jeter deux ponts sur la Vistule ; faites-moi connaître combien de chevaux il faut pour cela.

Il y aura au parc d'artillerie un bataillon d'ouvriers de la marine, formé de six compagnies et de 840 hommes, un équipage de marins de 1,200 hommes; ce qui fera 2,000 marins qui se trouveront attachés aux équipages de pont. Il est absolument nécessaire qu'il y ait à la suite de l'équipage de pont les voitures nécessaires pour porter les outils de ces 800 ouvriers.

Le bureau de l'artillerie, avant de me présenter la formation de l'équipage de pont, doit se concerter avec le bureau du génie, afin qu'il n'y ait pas de double emploi et que cela marche d'accord.

Le génie doit pourvoir à ce qu'il y ait le plus possible d'outils à pionniers et les objets nécessaires à la réparation des ponts.

Un bataillon d'ouvriers de la marine de 800 hommes sera attaché au parc du génie; il faut qu'il ait tout ce qui est nécessaire pour jeter promptement un pont sur pilotis.

Un de ces équipages de pont doit exister à Danzig. On m'assure qu'il y en a un à Magdebourg. Si cela est nécessaire, il faut en faire construire un second

à Danzig; je suppose qu'on a les ancres et tout ce qui est nécessaire.

Je désire que vous me présentiez le projet de l'équipage de pont en même temps que celui de l'équipage du génie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1364. — PLAINTES A TRANSMETTRE AU MARÉCHAL SUCHET A PROPOS DE LA CORRESPONDANCE DE SA FEMME.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 5 décembre 1811.

Mon Cousin, écrivez au maréchal Suchet pour vous plaindre de ce que la correspondance de sa femme avec madame Saligny parle de ce qui se passe à son armée; que ces détails ne doivent point se trouver dans la lettre d'une femme, qui ne doit point connaître ni la force des troupes, ni les mouvements qui se font, mais parler de sa santé, et voilà tout.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1365. — ORDRE DE POURVOIR A LA DÉFENSE DE LA FRONTIÈRE DES PYRÉNÉES.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 6 décembre 1811.

Il est nécessaire de pourvoir d'une manière constante à la défense des frontières de la 10e division militaire, c'est-à-dire des départements des Pyrénées-Orientales, Ariége, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées. Il doit y être pourvu par trois moyens :

1° La formation de la garde nationale dans ces quatre départements, conformément aux lois. Remettez-moi, en conséquence, les projets de décrets nécessaires pour cet objet; présentez-moi les nominations des colonels pour les légions et des chefs de bataillon pour les corps. J'enverrai un sénateur qui sera chargé des autres nominations et de l'organisation d'après les bases que j'ordonnerai.

Vous organiserez les corps par sous-préfectures. Cette garde nationale ainsi organisée dans ces quatre départements doit, je crois, donner près de 45,000 hommes.

On distribuera 6,000 fusils à toutes les gardes nationales qui sont dans les sous-préfectures limitrophes et à une marche de la frontière. On les

exercera les dimanches, de sorte qu'à chaque événement on puisse avoir 6,000 hommes en armes. Les municipalités des communes seront responsables des fusils. Il y aura des dépôts de cartouches; et, au signal d'alarme, les gardes nationales marcheront au secours sous les ordres du général commandant.

2° Chacun de ces quatre départements limitrophes fournira deux bataillons d'élite, à six compagnies de 150 hommes; au total, 900 hommes par bataillon ; ce qui fera, pour les quatre départements, un effectif de 7,200 hommes. Ils seront sous les ordres du sénateur, et soldés, habillés, organisés comme ils l'ont été dans le Nord.

Les départements de l'Aude, Tarn, Tarn-et-Garonne et Gers, fourniront chacun un bataillon d'élite, de sorte qu'il y aura en tout douze bataillons d'élite qui, à 900 hommes, feront une masse de 10,800 hommes qui aura toujours 9,000 hommes sous les armes, les départements devant être chargés de les tenir au complet.

Les deux bataillons d'élite des Pyrénées-Orientales seront placés à Mont-Louis et en avant de Perpignan; les deux de l'Ariége, deux de la Haute-Garonne, quatre des quatre départements de 2e ligne, total huit, seront sous les ordres directs du sénateur, à Foix, et seront chargés de la défense de l'Ariége et du val d'Aran; les deux bataillons des Hautes-

Pyrénées seront placés à Venasque, dans le val d'Aran, et sur tout autre point voisin. Il y aura donc sur cette frontière 6,000 hommes, gardes nationales, armés, 10,000 d'élite; en tout 16,000, uniquement chargés de la défense des frontières.

Le troisième moyen est de conserver les bataillons de chasseurs de montagne, composés de conscrits réfractaires, etc. Vous devez avoir l'état de formation et savoir s'ils sont recrutés par la garde nationale ou les conscrits.

Ces mesures mettront ces frontières à l'abri des dévastations; on n'aura plus à gémir sur les suites des irruptions des bandes espagnoles.

Vous pouvez prévenir le sénateur Rampon que je l'ai choisi; et même, si le conseiller d'État Pelet est encore dans ces pays, il pourrait y rester jusqu'à la fin de l'organisation définitive, dans laquelle il aiderait le sénateur Rampon.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1366. — REPROCHES AU MARÉCHAL SOULT SUR LA CONDUITE DES OPÉRATIONS DANS LE MIDI DE L'ESPAGNE.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 6 décembre 1811.

Mon Cousin, je vous renvoie la correspondance d'Espagne; faites le relevé des distinctions et récompenses demandées, mon intention étant de les accorder.

Écrivez au duc de Raguse que, dans le cas où les mouvements de l'ennemi le forceraient à marcher vers le nord, il aurait le commandement sur le général Dorsenne; mais la grande affaire dans ce moment, c'est la prise de Valence.

Témoignez au duc de Dalmatie mon mécontentement sur la marche de flanc que le général Girard a faite devant l'ennemi, marche de trois journées, et d'autant plus mal combinée que l'ennemi avait toujours la faculté de le couper; il fallait l'appuyer par un fort détachement. Il est malheureux qu'avec une armée de 80,000 hommes on n'ait pas fait les dispositions que commandait la prudence pour éviter de recevoir un affront par un petit corps de 6,000 Anglais. Dites-lui que je reste dans mon opi-

nion, que toutes les fois qu'on livre une bataille, surtout aux Anglais, il ne faut pas se diviser, il faut réunir ses forces, présenter des masses imposantes : toutes les troupes qu'on laisse en arrière courent le risque d'être battues en détail ou forcées d'abandonner les postes. Réitérez-lui l'ordre d'approvisionner Badajoz pour un an. Si la prise de l'île de Léon est considérée comme impossible, il faut agir vigoureusement sur Murcie, afin de soulager l'armée de Valence. Dites-lui que j'ai pris un décret relatif à la course. Je n'entends pas la faire à mes dépens; cela me jetterait dans des frais immenses et ridicules. Écrivez-lui qu'il peut organiser son armée comme il le jugera convenable en six ou sept divisions, en conservant toutefois les généraux, chacun suivant son grade et son rang.

J'accorde au duc de Bellune la permission de rentrer en France; mais, comme il pourrait arriver que le duc de Bellune soit engagé dans quelque opération où sa présence serait encore nécessaire, vous adresserez cette permission au duc de Dalmatie, qui la remettra au duc de Bellune en temps opportun.

Le duc de Dalmatie a la plus belle armée du monde, et cependant il ne tient en échec ni le général Hill, ni l'armée de Murcie, qui tout entière a marché au secours de Valence.

Vous rendrez compte au ministre du trésor des

500,000 francs qui se sont trouvés de moins dans le convoi que le général Avice a conduit à l'armée du Midi.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1367. — OBSERVATIONS AU MINISTRE DE LA GUERRE SUR L'INEXÉCUTION D'UN ORDRE RELATIF A L'ARMEMENT DES BATTERIES DE LA GIRONDE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 12 décembre 1811.

Je reçois votre rapport du 9, avec le rapport du directeur d'artillerie de la Rochelle, d'où il résulte qu'au 9 mon décret sur les batteries de la Gironde et de l'île d'Oleron n'était pas exécuté. Je vois bien des *si*, des *mais*, des *car* dans votre rapport, mais point de canons ni de batteries. Mon décret disait positivement le jour où tout cela devait être exécuté. C'était au bureau de l'artillerie à prendre des mesures pour réussir. Ce n'est pas prendre des mesures que d'écrire à un pauvre directeur de faire. Que voulez-vous qu'il fasse? Vous manquait-il des canons? Il fallait me le dire; j'aurais ordonné à la marine de vous en fournir. Vous manquait-il du

bois pour les plates-formes? Il fallait me le dire; j'aurais fait plutôt suspendre les constructions dans les chantiers pour vous fournir le bois qui était nécessaire. Vous manquait-il des bâtiments de transport? Il fallait le dire; j'aurais ordonné qu'on mît à votre disposition tous les moyens possibles de transport et jusqu'aux chaloupes des vaisseaux. Vous manquait-il des hommes, des officiers, et étiez-vous dans l'impossibilité d'en avoir? Il fallait le dire, et j'aurais ordonné à vingt officiers et à un bataillon de la marine de Rochefort de se rendre à Oleron pour vous aider. Mais je vois que le bureau de l'artillerie se contente de vous présenter des lettres à signer pour le général Camas et pour le directeur d'artillerie. Aviez-vous chargé le génie de construire ces batteries, et le génie n'avait-il pas les moyens de le faire? Lui manquait-il des ouvriers? Il fallait prendre les travailleurs de l'île d'Aix. Enfin, ou le décret était possible ou il était impossible : s'il était impossible, vous deviez le dire; s'il était possible, vous deviez l'exécuter. Certainement l'exécution de ces ordres n'était pas possible sans prendre aucune mesure qui sorte des formes ordinaires. Je vous renvoie votre rapport. Faites réunir les officiers d'artillerie et du génie, et prenez des mesures pour en finir. Déjà deux de mes frégates sont bloquées dans Maumusson. Des vaisseaux seraient depuis deux mois aux Saumonards, si les batteries étaient

armées. Toutes mes opérations maritimes sont arrêtées. Si le général la Riboisière n'avait écrit que des lettres, il n'aurait pas encore armé une seule batterie aux îles d'Hyères.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1368. — MESURES CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT DE DANZIG.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 13 décembre 1811.

Monsieur le Comte de Cessac, je réponds à votre rapport du 27 novembre relativement à l'approvisionnement de Danzig. A dater du 1er janvier 1812, le service sera entièrement pris à mon compte, hormis le logement et casernement, les lits militaires, les bois et lumières, et tout loyer quelconque de fours et de magasins. Il faut régler cette dépense de manière qu'elle ne dépasse pas 500,000 francs par mois. Il faut aussi des règlements un peu à la prussienne, qui taxent les denrées moyennant des payements exacts. Le pain doit être à bien bon marché, puisque le blé n'a aucune valeur à Danzig. Il faut mettre le plus d'ordre pos-

sible dans ces dispositions : la journée d'hôpitaux ne doit pas dépasser 20 sous. Quant à l'approvisionnement de siége, j'ai pris un décret que vous recevrez et qui règle tout. Sur 2 millions de francs que vous demandez, la somme d'un million vous a déjà été accordée sur le budget du fonds spécial de Danzig pour 1811; l'autre million vous sera de même accordé sur le fonds spécial de Danzig pour 1812. J'ai adopté plusieurs de vos bases; mais j'y ai ajouté l'obligation d'avoir des farines. J'ai changé l'article des bois, qui me paraît ridicule; j'en ai cependant laissé pour une petite quantité. J'ai supprimé les articles du biscuit et du foin, mais j'ai doublé l'avoine; avec de l'avoine et du son, les chevaux pourront vivre; d'ailleurs on aura toujours le temps de prendre tout le foin de l'île de Nogat; il y en a pour des approvisionnements immenses.

Vous verrez dans mon décret que j'ai porté sous le titre de magasins de réserve 50,000 quintaux métriques de blé froment et 50,000 quintaux de seigle, faisant un total de 100,000 quintaux métriques, que le général Rapp devra se procurer dans les premiers moments du siége, en mettant la main sur pareille quantité, qui se trouvera facilement dans les magasins de la ville; enfin j'ai porté également pour ces magasins de réserve 2,000 quintaux métriques de légumes, que le général Rapp se procurera dans l'île de Nogat, et 2,000 quintaux

métriques de riz, pour lesquels j'ai fait un fonds de 120,000 francs.

NAPOLÉON.

P. S. Pour l'approvisionnement extraordinaire de 3 millions de bouteilles de vin et de 500,000 pintes d'eau-de-vie de France, vous me ferez un rapport particulier sur les moyens de se procurer à Danzig cette ressource pour l'armée, soit en faisant venir ces quantités de Bordeaux et de la Charente par des licences anglaises, soit en les transportant pendant l'hiver par Lubeck et la Baltique.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1369. — ORDRES RELATIFS AU MATÉRIEL DU GÉNIE DE LA GRANDE ARMÉE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 14 décembre 1811.

Le matériel du génie de la Grande Armée se compose de la 1re compagnie du train qui est actuellement à Hambourg, de la 5e qui est à Metz, et de la 6e qui est à Bayonne; ce qui fera 4 à

500 hommes, 150 voitures et 7 à 800 chevaux; il se compose également des caissons attachés aux différentes compagnies de sapeurs et de mineurs, ce qui doit être au moins l'objet d'une cinquantaine de voitures; il y aurait donc au moins 200 voitures pour le matériel du génie. Les trois compagnies ont 3 caissons de mineurs, 3 voitures de pétards, 3 sonnettes, 3 nacelles et 21 voitures chargées de cordages, d'ancres, de clameaux et autres objets nécessaires à la réparation des ponts; je ne parle pas des 21,000 outils attelés. Cela étant, le parc du génie me paraît avoir suffisamment, et il n'y a aucun besoin de lui organiser un équipage particulier pour les ponts, si ce n'est pour tout ce qui est relatif au bataillon des ouvriers de la marine. Ce serait donc 6 caissons chargés d'outils d'arts nécessaires auxdits bataillons. Puisqu'on a 3 sonnettes avec les trois compagnies, quel besoin y a-t-il d'en avoir 4 nouvelles? Puisqu'on a 21 voitures chargées de cordages, cinquenelles et agrès pour les ponts, pourquoi y ajouter 4 chariots? Puisqu'on a 6 voitures chargées de nacelles avec les compagnies, pourquoi y ajouter 4 chariots?

En général, l'équipage de pont proposé par le génie me paraît inutile; les équipages suffisent, mais je ne m'oppose pas à ce qu'il soit formé une demi-compagnie avec le dépôt qui est à Metz, et que cette compagnie soit chargée de servir 6 caissons

avec les outils nécessaires au bataillon de la marine et 4 voitures portant 2 grandes sonnettes qui seront affectées au service de la marine.

Faites-moi un rapport qui me fasse connaître de quelle espèce de sonnette sont chargées les trois compagnies, et enfin de quelle autre espèce de sonnette on voudrait charger les 2 voitures qui suivent les ouvriers de la marine.

Un état général du matériel qui existera à l'armée d'Allemagne me fera mieux connaître la situation des choses et me mettra à même de prendre un parti définitif. Il est nécessaire d'y ajouter la portion de matériel dont j'ai ordonné le dépôt à Danzig, outils à pionniers, etc. Il serait bon d'y avoir quelques grosses sonnettes et un approvisionnement de pilots garnis en fer dont on peut se servir pour construire un pont sur pilotis, soit sur la Vistule, soit sur le Niémen. Le transport se fait par eau et d'une manière extrêmement facile dans tous ces pays.

Il serait du moins très-important d'avoir à Danzig, soit les fers nécessaires pour mettre au bout des pilots, soit des clavettes, clous et ce qui serait nécessaire pour un grand pont sur pilotis; de sorte qu'en les ayant en magasin à Danzig on pût les transporter où il serait utile.

Il est nécessaire qu'il y ait à Danzig un approvisionnement d'outils pour les mineurs et les ouvriers

de la marine, et pour les remplacements, s'il venait à s'en perdre. Danzig doit être la grande place de dépôt. Tout doit être là, et il faut qu'on n'ait rien à demander en France.

Faites-moi un rapport général sur le matériel du génie de la Grande Armée. Ainsi le matériel du génie consistera dans les caissons des mineurs, des sapeurs, dans les 150 caissons des trois compagnies, dans un approvisionnement d'outils à pionniers emmanchés, dans un approvisionnement de pilots tout façonnés, dans un approvisionnement de madriers suffisant pour construire un pont sur pilotis sur la Vistule, dans tous les fers nécessaires pour construire un autre pont sur pilotis, dans les cordages, nacelles et rechanges de toute espèce, soit outils d'art et autres objets nécessaires au génie, qui existeront en dépôt dans la place de Danzig.

Il faut dresser l'état des chargements du génie. Il ne faut pas oublier des flambeaux, des lanternes pour la nuit, en bonne quantité, pour éclairer les travailleurs.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1370. — ORDRE D'ÉTUDIER LES MOYENS DE JETER UN PONT D'UNE SEULE PIÈCE SUR UN FLEUVE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 15 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Feltre, à Vienne j'ai fait jeter sur un bras du Danube de 100 toises de large un pont d'une seule pièce. Je désire que, dans les équipages de pont que je fais former à Danzig, les officiers d'artillerie disposent les pièces de manière qu'on puisse en une heure de temps dresser le pont et le mettre à l'eau d'une pièce. Il est convenable, pour le succès de ces dispositions, que le détail en soit arrêté ici par les officiers d'artillerie. Il a fallu plusieurs jours à Vienne pour cette opération, parce que rien n'était préparé; mais si les madriers, les poutrelles, les fers étaient disposés à l'avance, je pense qu'on pourrait le faire en moins de quelques heures. Il restera ensuite à conaître si ce pont ne pourrait pas être jeté également sur une rivière de 200 toises, sur le Rhin, par exemple; je suis porté pour l'affirmative. Je désire que cette question soit discutée par les officiers d'artillerie, et qu'ensuite l'essai de ce procédé soit fait sur le Rhin; mais ces épreuves doivent être cachées, et il ne faut pas que

les étrangers puissent s'en apercevoir. Ce serait un grand pas de fait si, en se mettant à l'abri d'une île ou d'une rivière qui débouche dans le fleuve, on pouvait préparer un pont et ensuite le lancer, et, par la force du courant, l'abattre de manière à jeter en six minutes un pont sur une grande rivière. Je suis porté à penser que les épreuves que l'on ferait à Strasbourg seraient satisfaisantes.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1371. — ORDRE DE PRÉPARER LA GARDE POUR ENTRER EN CAMPAGNE.

AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 16 décembre 1811.

Mon Cousin, il faut préparer la Garde pour entrer en campagne. Faites-moi un rapport d'abord sur la cavalerie; tout ce qui est en Espagne me rejoindra. Faites-moi connaître quelle sera la situation de ma cavalerie, en indiquant le complet de chaque régiment et l'effectif actuel, hommes et chevaux, et ce qui manque pour entrer en campagne.

Je désire que mes chevau-légers aient chacun moitié des carabines.

Faites-moi un rapport sur la gendarmerie d'élite, en indiquant les lieux où elle se trouve et combien d'hommes je pourrai en avoir en campagne.

Pour l'infanterie, mon intention est d'avoir, 1re division : six régiments de voltigeurs, un régiment de garde nationale de la Garde, formant quatorze bataillons ou 10,000 hommes; 2e division : six régiments de tirailleurs auxquels on joindra les conscrits de la garde italienne, ce qui fera quatorze bataillons ou 10,000 hommes; 3e division : les deux régiments de fusiliers, les deux de chasseurs, le régiment de flanqueurs, formant dix bataillons ou 8,000 hommes; 4e division : les trois régiments de grenadiers, les deux bataillons de vélites royaux, deux bataillons de ligne italiens, formant dix bataillons ou 8,000 hommes. La force des quatre divisions réunies serait de 36,000 hommes.

La 1re division sera desservie par la 1re compagnie de conscrits canonniers, servant huit pièces de 4; la 2e division aura la 2e compagnie, servant huit pièces de 4; la 3e et la 4e division auront les 3e et 4e compagnies, servant chacune huit pièces de 4.

Indépendamment de cela, les trois compagnies régimentaires italiennes serviront dix-huit pièces de canon, lesquelles seront attachées, savoir : à la 4e division, douze pièces, et à la 2e division, six pièces.

La 1re division aura une batterie d'artillerie à

pied servant huit pièces; et une à cheval servant six pièces. La 2e, la 3e et la 4e division auront le même nombre de pièces. Ainsi la 1re division aura vingt-deux pièces, la 2e division vingt-huit, la 3e division vingt-deux, la 4e division trente-quatre; ce qui fera cent six pièces. Les quatre batteries d'artillerie à cheval de la Garde servant vingt-quatre pièces de canon, les six compagnies à pied de la vieille Garde servant quarante-huit pièces, deux batteries de réserve de la ligne, à pied, servant seize pièces de 12, une compagnie d'artillerie à cheval de la garde italienne servant six pièces, et une à pied servant huit pièces, formeront cent deux pièces d'artillerie de réserve, attachées à la cavalerie de la Garde et à la réserve de l'armée.

La Garde aura donc deux cent huit pièces de canon, savoir : trente-deux pièces servies par les compagnies de conscrits de la Garde et dix-huit servies par les compagnies régimentaires italiennes, quatorze servies par la garde italienne, dont une batterie à cheval, vingt-quatre à cheval servies par la Garde, quarante-huit pièces à pied servies par la Garde, vingt-quatre à cheval servies par la ligne, trente-deux à pied servies par la ligne, seize de la batterie de réserve, total deux cent huit pièces.

Artillerie française. — Cent vingt-huit pièces d'artillerie à pied, quarante-huit pièces d'artillerie à cheval; total, cent soixante et seize pièces françaises.

Artillerie italienne. — Dix-huit pièces servies par les compagnies régimentaires italiennes, six pièces servies par l'artillerie à cheval, huit pièces servies par l'artillerie à pied; total, trente-deux pièces italiennes.

Total général, deux cent huit bouches à feu.

J'écris au général Sorbier pour l'artillerie. Concertez-vous avec le général commandant le génie pour ce qui regarde le génie. Il faut une compagnie de sapeurs à chaque division, avec des outils attelés. Il faut que la Garde ait une compagnie de pontonniers avec un petit équipage de pont.

Qu'est-ce que la Garde a en équipages militaires, en faisant revenir tout ce qui est en Espagne? Faites-moi un rapport sur cette organisation.

La 1re division a besoin de 4 caissons d'ambulance, de 28 caissons de transports militaires, ce qui, avec les forges, caissons pour les papiers, etc., fera une quarantaine de voitures. Les autres divisions ont besoin du même nombre de voitures; ce qui fera 160 voitures pour la Garde. Mais ces 160 voitures ne porteraient du pain que pour quatre jours; en supposant par jour 40,000 rations, il faudrait avoir des moyens de porter 400,000 rations, ou 100 voitures de plus. Ce serait donc environ 300 caissons qu'il faudrait à la Garde. Organisez cela en détail.

Faites aussi l'organisation de l'administration :

commissaires des guerres, chirurgiens, vivriers, etc., enfin tout ce qu'il faut pour la compléter.

Quant à la cavalerie, il faut la censer formée de deux divisions, puisque je n'aurai pas loin de 6,000 chevaux, en y comprenant les 600 chevaux de la garde italienne, et parce qu'il est possible que les six régiments de lanciers et partie des italiens soient souvent détachés.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la duchesse d'Istrie.

1372. — ORDRES POUR L'ORGANISATION DU CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE ET LA GARDE DU PAYS APRÈS LE DÉPART DE CE CORPS.

A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 16 décembre 1811.

Mon Fils, voici l'organisation que je désirerais donner au corps d'observation d'Italie.

La 1re division du corps d'observation d'Italie se réunira à Trente et à Bolzano. Elle sera composée (je fixerai le jour) de deux bataillons du 8e d'infanterie légère, de quatre bataillons du 84e, de quatre bataillons du 92e, de quatre bataillons du 106e et de deux bataillons croates; total, seize bataillons. Cette

division portera le n° 13, ayant décidé de donner un numéro général à toutes les divisions de la Grande Armée.

La 2e division sera composée de deux bataillons du 18e léger, de quatre bataillons du 9e, de quatre bataillons du 35e, de quatre bataillons du 53e et de deux bataillons espagnols; total, seize bataillons. Cette division sera la 14e division.

La 3e division, qui sera la 15e, sera composée de seize bataillons italiens et dalmates.

Ces trois divisions présenteront une force de 38,000 hommes.

On laisserait en Italie les régiments suivants :

Régiments français. — 22e d'infanterie légère, six bataillons; 6e de ligne, trois; 14e léger, trois; 112e de ligne, cinq; 13e, cinq; 23e, deux; les 5es bataillons des six régiments français composant les 13e et 14e divisions, six bataillons; 10e de ligne, deux bataillons; 20e, deux; 7e, un; 12e, un; 1er léger, deux; 3e, un; 67e de ligne, un; régiment illyrien, un; 52e de ligne, cinq; 102e, deux : ce qui ferait en deçà des Alpes quarante-huit bataillons français, formant 30,000 hommes d'infanterie, lesquels seront complétés par la levée de la conscription qui va être faite, celle de 1812.

Régiments étrangers. — Régiments suisses, deux bataillons; la Tour d'Auvergne, quatre; Isembourg, quatre; régiment étranger, un; total, onze batail-

lons, 8,000 hommes, avec les Italiens et les Saxons près de 50,000.

RÉGIMENTS ITALIENS. — Les 4es bataillons qui restent. Rédigez-moi cet état en règle.

Pour la cavalerie, on formera une 9e compagnie à chaque régiment, qu'on laisserait en Italie avec les hommes malades et écloppés, et qu'on remonterait de manière à avoir en trois mois 1,500 chevaux.

La garde royale serait composée comme elle l'est, et sera destinée à se joindre à la Garde impériale.

Chaque division du corps d'observation d'Italie sera composée de trois brigades. Les deux divisions françaises étant ainsi organisées, faites-moi connaître ce qui manquera à leur complet pour que chaque bataillon ait 800 hommes sous les armes à son départ. Le 18e léger, les Croates, les Espagnols et le 8e léger sont portés au grand complet. Je suppose qu'il manque aux six autres régiments français 600 hommes à chaque régiment pour être au complet de 3,000 hommes, ce qui ferait 3,600 hommes; je donnerai des ordres pour qu'on vous les fournisse, aussitôt que vous m'en aurez envoyé l'état. On pourra prendre ces hommes dans les deux bataillons du 2e régiment de la Méditerranée, forts de 1,600 hommes. Les bataillons du 1er régiment de la Méditerranée qui sont en Corse et à l'île d'Elbe pourront fournir 3,000 hommes.

Six régiments à quatre bataillons font vingt-quatre bataillons. On pourrait avoir les mêmes vingt-quatre bataillons en prenant huit régiments à trois bataillons, et l'on pourrait ajouter ainsi le 112e et le 13e de ligne; mais ce qui resterait en Italie serait beaucoup plus faible, car il vaut mieux garder le 112e et le 13e, qu'on peut facilement augmenter d'un bataillon, que d'avoir huit 4es bataillons qui seront le rebut des corps et qui n'offriront aucune ressource en Italie; au lieu qu'en gardant en Italie le 13e et le 112e, si les Anglais attaquaient Naples, Venise, la Toscane ou Gênes, on pourrait réunir sur-le-champ une quarantaine de bataillons d'élite, français, italiens et étrangers, indépendamment d'une quarantaine de 5es bataillons pour tenir garnison et occuper le pays.

Je vais lever la conscription de 1812, et mon intention est de compléter par cette levée tous les 4es et 5es bataillons, et de la laisser tout entière en Italie et en France pour la garde du pays.

On formerait en Piémont une division active d'au moins 6,000 hommes, trois dans le royaume d'Italie, une du côté de l'Isonzo et une du côté des Apennins, chacune de 6,000 hommes, une sur les frontières de Naples, de 6,000 hommes, de manière qu'indépendamment des 5es bataillons qui seraient renfermés dans les places de Palmanova, de Mantoue, de Peschiera, d'Ancône, on aurait cinq ou six divi-

sions actives, commandées par des généraux de division et de brigade, qu'on pourrait réunir promptement sur le point qui serait menacé.

Tracez-moi le projet d'organisation de ces corps, en me faisant connaître les lieux où on les placerait et ce que le royaume d'Italie pourrait fournir. Le corps de l'Isonzo serait principalement destiné à surveiller Palmanova, Venise, Trieste et la Dalmatie; il serait naturellement bien placé du côté d'Udine. Un autre corps serait chargé de surveiller Ancône, Gênes, Livourne, Rome; ce corps serait naturellement bien placé à Bologne. Le corps qui serait chargé de surveiller Naples, Rome, Ancône et Livourne, serait naturellement bien placé du côté de Rome; le roi de Naples, qui a une armée de 24,000 hommes, pourrait le seconder puissamment. On pourrait avoir en six jours 6,000 hommes, en douze jours 18,000 hommes, et en vingt ou vingt-cinq jours 30,000 hommes réunis sur le point qui serait attaqué. C'est ce qui vous portera sans doute à penser qu'il est nécessaire de laisser en Italie quatre ou cinq bons régiments. Si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez les demander à Borghese. L'Italie, étant une, doit être comprise dans une même organisation. Le moindre mouvement qui se ferait sentir dans une partie serait senti dans l'autre; il faut donc la contenir partout.

Quant à l'artillerie, les dix régiments auront chacun

deux pièces, ce qui fera vingt. Les deux divisions françaises auront une batterie à cheval et une batterie à pied, total vingt-huit pièces. Les dragons auront deux batteries d'artillerie légère, douze pièces. Indépendamment de cela, il y aura une réserve qui sera de deux batteries d'artillerie à pied, chacune de six pièces de 12 et de deux obusiers prussiens ou licornes, seize pièces ; total, 76 bouches à feu, dont 56 seulement servies par l'artillerie de ligne. Le 7[e] bataillon *bis*, qui doit se trouver au grand complet, suffira aisément au service de ces pièces.

L'artillerie italienne sera composée de dix à douze pièces de régiment, de quatorze pièces d'artillerie de ligne, d'une batterie de réserve de six pièces de 12 et de deux obusiers, et d'une batterie d'artillerie légère de six pièces pour la cavalerie ; total, trente-huit pièces de canon, et, en ôtant les dix pièces de régiment, vingt-huit pièces de canon. Enfin la Garde royale aura ses dix-huit pièces d'artillerie servies par les compagnies régimentaires et quatorze servies par les compagnies d'artillerie, de la Garde à cheval et à pied ; total, 32 bouches à feu.

Les dix-huit pièces régimentaires seront de 4 ou de 3.

Il est nécessaire d'avoir des sapeurs et des outils attelés. Faites-moi connaître si du 1[er] au 10 janvier

les trois divisions du corps d'observation pourront être réunies, la 1re à Trente et à Bolzano, la 2e à Brescia et la 3e à Vérone, et la cavalerie aux environs, avec toute l'artillerie bien attelée, double approvisionnement de caissons, compagnies du train du génie, et au moins 6,000 outils attelés, afin qu'en février ce corps puisse se mettre en campagne.

Le 9e bataillon des équipages militaires qui est à Plaisance, dont vous enverrez passer la revue, et les caissons italiens, pourront porter tout ce qui est nécessaire. Il sera nécessaire que ce corps marche par division, de manière à arriver rapidement sur Ratisbonne. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces ordres devront s'exécuter avec le plus de mystère possible, et qu'il faut que les gazettes ne parlent pas et ne donnent aucune alerte.

La cavalerie légère sera composée, savoir : 1re brigade, le 6e de hussards et le 8e de chasseurs ; 2e brigade, le 6e et le 25e de chasseurs ; 3e brigade, le 9e et le 19e de chasseurs ; 4e brigade, le 2e et le 3e régiment de chasseurs italiens.

Je crois que le 4e de chasseurs est déjà parti de Turin. Ces quatre brigades prendront les numéros généraux ; la 1re brigade sera la 10e, la 2e sera la 11e, la 3e sera la 12e, et la 4e sera la 13e.

Chaque brigade partira forte de 1,200 chevaux, hormis la brigade italienne, qui sera de 1,600 ;

mais les autres brigades ne tarderont pas à recevoir des dépôts 400 chevaux. Chaque régiment de cavalerie laissera les cadres de la 9e compagnie bien complets et 50 chevaux, lesquels seront promptement quadruplés. Présentez-moi des généraux de cavalerie pour commander ces brigades.

Je n'ai point même communiqué cela au ministre de la guerre. Rédigez-moi ce travail en règle; mettez-y les officiers, les compagnies d'artillerie, du génie, les caissons et tous les autres détails parfaitement en état. Faites-moi connaître aussi ce qui manque, en détail, à chaque corps; je vous donnerai alors des ordres pour l'exécution.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

1373. — INSTRUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE D'ESPIONNAGE EN RUSSIE.

A M. MARET, DUC DE BASSANO, MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES, A PARIS.

Paris, 20 décembre 1811.

Monsieur le Duc de Bassano, écrivez en chiffres au baron Bignon que, si la guerre avait lieu, mon intention est de l'attacher à mon quartier général

et de le mettre à la tête de la police secrète comprenant l'espionnage dans l'armée ennemie, la traduction des lettres et pièces interceptées, les rapports des prisonniers, etc. ; qu'il est donc nécessaire que, dès aujourd'hui, il monte une bonne organisation de police secrète ; qu'il faudrait qu'il eût deux Polonais parlant bien la langue russe, militaires, ayant fait la guerre, intelligents, et dans lesquels on pût avoir confiance, connaissant l'un la Lithuanie, l'autre la Volhynie, la Podolie et l'Ukraine, et un troisième parlant allemand et connaissant bien la Livonie et la Courlande. Ces trois officiers seront chargés d'interroger les prisonniers. Ils devraient parler parfaitement le polonais, le russe et l'allemand. Ils auront sous leur ordres une douzaine d'agents bien choisis, lesquels seront payés suivant les renseignements qu'ils donneront. Ils devraient également être en état de donner des éclaircissements sur les endroits où passerait l'armée.

Je désire que le sieur Bignon s'occupe sans délai de cette grande organisation. En commençant cette organisation, les trois agents de correspondance devront avoir des agents sur les routes de Pétersbourg à Vilna, de Pétersbourg à Riga, de Riga à Memel, sur les routes de Kiev, et sur les trois routes qui, de Bucharest, conduisent à Saint-Pétersbourg, à Moscou et à Grodno ; en envoyer à Riga, à Duna-

bourg, à Pinsk dans les marais, à Grodno, et donner l'état de situation des fortifications jour par jour. Si les renseignements sont satisfaisants, je ne regretterai pas une dépense de 12,000 francs par mois. Pendant la guerre, les récompenses pour ceux qui donneront des avis utiles à temps seront indéterminées. Il y a parmi les Polonais des hommes qui connaissent les fortifications et qui peuvent, de ces différentes places, bien indiquer l'état où elles se trouvent.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Archives des affaires étrangères.

1374. — ORDRES CONCERNANT LES ÉQUIPAGES ET LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA GARDE.

AU MARÉCHAL BESSIÈRES, DUC D'ISTRIE, COMMANDANT LA GARDE IMPÉRIALE, A PARIS.

Paris, 21 décembre 1811.

Mon Cousin, je réponds à votre travail sur l'administration de la Garde. Je m'en tiens à l'organisation du 24 août. 1 ordonnateur, 6 commissaires des guerres et 3 adjoints, en tout 10, me paraissent suffisants. Un commissaire des guerres ou un adjoint sera attaché à chaque division. La cavalerie comptera pour deux divisions. 48 officiers de santé

me paraissent suffisants. 302 employés et ouvriers d'administration me paraissent également suffisants. Mais il est nécessaire d'en maintenir le nombre au complet, et à cet effet vous devez donner ordre qu'aussitôt que la Garde sera partie on ait à former de nouveau une compagnie de 100 ouvriers, composée principalement de boulangers, pour recruter les compagnies actives. On les fera rejoindre ensuite par détachements de 50 hommes. Le bataillon des équipages militaires a six compagnies, 17 officiers, 771 hommes et 1,200 chevaux; il sert 30 fourgons et 12 forges des corps, 28 ambulances, 52 fourgons des vivres, 120 voitures du nouveau modèle, 6 forges, 4 prolonges, total 252 voitures; ce qui me paraît suffisant. La distribution en sera faite, pour les fourgons d'administration, à raison de 5 fourgons par division et 10 en réserve pour la cavalerie; pour les fourgons d'ambulance, à raison de 5 par division et de 8 pour la cavalerie; pour les caissons de vivres ancien modèle, à raison de 14 pour les deux premières divisions, et de 12 pour les deux dernières, et sans y comprendre les fourgons de la garde italienne. Je vois qu'il ne manque pour tout cela que 229 chevaux, en y comprenant les 200 chevaux qui sont en Espagne, que les voitures d'ambulance, 120 voitures de nouvelle construction et 6 fourgons. Je prends un décret pour l'objet le plus important, qui est l'achat des chevaux. Je ne compte

pas les chevaux qui reviennent d'Espagne, et, par conséquent, j'ordonne l'achat de 400 chevaux.

Quant aux voitures qui manquent, je pense qu'on les confectionne. Veillez à ce qu'au 30 janvier les chevaux, les harnais, les voitures, les hommes, tout soit prêt à partir. Faites-moi connaître où se font les 120 voitures. Moyennant ce, la Garde pourra porter à sa suite sur les 120 voitures de nouveau modèle 480,000 rations, sur les fourgons 45,000, total 525,000; ce qui fera des vivres pour 50,000 hommes pendant dix jours. En outre, le 7e bataillon des équipages militaires sera sous les ordres de l'ordonnateur de la Garde, et organisé comme les autres équipages de la Garde, à 252 voitures, portant un million de rations de biscuit, ce qui fera, pour 50,000 hommes pendant vingt jours, 1,525,000 rations. La Garde aura donc des vivres pour 50,000 hommes pendant trente jours, indépendamment de ce que les fourgons et autres voitures attachées aux corps porteront. Je juge cet approvisionnement nécessaire, parce que la Garde marche la dernière.

Le ministre de l'administration de la guerre tiendra à la disposition de l'ordonnateur de la Garde l'argent nécessaire pour mettre en état le 7e bataillon. L'ordonnateur veillera à ce que les remontes de ce 7e bataillon soient faites, à ce que les voitures soient en bon état et le bataillon bien organisé. Il

en ira passer la revue à Metz, car il est inutile que le bataillon vienne à Paris. Vous-même, ayez l'œil sur l'organisation de ce bataillon.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale duchesse d'Istrie.

1375. — FORMATION DE TREIZE BRIGADES DE CAVALERIE LÉGÈRE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 25 décembre 1811.

Il sera formé douze brigades de cavalerie légère française et une brigade de cavalerie italienne. Ces brigades seront organisées et porteront les numéros suivants :

1re brigade, 2e chasseurs, 9e de cavalerie légère polonais, qui est à ma solde à Danzig; général de brigade, Pajol.

Réitérez les ordres pour que le 9e polonais soit complété à 1,000 hommes et à 1,000 chevaux à mes frais, en prenant les chevaux et les hommes en Pologne.

2e brigade, 1er et 3e de chasseurs; général de brigade, Bordesoulle.

3e brigade, 7e de hussards et 9e de chevaux-légers; général de brigade, Jacquinot.

4e brigade, 8e de hussards et 7e de chasseurs; général de brigade, Pyré.

5e brigade, 23e et 24e de chasseurs; général de brigade, Castex.

6e brigade, 7e et 20e de chasseurs et 8e de chevau-légers; général de brigade, Corbineau.

7e brigade, les 11e et 12e de chasseurs; général de brigade, Saint-Geniès.

8e brigade, 5e et 9e de hussards; général de brigade, Burthe.

9e brigade, 11e de hussards et 6e de chevau-légers; général de brigade, Mouriez.

10e brigade, 6e et 25e de chasseurs; général de brigade, Gérard.

11e brigade, 6e de hussards et 8e de chasseurs; général de brigade, Gauthrin.

12e brigade, 9e et 19e de chasseurs; général de brigade, Ferrière.

13e brigade, 2e et 3e régiments de chasseurs italiens; général de brigade italien, Villata.

Les cinq premières brigades font partie du corps d'observation de l'Elbe; elles doivent compléter leur remonte en Allemagne, sous l'inspection des généraux de division et de brigade.

Les généraux Corbineau, Saint-Geniès, Burthe et Mouriez, recevront l'ordre d'aller passer la revue

des régiments de leur brigade, de recevoir les chevaux, et prendront toutes les mesures nécessaires pour que ces régiments puissent entrer en campagne le plus forts que possible en février. Ils verront le ministre de l'administration de la guerre pour prendre ses instructions. Ils séjourneront alternativement à l'un et à l'autre régiment. Un général de brigade sera envoyé dans la 6e division militaire pour présider à la remonte et à l'organisation des 4es escadrons de cavalerie légère et de dragons dont les régiments sont en Italie.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1376. — ORGANISATION DES DIVISIONS DE CUIRASSIERS.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 25 décembre 1811.

Les cuirassiers seront organisés de la manière suivante :

La 1re division, commandée par le général Saint-Germain, sera composée du 2e, du 3e et du 9e de cuirassiers. Chaque régiment formera une brigade, étant de huit escadrons. Il y aura trois généraux de brigade, savoir : Bessières, Brunot et Queunot.

La 5e division sera composée du 12e, du 6e et du 11e de cuirassiers. Il y aura 1 général de division et 3 généraux de brigade; ces derniers seront les généraux Reynaud, Quinette et Dejean.

La 2e division de cuirassiers sera composée du 5e régiment, du 10e et du 8e régiment. Les généraux de brigade Beaumont, Richter et Dornès seront employés dans cette division.

La 3e division sera commandée par le général Doumerc; elle sera composée du 4e, du 7e et du 14e régiment de cuirassiers. Les généraux de brigade Berkheim, Lhéritier et d'Oullembourg seront employés dans cette division.

La 4e division sera composée du 1er, du 2e régiment de carabiniers et du 1er de cuirassiers. Les généraux de brigade Schwartz et Paultre seront employés dans cette division. Vous donnerez en conséquence l'ordre à ces généraux d'être rendus pour le 1er février au quartier général de leur division.

Vous donnerez ordre au prinze d'Eckmühl de former la 5e division, et à cet effet vous ordonnerez au 6e et au 11e régiment de cuirassiers de partir d'Erfurth pour se rendre en Hanovre. Cette 5e division se formera dans le Hanovre et dans le Mecklenbourg. Douze pièces d'artillerie légère seront attachées à cette division.

Comme les compagnies d'artillerie légère pourraient manquer, on prendra une de celles du corps

d'observation de l'Océan et une de celles du corps de l'Elbe, qu'on remplacera par une compagnie à pied.

Le 1er régiment de lanciers sera attaché à la 1re division de cuirassiers ; le 2e régiment à la 2e division ; le 3e régiment à la 3e division ; le 4e régiment à la 4e division, et le 5e régiment à la 5e division. Chaque régiment de lanciers fournira trois escadrons complétés à près de 800 hommes et de 800 chevaux. Vous me ferez connaître si au 1er février vous pourrez faire partir un escadron de 250 hommes bien habillés et bien équipés pour les divisions de cuirassiers; si au 1er mars le 2e escadron peut partir, et le 3e escadron au 15 avril. En supposant que chaque régiment de cuirassiers soit à 900 chevaux au 1er mars, l'augmentation de 800 chevau-légers portera la force de la division à 3,500 chevaux.

Vous ferez une ordonnance sur le service des chevau-légers avec les cuirassiers. Sous aucun prétexte, les cuirassiers ne pourront être donnés en ordonnances. Ce service sera fait par les lanciers; les généraux mêmes se serviront de lanciers. Le service de correspondance, d'escorte, celui de tirailleurs, sera fait par les lanciers.

Quand les cuirassiers chargent des colonnes d'infanterie, les chevau-légers doivent être placés sur les derrières ou sur les flancs, pour passer dans les intervalles des régiments et tomber sur l'infanterie

lorsqu'elle est en déroute, ou, si l'on a affaire à la cavalerie, sur la cavalerie, et la poursuivre l'épée dans les reins.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1377. — INSTRUCTIONS POUR LA MISE SUR PIED DE GUERRE DE L'ARMÉE DE WESTPHALIE.

A JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, A CASSEL.

Paris, 26 décembre 1811.

Mon Frère, je reçois votre lettre du 22; j'y réponds sans perdre de temps. Je pense que le général Morio, qui a votre confiance, est très-bien placé dans votre maison. C'est même un officier distingué, qui serait utile dans votre état-major ou dans votre génie, ces services ayant de l'analogie; mais il n'a jamais mené au feu même une compagnie de voltigeurs. Un parfait honnête homme et un homme d'honneur pourrait-il désirer d'être grand maréchal d'un prince qui a détrôné sa famille? Il peut désirer d'être colonel ou général, vous ayant reconnu; il pourra être avec honneur le grand maréchal de votre fils, mais pas le vôtre. Supposez une défaite, la marche de l'Électeur sur Cassel: dans ce cas, pourriez-vous vous défendre d'un sen-

timent d'effroi de trouver à vos côtés un homme qui aurait tant de liens par lesquels on peut le saisir ? Quant à la régence que vous voulez laisser chez vous en cas d'absence, je vois bien que Siméon mérite toute confiance pour l'administration ; je suppose que le chef de votre gendarmerie, Bongars, resterait en Westphalie ; mais il faudrait encore un général de quelque distinction qui pût se porter à la tête des troupes partout où il serait nécessaire.

Vous avez dix-huit bataillons et huit escadrons en ligne. Il vous faudrait soixante pièces de canon. Le moins possible serait quarante-huit pièces, savoir : douze pièces de régiment ; deux batteries à pied, chacune de six pièces de 6 et deux obusiers, seize pièces ; deux batteries à cheval de quatre pièces de 6 et deux obusiers, douze pièces ; une batterie de réserve de six pièces de 12 et deux obusiers, huit pièces ; total, quarante-huit pièces.

Pour le service de vos trente-six pièces de réserve, il faut 200 voitures, car il faut avoir 400 coups à tirer par pièce. Ces 200 voitures exigeraient 1,000 chevaux : vous n'en avez que 600, c'est-à-dire que vous ne pouvez atteler que 120 voitures avec votre train. Il faudrait donc que les 80 autres voitures fussent attelées, au moment de la guerre, par une levée de chevaux de réquisition. Vos trente-six pièces de réserve se trouveraient marcher naturelle-

ment, savoir : seize avec l'infanterie, ce qui fera vingt-huit avec les douze pièces régimentaires; les huit pièces de la batterie de réserve avec la Garde; les douze de deux batteries à cheval, l'une avec la Garde, l'autre avec la brigade de cuirassiers.

C'est là la moindre organisation que vous puissiez avoir, et encore n'aurez-vous que la moitié de l'organisation actuelle de mes troupes, et moins que n'ont les troupes étrangères.

Vos compagnies d'artillerie à pied pour servir huit pièces doivent être de 120 hommes. Les deux compagnies à cheval et les six compagnies à pied que vous avez me paraissent suffisantes : trois de ces dernières serviront l'artillerie des divisions et trois seront au parc.

Dix-huit bataillons, représentant 12,000 baïonnettes, doivent avoir 60 cartouches par homme dans les caissons, outre celles des gibernes. Il vous faudrait 48 caissons à cartouches; vous en avez 18 avec les régiments : il en resterait donc 30 avec la réserve. Ces 30 caissons marcheraient, savoir : 18 avec l'infanterie et 12 avec le parc ou la Garde. Mais les caissons d'infanterie entrent dans l'évaluation des 200 voitures.

Je passe au génie. Ce n'est pas avoir une armée que de ne pas pouvoir se retrancher. Vous avez une compagnie de sapeurs; il faudrait la porter à 120 hommes au moins. Il faudrait avoir une demi-

compagnie du génie organisée comme elles le sont en France. Cette demi-compagnie servirait 25 voitures portant 3,000 outils à pionniers, des cordages et autres objets nécessaires pour réparer les ponts et aider à passer une petite rivière.

Vivres. — Pour faire la guerre dans le pays où votre corps d'armée servira, vous avez besoin d'avoir du pain pour quinze jours, en transportant du biscuit et de la farine. Je suppose que votre corps se montera à 18,000 bouches; pour quinze jours, c'est l'emploi de 270,000 rations de farine ou de grains. En ayant de grosses voitures portant chacune quatre milliers, vous auriez besoin de 40 ou 50 chariots.

Souliers. — Il est nécessaire que chaque homme partant de Cassel ait une paire de souliers aux pieds, deux paires dans le sac et une paire portée dans des voitures, afin qu'une campagne d'été puisse se faire sans que le soldat vienne à être nu-pieds.

Tous les préparatifs se font ici comme si la guerre était certaine. J'ai dans mes équipages 2,000 voitures de gros modèle portant 4 milliers, et 4,000 voitures d'artillerie attelées par 20,000 chevaux. Ma Garde seule a deux cents pièces de canon attelées, avec 600 caissons de transport, etc. L'armée française a seule huit cents pièces de canon.

Vous serez toujours prévenu quinze jours d'avance. Tâchez que votre armée soit munie de tout,

surtout d'artillerie et de moyens de transport pour les vivres.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. le prince Jérôme.

1378. — PROJET POUR L'APPROVISIONNEMENT DES ARMÉES D'ESPAGNE ET D'ALLEMAGNE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 29 décembre 1811.

Je vous ai écrit hier pour Barcelone; j'avais idée d'y envoyer les 120 voitures que j'ai, quoiqu'elles me soient très-nécessaires pour l'armée de Portugal. Je ne renonce pas à cette idée, mais il faut convenir que ces voitures seront bientôt perdues, et que d'ailleurs, n'opérant aucune retenue, cela devient une opération très-coûteuse. D'un autre côté, l'envoi du vin, riz, légumes secs, viande, par le cabotage me convient parfaitement; mais l'envoi du blé et des farines par cette voie m'est extrêmement nuisible : la récolte étant mauvaise en France, chaque bâtiment que je perds ne peut plus s'évaluer par l'argent, mais par la perte réelle des grains, qui approvisionnent l'ennemi, qui en a le plus grand besoin pour Cadix et Lisbonne. Cela étant, j'ai

18,000 quintaux métriques de blé déjà acheté à faire passer à Barcelone : ce serait l'approvisionnement de cette place importante pour un an. Dans la situation actuelle de nos récoltes, cet emploi serait imprudent; je me contenterai donc d'y envoyer 20,000 quintaux de marc, si cela était plus avantageux, en farines : ce serait un approvisionnement de deux cents jours ou sept mois. L'approvisionnement étant assuré jusqu'en avril, ces sept mois me conduiraient jusqu'à fin octobre : cela nous ôterait donc de toute angoisse pour cet objet si important. Ces mêmes quintaux, je ne veux pas les faire transporter par mer : j'en perdrais la moitié; je veux les faire transporter par terre en cinq convois, chacun de 100 voitures : le 1er, le 15 janvier; le 2e, 20 février; le 3e, 20 mars; le 4e, 20 avril; le 5e, 20 mai. Je suppose huit jours à aller, huit jours à revenir, six de séjour; il resterait encore huit jours pour réparer les voitures et se préparer au deuxième convoi.

Je désirerais que ce transport ne se fît pas à mes frais; mais qu'une maison de commerce, comme la maison Durand ou toute autre de ce genre, s'engageât à fournir 100 voitures à 6 chevaux avec 2 ou 3 hommes à Perpignan. Vous lui fournirez par convoi 4,000 quintaux de farine, qu'elle serait tenue de porter à Barcelone, et sous l'escorte de l'armée. Elle chargerait en retour du sucre, café,

indigo, coton et laine, etc. Ces denrées seraient portées à Perpignan; il serait constaté : 1° le numéro de la charrette; 2° le poids égal au blé porté; un employé des douanes accompagnerait d'ailleurs depuis Barcelone jusqu'à Perpignan. Ainsi 100 voitures rapporteraient 400,000 francs de sucre, de café ou de coton; la maison aurait le privilége d'introduire ces denrées sans certificat d'origine et payerait les douanes à l'ordinaire. Vous calculerez quel serait son gain : ce calcul sera facile à faire. En comparant le prix du sucre à Barcelone avec celui de France, je l'évalue à 1 million par voyage ou 10,000 francs par voiture; pour cinq voyages, ce serait 5 millions de gain pour cette maison.

En supposant la voiture d'une valeur de..... celle des 6 chevaux de..... l'entretien pendant cinq mois à..... en total 12,000 francs par voiture, j'aurai toujours pour résultat, pour 100 voitures, 1,200,000 francs de frais; mais cependant le gain resterait de 3,800,000 francs. Il est vrai que j'aurai fait entrer en France 2 millions de livres de coton, de sucre ou café, mais aussi j'aurai obtenu un grand avantage; car j'observe que, par le tarif du 5 août, la livre de coton du Brésil paye 4 francs de droits; une voiture qui porterait 4,000 livres ne payera donc à son retour à Perpignan que 16,000 francs.

Si c'est du sucre, la livre brut paye 30 sous; les

4,000 livres me payeraient donc 6,000 francs. Si c'est du café, la livre paye 40 sous ; les 4,000 livres me payeraient donc 8,000 francs. Si c'est de l'indigo, la livre paye 4 francs 10 sous. Si c'est du cacao, la livre paye 5 francs, etc.

Vous voyez donc que, moyennant ce privilége, j'ai de quoi faire tout ce qui est convenable, sans rien dépenser et accordant le tiers et le quart de l'affranchissement des droits et supposant le chargement des 100 voitures, c'est-à-dire des 4,000 quintaux : 1,000 en sucre, 1,000 en coton, 1,000 en café, 1,000 en indigo ou autres denrées.

Le sucre rendra 150,000 francs, le coton 800,000, le café 200,000, l'indigo 1 million ; total, 2,150,000 francs : cinq voyages feront 10,750,000 francs.

Je pense que les négociants gagneront suffisamment quand ils auront l'avantage de ne pas être tenus à des certificats d'origine, et qu'ils se soumettront à payer net tous mes droits. Les peaux de Buenos-Ayres, etc., les cotons Motril feront partie des retours.

Voyez demain matin les personnes qui pourront vous donner des renseignements positifs sur cette matière ; vous m'en rendrez compte après la messe.

Je ne connais point de moyen plus efficace et plus simple d'approvisionner Barcelonne. Je compte d'ailleurs sur votre sagesse pour qu'on fasse à la compagnie les plus grands avantages, en perdant

toutefois le moins possible. Bien entendu que si au lieu de 100 voitures la compagnie voulait en fournir 2 ou 300, cela serait accepté ; alors, au lieu de cinq voyages, on n'en ferait que deux ou trois.

Une fois les principes ci-dessus posés pour Barcelone, je ne vois pas d'inconvénient à les établir pour tout le reste de l'Espagne. A cet effet, tous les transports des effets d'habillement et d'artillerie de Bayonne à Madrid, de Bayonne à Séville, de Bayonne à Saragosse et Valence, seraient établis sur le même principe. Un convoi partirait tous les mois, escorté par 1,500 hommes ; il serait de 100 ou 200 voitures, et se rendrait partie à Burgos, partie à Valladolid, partie à Madrid, partie à Séville. Il serait accordé tel privilége pour le convoi de Burgos ; tel plus considérable pour celui de Séville ; le même principe pour celui de Valence ; par ce moyen les habillements, les effets mêmes et munitions d'artillerie seraient transportés en quantité sans frais.

Il faut calculer les besoins d'habillement par année pour Burgos, Valladolid et Séville. Pour Séville il faut deux mois de route et autant de retour ; le convoi de Séville ne peut faire que trois voyages par an. En supposant 100 voitures, ce serait 300 voitures de marchandises qui rentreraient en France ; 300 voitures d'habillement ne sont pas nécessaires, mais on transporterait des munitions

de guerre, ou on réduirait les convois à 50 voitures, ou on ferait seulement deux voyages à 100 voitures par an. Les convois de Madrid, quatre par an à 25 voitures, 100 voitures ; les convois de Burgos et Valladolid, dix convois par an à 15 voitures, 150 voitures ; les convois de Valence, à deux par an à 50 voitures, 100 voitures. Ce serait ainsi à peu près 500 voitures qui porteraient 20,000 quintaux ou 2 millions de poids ; ce que je suppose plus que suffisant pour transporter les habillements, linge et chaussures pour 300,000 hommes. Ils introduiraient la même quantité de marchandises que l'expédition de Catalogne ; mais ici on pourrait se restreindre aux laines, au coton Motril et autres objets du produit d'Espagne ; toutefois on pourrait établir une proportion pour les denrées coloniales, si cela était nécessaire.

Après avoir ainsi appliqué ces idées mères à mes besoins en Espagne, je désire les employer à mes besoins sur la Vistule.

Les transports de Magdebourg à la Vistule se font par eau ; il n'est donc question de s'occuper que de ceux de Magdebourg en France. Je désire avoir 28 millions de bouteilles de vin, 2 millions de bouteilles d'eau-de-vie ; total, 30 millions de liquide, formant 60,000 rations de vin pour 300,000 hommes pendant deux cents jours, et 32,000 rations d'eau-de-vie pour 300,000 hommes pendant cent trente

jours ; ce qui abreuverait toute une armée pendant une année. Je désire que cela ne me coûte que l'achat à Bordeaux ; 28 millions de bouteilles de vin forment à peu près 12,000 barriques de vin, qui, à 60 francs, font 720,000 francs de dépense à Bordeaux ; 12,000 barriques représenteraient 6 millions de livres et exigeraient 1,500 voitures ; de Bordeaux à Magdebourg cela devrait coûter une somme qu'il faut calculer. J'accorderai le droit de rapporter de Magdebourg des cotons, des sucres et des cafés, en payant à la douane et en établissant une règle qu'il faudrait chercher. J'ai voulu couler à fond cette idée, mais l'important à présent est de s'occuper de Barcelone.

P. S. En me rendant compte de l'opération sur Barcelone, j'ai fait les calculs suivants : une voiture de roulier portant 5,000 livres doit valoir 2,000 francs ; 6 chevaux doivent valoir 6,000 francs ; total, 8,000 francs. Ainsi j'estime la première mise d'une voiture à 8,000 francs ; je crois cette évaluation exagérée, le ministre mettra le prix réel. Trois hommes sont nécessaires ; pour l'engagement des trois hommes, pour leur équipement et pour leur habillement, je mets 600 francs, à 200 francs l'un ; total, environ 9,000 francs ; je crois ce prix exagéré. Je suppose l'entretien des chevaux, par jour, à 2 francs par cheval, 12 francs, et à 3 francs par homme, 9 francs ; cela fait 21 francs par jour ;

21 francs multipliés par 365 jours font 7,665 francs. Je mets pour la valeur de la voiture, première mise, 9,000 francs ; nourriture des chevaux et des hommes pendant un an, 7,665 francs ; total, 16,665 ; mais, comme je suppose que la voiture et les chevaux dureront trois ans, il ne doit être porté en compte pour la première année que 3,000 francs de première mise, et pour nourriture 7,665 francs ; total, 10,665 francs.

En négligeant les 665 francs, j'aurai donc 10,000 francs portant 40 quintaux ; en supposant douze voyages, ils porteront 480 quintaux ; ainsi 10,000 francs divisés par 480 quintaux feront environ 21 francs le quintal en frais ; il suffirait donc d'un gain de 4 à 5 sous par livre, ou 25 francs par quintal, ou 1,000 francs par voiture, pour que l'individu qui aurait la certitude d'un an de voyage soit hors d'affaire. Or, le privilége d'importer du sucre, du café et du coton, sans payer à la douane, sans certificat d'origine, ne peut pas être évalué à moins de 10 sous par livre ; si c'était du coton, probablement que cela irait à 40 sous. Ainsi, sans rien perdre du droit de douane, ce simple privilége peut être évalué à cela.

Il paraît que les frais de transport de Bordeaux à Magdebourg doivent être évalués à 60 francs ; ce qui fait 12 sous la livre. Ainsi, en donnant un privilége de douane qui assure au retour un profit de 10 ou

12 sous la livre, les individus doivent se retrouver. Le privilége de recevoir du sucre, du café, du coton pris à Magdebourg et transporté en France, en payant les droits et sans certificat d'origine, équivaut à plus que cela.

Tout ce détail étant dicté par moi et de mémoire, il est possible qu'il y ait de grandes erreurs. Il faut tout vérifier et n'adopter sur ce dire aucune assertion, pas même les huit jours de Perpignan à Barcelone. Vérifier les étapes[1].

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1379. — ORDRES CONCERNANT LE NOMBRE DES COMPAGNIES DE PONTONNIERS, DE SAPEURS ET DE MINEURS A ATTACHER A LA GRANDE ARMÉE.

AU GÉNÉRAL CLARKE, DUC DE FELTRE,
MINISTRE DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 30 décembre 1811.

PONTONNIERS. — Le corps des pontonniers de la Grande Armée aura treize compagnies, savoir : sept compagnies du 1er bataillon (ce bataillon a quatre compagnies en Espagne) et six compagnies du 2e bataillon. La 3e compagnie, qui est à la ré-

[1] Ce dernier paragraphe est écrit de la main de l'Empereur.

serve de Bayonne, recevra ordre de se rendre à Metz. Ce que ces deux bataillons ont de disponible au dépôt sera envoyé pour recruter les treize compagnies.

Ainsi il y aura : une compagnie de pontonniers au corps de l'Elbe, une compagnie au corps de l'Océan, une compagnie au corps d'observation d'Italie, une compagnie à la Garde et neuf compagnies au grand parc des ponts (trois par équipage, ou divisées comme les circonstances le voudront).

Toutes les compagnies du 2e bataillon qui sont en Italie suivront le mouvement du corps d'observation d'Italie; celles qui sont en Allemagne suivront le mouvement du corps d'observation de l'Elbe et des équipages de pont.

Sapeurs. — Les sapeurs seront répartis de la manière suivante : le 1er bataillon a deux compagnies en Espagne et sept en Italie : ces sept compagnies seront employées à la Grande Armée. Le 3e bataillon, qui est à Alexandrie, a huit compagnies présentes et une à Corfou. Le 5e bataillon, qui est à Metz, a ses neuf compagnies présentes. Ainsi il y aura à la Grande Armée, savoir : 1er bataillon, sept compagnies; 3e bataillon, huit compagnies; 5e bataillon, neuf compagnies; total, vingt-quatre compagnies.

Tout ce que les dépôts ont de disponible sera incorporé dans ces vingt-quatre compagnies.

Le dépôt du 4e bataillon, qui est à Metz, servira à porter au complet les compagnies du 5e bataillon.

Avoir un rapport sur le bataillon qui est à l'île d'Elbe, afin de voir ce que ce bataillon peut fournir pour compléter le 1er bataillon. Avoir le même rapport sur les compagnies de sapeurs de Belle-Ile et de Walcheren, pour savoir si l'on pourrait en prendre quatre compagnies ; ce qui porterait les vingt-quatre compagnies à vingt-huit.

Quatorze compagnies sont nécessaires pour les quatorze divisions, et trois pour la Garde; il n'en restera donc que sept au parc du génie.

Des vingt compagnies qui sont en Espagne, il faudrait me présenter un projet pour faire rentrer les cadres de six compagnies.

Mineurs. — J'ai douze compagnies de mineurs. La 1re compagnie du 1er bataillon est à Corfou; la 2e compagnie est à Badajoz; la 3e et la 6e feront partie de la Grande Armée; il faut faire venir d'Espagne la 4e compagnie et l'envoyer à Metz; il faut rappeler la 5e compagnie, qui est à Bayonne; par ce moyen, j'aurai quatre compagnies de mineurs à la Grande Armée. Le 2e bataillon a trois compagnies en Espagne et une compagnie à Corfou; il ne reste donc que deux compagnies, la 1re et la 5e. Six compagnies de mineurs marcheront donc avec le parc du génie. Il faut les compléter à 120 ou 140 hommes. J'ai déjà donné l'ordre de faire revenir la

6e compagnie du train du génie, qui est à Bayonne. J'aurai six compagnies du train du génie; il faut employer le dépôt de ce bataillon à porter ces six compagnies au grand complet.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1380. — ORDRES POUR L'ORGANISATION, APRÈS LA PRISE DE VALENCE, DES CORPS DE SUCHET ET DE REILLE.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 30 décembre 1811.

Mon Cousin, préparez les instructions suivantes que je désire envoyer au maréchal Suchet, aussitôt que j'aurai approuvé vos dépêches. Vous lui manderez que, immédiatement après la prise de Valence, mon intention est que les généraux, officiers d'état-major polonais, ainsi que les 1er, 2e et 3e régiments de la Vistule, rentrent en France. Vous ferez connaître quelle est la route la plus courte pour la rentrée de ces trois régiments. Le gouvernement de Valence restera au maréchal Suchet avec le commandement du 3e corps de l'armée d'Espagne, qui sera organisé de la manière suivante : 114e, 121e, 7e, 116e, 44e, 16e, 117e de ligne et

5ᵉ léger ; total, huit régiments. Aussitôt que je saurai que Valence est prise, je donnerai l'ordre au régiment provisoire d'Aragon, qui est à Pampelune, de se rendre à Valence pour être incorporé dans les huit régiments et les compléter. Vous me ferez connaître quel sera l'effectif, le nombre d'hommes aux hôpitaux et les présents sous les armes de ces huit régiments, en y supposant le régiment provisoire incorporé. Ces huit régiments seront partagés en trois divisions, en adoptant la combinaison qui paraîtra la plus convenable. Tous les détachements qui sont en Aragon joindront ces régiments. La cavalerie consistera dans le 4ᵉ de hussards et le 13ᵉ de cuirassiers.

Mon intention est que vous prescriviez au maréchal Suchet de m'envoyer toutes les compagnies du train d'artillerie, toutes celles des équipages militaires, toutes les compagnies de mineurs, sapeurs et artillerie qui lui sont inutiles. A cet effet, vous m'en remettrez l'état dans le plus grand détail, et vous me proposerez l'incorporation des hommes nécessaires pour mettre au complet celles de ces compagnies qui resteront à l'armée de Valence. Les cadres du train se composeront de tous les hommes à pied qui n'ont pas de chevaux. Les cadres des sapeurs, mineurs et pontonniers se composeront des sous-officiers et caporaux, et de 20 soldats au choix du capitaine, de sorte que chaque compagnie me

revienne forte au moins de 30 hommes, afin qu'elle puisse donner l'esprit et le mouvement aux conscrits que j'y placerai.

Je suppose que le besoin d'occuper plusieurs points forts et de défendre les côtes rendra nécessaires au maréchal Suchet les parties du personnel qui composent l'équipage de siége.

Le corps d'armée du maréchal Suchet se trouverait ainsi composé de 20 à 22,000 hommes. Il gardera la division napolitaine, forte de 1,200 hommes.

La division Palombini, qui est forte de 5 à 6,000 hommes et de 400 hommes de cavalerie, la division Severoli, forte de 5,000 hommes et de 400 chevaux, ce qui ferait 11,000 hommes d'infanterie italienne et 800 chevaux, avec l'artillerie qui leur est attachée, et la division Reille, forte de 9,000 hommes et de 600 chevaux, formeront un corps d'armée de 20 à 21,000 hommes et de 1,500 chevaux. Cette division se rendra à Tortosa et prendra le commandement de la basse Catalogne.

Vous me ferez ensuite l'organisation de l'artillerie de ces trois divisions. Il sera nécessaire de prendre quelques compagnies d'artillerie et quelques officiers d'artillerie de l'armée d'Aragon, afin d'organiser le parc.

Vous ferez une division territoriale de la Catalogne en deux divisions : l'une comprendra Tortosa,

Mequinenza, Lerida, Tarragone, Mont-Serrat et Barcelone, en plaçant la limite près Barcelone. Vous consulterez à cet effet le général Guilleminot, qui a été sur les lieux.

Le général Reille pourra porter son quartier général à Tarragone, à Lerida ou à Barcelone. Son corps d'armée se trouvera augmenté de la garnison de Barcelone, de celle de Tarragone et de Lerida, hormis les détachements qui feraient partie de la garnison de Girone ou de l'armée de Valence, telle que je viens de la désigner.

Il sera nécessaire que vous voyiez le ministre de la guerre pour avoir tous les détails de l'armée de Catalogne et des garnisons des différentes places, pour que dans votre travail vous me proposiez l'organisation de l'armée de Catalogne, qui recevra tous les détachements de la garnison de Barcelone qui lui appartiennent et renverra tout ce qui doit appartenir à l'armée de Valence.

La division Caffarelli fera partie également du corps du général Reille; ce qui portera ce corps d'armée à 30,000 hommes d'infanterie et plus de 2,000 chevaux; il sera chargé de la défense de tout l'Aragon. Le général de division Abbé prendra le commandement de la division Caffarelli.

Vous me soumettrez un projet d'organisation pour toute la Catalogne, haute et basse, et sa division en départements pour son organisation définitive.

Le corps d'armée du général Reille portera le titre de corps d'armée de l'Èbre. Maintenir la tranquillité dans le pays, approvisionner fortement Barcelone, sont les principaux objets du général Reille. Il maintiendra la communication avec l'armée de Valence, avec celle de Portugal à Valladolid, avec celle du Centre à Madrid, et protégera l'Aragon. Il aura pour instruction d'avoir toujours une ou deux divisions placées de manière à appuyer fortement l'armée de Portugal, si les Anglais faisaient un mouvement offensif sur Valladolid.

Le général Dorsenne, avec toute ma Garde, rentrerait en France; le général Caffarelli prendrait le commandement de l'armée du Nord à Burgos; il se trouverait avoir les 113e, 130e de ligne et 34e léger. Le 4e de la Vistule étant polonais rentrerait en France. Faites-moi connaître en détail quelle serait la force de l'armée du Nord.

Je désire aussi faire un échange, renvoyer à l'armée de Portugal les quatre régiments de marche et faire venir une division de l'armée de Portugal sur Burgos, de manière que le nombre d'hommes se compensât; l'armée du Nord se trouverait alors suffisamment forte et composée de bonnes troupes.

Vous écrirez au duc de Dalmatie de faire partir sans délai les trois régiments de la Vistule, celui des lanciers de la Vistule et tous les officiers d'état-major polonais. Cet affaiblissement dans l'armée

du Midi n'est point de conséquence, et l'ordre sera donné d'exécuter ce mouvement dans les vingt-quatre heures qui suivront la réception de votre lettre.

Vous me remettrez un projet pour le recrutement des cadres à retirer des diverses armées, des cadres des compagnies d'artillerie et des bataillons du train, de sapeurs ou mineurs, à faire rentrer.

Les trois compagnies de mulets de bât qui existent aux 3e, 4e et 13e bataillons à Pau seront destinées pour le corps de l'Èbre; en conséquence, elles se dirigeront par Pau, sous bonne escorte, en profitant de l'escorte qui conduira les prisonniers de Valence jusqu'à Saragosse; par ce moyen, le général Reille aura 600 mulets de bât qui lui seront d'une grande utilité. Comme ces trois compagnies appartiennent à trois bataillons différents, vous chargerez le général de l'armée de Portugal de s'entendre avec le général Reille pour l'échange, afin qu'un bataillon complet soit à l'armée de Portugal et un au corps de l'Èbre.

Enfin, proposez-moi de faire venir pour la Grande Armée la compagnie du génie qui était à Bayonne, destinée au corps d'observation, une compagnie de pontonniers, une de mineurs et, je crois, deux compagnies d'artillerie qui étaient destinées au même corps. Il restera un personnel et un

matériel assez considérables. Mon intention est d'employer les attelages, lorsque je connaîtrai parfaitement l'organisation de ceux qu'a l'armée de Portugal. Cette armée, étant en présence des Anglais, a besoin d'une organisation forte en ce genre. Si vous n'avez point de situation, l'aide de camp du duc de Raguse, qui est officier d'artillerie, pourra vous la donner.

J'attache la plus grande importance à ce que l'armée de Portugal ait au moins cent pièces de canon attelées, avec les approvisionnements convenables. La division Souham doit en avoir vingt-deux, l'armée de Portugal quatre-vingts, la division Bonet quatre ou cinq; cela ferait cent six. J'estime qu'il lui en faut tout autant, et qu'elle a besoin que son artillerie soit bien attelée et d'un beau calibre. Aussitôt que j'aurai l'organisation de l'artillerie de l'armée de Portugal, du corps de l'Èbre, de l'armée de Valence et du corps d'observation, je donnerai une destination aux 1,000 chevaux du train que j'ai à Toulouse.

Le corps de réserve se trouvant ainsi dissous, faites-moi connaître la destination à donner à chacun, soit pour le corps de l'Èbre, soit pour tout autre; faites-moi un travail très-détaillé sur tout cela, avec les états à l'appui. Le résultat de ces mesures sera d'affaiblir les armées d'Espagne des quatre régiments de la Vistule, formant huit batail-

lons, de trois régiments polonais, formant six bataillons; total, sept régiments ou quatorze bataillons, qui formeront une division d'un merveilleux effet à la Grande Armée.

J'ai ordonné que le 40e et le 34e retournassent en France; vous réitérerez ces ordres. J'aurai affaibli également les armées d'Espagne du régiment de lanciers polonais, de quelques généraux et officiers d'état-major polonais et de vingt-deux bataillons de la Garde; total, trente-six bataillons; mais j'ai envoyé depuis peu la division Souham, qui a quatorze bataillons; la division Reille, *idem,* la division Caffarelli, *idem;* total, quarante-deux bataillons. Ainsi, au lieu de perdre, les armées d'Espagne se trouveront gagner.

Il est bien nécessaire que vous fassiez connaître au duc de Dalmatie qu'aussitôt que le 34e et le 40e, ainsi que les trois régiments polonais, seront partis, les neuf bataillons de marche, qui sont dans le cinquième gouvernement et qui appartiennent à son corps d'armée, partiront pour le rejoindre.

En envoyant chez le ministre de la guerre l'état des troupes de la Catalogne, je vous prie de me proposer de resserrer les cadres et de faire rentrer ceux qui sont propres à recevoir la conscription.

NAPOLÉON.

D'après la copie. Dépôt de la guerre.

1381. — FORCE QUE PRÉSENTERA LA GRANDE ARMÉE AU MOIS DE MARS 1812.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 30 décembre 1811.

Mon Cousin, vous recevrez un décret que je viens de prendre pour mettre entièrement à ma solde les trois régiments d'infanterie et le régiment de cavalerie polonais qui sont à Danzig : cela met fin à tout. Donnez ordre que les 400 chevaux que j'accorde par mon décret au 9e polonais soient achetés sans délai dans le duché de Varsovie, afin que ce régiment ait ses 1,000 chevaux. Donnez ordre également que ce régiment ait, comme nos régiments de lanciers, un certain nombre de carabines. Prenez des mesures pour que les 5e, 10e et 11e polonais aient chacun 3,000 hommes ; ce qui fera 9,000 hommes pour les trois régiments.

La compagnie d'artillerie française qui est à Danzig ne fera plus partie de la 7e division, puisqu'il y a une compagnie d'artillerie légère polonaise. J'ai besoin de cette compagnie, puisque l'augmentation d'une 5e division dans les cuirassiers nécessite l'emploi de douze pièces d'artillerie de plus. J'ai donné le commandement de la 5e division au général Va-

lence, sénateur. Le 11e régiment de cuirassiers a reçu l'ordre de se mettre en marche; je vous recommande de compléter ses chevaux. Vous aurez ainsi trois divisions de cuirassiers, chaque division de trois régiments, chaque régiment présentant 900 hommes en bataille; ce qui fait 2,700 chevaux par division. A chaque division doit être attaché un régiment de chevau-légers de trois escadrons. Le 1er escadron partira au 15 janvier pour se rendre en Allemagne; les 2e et 3e escadrons suivront à quinze jours de distance. Ainsi chaque division de cuirassiers sera de 3,400 ou 3,500 chevaux. Chaque division aura deux batteries d'artillerie à cheval ou douze pièces.

J'ai jugé convenable de partager toute la Grande Armée en quinze divisions d'infanterie, toutes à peu près égales aux vôtres; la 7e en fait cependant partie. Les neuf premières divisions sont sous vos ordres; les 10e, 11e et 12e divisions sont au camp de Boulogne; les 13e, 14e et 15e se réunissent à Bolzano, en Italie; la Garde est composée de quatre divisions; ce qui fait dix-neuf divisions françaises. La cavalerie légère est partagée en quatorze brigades; cinq brigades sont sous vos ordres, y compris celle du général Castex; il y en a trois en Italie, et six sur le Rhin. Les généraux de brigade sont nommés et passent des revues pour vérifier les remontes et organiser les régiments. Six généraux de division

seront attachés à ces quatorze brigades. La réserve de la cavalerie est composée de six divisions, dont cinq de cuirassiers et une de dragons. Chaque division a douze pièces d'artillerie légère. Un équipage de siége est organisé à Danzig et un à Magdebourg. Trois équipages de pont sont organisés à Danzig; ces équipages emploient 400 voitures et 2,000 chevaux.

Les Bavarois, les Wurtembergeois, les Saxons, les Polonais, ne sont pas compris dans cette organisation.

Tous calculs faits, j'espère avoir au mois de mars plus de 200,000 hommes d'infanterie, 45,000 hommes de cavalerie, huit cents pièces de canon attelées par plus de 20,000 chevaux, et 1,500 voitures de transports militaires. L'armée française se montera à près de 300,000 hommes. Vous voyez que je n'ai jamais fait de plus grands préparatifs.

Nous manquons de chevaux de cavalerie en France; il faut en lever de votre côté le plus que vous pourrez; on m'assure qu'il y en a une assez grande quantité dans le Jutland et dans le Holstein.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1382. — ORDRES D'ACHAT DE VINS ET D'EAUX-DE-VIE DESTINÉS A L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 31 décembre 1811.

Je reçois votre rapport sur les vivres et les eaux-de-vie. Faites acheter, si elles sont de bonne qualité, les 300,000 litres d'eaux-de-vie qui sont à Strasbourg. Vous dirigerez sur Wesel ces 1,200 barriques. Il faut que le premier convoi parte avant le 6 janvier pour Wesel. Écrivez au prince d'Eckmühl d'envoyer les caissons de ces régiments et des transports militaires pour prendre ces 1,200 barriques et les conduire à Magdebourg. Par ce moyen elles arriveront à Magdebourg sans que le transport me coûte rien.

Faites acheter 1,440 barriques d'eaux-de-vie à Bordeaux; faites-les charger sur les 240 voitures du 10e bataillon d'équipages militaires, et dirigez-les sur Mayence, d'où elles continueront leur route sur Magdebourg.

Faites acheter 1,440 barriques à Paris, que vous ferez conduire par le 2e bataillon de transports militaires jusqu'à Magdebourg.

Faites acheter à Cologne et à Francfort, si le prix

est raisonnable et si elles sont de bonne qualité, une bonne quantité d'eaux-de-vie, que vous ferez conduire à Magdebourg, soit en leur faisant remonter le Main jusqu'à Würzbourg, soit en vous servant des voitures qui transportent des denrées coloniales à Francfort. Les douanes font venir des denrées coloniales à Francfort; les vivres font venir des blés de Hambourg sur Wesel.

Mon intention est d'acheter 9,000 barriques d'eaux-de-vie et d'avoir 34 millions de rations, pour les transporter sur Magdebourg.

Je ne veux rien prendre à Hambourg, parce que je serai toujours à même de puiser là.

Quant aux vins, faire venir du vin de Bordeaux me paraît une opération bien compliquée, à moins de la combiner avec le retour des voitures qui transportent des denrées coloniales. D'ailleurs, les vins arrivent par la Hongrie et la Silésie; ils arrivent à Magdebourg par Würzbourg et Bamberg, où il y en a une grande quantité; il y en a même beaucoup à Dresde. Il est donc indispensable, avant de se jeter dans les spéculations des vins, de savoir combien ils coûtent à Dresde, à Würzburg, à Bamberg, à Varsovie, en les faisant venir de Hongrie et de Cracovie. Il y a aussi des vins sur le Rhin, du côté de Mayence, qui sont bons. Quelle quantité peut-on en avoir, et à quel prix? Ce ne sera que lorsque vous m'aurez remis ces renseignements que j'ar-

rêterai mes idées sur l'achat des vins nécessaires pour les hôpitaux et les convalescents.

J'encouragerai volontiers par quelque moyen l'arrivée à l'armée de 4,000 barriques de bon vin, que les officiers d'état-major et autres puissent avoir pour 50 sous ou 3 francs la bouteille, ce qui leur sera d'un grand soulagement. Cela serait une spéculation avantageuse pour un commerçant. Vous sentez qu'il n'y a que le commerce qui puisse se charger de cette spéculation et qui puisse avoir le moyen de conserver le vin, d'empêcher qu'on ne le boive en route ou qu'on ne le détériore.

D'après la minute. Archives de l'Empire.

1383. — DÉTAILS SUR LA COMPOSITION DE LA GRANDE ARMÉE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 2 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je vous envoie pour votre gouverne l'organisation de la Grande Armée. Le corps de l'Elbe formera deux corps. Il est nécessaire d'envoyer un ordonnateur à chaque corps et tout le personnel d'administration qui est indis-

pensable. Présentez-moi un projet d'organisation. Comme je n'ai pas encore organisé en deux corps le corps d'observation de l'Elbe, envoyez-y tout double.

NAPOLÉON.

NOTE SUR L'ORGANISATION DE LA GRANDE ARMÉE.

La Grande Armée sera partagée en quatre corps : le corps d'observation de l'Elbe en fera deux ; le corps d'observation de l'Océan en fera un ; le corps d'observation d'Italie en fera un autre.

La Grande Armée sera organisée en 15 divisions d'infanterie.

1re division : 13e léger, 5 bataillons ; 17e de ligne, 5 bataillons ; 30e de ligne, 5 bataillons ; régiment badois (celui qui est à Danzig), 2 bataillons ; total, 17 bataillons.

2e division : 15e léger, 5 bataillons ; 33e de ligne, 5 bataillons ; 48e de ligne, 5 bataillons ; régiment espagnol, 2 bataillons ; total, 17 bataillons.

3e division : 17e léger, 5 bataillons ; 12e de ligne, 5 bataillons ; 21e de ligne, 5 bataillons ; 127e de ligne, 2 bataillons ; total, 17 bataillons.

4e division : 33e léger, 4 bataillons ; 85e de ligne, 5 bataillons ; 108e de ligne, 5 bataillons ; régiment de Hesse-Darmstadt (celui qui est à Danzig), 2 bataillons ; total, 16 bataillons.

5e division : 25 de ligne, 5 bataillons ; 57e de

ligne, 5 bataillons; 61ᵉ de ligne, 5 bataillons; 111ᵉ de ligne, 5 bataillons; total, 20 bataillons.

6ᵉ division (se réunit à Osnabrück) : 26ᵉ léger, 4 bataillons; 56ᵉ de ligne, 5 bataillons; 19ᵉ de ligne, 5 bataillons; 128ᵉ de ligne, 2 bataillons; total, 16 bataillons.

7ᵉ division (toute cette division, commandée par le général Granjean, est réunie à Danzig) : 5ᵉ polonais, 3 bataillons; 10ᵉ polonais, 3 bataillons; 11ᵉ polonais, 3 bataillons; 1ᵉʳ westphalien, 2 bataillons; 8ᵉ westphalien, 2 bataillons; Saxons, 2 bataillons; Bavarois, 2 bataillons; total, 17 bataillons.

8ᵉ division (se réunit à Münster) : 11ᵉ léger, 4 bataillons; 2ᵉ de ligne, 5 bataillons; 37ᵉ de ligne, 5 bataillons; 124ᵉ de ligne, 3 bataillons; total, 17 bataillons.

9ᵉ division (se réunit à Nimègue) : Croates, 2 bataillons; Suisses, 9 bataillons; 123ᵉ de ligne, 3 bataillons; total, 14 bataillons.

CORPS D'OBSERVATION DE L'OCÉAN.

10ᵉ division (le lieu de réunion n'est pas encore fixé) : 24ᵉ léger, 4 bataillons; 46ᵉ de ligne, 5 bataillons; 72ᵉ de ligne, 4 bataillons; 126ᵉ de ligne, 3 bataillons; 1ᵉʳ régiment portugais, 2 bataillons; total, 18 bataillons.

11ᵉ division (le lieu de réunion n'est pas encore fixé) : régiment illyrien, 4 bataillons; 4ᵉ léger,

4 bataillons; 18e léger, 4 bataillons; 93e de ligne, 5 bataillons; 2e régiment portugais, 2 bataillons; total, 19 bataillons.

12e division (le lieu de réunion n'est pas encore fixé) : 29e léger, 4 bataillons; 44e de ligne, 2 bataillons; régiment provisoire de Boulogne, 2 bataillons; 125e de ligne, 3 bataillons; 129e de ligne, 2 bataillons; total, 13 bataillons.

CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

13e division (se réunit à Bolzano) : 8e léger, 2 bataillons; 84e de ligne, 4 bataillons; 92e de ligne, 4 bataillons; 106e de ligne, 4 bataillons; Croates, 2 bataillons; total, 16 bataillons.

14e division (se réunit à Trente) : 18e léger, 4 bataillons; 9e léger, 4 bataillons; 35e de ligne, 4 bataillons; 53e de ligne, 4 bataillons; régiment espagnol, 2 bataillons; total, 18 bataillons.

15e division italienne (se réunit à Brescia) : 3e léger italien, 4 bataillons; Dalmates, 3 bataillons; 2e italien de ligne, 3 bataillons, 3e italien de ligne, 4 bataillons; 5e italien de ligne, 2 bataillons; total, 16 bataillons.

CAVALERIE. — BRIGADES DE CAVALERIE LÉGÈRE.

1re brigade, général Pajol : 2e de chasseurs, 9e de cavalerie légère polonais, qui est à Danzig.

2e brigade, général Bordesoulle : 1er et 3e de chasseurs.

3e brigade, général Jacquinot : 7e de hussards, 9e de chevau-légers.

4e brigade, général Piré : 8e de hussards, 7e de chasseurs.

5e brigade, général Castex : 23e et 24e de chasseurs.

Ces cinq premières brigades sont au corps d'observation de l'Elbe.

6e brigade, général Corbineau : 7e et 20e de chasseurs, 8e de chevau-légers.

7e brigade, général Saint-Geniès : 11e et 12e de chasseurs.

8e brigade, général Burthe : 5e et 9e de hussards.

9e brigade, général Mouriez : 11e de hussards, 6e de chevau-légers.

Pour ces quatre brigades, le lieu de réunion n'est pas encore fixé.

10e brigade, général Gérard : 6e et 25e de chasseurs.

11e brigade, général Gautherin : 6e de hussards, 8e de chasseurs.

Ces deux brigades se réuniront sur la Brenta, du côté de Bassano.

12e brigade, général Ferrières : 9e et 10e de chasseurs.

Cette brigade se réunira sur l'Oglio et sur Brescia.

13e brigade, général italien Villata : 2e et 3e de chasseurs.

Cette brigade se réunira sur l'Oglio et sur Brescia.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

1re division (en Hanovre), général Saint-Germain : 2e, 3e et 9e de cuirassiers ; le 1er de lanciers sera attaché à cette division.

2e division (à Bonn), général Beaumont : 5e, 8e et 10e de cuirassiers, 2e de lanciers.

3e division (à Erfurt), général Doumerc : 4e, 7e et 14e de cuirassiers, 3e de lanciers.

4e division (à Cologne) : 1er et 2e carabiniers, 1er de cuirassiers, 4e de lanciers.

5e division (en Hanovre), général Valence : 6e, 11e et 12e de cuirassiers, 5e de lanciers.

6e division : 7e, 23e, 28e et 30e de dragons ; se réunira sur le Mincio.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1384. — RAPPORT AU SUJET D'UN GÉNÉRAL DE CAVALERIE QUI S'EST LAISSÉ SURPRENDRE.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ESPAGNE, A PARIS.

Paris, 2 janvier 1812.

Mon Cousin, je désirerais que vous me fissiez un

rapport, destiné à être imprimé, dans lequel vous me ferez connaître ce qui résulte de la correspondance sur l'affaire du général Girard. Il paraît que le général Briche était posté du côté par où venait l'ennemi, et qu'il a été parfaitement surpris, n'étant pas bivouaqué, mais couché dans une bonne maison, et les chevaux de ses hussards dessellés. Je vous dicterai ce rapport[1]. Mon but est de frapper l'esprit des colonels et généraux de troupes légères, et de rappeler, en principe, qu'un colonel de chasseurs ou de hussards qui, au lieu de passer la nuit au bivouac et en correspondance continuelle avec ses grand'gardes, se couche, mérite la mort.

Je crois que le maréchal Mortier a des renseignements là-dessus.

Comme en cela je n'ai pas en vue l'affaire du général Briche, mais de remonter l'esprit de la cavalerie légère, il faut que ce rapport soit bien frappé.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

[1] Ce rapport n'a pas été retrouvé.

1385. — INSTRUCTIONS POUR LES APPROVISIONNEMENTS DE BLÉ ET DE RIZ A L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMUHL, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 3 janvier 1812.

Mon Cousin, je suppose que vous avez déjà reçu le décret du 12 décembre sur Danzig. Vous y verrez que j'ai fait un fonds de 12,000 francs, moyennant lequel je dois avoir à Danzig 33,000 quintaux métriques de blé, ou 66,000 quintaux poids de marc, 3,900 quintaux métriques de riz, savoir 1,900 pour l'approvisionnement de siége et 2,000 pour la réserve, 612,000 décalitres d'avoine. Les fonds sont accordés pour tout cela. Il est nécessaire que, sur les 66,000 quintaux de blé, 50,000 soient convertis en farine au 1er mars; que cette farine soit prête à être entonnellée, et que les tonneaux soient d'une dimension telle qu'ils puissent facilement se placer sur nos nouveaux chariots. Tout cela doit être préparé de manière que, lorsque le mouvement sera démasqué, on puisse faire embariller la farine sans donner l'alerte, et la faire passer, soit par la Vistule, soit par le Frische Haff, soit par terre au moyen des équipages. Il faut aussi que les 600,000 rations

de biscuit soient dans des caisses qui aillent parfaitement sur les nouveaux caissons. De même pour les 2,000 quintaux métriques de riz qui n'appartiennent pas à l'approvisionnement de siége. Je vous ai déjà mandé qu'indépendamment de ce riz vous eussiez à envoyer tout le riz qui est à votre disposition, soit à Hambourg, soit à Magdebourg, soit dans les places de l'Oder. Moyennant ces précautions, on pourra être assuré d'avoir 600,000 rations de biscuit et 50,000 quintaux de farine poids de marc; ce qui fera à peu près pour 200,000 hommes pendant trente jours. Ce sera un approvisionnement raisonnable, mais il faut que tout cela soit disposé de manière à pouvoir être transporté à deux ou trois cents lieues, et notamment le riz.

Je désirerais avoir un rapport qui me fît connaître les moyens de mouture qu'on a à Danzig.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par M[me] la maréchale princesse d'Eckmühl.

1386. — INSTRUCTIONS POUR LA FORMATION ET LA RÉUNION DU CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 3 janvier 1812.

Mon Fils, le ministre de la guerre vous a transmis mes ordres pour l'organisation des 13e, 14e et 15e divisions, pour celle des quatre brigades de cavalerie légère et de la division de dragons. Cachez votre mouvement le plus longtemps que vous pourrez, en commençant par tout ce qui est insignifiant, c'est-à-dire par ce qui est le plus éloigné. J'ai décidé que la 13e division serait réunie à Bolzano et jusqu'aux limites du territoire bavarois; que la partie de la division qui vient des provinces illyriennes se rendrait à Linz, hormis toutefois les Croates, qui ne doivent partir que bien habillés et bien armés; que la 14e division se réunirait du côté de Trente et de Roveredo, et la 15e division à Lodrone, à la Rocca d'Anfo, à Brescia et à Salo; que deux brigades de cavalerie légère se réuniraient dans la vallée de la Brenta, de manière que la tête ne soit qu'à une marche de Trente, et les deux autres brigades dans la vallée de la Chiese, de manière à pouvoir promptement déboucher par la Rocca d'Anfo; que la division de dragons se réuni-

rait sur le Mincio; le grand parc, les transports militaires et le génie, à Vérone : bien entendu que chaque division aura avec elle son artillerie, son détachement du génie et tout ce qui lui est nécessaire. Comme il est possible que les divisions restent dans cet état pendant douze ou quinze jours, il faut que des mesures soient prises pour les subsistances et pour que les divisions mènent avec elles huit jours de vivres, pour pouvoir marcher rapidement. Vous ne ferez aucune demande de passage en Bavière, ni aucune démonstration; quand le cas arrivera, je donnerai les ordres nécessaires.

Il faut m'envoyer un autre état de formation de votre corps, qui soit mieux fait. Prenez les mesures nécessaires pour que toutes les compagnies des régiments italiens soient fortes de 140 hommes, et pour que vos seize bataillons aient 13,440 hommes, leurs compagnies d'artillerie régimentaires non comprises. Il est même nécessaire qu'il y ait dix hommes de plus par compagnie, de sorte qu'à son passage à Ratisbonne le corps italien se trouve avoir 13,440 hommes présents sous les armes.

Le 8e et le 18e régiment d'infanterie légère pourront avoir le même complet, puisque ces régiments viennent de recevoir 400 hommes réfractaires. Les Croates devront avoir le même complet.

Quant aux autres régiments français, il faut les porter à ce complet aussitôt que possible. Le batail-

lon du 10e de ligne doit être arrivé; vous le ferez sur-le-champ incorporer. Vous pourrez incorporer également les deux bataillons du 2e régiment de la Méditerranée qui ont 1,500 hommes, ce qui vous fera près de 2,000 hommes. Le 4e bataillon du 8e léger est parti à la fin de décembre des îles d'Hyères, composé de conscrits réfractaires, pour rejoindre son régiment; vous aurez ainsi trois bataillons du 8e léger, au lieu de deux; vous ferez tiercer ce 3e bataillon avec les deux autres. Comme j'attache une grande importance à ce que le corps d'observation d'Italie parte complet, écrivez au prince Borghese pour savoir ce que les dépôts qui sont dans son gouvernement peuvent fournir à vos régiments.

Je donne ordre d'ailleurs que les bataillons du régiment de la Méditerranée qui sont à l'ile d'Elbe et en Corse suivent le mouvement pour vous joindre. Je désirerais que tous vos bataillons pussent passer le Tyrol forts de 840 hommes chacun. Il faudra former à Trente un dépôt pour tous les hommes malades et fatigués; à mesure qu'ils guériront, ils viendront vous rejoindre; on ne les fera partir que lorsqu'il y en aura 1,500 ou 2,000, avec les effets que les corps voudront envoyer. Toutes les compagnies de pontonniers qui sont en Italie ou dans le gouvernement du prince Borghese doivent se réunir à Vérone, ainsi que la plus grande partie des compagnies de sapeurs, les compagnies de pontonniers

complétées à 120 hommes et les compagnies de sapeurs à 140 hommes. Il en est de même des compagnies de mineurs. Tout cela arrivé à la Grande Armée sera distribué dans les corps selon l'organisation.

Les régiments de chasseurs italiens sont bien faibles ; il faudrait les porter à 1,100 hommes et 1,000 chevaux. Vous devez avoir des hommes disponibles ; faites-les armer et habiller, pour porter vos régiments à 1,200 hommes. Ils pourront partir à pied, avec leurs selles, et prendre leurs chevaux à Dresde ou à Posen, où vous les aurez fait acheter d'avance. Tous les régiments de cavalerie légère française ont des marchés passés pour 300 chevaux du côté de Hambourg et de Hanovre, de sorte qu'ils seront à 1,000 chevaux dans le courant de mars. La garde doit être au grand complet, de sorte que vous vous trouverez avoir 46 à 47,000 hommes d'infanterie, sans compter l'artillerie et le génie. Vous devez avoir deux bataillons d'équipages militaires, un français et un italien. En attendant que les nouvelles voitures soient faites, on se servira des anciennes ; mais ne les faites partir de Plaisance qu'au dernier moment, c'est-à-dire au commencement de février, puisque, pour arriver à Vérone, je ne crois pas qu'il faille plus de sept à huit jours. Vous renverrez les cadres des bataillons du 10e et du 20e à leurs dépôts, et ceux des bataillons du 2e régiment de la Méditer-

ranée à Toulon. Assurez-vous, avant le départ de ces cadres, que les sous-officiers ont deux ans de service; s'ils ne les avaient pas, faites faire l'échange avec de vieux sergents et caporaux de vos régiments.

Le ministre de l'administration de la guerre a dû donner des ordres pour que tous les employés de l'administration fussent rendus à Milan le 15 février.

Faites-moi connaître où en est la conscription italienne de 1812. La conscription de 1811 est-elle toute levée?

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

1387. — FORMATION DE LA GRANDE ARMÉE EN QUATRE CORPS D'ARMÉE ET TROIS CORPS DE CAVALERIE DE RÉSERVE.

AU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMULH, COMMANDANT LE CORPS D'OBSERVATION DE L'ELBE, A HAMBOURG.

Paris, 10 janvier 1812.

Mon Cousin, j'ai formé quatre corps d'armée. Le corps d'observation de l'Elbe sera composé de vos cinq premières divisions et des 1re et 2e brigades de cavalerie légère. Le 2e corps de l'Elbe sera com-

mandé par le duc de Reggio et sera composé des 6e, 8e et 9e divisions et des 5e et 6e brigades de cavalerie légère. Le quartier général du duc de Reggio sera à Münster, et tout sera réuni au 15 février.

Le corps d'observation de l'Océan sera composé des 7e, 10e et 11e divisions, et des 9e et 14e brigades de cavalerie légère. Deux de ces divisions seront réunies à Mayence, avec le quartier général, l'artillerie, etc., au 15 février. La 12e division ne peut se réunir que dans le courant d'avril.

Le corps d'observation d'Italie sera composé des 13e, 14e et 15e divisions, et des 12e et 13e brigades de cavalerie légère.

Ma cavalerie de réserve sera divisée en trois corps, chaque corps commandé par un lieutenant général.

Le 1er corps de cavalerie sera composé de la 1re division de cavalerie légère, commandée par le général Bruyère, composée des 3e et 4e brigades; de la 1re division de cuirassiers, commandée par le général Saint-Germain, et de la 5e division de cuirassiers, que commande le général Valence. Il sera attaché une batterie d'artillerie légère à la division Bruyère. Ce corps, ayant ainsi trente pièces d'artillerie légère, sera commandé par le général Nansouty.

Le 2e corps de cavalerie sera composé de la 2e division de cavalerie légère, que commande le géné-

ral Wattier, formée des 7e et 8e brigades, lesquelles se réunissent à Mayence, de la 2e et de la 4e division de cuirassiers.

Le 3e corps de cavalerie sera composé de la 3e division de cavalerie légère, commandée par le général Kellermann et formée des 10e et 11e brigades, laquelle se réunit à Vérone, de la 3e division de cuirassiers, que commande le général Doumerc, et de la division de dragons qui se réunit à Vérone.

Tout le monde sera rendu à son poste et prêt à marcher au 15 février.

J'ai cru devoir vous donner avis de cette formation de l'armée pour que vous vous en formiez une idée. Le 125e est laissé jusqu'à ce qu'il soit remplacé du côté d'Emden. J'ai ordonné que les 4e, 5e et 6e compagnies du 6e bataillon d'équipages militaires soient formées sous votre direction. Vous vous servirez des cent vingt caissons et harnais d'ancien modèle du 12e bataillon, et vous prendrez les hommes dans la 32e division militaire. Le ministre de l'administration de la guerre vous écrira pour les cadres.

NAPOLÉON.

D'après l'original comm. par Mme la maréchale princesse d'Eckmühl.

1388. — INSTRUCTIONS POUR LES ACHATS DE DENRÉES NÉCESSAIRES A L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 13 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je viens de vous accorder un supplément de 2,400,000 francs sur le budget de Danzig de 1811. Mon intention est que vous achetiez sans délai 100,000 quintaux de froment, 100,000 quintaux de seigle et un million de boisseaux d'avoine.

Je vous ai donné l'ordre, que je réitère, que le riz qui est à Passau, à Hambourg et dans les places de l'Oder, entre les mains des administrations françaises, et à Magdebourg, fût sans délai dirigé sur Danzig. Je charge le directeur général des douanes d'empêcher toute vente de riz, et de mettre à votre disposition, pour être dirigé sur Danzig, tout le riz qui est à Hambourg et autres places d'Allemagne.

Mon intention n'est pas de le payer au prix de l'entrepreneur, qui est de vingt-cinq pour cent trop cher, mais de le payer au plus bas prix possible. Je n'ai pas besoin de vous recommander qu'il faut qu'on mette de l'adresse dans ces achats. Par ce moyen, j'aurai au 1er mars, savoir : à la réserve,

200,000 quintaux de froment et de seigle; à l'approvisionnement de siége, 70,000; total, 270,000 quintaux. Sur ces 270,000 quintaux, 70,000 seront convertis en farine, bien embarillés et pouvant faire trente jours de marche. J'aurai à la réserve 4,000 quintaux de riz; à l'approvisionnement de siége, 4,000 quintaux de riz; venant de Passau et des places de l'Oder, 4,000 quintaux de riz; total, 12,000 quintaux de riz. J'aurai à la réserve 1,400,000 boisseaux d'avoine; à l'approvisionnement de siége, 600,000 boisseaux d'avoine; total, 2 millions de boisseaux.

J'aurai donc 20 millions de rations de pain, ou pour une armée de 400,000 hommes pendant cinquante jours; j'aurai 20 millions de rations de riz à une once par jour, ou pour 400,000 hommes pendant cinquante jours. J'aurai 2 millions de boisseaux d'avoine, ou pour 50,000 chevaux pendant cinquante jours. Je suppose que je ne me trompe pas dans ces différentes données. Indépendamment de cela, il y a un grand approvisionnement sur l'Oder.

Quant au biscuit, je désire que le biscuit qui est à Danzig puisse être encaissé et embarillé en peu de jours, de même que les 1,800,000 rations qui existent dans les places de l'Oder, de manière à pouvoir se transporter promptement; ce qui fera 2,300,000 rations de biscuit. Faites-moi connaître

le temps qu'il faudrait à Danzig pour fabriquer 1,700,000 rations, ayant besoin de 4 millions de rations de biscuit. Comme ce temps est le plus favorable aux achats, il est nécessaire que vous donniez des ordres sans délai.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1389. — COMPOSITION DES ÉQUIPAGES MILITAIRES DE LA GRANDE ARMÉE.

GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 24 janvier 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, je juge convenable de vous faire connaître mes intentions tout entières sur les équipages militaires de la Grande Armée. Mon intention est d'avoir les 12e, 2e, 6e, 7e, 9e et 10e bataillons français, un bataillon du royaume d'Italie et un de la Garde impériale, total, huit bataillons, attelant 2,016 voitures; quatre bataillons de voitures comtoises, attelant 2,424 voitures; quatre bataillons attelés par des bœufs, composés de 1,224 voitures; un bataillon de voitures à bœufs du royaume d'Italie, attelant 306 voitures; total général, dix-sept bataillons attelant près de 6,000 voi-

tures et portant de 110 à 120,000 quintaux, savoir : les huit bataillons d'équipages, 30 quintaux chaque voiture ; les bataillons de voitures à la comtoise, 12 quintaux, et les bataillons de voitures attelées par des bœufs, 20 quintaux ; total, 114,000 quintaux, ce qui ferait un million de rations de farine, ou pour une armée de 200,000 hommes pendant près de deux mois. Le décret que j'ai pris aujourd'hui pour la formation des 14e et 15e bataillons et des 20e et 21e, et pour faire fournir par la conscription des hommes pour tous les bataillons, pourvoit à tous ces besoins. Ceux de ces bataillons qui resteraient en arrière, si l'armée faisait un mouvement, serviraient à porter les effets d'habillement des convois destinés à partir le 15 mars et le 1er avril.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1290. — ORDRE CONCERNANT LES MARMITES ET BIDONS.

AU GÉNÉRAL LACUÉE, COMTE DE CESSAC, MINISTRE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE, A PARIS.

Paris, 1er février 1812.

Monsieur le Comte de Cessac, il faut réitérer les ordres pour que, dans tous les régiments qui com-

posent la Grande Armée, il y ait à chaque ordinaire une marmite et un bidon, et que chaque homme ait son petit bidon. Je vous renvoie votre mémoire pour dépenser 160,000 francs pour bidons et gamelles. J'approuverais cette fourniture si elle pouvait se faire directement à Danzig, car c'est là que j'en aurai besoin.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1391. — INSTRUCTIONS POUR LA MISE EN ROUTE DU CORPS D'OBSERVATION D'ITALIE.

A EUGÈNE NAPOLÉON, VICE-ROI D'ITALIE, A MILAN.

Paris, 8 février 1812.

Mon Fils, le major général vous envoie l'ordre de commencer votre mouvement du 15 au 20. Vous enverrez le commandant de votre artillerie avec des sapeurs et de l'argent pour faire déblayer le mont Brenner. Le passage de ce col ne doit pas vous retarder de vingt-quatre heures. Renforcez les corps italiens pour qu'ils arrivent au complet. Faites partir vos équipages, mais restez de votre personne à Milan. J'envoie le général Charpentier pour être votre chef d'état-major. Le général Vignolle restera en Italie jusqu'à nouvel ordre. J'envoie le duc d'Abrantès pour servir sous vos ordres. J'envoie le

général Gouvion Saint-Cyr pour commander les Bavarois. Mon intention est que les 13e, 14e et 15e divisions et les Bavarois soient sous vos ordres; ce qui vous fera une armée de 80,000 hommes. Comme vous êtes le pivot du mouvement, il est nécessaire que, si cela était utile, vous retardiez votre mouvement d'un jour, afin que, lorsqu'il sera démasqué, vous descendiez comme un torrent du haut du Brenner sur le Danube. Vous vous dirigerez sur Glogau, et, si les circonstances ne s'y opposent pas, vous aurez la belle haute Silésie pour vous réparer et vous refaire. En partant le 20 février, vous arriverez le 1er avril. Il est probable qu'alors la saison ne sera pas assez avancée pour commencer les opérations, et que vous aurez quelque huit jours pour vous reposer. Je vous ai mandé que l'artillerie italienne devait envoyer 200 charretiers à Ratisbonne pour acheter des chevaux et faire confectionner des harnais, afin de réparer vos pertes. Aussitôt que le mouvement sera démasqué et que la tête de vos troupes sera arrivée près d'Augsbourg, vous pourrez charger les colonels du régiment de cavalerie légère italien et des régiments de dragons français et les commandants des bataillons du train d'envoyer acheter des chevaux à Dresde pour réparer les pertes de la route; mais cela ne doit se faire que lorsque votre mouvement sera démasqué et que votre première colonne sera arrivée à Augsbourg.

J'ai fait écrire au roi de Bavière que votre corps d'armée était de 80,000 hommes; quand vous écrirez, soutenez ce dire.

Il est nécessaire que les payeurs italiens portent avec eux la solde pour tout février, mars et avril.

Faites-moi connaître quel sera l'état des choses en Italie après le départ de l'armée, et quels seront les officiers qui commanderont sur la frontière et dans les différentes places.

NAPOLÉON.

D'après la copie comm. par S. A. I. Mme la duchesse de Leuchtenberg.

1392. — INSTRUCTIONS AU MARÉCHAL MARMONT, COMMANDANT L'ARMÉE DE PORTUGAL.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 18 février 1812.

Mon Cousin, je juge à propos que vous répétiez mes instructions au duc de Raguse dans les termes suivants. Réexpédiez-lui donc, au plus tard demain, un nouvel officier.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

AU MARÉCHAL MARMONT, DUC DE RAGUSE, COMMANDANT L'ARMÉE DU PORTUGAL[1].

Paris, 18 février 1812.

Monsieur le Duc, je viens de mettre à l'instant sous les yeux de l'Empereur vos lettres des 29 janvier, 4 et 6 février. Sa Majesté n'est pas satisfaite de la direction que vous donnez à la guerre : vous avez la supériorité sur l'ennemi, et, au lieu de prendre l'initiative, vous ne cessez de la recevoir. Vous remuez et fatiguez vos troupes. Ce n'est pas l'art de la guerre. Quand le général Hill marche sur l'armée du Midi avec 15,000 hommes, c'est ce qui peut vous arriver de plus heureux ; cette armée est forte et assez bien organisée pour ne rien craindre de l'armée anglaise, aurait-elle même quatre ou cinq divisions réunies.

Aujourd'hui l'ennemi suppose que vous allez faire le siége de Ciudad-Rodrigo ; il approche le général Hill de sa droite, afin de pouvoir le faire venir à lui à grandes marches et vous livrer bataille réunis, si vous voulez reprendre Ciudad-Rodrigo : c'est donc au duc de Dalmatie à tenir 20,000 hommes sur la Guadiana et à l'empêcher de faire ce mouvement, et, si Hill passe le Tage, à se porter

[1] La minute chiffrée de cette lettre a été retrouvée au Dépôt de la guerre, ainsi que le chiffre, ce qui a permis d'en donner ici la traduction. Le texte de cette dépêche figure dans les *Mémoires du duc de Raguse*, mais avec des inexactitudes et même quelques contre-sens.

à sa suite ou dans l'Alentejo. Vous avez le double de la lettre que l'Empereur m'a ordonné d'écrire au duc de Dalmatie le 10 de ce mois, en réponse à la demande qu'il vous avait faite de porter des troupes vers le midi. C'est vous, Monsieur le Maréchal, qui deviez lui écrire pour lui demander de porter un gros corps de troupes sur la Guadiana pour maintenir le général Hill dans le midi et l'empêcher de se réunir à lord Wellington.

La prise de Ciudad-Rodrigo est un échec pour vous, et les Anglais connaissent assez l'honneur français pour comprendre que ce succès peut devenir un affront pour eux, et qu'au lieu d'améliorer leur position l'occupation de Ciudad-Rodrigo les met dans l'obligation de défendre cette place; et, dès lors, ils vous rendent maître du choix du champ de bataille, puisque vous les forcez à venir au secours de cette place et à combattre dans une position si loin de la mer.

Le résultat de cet avantage ne peut être retardé que jusqu'à la récolte; alors vous serez en mesure de faire le siége de Ciudad-Rodrigo : l'ennemi marchera ou aura la honte de vous voir reprendre cette place.

Le mouvement du général Hill sur le Tage a été fait dans la croyance qu'aussitôt que vous auriez su la prise de Ciudad-Rodrigo vous auriez réuni vos troupes pour marcher rapidement sur cette ville,

pour l'investir et profiter du premier moment où la brèche n'était pas relevée et où il ne pouvait encore y avoir aucun approvisionnement. Cette occasion étant manquée, il faut tout préparer pour le mois de mai. La véritable route de Lisbonne est par le nord; l'ennemi y ayant des magasins considérables et des hôpitaux ne peut se retirer de cette capitale que très-lentement, et si, dans l'attaque du prince d'Essling, il s'est retiré rapidement, c'est parce qu'il s'était préparé à ce mouvement. Il a donc un grand intérêt à vous empêcher de pénétrer dans le Portugal. La situation du prince d'Essling devant Lisbonne était pour l'Angleterre et le Portugal une grande calamité. Je ne puis que vous répéter les ordres de l'Empereur : prenez votre quartier général à Salamanque; travaillez avec activité à fortifier cette ville; faites-y travailler 6,000 hommes de troupes et 6,000 paysans; réunissez-y un nouvel équipage de siége, qui servira à armer la ville; formez-y des approvisionnements; faites faire tous les jours le coup de fusil avec les avant-postes ennemis; placez deux fortes avant-gardes qui menacent, l'une Almeida, l'autre Ciudad-Rodrigo; menacez les autres directions sur la frontière du Portugal; envoyez des partis qui ravagent quelques villages; enfin employez tout ce qui peut tenir l'ennemi sur le qui-vive. Faites réparer la route de Porto, celle d'Almeida; tenez votre armée

réunie vers Toro, Benavente, Salamanque. La province d'Avila a même de bonnes parties où l'on trouve des ressources. Dans cette situation aussi simple que formidable, vous reposez vos troupes, vous formez des magasins, et, avec de simples démonstrations bien combinées, qui mettent vos avant-postes à même de tirer journellement des coups de fusil avec l'ennemi, vous avez barres sur les Anglais, qui ne pourront vous observer. Vous devez tous les jours faire faire des prisonniers par vos avant-gardes et sur toutes les directions qui menacent l'ennemi : c'est le moyen d'avoir des nouvelles de l'ennemi ; il n'en est pas d'autre efficace.

L'Empereur me prescrit de donner l'ordre au duc de Dalmatie d'avoir toujours un corps de 20,000 hommes avec vingt bouches à feu, composé de ses meilleures troupes, soit sur Merida pour faire le coup de fusil avec le corps du général Hill et le contenir sur la rive gauche du Tage, soit sur Badajoz en se portant sur l'Alentejo et l'obligeant ainsi à se rapprocher d'Elvas. Cette opération est d'autant plus importante que, si elle n'avait pas lieu, le général Hill pourrait se réunir à lord Wellington pour vous attaquer. Il serait insensé de penser que jamais lord Wellington pût rappeler la division Hill tant que le duc de Dalmatie fera des démonstrations. Lord Wellington ne peut donc vous attaquer qu'avec son corps, et, s'il marchait à vous, vous

réuniriez sept divisions à Salamanque, avec toute votre artillerie et votre cavalerie; cela vous ferait 50,000 hommes. Je dis sept divisions, car il ne faut jamais compter sur celle des Asturies; cette division recevrait alors ordre de marcher en avant pour menacer la Galice et contenir le corps espagnol qui est de ce côté. Appuyé à Salamanque, ayant autant d'artillerie et de munitions que vous voudrez, votre armée, forte de 50,000 hommes, est inattaquable, le général Hill fût-il même réuni à lord Wellington. Elle serait inattaquable, non pas pour 35,000 Anglais, qui, au fond, sont le total de ce que les Anglais ont en Portugal sans y comprendre les Portugais, mais pour 70,000 Anglais. Un camp choisi, une retraite assurée sur les places, des canons et des munitions en quantité sont un avantage que vous savez trop bien apprécier.

Cependant, tandis que vous observerez, je suppose que Hill ait joint l'armée anglaise et que lord Wellington soit beaucoup plus fort qu'il ne l'est : dans ce cas l'armée du nord de l'Espagne arriverait avec sa cavalerie et deux divisions; vous vous renforceriez tous les jours, et la victoire serait assurée. Mais, une fois la résolution prise, il faut la tenir; il n'y a plus ni *si* ni *mais;* il faut choisir votre position sous Salamanque, être vainqueur ou périr avec l'armée française au champ de bataille que vous aurez choisi.

Comme vous êtes le plus fort et qu'il est important d'avoir l'initiative, évitez de faire des travaux de camp retranché, qui n'appartiennent qu'à la défensive et avertiraient l'ennemi. Il suffira de reconnaître les emplacements et de travailler à force à la place. Si on prend un système de fortification serrée et qu'on n'admette pas trop de développement, en six semaines on peut avoir une bonne place qui mette votre quartier général, vos magasins et vos hôpitaux à l'abri de toute entreprise de l'ennemi, et qui puisse servir à votre corps d'armée de point de ralliement pour recevoir la bataille, ou de point de départ pour marcher sur Ciudad-Rodrigo et Almeida quand le temps en sera venu.

Je vous ai dit que vous ne deviez compter que sur sept divisions. La division du général Bonet doit retourner sur-le-champ dans les Asturies.

Soit que vous considériez la conservation de toutes les provinces du nord, soit que vous considériez un mouvement de retraite, sans les Asturies, qui assurent la possession des montagnes, ni Salamanque, ni Burgos, ni même Vitoria, ne sont tenables; si, après une bataille perdue, il fallait évacuer, la division des Asturies ne devrait pas même alors être rappelée à vous; mais, se repliant avec ordre sur votre droite, elle appuierait votre retraite, et, lorsque vous seriez à Burgos, elle serait à Reinosa pour vous couvrir de ce côté; sans quoi, favorisé par des

débarquements sur tous les points de la côte, l'ennemi, dès le commencement de votre retraite, vous tirerait des coups de fusil sur Mondragon et Vitoria. D'ailleurs vous n'avez pas seulement à lutter contre lord Wellington, vous avez à contenir aussi le corps ennemi qui est en Galice, et, au moment où vous marchez sur l'ennemi, la division des Asturies contiendra la Galice et épargnera la présence d'une division à Astorga.

Je vous le répète, c'est à l'armée du Midi à avoir un corps de 20,000 hommes pour tenir en échec une partie de l'armée de lord Wellington sur la rive gauche du Tage. Ce n'est donc pas à vous, Monsieur le Duc, à vous disséminer en faveur de l'armée du Midi.

Lorsque vous avez été prendre le commandement de votre armée, elle venait d'éprouver un échec par sa retraite de Portugal; ce pays était ravagé; les hôpitaux et les magasins de l'ennemi étaient à Lisbonne; vos troupes étaient fatiguées, dégoûtées par des marches forcées, sans artillerie, sans train d'équipages; Badajoz était attaqué depuis longtemps; une bataille dans le midi n'avait pu faire lever le siége de cette place. Que deviez-vous faire alors? vous porter sur Almeida pour menacer Lisbonne? Non, parce que votre armée n'avait pas d'artillerie, point de train d'équipages et qu'elle était fatiguée. L'ennemi, dans cette position, n'aurait pas cru à cette menace; il aurait laissé appro-

cher jusqu'à Coïmbre, aurait pris Badajoz et ensuite serait venu sur vous. Vous avez donc fait à cette époque ce qu'il fallait faire ; vous avez marché rapidement au secours de Badajoz, l'ennemi avait barres sur vous, et l'art de la guerre était de vous y concentrer : le siége en a été levé et l'ennemi est rentré en Portugal ; c'est ce qu'il y avait à faire. Depuis, Monsieur le Maréchal, vous êtes revenu dans le nord, lord Wellington s'est reporté sur le véritable point de défense du pays, et depuis ce temps vous êtes en présence.

Si, après avoir rejeté lord Wellington au delà de Ciudad-Rodrigo, vous fussiez resté dans la province de Salamanque, ayant vos avant-gardes sur les directions du Portugal, lord Wellington n'aurait pas bougé ; mais vous vous êtes porté sans raison sur le Tage ; les Anglais ont cru que vous vous disposiez à entrer dans l'Alentejo pour vous réunir au duc de Dalmatie et faire le siége d'Elvas ; ils manœuvrèrent en conséquence et restèrent attentifs, lorsque votre mouvement sur Valence leur a fait connaître qu'ils n'avaient rien à craindre.

Dans ce moment, Monsieur le Duc, votre position est simple et claire ; par conséquent elle ne demande pas des combinaisons d'esprit. Placez votre armée de manière qu'en quatre marches vos troupes puissent se réunir et se grouper sur Salamanque ; ayez-y votre quartier général ; que vos ordres, vos

dispositions, annoncent à l'ennemi que la grosse artillerie arrive à Salamanque, que vous y formez des magasins, que tout y est dans une position offensive ; faites faire continuellement la petite guerre avec les postes ennemis. Dans cet état, vous êtes maître de tous les mouvements des Anglais. Si lord Wellington se dirige sur Badajoz, laissez-le aller; réunissez aussitôt votre armée et marchez droit sur Almeida; poussez des partis sur Coïmbre, et soyez persuadé que Wellington reviendra bien vite sur vous. Mais les Anglais ont trop de savoir-faire pour commettre une pareille faute. Ce n'est pas l'envoi de 4 ou 5,000 hommes sur Valence qui a fait faire aux Anglais leur mouvement pour s'emparer de Ciudad-Rodrigo, c'est la marche si inutile que vous avez fait faire d'une grande partie de votre artillerie, de votre cavalerie ; c'est la dissémination de votre armée.

Écrivez au duc de Dalmatie et sollicitez le Roi de lui écrire également pour qu'il exécute les ordres impératifs que je lui donne de porter un corps de 20,000 hommes pour forcer le général Hill à rester sur la rive gauche du Tage. Ne pensez donc plus, Monsieur le Maréchal, à aller dans le midi, et marchez droit sur le Portugal si lord Wellington fait la faute de se porter sur la rive gauche du Tage.

La division Caffarelli doit être arrivée en Navarre; l'Empereur ordonne qu'une division italienne

vienne renforcer l'armée du Nord. Mettez-vous en correspondance avec le maréchal Suchet à Valence, afin qu'il puisse marcher avec ses forces pour soutenir Madrid, s'il y a lieu. Profitez du moment où vos troupes se réunissent pour bien organiser et mettre de l'ordre dans le nord. Qu'on travaille jour et nuit à fortifier Salamanque; qu'on y fasse venir de grosses pièces; qu'on refasse l'équipage de siége; enfin qu'on forme des magasins de subsistances. Vous sentirez, Monsieur le Maréchal, qu'en suivant ces directions et en mettant pour les exécuter toute l'activité convenable, vous tiendrez l'ennemi en échec; Londres elle-même tremblera de la perspective d'une bataille et de l'invasion du Portugal, si redoutée des Anglais; et enfin, au moment de la récolte, vous vous trouverez tout à fait en état d'investir Ciudad-Rodrigo et de prendre cette place à la barbe des Anglais, ou de leur livrer bataille; ce qui serait à désirer, car, battus aussi loin de la mer, ils seraient perdus, et le Portugal conquis. L'artillerie qui arriverait pour armer Salamanque servirait pour Almeida et Ciudad-Rodrigo. En recevant la bataille au lieu de la donner, en ne songeant qu'à l'armée du Midi, qui n'a pas besoin de vous, puisqu'elle est forte de 80,000 hommes des meilleures troupes de l'Europe, en ayant de la sollicitude pour les pays qui ne sont pas sous votre commandement, en abandonnant les Asturies et les

provinces qui vous regardent, un échec que vous éprouveriez serait une calamité qui se ferait sentir dans toute l'Espagne; un échec de l'armée du Midi la conduirait sur Madrid ou sur Valence et ne serait pas de même nature.

Je vous le répète, vous êtes le maître de conserver barres sur lord Wellington en plaçant votre quartier général à Salamanque, en occupant en force cette position et en poussant de fortes reconnaissances sur tous les débouchés; je ne pourrais que vous redire ce que je vous ai déjà expliqué ci-dessus. Si Badajoz était cerné seulement par deux ou trois divisions anglaises, le duc de Dalmatie pourrait le débloquer; mais alors lord Wellington, affaibli, vous mettrait à même de vous porter dans l'intérieur du Portugal, ce qui secourrait plus efficacement Badajoz que toute autre opération. Mais lorsque, par les nouvelles dispositions de l'Empereur qui l'ont obligé à renoncer pour cette année à l'expédition du Portugal, vu la tournure que prenaient les affaires générales de l'Europe, l'Empereur vous a ordonné de vous porter à Valladolid avec votre armée, et que vous êtes arrivé à Salamanque, les Anglais, qui ont bien calculé que ces mouvements n'avaient pu se faire en conséquence des leurs, ont été atterrés; et si, du 17 au 18, avec les 30,000 hommes que vous aviez dans la main, vous aviez marché à tire-d'aile sans livrer bataille,

mais faisant mine de le vouloir, l'ennemi, qui était déconcerté par votre arrivée, était résolu de lever le siége de Ciudad-Rodrigo. Qui vous empêchait en effet de vous porter avec 25,000 hommes entre Salamanque et Ciudad-Rodrigo? C'est une opération qu'on pouvait même faire avec 9 ou 10,000 hommes, en prenant position sans s'engager et retournant sur Salamanque si l'ennemi présentait trop de forces. La guerre est un métier de positions, et 12,000 hommes ne sont jamais engagés quand ils ne le veulent pas; à plus forte raison 30,000 hommes, et surtout lorsque ces 30,000 hommes étaient suivis par d'autres troupes. Mais le passé est sans remède.

Je donne l'ordre que tout ce qu'il sera possible de fournir vous soit fourni pour compléter votre artillerie et pour armer Salamanque. Vingt-quatre heures après la réception de cette lettre, l'Empereur pense que vous partirez pour Salamanque, à moins d'événements inattendus; que vous chargerez une avant-garde d'occuper les débouchés sur Ciudad-Rodrigo et une autre sur Almeida ; que vous aurez dans la main au moins la valeur d'une division; que vous ferez revenir la cavalerie et l'artillerie qui sont à la division du Tage; que vous renverrez la division Bonet dans les Asturies. Vous ne donnerez pas de division à l'armée du Nord, parce qu'elle sera renforcée par la division Palombini.

Pourtant, comme ce mouvement sera brusque, il faut lui donner le temps d'opérer son effet, et ce ne peut être que huit jours après que vous serez arrivé à Salamanque, et que ces dispositions seront faites, que leur effet aura lieu sur l'ennemi; ce n'est qu'alors que vous pourrez entièrement évacuer le Tage. En attendant, il semble à l'Empereur qu'une seule division d'infanterie sur ce point est suffisante. Le Roi enverra au moins 1,200 hommes de cavalerie et 3,000 hommes d'infanterie pour appuyer cette division. Réunissez surtout votre cavalerie, dont vous n'avez pas de trop et dont vous avez tant besoin. Lorsque vous verrez que votre mouvement offensif a produit son effet, vous retirerez du Tage d'abord une brigade et ensuite une autre brigade; mais en même temps vous augmenterez vos démonstrations d'offensive, de manière que tout montre que vous attendez les premières herbes pour entrer en Portugal.

D'après la dépêche chiffrée. Dépôt de la guerre.

1393. — ORDRE AU MARÉCHAL DAVOUT DE PORTER SON CORPS DE L'ELBE SUR L'ODER.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 21 février 1812.

Mon Cousin, donnez l'ordre au prince d'Eckmühl de commencer son mouvement sans délai. A cet effet, vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, les deux divisions de cuirassiers se réuniront à Magdebourg; toute la division Gudin se réunira à Magdebourg. Le parc d'artillerie et celui du génie se mettront en marche de Minden par le Mecklenbourg sur Stettin, ou à une marche de cette ville. La division Gudin doit passer l'Elbe le 29, s'il est possible, et se diriger sur Stettin. Ce mouvement se fera par trois colonnes : 1re colonne, la brigade de cavalerie légère du général Piré, un régiment d'infanterie et plusieurs batteries de canon; 2e colonne, une division de cuirassiers avec son artillerie et un régiment d'infanterie; 3e colonne, la 3e division de cuirassiers. Il faut que tout cela arrive le plus tôt possible à Stettin. En même temps, la division de cuirassiers qui est à Erfurt se portera sur Magdebourg; le prince d'Eck-

mühl la laissera sur l'Elbe, à moins de circonstances imprévues.

La division Morand se mettra en marche avec son artillerie et ses équipages et s'approchera de Stettin à deux marches.

La division qui est à Rostock pourra se mettre en marche plus tard; elle se portera à deux marches de Stettin.

Du 5 au 10 mars, le corps d'armée du prince d'Eckmühl doit être tout entier dans sa main, savoir : son quartier général à Stettin, la division Dessaix à Küstrin, ayant un régiment à Glogau; les quatre autre divisions, une à Stettin, une à Prenzlow, une à Anklam, une à Strelitz ou tout autre lieu, mais pouvant en deux jours, après en avoir reçu l'ordre, passer l'Oder à Stettin.

La division de cavalerie légère du général Bruyère sera sur la droite de l'Oder, couvrant tout l'Oder depuis Küstrin jusqu'à Stettin, poussant des postes sur les routes de Kolberg, de Landsberg, de Danzig, et communiquant avec la brigade Pajol, qui est en avant.

La 2e brigade de cavalerie légère sera à Küstrin, occupant Landsberg et communiquant avec Posen et avec la division Bruyère. Le général Bruyère aura son quartier général à Stargard.

Les cuirassiers seront placés le long de l'Oder, à Schwedt, par exemple, et dans les lieux où ils

seront le mieux nourris. Je suppose qu'ils ont leurs mousquetons, leurs cartouches, et qu'ils peuvent se garder eux-mêmes dans leurs cantonnements.

Le général Carra Saint-Cyr, qui commande la 32e division militaire, sera sous les ordres du prince d'Eckmühl; il lui rendra compte de tout. Il aura la division princière pour garder le Mecklenbourg et la 32e division militaire.

Il est important, en exécutant ce mouvement, qu'aucun homme ne passe l'Oder avant le 8 mars. Ainsi, au 8 mars, le prince d'Eckmühl doit avoir son corps groupé sur l'Oder, la cavalerie légère doit passer l'Oder, et le prince d'Eckmühl arriver de sa personne en poste à Stettin, avec son quartier général.

Le général Gudin, qui traverse la Prusse, la traversera avec les précautions convenables.

Le contingent de Mecklenbourg pourra encore rester du côté de Rostock, et on pourra lui donner quelques jours pour la rejoindre.

Dans une lettre que je vous écrirai demain, je vous ferai connaître la conduite à tenir envers la Prusse.

Le prince d'Eckmühl aura donc sous ses ordres cinq divisions d'infanterie, le 1er corps de réserve de cavalerie, que commande le général Nansouty, ses deux brigades de cavalerie légère, la 7e divi-

sion d'infanterie, qui est à Danzig, et les contingents du Mecklenbourg, ce qui lui fera, tout compris, une armée de 100,000 Français. Le corps saxon sera également sous ses ordres. Indépendamment de ce, il aura toute la division Daendels, composée des brigades de Würzbourg, de Hesse et de Bade, formant 15,000 hommes d'infanterie et 1,500 hommes de cavalerie. Il se servira de cette division pour garder la Poméranie suédoise et le Mecklenbourg. Il tiendra prêt un bataillon de chaque nation pour le faire entrer à Küstrin aussitôt que la division Dessaix quittera cette place.

Le prince d'Eckmühl formera un dépôt, selon l'usage, lequel sera composé des hommes malingres et estropiés des régiments de ses divisions, et qui restera à Stettin avec six bataillons de la division Daendels, qui ne viendront à Stettin que lorsque le moment d'aller en avant sera arrivé.

Le 85e, qui est à Glogau, se tiendra prêt à se rendre à Posen, aussitôt que la division Dessaix arriverait dans cette ville.

NAPOLÉON.

D'après l'original. Dépôt de la guerre.

1394. — NOUVELLES INSTRUCTIONS AU COMMANDANT DE L'ARMÉE DU PORTUGAL ; REPROCHES SUR SA MANIÈRE D'AGIR.

AU PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, MAJOR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE, A PARIS.

Paris, 21 février 1812.

Le major général écrira au duc de Raguse que j'ai lu ses lettres du 6 février; que je suis extrêmement peiné qu'il ait envoyé la division Bonet à l'armée du Nord; que cette division est la seule qui puisse occuper avec profit les Asturies, parce que le soldat connaît l'Espagne et les habitants; qu'il valait mieux ne rien envoyer à l'armée du Nord et renvoyer la division Bonet dans les Asturies; que mon intention est que, dans quelque endroit qu'elle se trouve, elle retourne dans cette province; que, pour le Nord, il vaut mieux avoir la division Bonet dans les Asturies qu'à Burgos; que l'armée de Portugal est en l'air, et que la communication avec Irun n'est pas tenable, si l'on n'a pas les Asturies; qu'il faut occuper les Asturies quand on est à la hauteur de Salamanque, et occuper la ligne de Potes et de Reynosa quand on est à la hauteur de Valladolid ou de Burgos; mais que laisser les paysans maîtres des montagnes, communiquant

avec la mer, c'est le plus grand malheur qui puisse arriver en Espagne; que la population de la Galice refluera dans les provinces occupées par l'armée; que l'expérience a prouvé cette théorie; que, quand le duc d'Istrie fit évacuer les Asturies, tout le pays fut en mouvement; qu'il faut 6,000 hommes pour garder les montagnes; qu'on les place dans les Asturies ou à Santander, c'est la même chose, avec cette différence qu'en les plaçant à Santander ils ne couvrent pas le royaume de Léon et n'occupent pas cette province, qui est la plus importante pour les insurgés; que je mets à sa disposition la division Bonet à cet effet; qu'il la fasse diriger sur les Asturies par le chemin que le général Bonet jugera le meilleur; que vous lui avez fait connaître que Sa Majesté n'approuve pas la dissémination de son armée; qu'elle ne voit dans sa conduite que des tâtonnements. Comment, à Valladolid, prétend-il être instruit à temps de ce que fera l'ennemi? Cela n'est possible dans aucun pays, et surtout dans un pays insurgé. Comment préjugera-t-il ce que fera l'ennemi étant à Valladolid? Que vous ne pouvez que lui répéter que Sa Majesté ne voit d'opération honorable pour ses armes que d'occuper Salamanque, d'avoir des avant-gardes légères faisant le coup de fusil sur les frontières de Portugal et avec Ciudad-Rodrigo, d'avoir son armée centralisée autour de lui à quatre ou cinq marches; que, jus-

qu'à ce que l'armée du Centre ait pu placer des troupes à Almaraz, que l'armée de Portugal ait occupé Salamanque et que l'opération du duc de Dalmatie sur Merida et Badajoz ait de l'influence sur l'ennemi et se soit fait sentir, il peut laisser une division légère, prête à le rejoindre sur Talavera, occupant Almaraz; que, lorsqu'il aura occupé Salamanque, que ses avant-postes auront pris cette direction, et que cette espèce de vésicatoire militaire aura fait son effet sur l'ennemi, il pourra faire rapprocher de lui la division qu'il aura laissée sur le Tage, et que l'armée du Centre pourra donner des troupes pour garder la vallée; qu'il s'occupe trop de ce qui ne le regarde pas, et pas assez de ce qui le regarde; que sa mission a été de défendre Almeida et Ciudad-Rodrigo, et qu'il a laissé prendre ces places; qu'il a le nord à maintenir et à administrer, et qu'il abandonne les Asturies, c'est-à-dire le seul moyen de le gouverner et de le contenir; qu'il va s'embarrasser si lord Wellington envoie une ou deux divisions sur Badajoz, quand Badajoz est une place très-forte et que le duc de Dalmatie a 80,000 hommes, lorsqu'il peut être secouru par le maréchal Suchet, enfin que, si lord Wellington marchait sur Badajoz, il a un moyen sûr, prompt et triomphant de le rappeler, celui de marcher sur Ciudad-Rodrigo et Almeida.

Que son armée se compose de huit divisions;

qu'une division doit rester dans les Asturies; qu'il ne doit y compter que pour la faire marcher sur la Galice; que, quand même après une bataille avec les Anglais il serait battu, il ne doit pas faire évacuer les Asturies par cette division, mais la faire filer par les montagnes à sa droite; que les coups de fusil arriveront en peu de jours à Mondragon, si l'on n'occupe pas les montagnes; que la division des Asturies est une division qui, en cas d'évacuation de Salamanque, de Valladolid, devrait suivre le mouvement dans les montagnes, sans quoi la position de Burgos ne serait pas tenable, pas même celle de Vitoria; que d'ailleurs, encore une fois, il a à lutter non-seulement contre l'armée anglaise, mais aussi contre la Galice; que ces 6,000 hommes qui se porteraient en avant par les débouchés de la Galice contiendront cette province; que l'on peut dire que 6,000 hommes dans les Asturies équivalent à 18,000 qu'il faudrait de plus à Astorga et sur le littoral; que les insurgés, sans communication après la prise de Valence, étaient au désespoir; que l'arrivée des bandes à Potes et à Oviedo et le rétablissement de leurs communications avec la mer leur ont rendu le courage; et tout cela par défaut de réflexion et de connaissance des localités.

Qu'en résumé, de ses huit divisions une doit être dans les Asturies et n'en point bouger; que les sept autres doivent être réunies autour de Salamanque;

ce qui lui a fait une armée de 50,000 Français, avec une artillerie de cent pièces de canon, lesquels dans un terrain étudié, couvert par des bouts de flèche, ayant leurs vivres assurés et leur appui à Salamanque, ne seraient pas vaincus par 80,000 hommes; que toutefois il faut bien se garder de faire à Salamanque un camp retranché ; que les Anglais le croiraient sur la défensive et n'auraient plus de craintes, et que c'est une place forte qu'il faut avoir à Salamanque.

D'après la minute. Dépôt de la guerre.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SEPTIÈME

(On a mis entre parenthèses les noms des destinataires.)

1810.

1811.

1812.

FIN DE LA TABLE DU TOME SEPTIÈME.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE H. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.